

**Élections 2022 : SOLIDAIRES  
Douanes progresse**



**MERCI à VOUS**

**Nous continuerons à défendre  
missions, emplois et la Douane**

## Les élections ne font pas tout

### SOMMAIRE

- L'édito (p 2)
- Les brèves (p 3)
- Résultats des élections professionnelles nationales et locales (p 4-5)
- Résultats des élections professionnelles nationales et locales (p 6-7)
- Mots mêlés & sudokus (p 8)

Le « grand jeu » des élections est terminé. Les messageries inondées de propagande syndicale, les petites phrases et tout ce qui accompagne une campagne électorale sont désormais derrière nous.

Si les résultats se sont révélés positifs pour SOLIDAIRES Douanes au niveau de la DI, il n'en reste pas moins que le taux de participation en nette baisse doit nous interroger sur la place qu'occupent les syndicats pour les collègues. Sont-ils toujours vus comme un recours viable pour les agents face aux restructurations que notre administration subie depuis 20 ans ?

Ce constat résonne avec d'autant plus d'acuité qu'un conflit mené par un collectif de contrôleurs et animé sur les réseaux sociaux a démontré que des formes de luttes menées hors des syndicats peuvent se créer dans un contexte de revendications interprofessionnelles mais aussi sectorielles.

Entendons-nous bien : pour SOLIDAIRES Douanes, les mouvements doivent être initiés par les salariés et accompagnés par les syndicats. Il est illusoire de croire qu'il suffit d'appuyer sur un bouton pour déclencher un mouvement social. Il est le résultat d'une prise de conscience collective que les conditions de travail, les perspectives d'avenir... doivent être améliorées. C'est en s'appropriant les enjeux et en créant des collectifs de lutte que les choses pourront évoluer.

Les nouvelles instances de dialogue social (*Comité Social d'Administration et Formations Spécialisées*) créent un vrai risque de professionnalisation pour les représentants syndicaux. Ce sera à nous, militants de SOLIDAIRES Douanes, de continuer à être présents à vos côtés, de vous aider et de vous représenter au mieux.

Bonne lecture à vous.

**La Pelle à Chnis est une publication de la section SOLIDAIRES Douanes de Franche-Comté**

Pour nous joindre : @ : [solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr](mailto:solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr)

Secrétaire de section : **M. Renaud GOYATTON** (Tél. : 09.70.27.66.92 - [renaud.goyatton@solidaires-douanes.org](mailto:renaud.goyatton@solidaires-douanes.org))

Secrétaire-adjoint : **M. Thierry STUCKLÉ** (Tél. : 06.08.54.16.26 - [thierry.stuckle@douane.finances.gouv.fr](mailto:thierry.stuckle@douane.finances.gouv.fr))

### NOUS SUIVRE



[www.solidaires-douanes.org](http://www.solidaires-douanes.org)



[Solidaires Douanes DI Dijon](https://www.facebook.com/SolidairesDouanesDI)



[@SolidDI Dijon](https://twitter.com/SolidDI_Dijon)



[www.instagram.com/sddijon](https://www.instagram.com/sddijon)



<https://t.me/SDDijon21>

# LES BRÈVES des élections et l'art. 60

## 2 plateformes et 6 codes pour moins de votes

**F**antastique coup réussi par la DG lors de ces élections. En ne raccrochant pas le vote pour la Masse à la plateforme des élections professionnelles, elle a rajouté une plateforme de vote et 3 mots de passe ou identifiants supplémentaires. Les craintes des OS se sont révélées fondées avec une participation qui s'est littéralement effondrée à moins de 50 % de votants pour la Masse.

Si le vote en lui-même sur les plateformes ne présentait pas de difficulté, collecter tous les codes et les marches à suivre étaient nettement plus dissuasifs qu'en 2018 (*pourtant la CNIL existait déjà en 2018*). Les hackers chinois et russes risquaient-ils réellement de perturber les élections ?

### Allô l'ENSAP ?



**TOTALBUG**  
SUIVI EN TEMPS REEL DES BUGS ET PROBLEMES

**U**n élément qui a posé des soucis à celles et ceux qui souhaitaient créer leur compte juste avant de voter aura été les pannes successives de l'ENSAP.

Comme l'ENSAP contenait l'identifiant nécessaire pour se connecter sur le site de vote il était impossible de s'en passer. Les pannes (*récurrentes depuis plusieurs mois*) ont aussi contribué à faire baisser le taux de participation.

### Voter le 01/12 et le 07/12



**L**e 01/12 aura constitué une belle « publicité » pour la société VOXALY, en charge des élections, qui se vante sur son site de réaliser des élections pour les CSE sans anicroche ([www.voxaly.com/vote/elections/cse-vote-electronique](http://www.voxaly.com/vote/elections/cse-vote-electronique)).

On l'a bien vu avec une panne dès le premier jour des élections. Elle a mis plusieurs heures avant d'envoyer un message d'avertissement aux agents qu'une panne était en cours depuis quasiment l'ouverture du vote. Sauf que certaines personnes avaient déjà voté et reçu leurs preuves de vote.

Mais leurs votes n'avaient pas été pris en compte. Il leur a donc fallu (re)voter ce qu'ils ont pu faire pour certains ; preuve que leurs premiers votes n'avait pas été pris en compte.

## Au Ministère de l'Intérieur, retour à l'urne

Dans les Directions Départementales Interministérielles (DDI) qui dépendent de la Place Beauvau, les problèmes rencontrés en Douane auraient été considérés comme de douces plaisanteries : listes incomplètes, agents non repris sur certaines listes mais sur d'autres...

Le fiasco a été tel que durant la journée du 1<sup>er</sup> décembre, il a été acté du retour du vote à l'urne le 8 décembre.

Alors que l'État prône le tout numérique et le zéro papier, il s'avère incapable d'organiser des élections sans bugs.

Tout sauf sérieux !

## Art. 60 : le Conseil Constitutionnel censure le gouvernement !

Par décision datée du 29/12, le Conseil Constitutionnel a censuré un certain nombre d'articles de la Loi de Finances 2023 car selon lui ceux-ci ne relevaient pas stricto-sensu de la Loi de Finances.

Parmi eux celui permettant au gouvernement de légiférer par voie d'ordonnances sur l'article 60 et plus largement le CDN.

L'article 60 reste valable jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2023 mais devra bien être réécrit. Il va donc falloir que la DG se retrouse les manches rapidement pour que les pouvoirs de contrôle douaniers ne soient pas réduits à néant et permettent toujours un contrôle des usagers à la circulation.

# Résultats des élections professionnelles

## I- Les résultats au niveau national

Résultats des élections professionnelles au CSA Réseau								
	Inscrits	Votants	Exprimés	UNSA / CGC	SOLIDAIRES Douanes	CGT	USD/FO	CFDT / CFTC
Nombre	16 348	10 903	10 277	1 577	<b>1 908</b>	2 111	1 838	2 843
%				15,34 %	<b>18,57 %</b>	19,54 %	17,88 %	27,66 %
Sièges				<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3 (+1)</b>

Taux de participation : 66,69 % (11 sièges à attribuer).

Résultats des élections professionnelles en CAP Nationales								
	Inscrits	Votants	Exprimés	UNSA / CGC	SOLIDAIRES Douanes	CGT	USD/FO	CFDT / CFTC
CAPN 3	<b>4 732</b>	<b>2 745</b>	<b>2 588</b>	<b>434</b>	<b>508</b>	<b>623</b>	<b>260</b>	<b>760</b>
%				16,79 %	19,66 %	24,10 %	10,05 %	29,40 %
Sièges				<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
CAPN 2	<b>7 255</b>	<b>4 966</b>	<b>4 724</b>	<b>713</b>	<b>960</b>	<b>1 146</b>	<b>472</b>	<b>1 433</b>
%				15,09 %	20,32 %	24,26 %	9,99 %	30,33 %
Sièges				<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>3 (+1)</b>
CAPN 1	<b>4 022</b>	<b>2 978</b>	<b>2 831</b>	<b>419</b>	<b>367</b>	<b>304</b>	<b>1 183</b>	<b>558</b>
%				14,80 %	12,96 %	10,74 %	41,79 %	19,71 %
Sièges				<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>3 (-2)</b>	<b>1</b>

Ces élections auront vu une **baisse de plus de 10 points** de la participation par rapport aux élections électroniques de 2018 (au CTR, soit le CSA Réseau actuel, le taux de participation était de 76,77 %).

En dépit de cette baisse, ces élections auront été au final un succès pour SOLIDAIRES Douanes. Si notre non-signature à l'accord du 04/04 sur le transfert des missions fiscal ne nous a pas rapporté autant de gains électoraux qu'envisagés au départ, ces résultats montrent que, mis à part l'alliance CFDT/CFTC clairement en tête, les agents restent attachés à ce bloc de 4 OS qui se tiennent en quelques points. Ce qui complique l'émergence d'une OS ou d'un bloc concurrençant l'alliance CFDT/CFTC.

Même si nous avons obtenu en 2018 18,64 % des voix, 2022 aura vu notre OS passer de la 4ème à la 3ème place derrière la CGT (qui passe de 20,99 % des voix à 19,54 %) et l'alliance CFDT/CFTC qui gagne même un siège dans le nouveau CSA Réseau (3).

L'UNSA, en alliance avec les cadres de la CGC, recule à 15,34 % (contre 16,18 % en 2018) de même que l'USD/FO qui, outre un net recul de 2,18 % par rapport à 2018, n'a plus de représentant hors la catégorie A.

Même si la participation a été en baisse, la répartition des sièges dans les **3 CAP Nationales** a connu peu de bouleversements mis à part la disparition de l'USD/FO des catégories C et B, sa perte de 2 sièges en CAPN 1 (3 au lieu de 5).

SOLIDAIRES Douanes conserve ses sièges en CAPN 3 (1), en CAPN 2 (2) et en CAPN 1 (1) ; comme en 2018.

... / ...

## II- Les résultats au niveau local

Ces élections voyaient la fusion du CTSD de Dijon et des 3 CHSCT des départements 21, 25 et 45 au sein du Comité Social d'Administration et de la Formation Spécialisée Santé et Conditions de Travail (SSCT) sans oublier l'apparition de 3 Formations Spécialisées de Service (FSS), une par DR, en charge des Conditions de Travail locales au sein de chaque DR.

Résultats des élections professionnelles au niveau local									
	Inscrits	Votants	Exprimés	UNSA	SOLIDAIRES Douanes	CGT	USD/FO	CFDT	CFTC
Nombre	593	405	384	44	115	96	46	58	25
%				11,45 %	29,94 %	25 %	11,97 %	15 %	6,51 %
Sièges				1	3	2	1	1	0

**Taux de participation : 68,30 % (8 sièges à attribuer).**

Ces élections se sont révélées être positives pour SOLIDAIRES Douanes au plan local.

Suite au dépouillement, nous avons en effet obtenu 3 sièges sur les 8 que comptera le futur CSA Local (soit un de plus que dans le dernier CTSD). En nombre de voix nous sommes également la 1<sup>re</sup> OS de la DI ce qui nous permet d'être présent dans 2 DR sur 3 au niveau des FSS : Centre Val de Loire (3 sièges sur 5) et Franche-Comté (4 sièges sur 7).

Un nombre de voix insuffisant ne nous permettra malheureusement pas d'être présent au sein de la FSS de Bourgogne (outre le vote au niveau de la DI, un décompte était également fait par DR afin de calculer le nombre de sièges par FSS).

La CGT est la seconde OS de la DI (mais sera absente de la FSS du Centre-la de Loire) tandis que l'absence de liste d'union entre la CFDT et la CFTC, au niveau local, a entraîné une baisse de leur représentativité. La CFDT sera représentée dans les 3 FSS. L'UNSA, avec un siège au CSA, n'aura aucun représentant en FSS tandis que l'USD/FO, avec 1 siège au CSA mais une meilleure répartition régionale de ses voix, sera présente dans les FSS de Franche-Comté et du Centre-Val de Loire.

Il est évident que ces bons résultats ne vont pas nous faire nous endormir sur nos lauriers !! Compte-tenu des conditions de déroulement du vote électronique, de la baisse marquée de la participation cela serait préventif.

Les missions (transfert des missions fiscales), nos pouvoirs remis en cause (l'article 60) ou vos conditions de travail vont nous fournir de la matière au sein de ces nouvelles instances dont nous ignorons encore à cette heure comment elles vont fonctionner.

\* \* \* \* \*

### Vos élus SOLIDAIRES Douanes aux niveaux national et local :

- au Conseil Social d'Administration de Réseau : MM. Fabien MILIN (DR Roissy Fret – UDD nuit) et Y. DEVERGNAS (DR Roissy Voyageurs – BSE Le Bourget).
- en CAPN 3 (cat. C) : M. Y. DEVERGNAS (DR Roissy Voyageurs – BSE Le Bourget)
- en CAPN 2 (cat. B) : MM. N. BOUDOUX (DR Chambéry – BSI Montmélian) et J. GERVOIS (DR Roissy Voyageurs – BSE T2F).
- en CAPN 1 (cat. A) : Mme F. GODOT (DR Paris Ouest – division OPCO-CI).
  
- au Conseil Social d'Administration Local de Dijon : MM. F. MICHAU (DRCVL - BSI Tours) et R. GOYATTON (DR Besançon – Bureau de Morteau) et Mme A. MARCEAUX (DI – RI).
- à la Formation Spécialisée CSAL : Mme A. MARCEAUX, MM. F. MICHAU et R. GOYATTON
- à la Formation Spécialisée de Service du Centre : M. F. MICHAU, Mme C. GERBAIX (Bureau d'Orléans) et Loïc FEVRE (BSI Tours).
- à la Formation Spécialisée de Service de Franche-Comté : MM. R. GOYATTON et J. BONNARD (BSE Delle), Mme M. HAMANN (Bureau de Pontarlier) et M. P. BORGES (BSI Besançon).

# Résultats des élections Masse

## I- Les résultats au niveau national

Résultats au Conseil d'Administration 2022								
	Inscrits	Votants	Exprimés	UNSA	SOLIDAIRES Douanes	CGT	USD/FO	CFDT / CFTC
Nombre	16 835	6 926	6 563	Chiffres non fournis par Paris				
%				15,39 %	<b>16,50 %</b>	22,40 %	18,10 %	27,61 %
Sièges				<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

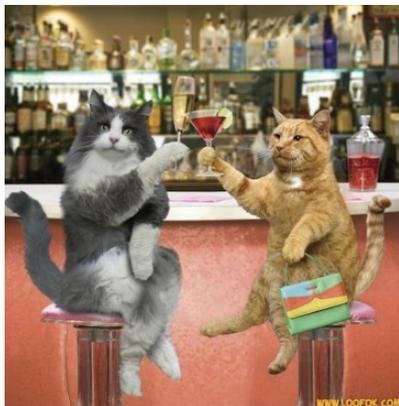
Taux de participation : **41,14 %** (8 sièges à attribuer).

Résultats au Conseil d'Administration 2017								
	Inscrits	Votants	Exprimés	UNSA	SOLIDAIRES Douanes	CGT	USD/FO	CFDT / CFTC
Nombre	16 502	12 847	12 159	2 135	<b>2 017</b>	2 573	2 350	2 697
%				17,55 %	<b>16,58 %</b>	21,16 %	19,32 %	22,18 %
Sièges				<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

Taux de participation : **77,85 %** (8 sièges à attribuer).

Les enseignements à tirer de ce scrutin sont de quatre ordres tant sur le plan local que sur le plan national :

- **chute abyssale de la participation** entre 2017 et 2022 (*plus de 36 points !*).
- cette chute de la participation peut être rattachée à plusieurs facteurs :
  - un désintérêt certain d'une partie (*grandissante ?*) des agents pour la Masse,
  - le fait de devoir voter sur une plateforme de vote différente de celle des élections professionnelles,
  - le recours à une partie du compte IBAN comme donnée de connexion ; système jugé trop intrusif par de nombreux collègues.
- la DI de Dijon fait partie des lieux où le vote aura été un des plus importants (*si l'on excepte les cas particuliers des Services à Compétence Nationale et des DR ultra-marines*).
- la répartition des sièges à attribuer au Conseil d'Administration (8) reste inchangée par rapport à 2017 même si l'UNSA recule de la 4ème à la 5ème place au profit de SOLIDAIRES Douanes. Si la CFDT/CFTC augmente assez fortement son score alors que la CGT reste stable, l'USD/FO, qui reste 3ème OS, recule de plus d'un point.



Il y a loin de la coupe aux lèvres

Si cette chute de la participation est causée par les conditions d'accès au vote (*plateforme de vote différente de celle des élections professionnelles, recours à 5 chiffres du numéro IBAN, nécessité d'avoir 3 codes ou donnée de connexion pour se connecter à son compte*) c'est évidemment très regrettable mais cela peut s'entendre.

Si cela traduit un désintérêt croissant de la part des agents (*y compris celles et ceux habitant dans les cités*) cela représente à terme un risque réel pour les OS au sein de l'EPA Masse.

Quel sera alors la représentativité et le poids d'OS vis-à-vis de l'administration si elles continuent d'être élues par moins d'un agent sur deux ? Quelles seront alors leur capacité à défendre correctement les agents si leur poids électoral décroît encore davantage.

... / ...

## II- Les résultats au niveau local

Résultats de la Commission Territoriale de la Masse de Dijon 2022									
	Inscrits	Votants	Exprimés	UNSA	SOLIDAIRES Douanes	CGT	USD/FO	CFDT	CFTC
Nombre	598	313	299	41	75	80	38	50	15
%				13,71 %	25,08 %	26,76 %	12,71 %	7,72 %	5,02 %
Sièges				1	1	1	1	1	0

**Taux de participation : 52,34 % (5 sièges à attribuer).**

Résultats de la Commission Territoriale de la Masse de Dijon 2017								
	Inscrits	Votants	Exprimés	UNSA	SOLIDAIRES Douanes	CGT	USD/FO	CFDT / CFTC
Nombre	668	581	544	71	139	142	97	95
%				13,05 %	25,55 %	26,10 %	17,83 %	17,46 %
Sièges				1	1	1	1	1

**Taux de participation : 86,98 % (5 sièges à attribuer).**

Pour SOLIDAIRES Douanes, les élections au plan local recèlent quelques satisfactions : le siège détenu depuis plusieurs mandats a été conservé ainsi que notre seconde place au plan local ; comme lors des élections de 2017 (*le mandat initialement de 4 ans a été prolongé d'une année puisque la Masse ne s'était pas rattachée au contrat signé avec la plateforme de vote Voxaly retenue pour les élections professionnelles*).

Ces élections confirment également au niveau local le poids toujours important de la CGT et de SOLIDAIRES Douanes ; l'absence de liste commune CFDT/CFTC ayant quant à elle contribué à la baisse de ces 2 OS.

Il apparaît cependant délicat de se satisfaire d'une telle décreue de la participation (*64 voix perdues en 5 ans pour SOLIDAIRES Douanes par exemple*).

Une chose est sûre : de nombreux agents n'ont pas voté aux élections de la Masse alors qu'ils se connectaient à leur compte pour les élections professionnelles. Cela signifie que l'importance de la Masse ne semble plus aussi évidente aux yeux de nombreux agents même dans notre DI où sont implantées pas moins de cinq cités ; la nécessité de saisir les chiffres du compte IBAN ne pouvant tout expliquer.

Cela fera partie des choses à tenter de faire modifier lors des prochaines élections de 2026.

En tout état de cause SOLIDAIRES Douanes remercie chaleureusement les électeurs qui ont porté leurs voix sur nos listes à la Masse.

Nous continuerons à défendre ce qui reste pour nous une belle institution qui œuvre pour les agents. Nous continuerons à les représenter dans ces instances, à les défendre et à rendre compte de nos actions.

### **Vos élus SOLIDAIRES Douanes :**

- au Conseil d'Administration : Mme Cécile HANSEN (DR Léman – BSE Bellegarde),
- en Commission Territoriale de la Masse : M. Renaud GOYATTON (DR Besançon – Bureau de Morteau).

## MOTS MÊLÉS

**Coin d'été**

R	A	E	N	I	E	R	F	F	O	C	R	I	C	N
I	I	E	S	E	I	G	U	O	B	O	R	S	A	O
O	R	M	O	T	E	U	R	M	O	U	U	U	R	X
V	B	U	U	T	E	R	E	I	T	R	O	P	T	A
R	A	F	P	T	E	N	I	N	A	R	B	E	N	L
E	G	N	A	D	I	V	J	D	P	O	M	R	A	K
S	U	S	P	E	N	S	I	O	N	I	A	U	L	F
E	I	R	E	T	T	A	B	R	L	E	T	T	O	I
R	S	S	A	U	T	O	R	A	D	I	O	N	V	L
D	C	T	S	E	S	S	R	U	E	R	V	I	L	T
N	A	A	U	A	I	E	C	O	M	P	T	E	U	R
A	P	R	R	M	H	E	L	A	D	E	P	C	U	E
L	O	T	R	T	E	C	N	E	S	S	E	A	L	R
A	T	E	U	R	E	L	E	S	E	I	D	O	R	S
C	P	R	P	H	A	R	E	P	I	S	T	O	N	T

AIRBAG  
 AUTORADIO  
 BATTERIE  
 BOUGIE  
 CALANDRE  
 CAPOT  
 CARTER  
 CEINTURE  
 CHASSIS  
 COFFRE  
 COMPTEUR  
 COURROIE  
 CRIC  
 DIESEL

ENJOLIVEUR  
 ESSENCE  
 FILTRE  
 FREIN  
 FUMEE  
 KLAXON  
 LIVREUR  
 MOTEUR  
 PEDALE  
 PERMIS  
 PHARE  
 PISTON  
 PNEU  
 PORTIERE

RADIATEUR  
 RESERVOIR  
 RIVET  
 SOUPAPE  
 STARTER  
 SUPER  
 SUSPENSION  
 TAMBOUR  
 TOLE  
 TRAPPE  
 VIDANGE  
 VITESSE  
 VOLANT

## SOLUTIONS GRILLES DE SUDOKUS n°84

Grille facile

3	2	6	1	4	5	8	7	9
9	7	1	8	3	6	2	4	5
8	5	4	2	9	7	6	3	1
5	4	8	6	7	2	9	1	3
2	1	9	4	5	3	7	8	6
7	6	3	9	1	8	4	5	2
1	8	2	3	6	4	5	9	7
6	3	7	5	8	9	1	2	4
4	9	5	7	2	1	3	6	8

Grille moyenne

4	8	7	2	3	5	6	9	1
6	9	2	7	8	1	5	3	4
5	3	1	6	9	4	2	8	7
3	2	4	1	5	9	7	6	8
7	5	8	4	2	6	9	1	3
9	1	6	8	7	3	4	2	5
1	4	9	5	6	8	3	7	2
2	6	5	3	1	7	8	4	9
8	7	3	9	4	2	1	5	6

Grille difficile

2	7	4	6	1	9	5	8	3
5	1	3	7	2	8	9	4	6
6	8	9	5	4	3	7	1	2
3	4	5	2	9	6	8	7	1
7	6	2	8	5	1	4	3	9
8	9	1	4	3	7	6	2	5
1	5	8	9	7	2	3	6	4
9	2	7	3	6	4	1	5	8
4	3	6	1	8	5	2	9	7

Grille diabolique

3	4	6	9	5	8	7	1	2
1	7	9	4	6	2	8	3	5
5	2	8	1	7	3	9	6	4
6	3	5	7	4	9	2	8	1
7	8	4	2	1	6	3	5	9
2	9	1	8	3	5	6	4	7
8	1	7	3	9	4	5	2	6
4	5	2	6	8	7	1	9	3
9	6	3	5	2	1	4	7	8

CHSCT 25 (p 6-7)

GT e-commerce (p 8-9)

GT Garde-frontières (p 10-11)

GT SURV (p 12-13)

Où va la Douane ?  
Conditions de travail,  
effectifs, missions...



## AGENDA

• **08/12** : officialisation des résultats des élections Masse & professionnelles 2022.

\* \* \* \* \*

## SOMMAIRE

- *L'édito* (p 2)
- *Les brèves* (p 3)
- *Commission Masse du 08/11* (p 4-5)
- *CHSCT 25 du 14/11* (p 6-7)
- *GT E-commerce du 27/10* (p 8-9)
- *GT Garde-Frontières 07/11* (p 10-11)
- *GT SURV du 24/11* (p 12-13)
- *Rapport du Sénat du 12/10 sur la Douane* (p 14)
- *Mots fléchés & sudokus* (p 15-16)

## *Le service public oui, mais pas à n'importe quel prix !*

**L**e 29/10, une collègue est renversée et sérieusement blessée par un délinquant lors d'un contrôle à un péage. Le 22/11 un agent des Finances Publiques est tué dans le Pas-de-Calais lors d'un banal contrôle fiscal, sa collègue est blessée et séquestrée.

La liste des agents des services publics tués, blessés, menacés de mort ou insultés dans l'exercice de leurs fonctions s'allonge chaque année. Fonctions qu'ils exercent pourtant au nom de l'intérêt général mais qui rencontrent aujourd'hui l'hostilité croissante d'une partie de la population.

Ces actes ne doivent pas être banalisés. L'État doit protéger ses fonctionnaires et montrer aux infracteurs que la main de la justice est (très) lourde en cas de tels agissements. Sous peine de voir ceux-ci devenir monnaie courante.

Mais, au-delà des paroles outragées de circonstance, cela interroge aussi sur des décennies de « fonctionnaire bashing » où, qualifiés de feignants, d'inutiles et de coûteux, il s'est instauré un climat où les gens se sentent désormais libres de considérer que tout est possible du moment où ils se retrouvent face à un fonctionnaire, armé ou non.

Cela passe par rappeler à la population l'utilité des services publics, leur intérêt pour le bien-être commun et que tout le monde en bénéficie dans des domaines variés. Étonnamment, les tenants du libéralisme ne rechignent pas devant les aides publiques et les services publics en ces temps de crise...

Cela est d'autant plus nécessaire à un moment où les concours de la Fonction Publique n'ont jamais aussi peu fait recette. Là encore, un signal d'alarme à prendre en compte.

Bonne lecture à vous.

**La Pelle à Chnis est une publication de la section SOLIDAIRES Douanes de Franche-Comté**

Pour nous joindre : @ : [solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr](mailto:solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr)

Secrétaire de section : **M. Renaud GOYATTON** - [renaud.goyatton@solidaires-douanes.org](mailto:renaud.goyatton@solidaires-douanes.org)

Secrétaire-adjoint : **M. Thierry STUCKLÉ** - [thierry.stuckle@douane.finances.gouv.fr](mailto:thierry.stuckle@douane.finances.gouv.fr)

### NOUS SUIVRE



[www.solidaires-douanes.org](http://www.solidaires-douanes.org)



@SolidDI Dijon



[Solidaires Douanes DI Dijon](https://www.facebook.com/SolidairesDouanesDI)



[www.instagram.com/sddijon](https://www.instagram.com/sddijon)



<https://t.me/SDDijon21>

## Arnaque sous roche

Suite à une intervention de SOLIDAIRES Douanes lors du CHSCT 25 du 11/10 sur le cofinancement DI-CHSCT du local social de la DR (cf. numéro 83), les explications du DR avaient évoqué la volonté de la DI de vouloir « refiler le bébé » au FACVA pour la partie financée par la Douane.

Bingo, la DI a bien tenté le coup mais c'est raté ! La DI devra respecter sa part du marché ; le CHSCT ayant déjà financé l'ameublement du local. Le problème est par contre de savoir quand...

## CBD : toujours aucune avancée



**L'avenir du CBD toujours fumeux**

Le Sénat vient de voter une résolution sur le développement de la culture du chanvre en France (1<sup>er</sup> producteur européen et 3<sup>e</sup> mondial). Un des points du débat a concerné un des dérivés du chanvre à savoir le CBD.

Si le développement de la filière du chanvre et de ses nombreuses utilisations (*isolation, textile, cosmétiques...*) sont un axe de développement économique potentiel, demeure l'épineuse question du CBD, toujours non tranchée. Il serait bien qu'une clarification des textes juridiques soit enfin faite afin de savoir sur quel pied danser.

## Se former sur ses deniers

Ce constat est celui de plus en plus de collègues.

Aller à l'ENDLR (ou *Tourcoing*) peut rapidement coûter de l'argent au stagiaire, Chorus étant paramétré pour prendre le chemin le plus court et les frais d'autoroute n'étant pas pris en charge en cas d'utilisation du véhicule personnel. Or, l'agent n'a pas toujours la possibilité de pouvoir utiliser un véhicule administratif. Sans parler des soucis de logement si le stage a lieu pendant une formation initiale ni des tarifs qui ont explosé !

De nombreux agents ont vite fait leurs comptes : si se former leur coûte de l'argent, cela se fera sans eux. Est-ce cela le but de la formation en douane aujourd'hui ?



**Faire son Chorus réserve parfois de « drôles » de surprises!**

## Une réforme aux petits oignons !

On peut féliciter le gouvernement pour sa « magnifique » réforme qui voit disparaître CT et CHSCT, fusionnés au sein du CSA. Une réforme soigneusement pensée et surtout préparée. Jugez-en plutôt.

Ce ne sera qu'en janvier, au mieux, que les futurs élus disposeront du règlement intérieur et de certains des textes précisant le fonctionnement de cette nouvelle instance. Pile pour les premières réunions, histoire qu'on ne les prépare pas trop...

A noter que le comité de suivi des Lois Travail, qui avait indiqué que les CSE (*les CSA du privé*) ne favorisaient pas un meilleur dialogue social, va être supprimé.

Sans doute une preuve de la qualité du dialogue social en France.

## Article 60 : la galère rame

Depuis la censure du Conseil Constitutionnel le futur de l'article 60 semble recouvert d'une chape de plomb. Et pourtant...

Le 23/11 lors de l'examen du budget 2023, le Sénat a adopté un amendement qui encadre encore plus strictement la mise en œuvre de l'article (*rédaction d'un PV suite à la fouille...*). Au nom des libertés publiques.

Le gouvernement, par la voix de G. Attal, veut, lui, légiférer par ordonnance. Et, sans que cela ne soit une réelle surprise, la Douane n'est pas reprise parmi les corps de l'État susceptibles d'être consultés pour la rédaction du nouvel article 60.

Tandis que Sénat et gouvernement se chamaillent, il faut espérer que la réécriture de l'article n'accouchera pas d'une nouvelle usine à gaz inapplicable sur le terrain.

# Commission Masse du 08/11

**S**ous la présidence du délégué territorial (et DI) s'est tenue la dernière Commission Masse de la mandature.

Divers membres de l'administration siégeaient en compagnie du Délégué Territorial ainsi que les membres du Service Territorial, les correspondantes sociales de Bourgogne et Franche-Comté sans oublier la représentante de la Semcoda, l'Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage de la DI.

En propos liminaires, SOLIDAIRES Douanes est revenu sur la situation du dernier locataire de la cité de Delle et l'aide qu'il sollicitait de l'administration (cf. notre déclaration préalable du 04/07).

Certes, une diminution de son préavis de départ lui a été accordée. S'étant vu contraint de quitter la cité par l'administration, c'était le minimum que celle-ci pouvait lui accorder. Prétendre qu'il a été aidé par la DI à ce niveau est un peu osé. On attend cependant que le mois passé sans eau chaude soit pris en compte par le Service Central (SC)...

## I- PV de la séance du 04/07/2022

**Vote unanime pour.**

## II- Point sur les travaux



**Carton rouge au Service Central**

Un GT National sur la Programmation Immobilière (PI) 2023 s'est tenu le 22/09. Il a entériné pour Dijon la perte de plus de 800 000€ de travaux ; certains d'entre eux étant repoussés au-delà de 2025-2026 !!

- ◆ Auxerre : la rénovation des pièces humides a été abandonnée mais 3 logements (1 T3, 1 T4 et 1 T5) seront refaits et désamiantés. Le toit-terrasse sera également rénové. La réception des travaux devrait être faite en novembre 2023. La rénovation des planchers est par contre reportée en 2024.
- ◆ Dijon : les travaux sur le toit-terrasse s'étaleront entre 2022 et 2024. L'isolation des façades et le changement des menuiseries extérieures sont repoussés en 2025-2026.
- ◆ Les Rousses : les façades sont terminées à 80 %. Les travaux devraient être réceptionnés fin décembre. La réfection des parties communes sera pro-

posée au Fond d'Amélioration des Conditions de Vie des Agents (FACVA) côté Masse.

◆ Morteau : les travaux sont purement et simplement repoussés sine die ; la Semcoda ayant indiqué que l'état de la cité ne nécessitait pas de travaux. Elle a tout de même admis que l'isolation était mal posée mais que cela n'avait aucune incidence pour les locataires.

◆ Pontarlier : les parties communes seront financées par le FACVA en 2023 de même que le remplacement de la VMC et la mise en séparatif des réseaux horizontaux.

### Projets financés par le FACVA en 2023

En 2022 ont été obtenus que les travaux suivants soient financés par le FACVA :

- la réfection des parties communes à Pontarlier.
- la sécurisation de la cité de Dijon (*travaux réalisés avant le 31/12*).
- 20 000€ seront attribués à la rénovation d'un appartement.

### Projets proposés au FACVA en 2023 pour 2024

- la réfection des 2 allées à Morteau.
- l'installation de robinet et de vannes thermostatiques à Pontarlier.
- la réfection du parking d'Auxerre apparaît sans doute trop onéreuse pour être obtenue.

### Les remarques de Solidaires

- Concernant la PI, SOLIDAIRES Douanes a dénoncé ce coup de rabot de près de 800 000€ qui touche toutes les cités.
- Pour Auxerre nous avons indiqué que refaire les logements morceaux par morceaux reviendrait au final plus cher que si l'ensemble avait été refait en une seule fois. Une analyse partagée par la représentante de la Semcoda.

Par ailleurs abandonner la rénovation de salles de bains datant des années 50 est incorrect vis-à-vis des locataires qui y habitent. C'est aussi surprenant, car il y a moins d'un an le SC considérait qu'il fallait ouvrir la cité aux tiers afin de rentabiliser les investissements consentis...

... / ...

- Pour Dijon, SOLIDAIRES Douanes a dénoncé le report à 2025-2026 des derniers travaux sur une nouvelle PI avec toutes les incertitudes que cela implique ; la capacité d'investissement de l'EPA Masse n'étant pas infinie.
- Pour Les Rousses, nous regrettons que les parties communes soient proposées au FACVA (sans certitude d'être retenues) ce qui empêche l'achèvement complet des travaux de la cité.

Le FACVA, issu du conflit du printemps dernier n'a été obtenu que suite à un conflit social. Ce fond est doté de ressources qui existaient donc avant et qui auraient très bien pu être attribuées sans conflit social à la Masse pour réaliser des travaux.

Le problème constaté du remplacement de la laine de verre par de la laine de roche par le prestataire n'aura au final aucune incidence ; la qualité de l'isolation restant la même.

- Morteau est le gros scandale de cette révision de la PI par le Service Central. Le clou des explications aura été l'intervention de la Semcoda indiquant que l'isolation est mal posée mais qu'elle reste efficace.

### III- Taux d'occupation des cités

Le taux actuel est de 66 % en intégrant la cité de Delle (79 % sans). Les taux étaient exactement les mêmes en novembre 2021.

#### Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES Douanes a demandé au délégué territorial s'il serait possible de trouver des logements sur Orléans (d'autant plus avec l'ouverture prochaine, espérons-le, de la BSI). Des collègues CO et SU pourraient être intéressés par cette opportunité d'autant plus avec des sorties d'école pour la BSI par exemple.

Même si cela ne pourra être que du locatif et non du domanial, cette solution de quelques logements pourrait s'avérer être un vrai plus pour cette résidence.

### IV- Remise de la cité de Delle aux Domaines

La cité est désormais inoccupée (le dernier locataire a récemment déménagé). Elle a coûté près de 13 000 € de charges en 2021 sans que des rentrées d'argent ne compensent ces dépenses. L'état de la cité, qui nécessite de gros travaux de rénovation, a même été refusé par la préfecture qui cherchait des

logements pour des réfugiés ukrainiens.

### Vote unanime pour.

(Explications de vote SOLIDAIRES Douanes : ce n'est pas dans nos habitudes de voter une remise de cité mais celle-ci est vide (le dernier locataire a été poussé vers la sortie), le non entretien depuis des années lui a fait perdre de son attractivité, son coût annuel d'entretien n'est pas compensé, les loyers dans le privé sur Delle et la taille importante des appartements, T4 et T5, rendent difficile la venue de nouveaux locataires).

#### Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES Douanes a indiqué que les caves de la cité étaient remplies d'encombrants ce qui pose un problème de responsabilité en cas d'incident. Et quelle sera l'attitude des Domaines ? Le DI a indiqué qu'il allait se renseigner auprès du Service Central pour en savoir davantage.

### V- Candidature comme responsable de cité

Un agent a fait connaître sa candidature pour devenir responsable de la cité de Dijon.

### Vote unanime pour.

### VI- Situations individuelles

Une procédure de non-renouvellement d'un bail asortie d'une procédure d'expulsion ont été proposées par la DI à l'encontre d'un locataire.

Vote unanime pour.

#### Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES Douanes a voté cette mesure d'expulsion pour que les collègues qui avaient à supporter cette personne puissent avoir une vie normale en dehors du travail. SOLIDAIRES et la CFDT/CFTC ont obtenu que la correspondante sociale puisse la rencontrer. Un compte-rendu sera fait aux OS.

Concernant les impayés, aucun n'est à signaler dans la DI au 08/11/2022.

### VII- Questions diverses

#### 1/ Hausse des provisions de charges

Compte-tenu de la hausse du coût de l'énergie, la DI a décidé d'augmenter les provisions de charges selon le barème suivant : 10 €/mois pour 1 T1, 15 €/mois pour 1 T2, 20 €/mois pour 1 T3...

#### 2/ Les élections Masse

SOLIDAIRES et 5 autres listes participeront aux élections des 1er-8 décembre 2022.

Pour cette dernière du CHSCT 25 siégeaient, sous la présidence du Directeur de la DDFiP 25, le Directeur de la Douane, l'adjoint du DDFiP, le représentant du Directeur de l'INSEE, les Assistants de Prévention (AP) DDFiP et DGDDI, l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) ainsi que l'assistante sociale finances.

Côté organisations syndicales, les fédérations SOLIDAIRES Finances, FO Finances, CGT et CFDT Finances participaient à la réunion.

FO a été désigné secrétaire-adjoint de cette séance. SOLIDAIRES Finances a lu une déclaration préalable.

En réponse, le président du CHSCT a indiqué qu'il espérait que le futur Comité Social d'Administration (CSA) et sa Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail puissent continuer le travail réalisé en CHSCT.

## **I- Situation sanitaire**

Chaque administration a présenté la situation dans son périmètre :

- DDFiP : 51 cas ont été recensés en octobre et seulement 2 sur les 10 premiers jours de novembre.
- DRDDI : en octobre-novembre 16 cas ont été signalés dont 8 au bureau de Lons, 1 à la DR, 1 au SRE et 3 dans 2 BSE.
- INSEE : situation constante avec 2 cas en octobre et 2 en novembre.

## **II- Fiches de Signalement (FDS), Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST), Accidents de Service (AS) et de Travail (AT)**

Un tour de table des 3 administrations a été fait depuis la dernière réunion du 14/10 :

- DRDDI : 0 FDS, 2 AS dont 1 dans une BSI. Le 14/10 avait été évoquée une FDS émise par une BSE concernant une fuite d'eau dans le local social. Des devis doivent être fournis pour y remédier.
- INSEE : 0 FDS, RSST, AS ou AT.
- DDFiP : 2 courriers en suite de FDS ont été envoyés par le DDFiP à des contribuables ayant eu un comportement inadéquat avec des agents de même qu'un courrier avec un article 40 au Procureur 1. 1 FDS datant du matin même a été présentée en séance concernant la situation délicate d'un Service de Gestion Comptable (SGC) du 25.

## **III- Exercice budgétaire 2022**

Le budget ayant été intégralement dépensé, les OS ont voté le budget 2022 : **vote unanime pour.**

### **Intervention de SOLIDAIRES Finances**

La CFDT Finances et SOLIDAIRES Finances ont constaté que l'absence de Médecin de Prévention (MP) pendant plus de 5 ans avait coûté cher aux douaniers en terme de prescription médicale. En effet sur la seule année 2022, les Finances Publiques et l'INSEE ont bénéficié respectivement de plus de 8 et 9 000€ de matériels au titre des préconisations de la Médecin du Travail (*et tant mieux pour les collègues qui ont pu en bénéficier*).

On peut y ajouter à cette absence de MP les 5 années sans visite médicale des douaniers en Franche-Comté ce qui, heureusement, devrait bientôt être de l'histoire ancienne.

## **IV- Présentation du futur Comité Social d'Administration (CSA)**

L'ISST a fait une présentation du futur CSA et de sa composante Santé et Sécurité au Travail, la Formation Spécialisée (FS).

Le CSA ne sera plus inter-directionnel mais uniquement Douane, INSEE ou Finances Publiques. À noter que pour la Douane, si le CSA Local sera situé à Dijon, avec une FS, et s'occupera aussi des services internes de la DI et de la RI, une autre FS dite de « Service » sera positionnée au niveau des 3 DR et gèrera les problématiques locales Conditions de Travail. Le budget sera, lui, discuté au niveau du CSA Local.

### **Intervention de SOLIDAIRES Finances**

L'ISST a indiqué en cours de présentation que la circulaire DGAFP qui devrait déterminer le fonctionnement au niveau de la Fonction Publique des CSA ne devrait être publiée qu'au mois d'avril 2023 soit 4 mois après la mise en route des CSA !! Une paille... Pire, le règlement intérieur ne devrait être disponible qu'au moment de la première réunion des CSA soit en janvier ou février 2023.

## Intervention de SOLIDAIRES Finances (suite)

En fait, la DGAFP ne parvient pas à suivre le rythme des réformes menées. Et parfois les conséquences de celles-ci se révèlent problématiques pour l'employeur. Le bilan des CSE réalisé en décembre 2021 montre que même le Medef regrette cette réforme des CE/CHSCT car le nombre de réunions a explosé forçant ses membres à siéger face à une parité syndicale elle aussi mise à rude épreuve. Un élément que la réforme n'avait pas envisagé !

Un budget sera prévu mais divisé en 3 parties : une au niveau Ministériel (*avec le financement de projets locaux...*), une seconde avec les CSA centraux de chaque administration (*Douanes, Finances Publiques...*) et une dernière dédiée à la formation au niveau régional.

### **V- Point immobilier Douane**

Ce point avait été reporté le 14/03 dernier à cause du conflit social en cours.

#### **1/ site de Lons CO et SU**

La BSI de Lons a emménagé le 19/05 dans les locaux précédemment occupés par les CO. Un nouveau bâtiment est en cours de construction sur un terrain adjacent pour les CO qui loue actuellement un appartement dans le centre de Lons. Les travaux devraient être terminés fin décembre pour un emménagement prévu courant janvier-février (*le bail se terminant fin février*).

Le budget total des travaux CO-SU est passé de 800 000 à 1,4 M€.

## Intervention de SOLIDAIRES Finances

SOLIDAIRES Finances a tout d'abord regretté que des garages n'aient pas été prévus dès le départ pour les véhicules de services du bureau CO. Cela semble même inouï que cela n'ait été envisagé par personne ! Le dépassement du budget ne peut tout expliquer.

Nous nous sommes assurés que le déménagement des collègues CO serait bien assuré par une société de déménagement spécialement mandatée.

Autre sujet de questionnement de notre fédération : la question des infiltrations d'eau dans le bâtiment SU. Selon l'ISST, un défaut d'étanchéité en était la cause et aurait été réglé depuis. Serait également en cause le sous-dimensionnement du réseau d'évacuation des eaux usées de la ville de Lons.

Le DR a proposé dans le cadre de la future Formation Spécialisée de Service Franche-Comté d'aller visiter les nouveaux locaux CO et SU courant janvier 2023.

#### **2/ site du Bureau Principal de Besançon**

Une présentation des travaux réalisés dans ce bâtiment que la Douane loue a été faite à base de photos. A été en particulier présentée la nouvelle salle de réunion/formation au sous-sol.

Elle est à la disposition de l'ensemble des services de la Direction, y compris pour des réunions syndicales. Il suffit de la réserver auprès du Secrétariat Général.

**Renaud GOYATTON** siègeait pour SOLIDAIRES Douanes au sein de la délégation SOLIDAIRES Finances. Pour toute demande de renseignement complémentaire, n'hésitez pas à le contacter.



La question des conditions de travail sera désormais traitée au sein de la Formation Spécialisée Santé et Conditions de Travail au niveau de la DI (*pour les questions englobant la totalité de la DI ou d'une portée générale*) et de la Formation Spécialisée dite de Service au niveau de la DR (*pour les questions locales : bâtementaire par exemple*).

Ce GT baptisé « Le contrôle des marchandises en frontière : E-commerce, missions, organisation et effectifs » était présidé par l'adjoint du délégué à la stratégie accompagné de la cheffe du bureau Politique des contrôles, de celle de la sous-direction Réseau, du chef du bureau Politique du dédouanement et d'un représentant de la section « processus import-export e-commerce ».

L'ordre du jour prévoyait d'échanger autour de 7 points repris sur 5 fiches. Cependant, lesdites fiches ne correspondaient pas aux points prévus à l'ordre du jour... La hiérarchie montrerait-elle aussi des signes de fatigue ?

Les thématiques liées à l'organisation des services et les effectifs n'ont pas vraiment été évoquées par la DG. Donc pas d'annonces d'effectifs supplémentaires pour traiter ces flux fort sensibles !

## I- Un nouveau cadre depuis le 01/07/2021

Probablement alertées par les fraudes liées aux effets de seuil des franchises et la perspective de renflouer les caisses des États en taxant les consommateurs, les instances européennes ont décidé de réformer profondément le secteur du dédouanement des envois de faible valeur.

La réglementation était restée inchangée depuis les années 90 (certains règlements mentionnaient l'ECU comme monnaie...) mais a connu un basculement majeur au 1er juillet 2021. **La CN22, une époque révolue**



Cela s'est traduit par l'abandon du dédouanement postal (les étiquettes CN22 et CN23).

Afin d'accompagner ces changements réglementaires, une nouvelle déclaration en douane et un téléservice dédié ont été lancés : « H7 ». Le traitement électronique des flux devait ainsi permettre un meilleur contrôle par les services. Sur le papier oui.

## II- Un miroir aux alouettes ?

Toutefois le lancement de ce service a été fait avant tout **pour satisfaire les opérateurs** et non les collègues ou l'efficacité des contrôles et des perceptions.

Pour la DG, H7 est une grande réussite. C'est sûr que les plus anciens d'entre nous se souviennent encore du lancement de NSTI ou des différents DELTA. Pour H7 il n'y a pas eu de bug technique comme le récent crash du remplaçant d'Aladin NG.

Mais, au-delà de la disponibilité de l'application, c'est surtout un problème de manque de données qui est à déplorer et que la DG semble reconnaître : il n'y en a pas assez et certaines d'entre elles sont fantaisistes.

Même si la DG admet que l'idée première était de faciliter le dédouanement et non le contrôle ou la perception, sa volonté de vouloir « redresser la barre », seize mois après le lancement de l'application, semble quelque peu tardive.

### Point particulier de l'Outre-mer

SOLIDAIRES Douanes a alerté la DG sur les problèmes spécifiques liés à la fin du dédouanement postal remplacé par H7 pour les envois de particulier à particulier par exemple.

Nous avons signalé que les collègues sont en souffrance et ont un besoin impératif d'instructions, de formations et d'effectifs. La DG semble consciente du problème (*pas assez à notre sens*) et indique travailler avec le groupe LA POSTE sur ces sujets.

Les collègues vivent un changement profond de leurs fonctions (*avant H7 ils s'occupaient du dédouanement pour le compte de la Poste*) sans que ce changement et les problèmes liés aient été anticipés par la DG.

Les collègues font face à une hausse exponentielle du nombre de déclarations avec plus de contrôles, de demandes d'invalidations et de remboursements tout en faisant face à une pénurie d'effectifs. La DG en tiendra-t-elle compte ?

## III- L'efficacité des contrôles remise en cause

Les services se retrouvent face à un raz-de-marée de petits colis dont le contrôle est délicat. Le ciblage est en effet compliqué, car la position tarifaire des marchandises est limitée au SH6 alors qu'il faudrait au minimum la NC8. Le SARC travaillerait sur une piste prometteuse selon la DG.

... / ...

SOLIDAIRES Douanes a rappelé que les services de contrôle ex-ante (*contrôle physique*) se retrouvent dans l'impossibilité de réguler ce flux sans cesse croissant. Par exemple, les collègues constatent régulièrement des déclarations H7 concernant une coque de smartphone à moins de 5 € alors que l'ouverture du colis montre qu'il s'agit d'un smartphone valant plus de 500 €.



**L'IA peut-elle réellement fonctionner sans les "petites mains"?**

Les services d'enquêtes, les analystes, les intelligences artificielles ne peuvent travailler sans les retours du terrain liés aux contrôles physiques. Il faut donc des collègues **en nombre suffisant et dotés des bons outils.**

La fraude liée au e-commerce est constituée par des fausses déclarations (*portant entre autres sur la valeur*) qui sont des fraudes bien connues par les douaniers. Mais la taille des flux, la multiplication des colis de petite taille et également l'entrée en jeu d'opérateurs plus ou moins vertueux compliquent la tâche des équipes de contrôle et de ciblage.

Les services d'enquêtes sont confrontés eux aussi à la quantité et la qualité des données : ainsi la notion d'exportateur dans H7 n'est pas la même que dans les déclarations Delt@ et peut correspondre au vendeur s'il organise le transport, mais aussi à l'expresseur ou le service postal...

#### **IV- Les pistes d'évolution envisagées**

Elles semblent faire consensus entre la DG et les OS. Reste à voir si elles seront mises en place et dans quelles conditions.

Nous avons rappelé que **le contrôle des flux lié au e-commerce ne peut pas se faire sans collègues qui ouvrent les colis.** Les services d'enquêtes, les

La DG souhaite doter les collègues en contrôle d'**applications mobiles sur leurs smartphones professionnels** leur permettant de gagner du temps dans leurs fonctions (*accès aux déclarations par exemple*). Enfin pour les agents, hors SURV, qui en ont un. Cette évolution technologique est louable, mais nous restons prudents dans son effectivité : disponibilité des smartphones, accès au réseau, ergonomie de l'application, etc. Sans doute un beau contrat pour Orange en vue...

Nous avons rappelé que les plateformes (*Amazon par exemple*) détiennent les données qui pourraient permettre de comparer les données déclarées et les données réelles. Il faudrait pouvoir obliger ces plateformes à coopérer avec les services douaniers dans le cadre du **droit de communication** ; celui-ci étant normalement impératif mais au final peu respecté par les entreprises.

Le problème de la **soustraction de la marchandise sous douane** a aussi été soulevé par la DG. Muscler nos **pouvoirs** et nos **sanctions** (*amendes dissuasives*) sur cette fraude importante pourraient être des atouts face à des opérateurs peu scrupuleux. Est-ce dans l'air du temps ? L'évolution de l'article 60 sera un bon test pour savoir si on veut réellement que la douane fasse du contrôle.

Le problème des **entrepôts de stockage** de marchandises proposées à la vente par des entreprises tierces sur des « **marketplace** » (*comme Cdiscount, Amazon...*) a aussi été évoqué.

Le besoin de cartographier ces entrepôts, de connaître les schémas logistiques (*parfois aberrants d'un point de vue économique*) a ainsi été soulevé par la DG. Si le renseignement autour des entrepôts et des flux nous semble essentiel afin de caractériser les risques, **l'évolution du code des douanes** de l'UE sur le sujet du justificatif du statut UE des marchandises et d'échanges d'informations sur les dédouanements nous semble tout aussi important.

### **Conclusion provisoire**

La DG semble vouloir renforcer les contrôles sur le e-commerce (*LCE, protection des intérêts financiers de l'UE...*). Elle a paru prendre en compte la situation des Directions ultra-marines. Elle sera jugée sur l'abondement en effectifs, la dotation d'équipements adéquats et le renforcement de nos pouvoirs de contrôle. Sans cela, le contrôle de la fameuse frontière qu'est le e-commerce ne sera que des mots creux et vides de toute réalité.

Il est des Groupes de Travail où l'on peut s'attendre à ce qu'ils soient conséquents vu le sujet traité. Ce GT Garde-frontières devait l'être ; ce qui ne fut pas le cas. Les débats, limités à une demi-journée, ont forcément souffert de ce court laps de temps.

SOLIDAIRES Douanes avait signalé cette limite pour un tel GT lors des séances du Comité technique de réseau des 24 et 26/10. Cela n'a pas fait changer d'avis la DG sur la durée du GT.

C'est d'autant plus regrettable que le sujet se prêtait à un examen de fond de cette mission en pleine évolution

## I- La mission Garde-frontières « incontournable » pour la SU

Déjà 20 % des agents SU (1697 sur 8237) effectuent des contrôles sur les points de passage frontaliers (PPF). Demain, selon la DG, ce pourrait être près de 30 % !

Cette tendance va s'accroître lorsque l'outil Système Entrée Sortie (EES en anglais) sera déployé dans les unités. Initialement prévu pour avril puis octobre 2022, il est désormais annoncé pour mi-2023 (et peut-être même plus tard).

Il absorbera tout le temps de travail disponible des brigades concernées : selon les estimations basses de la DG :

- ◆ +150 % (+2,5 fois) de temps de travail pour les PPF aériens (estimation sous-évaluée selon SOLIDAIRES Douanes) ;
- ◆ +200 à 250 % (+3 à 3,5 fois) de temps de travail pour les PPF maritimes (estimation là encore sous-évaluée selon nous).

Pour préparer les agents, 15 jours de formation initiale seront dédiés à la mission GF/immigration.

## II- Le motif est communautaire

Sous l'impulsion de l'Union Européenne (UE), toutes les entrées/sorties de l'espace Schengen devront

être enregistrées, citoyen d'un pays membre ou pas, avec intégration des données biométriques des voyageurs.

De facto, la LCF douanière est sacrifiée sur l'autel du contrôle migratoire. Le dogme de la libre-circulation des capitaux & des marchandises s'impose aux principes de protection du consommateur et de lutte contre les flux illicites ! Un bien triste reflet de la mondialisation ultralibérale en somme.

## III- Contrôler mais avec quels effectifs

La « haute » administration énonce une hausse d'effectifs de 30 % en 3 ans mais uniquement limitée à la Bretagne-Pays de Loire, la Normandie et les Hauts-de-France. Pour le reste il faudra faire avec l'existant si on lit bien entre les lignes !

Soit un maigre total de 180 à 200 postes sur 2023, 2024, 2025 ! Dès 2023, une hausse de 10 % ( $\approx 60$  postes) est annoncée dans les brigades concernées... Mais rien ailleurs ! Seuls, les PPF saisonniers seront renforcés par des agents Paris-spéciaux.

La volumétrie est déjà faite par les DI, mais il y a un refus de les communiquer aux organisations syndicales !

Pour rappel, en 2023, les suppressions d'emplois à la DGDDI seront de 31 (dont 20 liées au transfert/abandon des missions fiscales), cela signifie qu'à moins de recrutements spécifiques pour cette mission, ces 60 emplois seront pris ailleurs, dans les autres services SU notamment !

## IV- La Commission européenne souhaite que la France octroie le droit de fouille à l'ensemble des garde-frontières, policiers inclus !

SOLIDAIRES Douanes y est opposé ! Avec une telle évolution, les agents de la PAF se verraient octroyer les mêmes pouvoirs que les douaniers ! Avec une telle « harmonisation », une autorité pourrait invoquer un doublon et supprimer des effectifs/unités quand bien même le panel des missions est différent !

Sans moyens conséquents, ni conservation d'une capacité d'initiative/d'appréciation, le renforcement de la mission garde-frontières se fera **aux dépens des conditions de travail, de l'exercice des autres missions**, et in fine **de l'intérêt même du métier de douanier**, devenu alors rabougri.

En creux, en ne faisant exclusivement que de la mission immigration sur les PPF, il y a **le risque d'un « passeport » pour l'évasion fiscale et les fraudes douanières** en tous genres.

... / ...

# Remarques et revendications SOLIDAIRES

## 1/ Mutations : prioritaires !

Pour SOLIDAIRES Douanes, les renforts sur les brigades en charge de PPF devront s'effectuer prioritairement en fonction des demandes au Tableau Annuel des Mutations.

Nous nous opposons à ce que, pour des motifs de formation, des agents en sortie de stage soient affectés sur des postes où des demandes de mutation ont été formulées et n'ont pas été pourvues.

## 2/ Locaux : faire de la place et penser aux personnels & aux usagers

Pour SOLIDAIRES, la thématique des locaux, jusqu'alors escamotée, est essentielle pour appréhender la problématique. Une augmentation d'effectifs ne sera pas viable sans une adaptation de la surface des locaux et des infrastructures, portuaires et aéroportuaires. Dans bien des cas, les gestionnaires sont « seulement » concessionnaires. En effet, les Conseils départementaux sont propriétaires de la majorité des infrastructures.

Aussi, il leur appartient de financer le matériel et les travaux nécessaires. À défaut le temps d'attente en port/aéroport des voyageurs (touristes, professionnels...) pourrait exploser : passant de quelques minutes... à plusieurs heures ! Les chronomètres des gestionnaires de site risquent de s'affoler !

## 3/ Des chiffres à la réalité



**Passer des constats  
aux actes forts**

+ 30 % personnels/jour sur le terrain = +90 % d'emplois budgétés !

Une augmentation réelle de l'effectif journalier à hauteur de 30 % nécessite bien davantage que +30 % sur l'effectif total ! En effet, avec +30 % d'effectif total, il n'est pas possible de coter quotidiennement +30 % d'effectif.

Car en régime 24 h/24 et 365 j/365, il faut tenir compte des repos compensateurs, des congés, etc. La règle est connue : il faut multiplier par 3 le ratio pour garantir la disponibilité opérationnelle attendue.

Donc :

- pour le Grand Ouest, il faudrait augmenter les effectifs de 90 %, soit, a minima, 540 agents, et non pas seulement 180,

- au niveau national, il faudrait, au minimum 1 400 postes supplémentaires ! Nous mesurons là l'écart gigantesque entre les besoins et les perspectives présentées !

Le compte-rendu détaillé est accessible en ligne sur le site de SOLIDAIRES Douanes à cette adresse : <http://solidaires-douanes.org/Garde-frontieres>.

■

Ce GT tenu sur une journée (une première) attendu depuis presque 4 ans, suite à des reports successifs ou des annulations de dernière minute, était présidé par le chef de bureau de Réseau 2, M. P. François. Il était destiné à aborder la questions des équipements et des enjeux en SURV.

Il faisait suite au GT Garde-Frontières du 07/11 (<http://solidaires-douanes.org/Garde-frontieres>), assez pauvre en terme d'annonces, et où la question, pourtant centrale, des effectifs avait été évacuée des débats. Et pourtant le rapport de l'Inspection des Services (IS) daté du 01/10/2022 et présenté à cette occasion avait pointé la nécessité d'avoir des effectifs en nombre suffisant pour assurer des contrôles cohérents et sécurisés sans oublier la LCF. Et l'IS n'est pas connue pour être un repaire d'affidés à SOLIDAIRES Douanes !!

## I- Engagement d'un cycle de discussions sur la thématique SURV

Les OS, SOLIDAIRES Douanes en tête, ont dû lourdement insister pour obtenir la tenue de plusieurs GT ; la DG ne semblant pas avoir préparé ce point pourtant à l'ordre du jour...

3 réunions auront lieu au cours du 1<sup>er</sup> semestre suivies de 2 autres à la rentrée 2023 avant un vote au futur Comité Social d'Administration de Réseau.

Les **thématiques** suivantes devraient être abordées lors de ces GT :

- recrutement et formation,
- équipements et procédures,
- organisation du travail,
- méthodes de travail et sécurité,
- situation des agents spécialistes ou à compétence particulière (EMCAS, moniteurs tir-TP-CI, motards...).

## II- Quelques avancées sur de thématiques matérielles

Certains sujets semblaient par contre avoir été un peu mieux préparés par la DG.

### 1/ Les Gilets Pare-Balles (GPB)



Les **GPB** sont un souci constant depuis plusieurs années en particulier pour les collègues féminines (*problèmes de taille, types de gilets disparates dans les BS...*).

La DG a annoncé 2 mesures pour tenter de pallier ces manquements criants :

- 18 tailles devraient désormais permettre à

chaque agent d'avoir un GPB à sa taille,

- un questionnaire destiné aux collègues féminines va leur être envoyé afin de mieux prendre en compte leurs desiderata.

### 2/ L'applicatif Gestion des Équipements et des Commandes (GECO) en pleine débâcle

Difficile de ne pas admettre que cet applicatif est globalement un échec. La DG en convient et annonce qu'une refonte de GECO est envisagée.

Une **nouvelle gamme de vêtements** devrait être disponible début 2023.

Par ailleurs se pose le problème des prestataires pas au niveau attendu en terme de délais de livraison ou de qualité. La Directrice Générale doit d'ailleurs rencontrer les prestataires et leur faire part des manquements notés. Quels seront les résultats de cette entrevue ?

### 3/ Le rapport de l'IS sur la sécurité des contrôles

Mené, entre autre, dans certaines DI frontalières, cet audit de l'IS mettait en avant plusieurs points concernant les contrôles, leur sécurité et les **oppositions à fonction (OF)**.

Concernant ces dernières OF, une note sur le nouvel Intranet datée du 17/11/2022 précise le rôle de chacun en cas de constatation d'une OF.

Parmi les point évoqués il y avait aussi la question du **droit à l'image** (*ce point est intéressant car lors de l'opération de contrôle transfrontalière de novembre dans la DR, des remontées nous ont été faites au sujet d'une absence totale de respect du droit à l'image par les médias convoqués pour l'occasion.*

*Alerté par nos soins, nous attendons toujours que le DR nous réponde sur ce sujet...).*

... / ...

### III- Mais rien sur la thématique des effectifs

Si certaines thématiques matérielles ont commencé à être évoquées, une autre a, par contre, été immédiatement évacuée des discussions par les représentants de la DG : celle touchant **les effectifs**.

On peut résumer la volonté de la DG à la recette traditionnelle aux problèmes en Douane : gestion de la pénurie et répartition de celle-ci tous azimuts à tous les services !

SOLIDAIRES a tenté à plusieurs reprises de revenir sur ce sujet et d'autres thématiques (*retraite, indemnités*) sans que d'autres OS n'embranchent...

#### **L'inspection des services (IS) reconnaît qu'un effectif renforcé est primordial pour la sécurité des contrôles**

Comme l'ont souligné nombre d'interlocuteurs de terrain, tous grades confondus : « *la sécurité c'est le nombre* ».

Depuis le déploiement de l'arme longue, le nombre minimum d'agents par escouade est fixé à quatre, mais les conditions de sécurité varient selon les circonstances de contrôle et ce nombre est considéré tant par les agents de terrain que par le bureau R2 comme insuffisant pour assurer la mission LCF en toute sécurité.

Ceci atteste que le juste effectif des brigades est un facteur de sécurité, car il est avéré que le nombre demeure un facteur essentiel de la sécurité.

**Extrait du rapport de l'IS p 29-30**

Autre sujet avec des débats tendus : la cote de service. Pour de très nombreux agents celle-ci doit permettre de concilier vie professionnelle et vie privée.

Pour la DG la vision est toute autre : « *l'opérationnel prime sur les activités de la vie privée [...] c'est d'abord les nécessités de service qui comptent !* ». Il faut par ailleurs davantage de supervision et de formation annuelle pour faire face aux enjeux.

Selon la DG, les futurs GT doivent permettre de réécrire complètement l'instruction-cadre et pas seulement la dépoussiérer. Pour aller vers quoi ?

### IV- Propositions de SOLIDAIRES Douanes

À l'occasion de ce GT, notre OS a tout d'abord reconnu le travail exhaustif réalisé par l'IS (*état des lieux, préconisations...*). Notre délégation a tenté d'avancer plusieurs éléments au cours des discussions :

- abondements en termes de moyens notamment bâtimentaires pour rénover le parc (*revendication qui remonte au mouvement de 2019*).
- la question des effectifs qui, quoiqu'on en pense, reste un facteur primordial pour assurer la sécurité et effectuer la LCF.
- la nécessité de valoriser les fonctions exercées par les agents de catégories C et B (*chefs d'équipe, chauffeurs...*) avec une revalorisation de la NBI.

#### **CONCLUSION PROVISOIRE**

Est-ce qu'une immense (contre)-réforme va bouleverser la branche SURV ? Pas forcément.

La dernière fois qu'il y avait un tel cycle de réunions, c'était à l'occasion du transfert des missions fiscales (*TMF*) en AG-CO ! On a vu ce que cela peut donner : l'hécatombe.

Ainsi pourrait imaginer dès 2023 une expérimentation du style lab' AuRA à l'échelle nationale ! À voir ce que donnera le cycle de discussions avec la DG.

Une autre voie est possible que la gestion de la pénurie : embaucher massivement ! Pour SOLIDAIRES, c'est rentable, déterminant et éprouvé !

À défaut, des missions, populations & territoires seront abandonnés, tandis que la vie et la santé des collègues seront les courroies d'ajustement.

Le compte-rendu du GT est accessible à cette adresse : <http://solidaires-douanes.org/GTR-Surveillance>. En complément du compte-rendu, une comparaison est faite avec les effectifs douaniers en Allemagne.

# Rapport du sénat sur la Douane 12/10

**L**e 12/10 dernier, 2 sénateurs de la Commission « Gestion des finances publiques » ont présenté un (nouveau) rapport sur la Douane sur le thème unique de la lutte contre les stupéfiants. Petite analyse à la hache.

## I- Des constats déjà faits

Enfonçant des portes béantes, les auteurs mettent en avant **le poids de la DGDDI dans la lutte contre les stupéfiants** (entre 60 et 80 % des saisies selon le type de produit) alors que son rôle « demeure encore méconnu ».

Ils font le constat que **les flux** ne cessent de se multiplier et que la production de drogues synthétiques se fait aussi désormais en Europe.

La Douane est l'« administration de la marchandise et de la frontière » et elle constitue un « premier rideau » face au trafic de stupéfiants (aucun autre trafic n'a été pris en compte par ce rapport ce qui nuit à l'analyse).

La **frontière** est désormais **multidimensionnelle** et seule la Douane semble en mesure d'en appréhender tous les aspects : physiques (*terrestres, maritimes et aériennes*) et numérique. Il est noté qu'elle dispose de moyens terrestres et aéromaritimes pour accomplir sa mission et que les DOM font l'objet d'une attention particulière compte-tenu de leur positionnement géographique (*sic !*).

Les auteurs font une incise concernant les craintes générées par le **fret express** à savoir que ce vecteur de fraude a explosé depuis la crise de la covid. Rien de bien nouveau donc dans le landerneau douanier.

## II- Des propositions d'évolution déjà connues

Pour les 2 rapporteurs, l'action de la Douane s'inscrit dans le cadre du **Contrat d'Objectifs et de Moyens (CMO) 2022-2025**. Les effectifs sont maintenus au même niveau et le budget alloué aux équipements est renforcé (*achat d'hélicoptères, de vedettes gardes-côtes ou encore de nouveaux scanners*).

Ils doutent que ces **équipements** soient en nombre suffisant. La Douane doit investir selon eux dans davantage de scanners, de drones... pour la lutte contre les stupéfiants mais ils ne proposent pas d'augmenter le budget équipement. Ils indiquent que la partie immobilière ne devrait pas bénéficier de 13 M€ car elle ne concourt pas à la LCF mais que des cessions permettraient de dégager des fonds...

La **dématérialisation** va nécessairement entraîner « des gains de productivité » qui permettront de re-

déployer les effectifs vers des missions de contrôles. Et avec la simplification des **régimes indemnitaires**, elle économisera des fonds qui pourront être consacrés aux achats de nouveaux matériels.

## III- RAS sous le soleil

Quelques remarques sur ce rapport qui n'amène rien de bien nouveau si ce n'est occuper 2 sénateurs :

- la Douane connue surtout à cause de ses saisies de drogue ? La communication se déploie autour de cet axe tellement vendeur auprès des médias.

- les DOM objet d'une attention particulière ? Visiblement ils n'ont pas dû se rendre sur place pour constater l'extrême faiblesse des moyens douaniers dans les DOM-COM.

- le fret express en plein essor : le GT e-commerce du 27/10 faisait le constat de la nécessité de bras pour ouvrir les colis mais la DG avait refusé d'évoquer la question des effectifs.

- acheter plus d'équipements ? Oui si l'on pense aux scanners par exemple. Par contre, sans embauches où trouvera-t-on les spécialistes pour les manier (*idem pour les drones*) ?

- leur méconnaissance de nos missions est flagrante : ils s'imaginent que transférer 700 emplois, qui devront être de toute façon supprimés selon les termes de la DG elle-même, va se faire en un clin d'œil et que les CO passeront en SU sans souci après avoir géré des années durant la perception et le contrôle de taxes fiscales ?

- si l'idée de mutualiser l'entretien des bateaux par exemple semble une piste de réflexion, il faut espérer que ce ne seront pas les mêmes personnes qui se sont illustrées avec les vedettes qui seront en charge du dossier...

- financer les acquisitions en utilisant les fonds saisis aux trafiquants ? Bonne idée mais quand les sommes saisies seront-elles réellement disponibles (*il faudra une décision de justice suite à un procès*) ?

- économiser les régimes indemnitaires ? Sont-ce les agents qui coûtent le plus cher en Douane ?

Le rapport complet est consultable à cette adresse : <http://www.senat.fr/rap/r22-045/r22-0450.html>.

## SOLUTIONS MOTS FLÉCHÉS n°83

	C		O		P		N		S		C
M	O	U	C	H	A	R	A	B	I	E	H
	L		C	I	N	T	R	E		T	E
F	O	L	I	E	S		T	T	C		M
	M	I	T		E	C	H	O	U	E	E
A	B	B	A	Y	E		E	N		U	T
	A	R	N	O		E	X		A	M	O
A	G	E		D	A	N		K	I	E	V
	E	T	R	A	N	G	L	E		S	
E	S	T	E		C	L	U	N	Y		P
		I	D	A	H	O		Y	E	T	I
P	I	S	E		E	U	R	A	S	I	E
	E	T	N	A		T	A	N		B	R
A	N	E	T		C	I	S	E	L	E	R
	A	S	S	I	S	E		S	I	T	E

## SOLUTIONS GRILLES DE SUDOKUS n°83

**Grille facile**

4	8	2	1	3	9	6	7	5
6	1	5	2	7	4	9	8	3
3	9	7	8	5	6	4	2	1
5	6	9	4	1	8	7	3	2
2	3	4	5	9	7	1	6	8
8	7	1	3	6	2	5	4	9
9	2	8	6	4	1	3	5	7
1	4	3	7	8	5	2	9	6
7	5	6	9	2	3	8	1	4

**Grille moyenne**

5	7	6	2	8	1	4	3	9
8	1	3	4	7	9	5	6	2
4	2	9	5	3	6	7	8	1
2	3	5	1	6	4	8	9	7
9	8	7	3	5	2	6	1	4
6	4	1	8	9	7	3	2	5
7	9	4	6	1	3	2	5	8
1	6	8	7	2	5	9	4	3
3	5	2	9	4	8	1	7	6

**Grille difficile**

1	2	8	4	3	5	9	7	6
3	7	9	6	8	2	4	1	5
4	5	6	9	1	7	3	8	2
7	1	4	3	5	6	8	2	9
6	3	2	8	7	9	1	5	4
9	8	5	1	2	4	6	3	7
8	9	7	2	4	1	5	6	3
2	4	3	5	6	8	7	9	1
5	6	1	7	9	3	2	4	8

**Grille diabolique**

3	5	7	8	9	2	4	6	1
6	4	8	3	5	1	7	9	2
2	1	9	6	7	4	8	3	5
8	2	3	7	1	6	9	5	4
9	6	4	2	3	5	1	7	8
1	7	5	9	4	8	6	2	3
4	3	6	1	2	9	5	8	7
5	9	2	4	8	7	3	1	6
7	8	1	5	6	3	2	4	9

## GRILLES DE SUDOKUS n°84

**Grille facile**

3	2		1		5	8		
9		1	8		6	2		
8								
5			6				1	3
	1	9	4		3	7	8	
7	6				8			2
								7
		7	5		9	1		4
		5	7		1		6	8

**Grille moyenne**

		7	2	3				
6		2	7		1		3	
5				9				
3				5	9		6	
	5		4		6		1	
	1		8	7				5
				6				2
	6		3		7	8		9
				4	2	1		

**Grille difficile**

		4		1	9			
					8			6
	8			4			1	2
3	4					8		
7				5				9
		1					2	5
1	5			7			6	
9			3					
			1	8		2		

**Grille diabolique**

								1
1			4	6				5
	2	8	1		3			
6	3					2		1
2		1						4
								7
			3		4	5	2	
4				8	7			3
	6							

LE NUMÉRO DE DÉCEMBRE  
 SERA CONSACRÉ AUX  
 RÉSULTATS DES ÉLECTIONS  
 PROFESSIONNELLES ET MASSE

**Gros couac à la BSI d'Orléans :  
CT Local des 20-27/10 (p 9-12)**



**Enfin un Médecin de Prévention !  
CR du CHSCT du 11/10 (p 6-8)**

**Élections pro 2022 : activer  
son compte électeur (p 6-8)**

**GTA, article 60 (p 13)**

## AGENDA

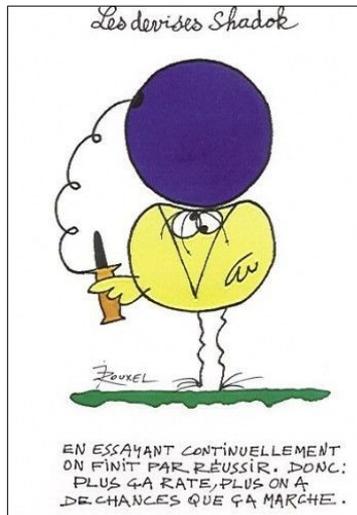
- **16/11** : CAPN recours cat. A.
- **18/11** : CAPN non titul. cat. C.
- **22/11** : CAPN recours évaluation cat. B (CP).
- **01-08/12** : Élections Masse et professionnelles (CSA, CAPN & CCPN).

\* \* \* \*

## SOMMAIRE

- *L'édito* (p 2)
- *Les brèves* (p 3)
- *Élections 2022 : activer son compte électeur* (p 4-5)
- *CHSCT 25 du 11/10* (p 6-8)
- *CTSD du 20/10* (p 9-11)
- *CTSD reconvoqué du 27/10* (p 12)
- *GTA et article 60* (p 13)
- *GT DGFIP-DGFDDI 19/09* (p 14-15)
- *Mots fléchés & sudokus* (p 16)

## *Gérer c'est anticiper. Pas en Douane...*



Comment ne pas être stupéfait par l'annonce faite en CT le 27/10 du report au second tour des mutations prévues pour la BSI d'Orléans ?

Comment expliquer que la DG ait mis autant de temps à identifier et clarifier une simple question juridique alors qu'elle dispose en la personne du SIEP-BIMO d'une ressource compétente sur le sujet et qui sait où trouver de ces réponses (*la location de modulaires parallèlement au chantier de la future BSI*) ?

Comment ne pas être écoeuré par un tel ratage qui concerne un service doté, à terme, de 15 agents mais qui ne devait en compter que 9 suite au premier mouvement au TAM en 2023 ? Qu'est-ce que cela aurait été avec un service à 30, 50 ou 100 agents ? À quoi cela sert-il de dissiper en réunion sur le confort des nouveaux modulaires loués si ce n'est pour se rendre compte que l'on doit tout recommencer ?

Depuis longtemps, on a bien compris que la Douane est plus prompte à fermer des structures qu'à en ouvrir et que les contrôles internes ne mettent pas fin au gaspillage d'argent public (*rouvrir en 2022 une BSI fermée en 2006 pour cause de suppressions d'emplois interroge sur la manière dont nous sommes gérés*).

Orléans est le résultat de 20 ans de fermetures de services menées au nom de politiques libérales (*moins de fonctionnaires*) au détriment de la mission LCF.

Bonne lecture à vous.

## **La Pelle à Chnis est une publication de la section SOLIDAIRES Douanes de Franche-Comté**

Pour nous joindre : @ : [solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr](mailto:solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr)

Secrétaire de section : **M. Renaud GOYATTON** (Tél. : 09.70.27.66.92 - [renaud.goyatton@solidaires-douanes.org](mailto:renaud.goyatton@solidaires-douanes.org))

Secrétaire-adjoint : **M. Thierry STUCKLÉ** (Tél. : 06.08.54.16.26 - [thierry.stuckle@douane.finances.gouv.fr](mailto:thierry.stuckle@douane.finances.gouv.fr))

## NOUS SUIVRE



[www.solidaires-douanes.org](http://www.solidaires-douanes.org)



[@SolidDI\\_Dijon](https://twitter.com/SolidDI_Dijon)



[Solidaires Douanes DI Dijon](https://www.facebook.com/SolidairesDouanesDI)



[www.instagram.com/sddijon](https://www.instagram.com/sddijon)



<https://t.me/SDDijon21>

## Enfin un Médecin du Travail !!



Comme on dit « le plaisir est dans l'attente et non dans la possession » mais quand même !

Après presque 5 années sans Médecin du Travail, les douaniers de Franche-Comté en voit enfin arriver un. Alors que l'actuel avait décidé de

ne pas s'occuper des douaniers lors de son arrivée, cette fois-ci c'est bon les douaniers bénéficieront de nouveau d'une visite. Ne reste plus qu'à récupérer le retard... (cf. le compte-rendu du CHSCT p 6-8).

## Délais de route harmonisés

La NA RH1 n°805 du 17/10 (et son annexe) est venue rappeler les modalités applicables aux délais de route selon que l'agent soit sur temps de service ou non.

Si l'agent est côté il peut obtenir entre 4 et 48 h de délais de route aller-retour. Non côté, il devra appuyer sa demande de compensation horaire avec des justificatifs (viamichelin...) et bénéficiera du nombre d'heures correspondant au trajet effectué.

## Responsabilité comptable des agents



Une ordonnance datée du 23/03/2022 (n°2022-408) organise la fin de la responsabilité unique des comptables (les RI) pour répartir celle-ci sur

l'ensemble des agents en Douane. L'objectif est de « favoriser la responsabilisation de tous les gestionnaires publics ».

On peut imaginer qu'au final les agents dans les services « décrocheront la timbale » également à moyen terme (pourquoi s'en priver ?). Agents en bureaux, sous-caissiers en BS... tout le monde sera concerné. On peut aussi imaginer sans risque de se tromper que les primes des RI ne seront, elles, pas redistribuées aux échelons inférieurs.

Cela confirme en tout cas ce que SOLIDAIRES Douanes énonce depuis longtemps : les Correspondants de la RI ainsi que les chefs de service effectuent donc bien des actes comptables à travers Garbo. Une responsabilité comptable sans prime en contrepartie.

## Vous rêviez d'une affectation à l'Isle d'Abeau ?

Aladin deviendrait-il le nouveau lieu où les services recrutent ? C'est ce que l'on pourrait croire avec l'annonce du 05/10 vantant les mérites d'une mutation à l'Isle d'Abeau.

Étonnamment cette « petite annonce » émane des agents du Centre d'Expertise. Faut-il y voir un moyen original de recruter des effectifs pour cette résidence un des « champions » créé par le PSD ?

En tout cas, tout est fait pour attirer les candidats (activité, effectifs, infrastructures, localisation...). Mention spéciale pour les équipes de pétanque et de football.

## Le FACVA n'est pas un budget annexe des DI

Le Fond d'Amélioration des Conditions de Vie des Agents (FACVA) est issu du conflit social suite au Transfert des Missions Fiscales. Il est doté de 500 000€/an pendant 4 ans. Les DI vont proposer à un comité réunissant administration et OS signataires de l'accord du 04/04 des projets qui seront ou non retenus.

L'occasion faisant le larron, il ne faudrait pas que certains en profitent pour repousser pendant plusieurs années des travaux, pourtant de leur responsabilité d'employeur, sous prétexte d'une non-sélection par le FACVA.

C'est pourtant ce qui arrive au local/salle de réunion de la DR : à l'origine, il devait être co-financé par le CHSCT 25 et la DI. La DI a transféré ce dossier au FACVA en espérant un possible financement en 2022 voire 2023 alors que le CHSCT avait payé sa quote-part rubis sur ongle...

# ÉLECTIONS 2022 : le compte électeur

Depuis début novembre, les comptes électeurs peuvent être activés en vue des futures élections professionnelles des 1er-8 décembre 2022.

Sans être très compliquée, l'activation du compte nécessite 2-3 manipulations que SOLIDAIRES Douanes vous détaille ci-dessous.

## Récupérer sur l'ENSAP son identifiant sur sa carte d'électeur

1

### Mes documents employeur

📄 Carte électorale 19 octobre 2022  
23/10/2022 2022\_10\_19\_eVote\_octobre.pdf  
(PDF, 67 Ko)

Voir tous les documents

L'identifiant, pour se connecter au site de vote, doit être récupéré sur la carte électeur présente sur l'ENSAP.

On ouvre la carte et on récupère l'identifiant (code avec chiffres et lettre mélangés).

## Ouvrir le message sur Mercure : « Élections professionnelles 2022 - votre espace personnel est ouvert »

2



### Élections professionnelles 2022

M. GOYATTON RENAUD,

Vous êtes appelé(e) à participer aux élections professionnelles 2022 du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique.

Votre espace électeur vient d'ouvrir et vous permet dès à présent de consulter les scrutins auxquels vous pourrez voter ainsi que les listes électorales. Les candidatures et professions de foi seront mises en ligne à partir du mercredi 16 novembre 2022.

Le vote se déroulera du **jeudi 1er décembre 2022 à 08h30 (heure de Paris)** au **jeudi 8 décembre 2022 à 17h00 (heure de Paris)**.

Pour participer à ces élections, veuillez cliquer sur le lien suivant :

Accédez au site de vote de vos Elections Professionnelles 2022

Le système evote envoie à chaque agent un mail intitulé « Élections Professionnelles 2022 » qu'il faut ouvrir (attention aux spams).

Le message contient le mot de passe temporaire et le lien sur lequel cliquer pour accéder au site de vote.

3

Mot de passe temporaire à noter. A saisir sur le site de vote.

- **Activer votre compte** en renseignant au sein du site de vote votre **identifiant** contenu dans la carte électeur disponible sur le site de **ENSAP** et le **mot de passe temporaire** qui figure ci-dessous.

Votre mot de passe temporaire



... / ...

## Une fois cliqué sur le message « Accéder au site de vote de vos Élections professionnelles 2022 »

4

Elections professionnelles 2022

### Accès à l'espace personnel

Votre **identifiant** figure sur votre carte électeur déposée dans l'ENSAP, ou reçue par courrier.  
Votre **mot de passe temporaire**, à **personnaliser lors de l'activation de compte**, vous a été envoyé par mail.  
En cas de difficulté, consultez la rubrique « Mes informations pratiques » ci-dessous.

\* : champ obligatoire

Saisissez votre identifiant :

Saisissez votre mot de passe :

Mot de passe oublié? Compte non activé?

Veillez saisir le code de sécurité ci-dessous :



RETOUR CONNEXION

© 2022 VOXALY - Mentions légales - Conformité RGAA - Solution proposée par VOXALY

S'identifier avec FranceConnect  
Qu'est-ce que FranceConnect ?

Mes informations pratiques

- > Guide du Vote – Foire aux Questions
- > Aide en ligne
- > Formulaire de demande d'assistance

**On accède à son espace personnel. On saisit l'identifiant, le mot de passe temporaire + le code de sécurité.**

## Changer son mot de passe temporaire

5

Elections professionnelles 2022

### Je crée mon mot de passe personnel

12 caractères minimum dont 1 majuscule, 1 minuscule et 1 chiffre.

Barre de niveau de sécurité du mot de passe :

Saisir de nouveau votre mot de passe

\* : champ obligatoire

SUIVANT

**Le système demande immédiatement la création d'un nouveau mot de passe.**

Votre compte est désormais activé. Dès le 1<sup>er</sup> décembre 8h30 vous pourrez vous connecter en utilisant ce lien : <https://electionsprofessionnelles2022.finances.gouv.fr/portail/identification-portail-electeur>. Il vous suffira de saisir vos identifiant et mot de passe pour pouvoir voter.

**SOLIDAIRES Douanes a fait un pas à pas, n'hésitez pas à le demander**

# CHSCT 25 : réunion du 11/10

Sous la présidence du Directeur de l'INSEE siégeaient le Directeur de la Douane, l'adjoint du DDFIP, les Assistants de Prévention (AP) DDFiP, INSEE et DGDDI, l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) ainsi que le Médecin du Travail (MT), le Dr PERRIER et sa future remplaçante le Dr VUATTOUX.

Côté organisations syndicales, les fédérations Solidaires Finances, FO Finances, et CFDT Finances participaient à la réunion.

## I- Situation sanitaire

Chaque administration a présenté la situation dans son périmètre :

- INSEE : entre juillet et fin septembre, l'INSEE a eu entre 1 et 2 cas par mois. La situation est maî-

trisée.

- DDFIP : hausse des cas au mois d'octobre. De 27 cas en juillet, on est passé à 8 en août et 24 cas en septembre avec un cluster à Chamars.

- DRDDI : quelques cas (*moins de 10 sans plus de précisions*).

Le Dr PERRIER a indiqué que la Bourgogne-Franche-Comté connaissait une hausse continue des cas avec un taux d'incidence supérieur à la moyenne nationale (*600 contre 470*).

Elle a rappelé que la 2<sup>e</sup> dose de rappel était ouverte aux personnes de 18 à 60 ans reconnus vulnérables, aux femmes enceintes dès le premier mois de grossesse ainsi que leur entourage. 3 vaccins sont également disponibles (*2 Pfizer et 1 Moderna*).

## ENFIN UN NOUVEAU MÉDECIN DU TRAVAIL POUR LA DOUANE !!

Un point concernant le nouveau MT a été fait en séance.

Le Dr VUATTOUX a indiqué avoir travaillé pendant une quinzaine d'années dans un Centre De Gestion du Doubs qui s'occupait des personnels de communes, du Conseil Régional, de la préfecture, des personnels (*civil*) de la gendarmerie et de l'agriculture.

Pour le moment, le Dr PERRIER étant encore en activité, elle va gérer la Douane en Franche-Comté (*départements 25, 39, 70 et 90*) ainsi que la DGFIP et l'INSEE dans les départements 39, 70 et 90. Elle disposera de 4 lieux pour recevoir les agents : Besançon, Lons, Belfort et Vesoul.

1 **secrétaire** basée à Nancy va gérer l'agenda des visites qui devraient commencer fin octobre-début novembre. La priorité sera de rattraper le retard accumulé depuis 5 ans.

À terme (*courant 2023*) une **infirmière** sera recrutée et basée au 17, rue de la préfecture dans un bureau adjacent à celui du Dr VUATTOUX. Elle prendra en charge les visites médicales en alternance avec le MT.

Pour les visites médicales, le MT se déplacera dans un des 4 lieux de réception selon des créneaux fixés avec la secrétaire (*et la correspondante sociale*). Si un agent souhaite la rencontrer en-dehors de la visite habituelle, il devra se déplacer sur Besançon sur des créneaux dédiés.

## GÉRER LA PÉNURIE...

Il y a 2 ans un nouveau décret (*Décret n° 2020-647 du 27 mai 2020*) a réorganisé la Médecine du Travail en tenant compte de la pénurie de MT et en rapprochant public et privé.



Désormais le MT sera entouré d'infirmières pluri-disciplinaires (*une en Franche-Comté*). Celles-ci seront habilitées à faire passer les visites médicales des personnels en insistant sur le côté prévention.

Pour les **personnels à « risques »** Douanes, DGFIP et INSEE (*SURV, soumis au radon, utilisant un véhicule de service...*) il y aura une visite tous les 2 ans, alternant Médecin du Travail et infirmière, dans le cadre de la Visite d'Information et de Prévention (*VIP*). Pour les personnels « **non à risques** » la VIP devrait normalement être faite tous les 2 ans seulement par l'infirmière.

### Intervention de SOLIDAIRES Finances

Concernant le point sanitaire, SOLIDAIRES Finances a demandé à ce que dans les 3 administrations un **rappel des consignes à respecter** (*port du masque...*) et des interlocuteurs à contacter soit fait. Le port du masque pendant 7 jours suite à un épisode covid sera ainsi rappelé.

Par ailleurs pour la **Douane et la question du télétravail** : ce sont les chefs de service qui prennent contact avec les TSI et informent la hiérarchie ; l'AP n'est pas compétente sur ce sujet.

## II- Fiches de Signalement (*FDS*), Accidents de Service/Trajet (*AS/AT*), Registre Santé et Sécurité au Travail (*RSST*)

### 1/ Douanes

Outre 1 AS, 1 FDS a été présentée en séance. Elle émanait des agents de la brigade de Pontarlier concernant l'état de vétusté de leur local social.

Le Directeur a indiqué que des travaux lourds (*présence d'un mur porteur*) seraient à prévoir

mais que la DI attend d'en savoir davantage à ce sujet, car le bâtiment non entretenu depuis très longtemps nécessitera peut-être d'autres travaux et que cela aura un coût.

De simples travaux de rafraîchissement pourraient être faits d'ici la fin de l'année en attendant. Un financement via le Fond d'Amélioration des Conditions de Vie des Agents (*FACVA*) créé suite au conflit social en Douane au printemps dernier pourrait aussi être envisagé.

### Intervention de SOLIDAIRES Finances

SOLIDAIRES Finances est intervenue sur le **local social de la brigade de Pontarlier**. Ce bâtiment domanial n'a jamais été entretenu correctement et il est dégradé. Il devient urgent d'y faire des travaux. Le Directeur a l'air conscient de la situation mais cela suffira-t-il ?

Au sujet du **local social de la DR**, SOLIDAIRES Finances a posé la question du devenir des travaux.

En effet, ces travaux font l'objet d'un cofinancement Douanes-CHSCT ; ce dernier ayant déjà payé le mobilier du futur local social/salle de réunion. Quelle ne fut pas notre surprise d'apprendre, au détour d'une conversation dans une autre instance, que le local serait finalement proposé au FACVA.

Le DR des Douanes a confirmé que la DI proposerait ce projet en numéro 1 au Comité de sélection du FACVA de fin d'année. Certes l'explosion du coût des carburants peut s'entendre mais nous sommes là face à une entourage des Douanes alors que le CHSCT avait respecté sa part du cofinancement.

... / ...

## 2/ DGFIP

Plusieurs FDS ont été présentées en séance ainsi que les réponses qui y ont été apportées. A part une, toutes se rapportaient à des comportements agressifs ou violents d'usagers à l'encontre d'agents des Finances Publiques.

Le système mis en place depuis plusieurs années est le suivant : chaque FDS est remontée à

la Direction à Besançon qui envoie une lettre de soutien à l'agent concerné et une lettre à l'infracteur. L'AP est aussi mis dans la boucle et appelle l'agent et lui propose les services d'un psychologue du travail en cas de besoin.

Si la situation est jugée grave, elle est remontée à la Direction Générale des Finances Publiques où la direction juridique décide s'il y a lieu ou non de déclencher un article 40.

### Intervention de SOLIDAIRES Finances

SOLIDAIRES Finances a rappelé que si l'état de la société se détériore, la situation vécue par de nombreux usagers qui tentent, sans succès de joindre par téléphone ou au guichet un agent des Finances Publiques (*pour payer une amende par exemple*) alourdissait le climat. Et qu'embaucher des vigiles ne remplaçait pas des agents en service d'accueil.

### III- DUERP - Plan Annuel de Prévention Douane

L'AP a souligné la lourdeur du travail à accomplir. Des questionnaires ont été envoyés aux agents (*peu de réponses*) puis des réunions au niveau local se sont tenues pour rédiger le DUERP par service.

L'importance des Risques Psycho-Sociaux (RPS) et de l'hygiène sont de nouveau mis en avant pour ce DUERP 2022.

**Vote abstention** SOLIDAIRES Finances et CFDT  
- **pour** : FO.

*Explication de vote : SOLIDAIRES Finances regrette le classement des armes en risque B et les soucis rencontrés pour organiser des réunions dans les services.*

### IV- Présentation des propositions de dépenses

Pour la Douane un local douche devait être installé au sous-sol de la DR. Elle a été intégralement payée par la Douane et est installée. Le local social/salle de réunion sera, lui, soumis au FACVA.

### Fonctionnement du FACVA

Ce Fond a pour but de financer à raison de 500 000€/an pendant 4 ans des projets d'amélioration des conditions de vie des agents.

Chaque DI fait une pré-sélection des projets en interne et les classe selon un ordre de priorité. Cette liste est ensuite envoyée au FACVA où siègeront des membres de l'administration et des représentants des élus des syndicats ayant signé l'accord du 04/04/2022.

La prochaine et dernière réunion du CHSCT 25 est fixée au 14/11 à 14h30.

SOLIDAIRES Finances a obtenu qu'y seront présentés les points douane qui devaient l'être le 10/03 mais qui avaient été repoussés (*aménagement du bureau de Lons, travaux au bureau de Besançon*).

**Renaud GOYATTON** siègeait pour SOLIDAIRES Douanes au sein de la délégation SOLIDAIRES Finances.

# Comité Technique Local du 20/10

Ce Comité Technique Local était présidé par M. BELTRAN (DI), accompagné de Mmes DENIS (DR Centre-Val de Loire) et VERCRUYSSSEN (cheffe PMR), MM. CUGNETTI, LIGIOT et ACHARD (respectivement DR Bourgogne, Franche-Comté et SGI).

Mme CAZAL-CASTANIER (cheffe PPCI) était en charge de présenter l'étude sur le fret express.

Pour SOLIDAIRES Douanes siégeaient : M. MICHAU et Mme MARCEAUX (titulaires), M. GOYATTON (suppléant) et Mme GERBAIX (experte).

Le secrétariat était assuré par M. ACHARD et le secrétariat-adjoint par SOLIDAIRES Douanes.

Après la déclaration préalable de la CGT, Le président a indiqué qu'au sujet des **futurs agents restructurés de la RI** (celles et ceux assurant le suivi des missions jusqu'en 2024), un parcours professionnel d'immersion AG-CO leur sera proposé afin qu'ils puissent découvrir d'autres services en vue de leur futur reclassement. La SURV n'est pas concernée par ce parcours. Ils pourront également discuter de leur situation avec la cellule de reclassement. Si des postes les intéressent, ceux-ci seront gelés jusqu'à ce que puissent être envisagés des changements de poste.

SOLIDAIRES Douanes a aussi souligné la situation vécue par les **agents au sein des bureaux dans la DI qui effectuent des missions destinées à être transférées aux Finances Publiques**. Ces 4-5 collègues doivent pouvoir bénéficier des mesures de restructuration car concernés au premier chef. Le DI a fait le choix de ne pas inscrire la totalité de la résidence où ces agents exercent dans le décret de restructuration.

Le DI a proposé de se rapprocher des agents concernés pour avoir connaissance de leurs desiderata. SOLIDAIRES Douanes veillera à ce que ces agents ne soient pas oubliés au moment des transferts à venir.

À titre général, seuls les agents ayant une part significative de leur activité dédiée aux missions fiscales seront restructurés (soit au moins 50 % de leur activité).

Concernant les **sous-effectifs et vacances**, le président a indiqué militer pour obtenir des agents. Faute d'effectifs, selon SOLIDAIRES, l'administration doit assumer la situation (en termes de missions...). Il a aussi indiqué concernant l'**article 60** que les DR et lui-même rencontraient activement procureurs et magistrats afin de leur rappeler que jusqu'au 01/09/2023, le recours à cet article était possible.

## I - Vote du PV du 14/06/2022

Vote pour : SOLIDAIRES Douanes, CFDT/CFTC, USD/FO et UNSA – abstention : CGT.

## II - Analyse d'impact de la création de la BSI d'Orléans

La **création de la BSI a déjà été actée lors du CT de juin dernier**. Si la future BSI et ses conditions matérielles d'installation ont été au cœur des discussions, a été aussi abordée la situation de la BSI de Bourges.

Le président a rappelé que sur les 15 agents de la BSI, 9 formeront dans un premier temps un élément précurseur sous la direction de l'agent du GIR d'Orléans (les 6 autres agents arriveront plus tard – dont l'EMC- sans connaissance du calendrier).

Des modulaires sont loués pour le site, temporaire, de Fleury. Les travaux du futur site d'implantation à Saint-Jean de Braye devraient être terminés pour août 2023. Un bail de 9 ans a été signé. Un désamiantage du site aura lieu. Des places de parking en zone bleue seront accessibles. Matériel de contrôle et armes devraient être disponibles au 01/03. 2 véhicules ont été commandés ainsi que celui du maître-chien qui arrivera ultérieurement.

### **Remarques de Solidaires**

- ◆ Les documents complémentaires (plans des locaux...), dont SOLIDAIRES Douanes avait demandé la communication ; non prévue au départ, ont été envoyés un jour avant la réunion... Ils étaient pour partie illisibles et incomplets. Pour les effectifs de Bourges c'était pire : le document était erroné, car les effectifs avaient été modifiés en cours d'année sans que les OS ne soient avertis.

... / ...

- ◆ SOLIDAIRES constate que c'est juste pour que les agents de Bourges puissent assumer les missions PPF jusqu'en mars 2023 et souligne que la suppression de 6 postes au préalable a impacté cette BSI. Certes aucun agent n'a été et ne sera déplacé à Orléans mais les départs naturels n'ont, par ce fait, pas été remplacés.
- ◆ Une demande de présentation préalable des futurs plans devant le CHSCT 45 puis en CSA avait été demandée par notre OS pour Fleury et St-Jean-de-Braye. Pas de réponse pour Fleury.
- ◆ Pour le futur site, le DI a indiqué qu'il ne pouvait pas fournir des plans qui n'existaient pas encore. La crainte est qu'une fois ceux-ci finalisés, il ne soit trop tard pour y apporter des modifications. Par contre l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) n'a répondu aux sollicitations de la Douane selon le Président du CT.

#### **Vote contre unanime.**

*Explications de vote : Outre l'absence d'avis de l'ISST et de consultation du CHSCT, SOLIDAIRES Douanes a voté contre car les documents étaient peu visibles ou erronés et incomplets et n'ont donc pas permis une préparation correcte de la réunion.*

### **III - Analyse d'impact de la reprise de la mission de contrôle à l'importation de la DGCCRF par le bureau de Pontarlier**

Après une première expérimentation à Dunkerque et Calais puis une seconde au Havre et à Marseille, c'est au tour de Pontarlier de récupérer cette mission de la DGCCRF et qui concerne les normes de commercialisation des denrées non issues du monde animal. En juin 2023 c'est l'ensemble du territoire qui sera concerné par cette mission. Pour la DI, seul Pontarlier serait référent.

La société exportatrice devra indiquer un lieu et horaire de passage (*Pontarlier donc*) afin qu'un contrôle puisse être diligenté. 2 logiciels « DGCCRF » seront utilisés pour matérialiser les contrôles.

#### **Remarques de Solidaires**

- ◆ Là encore, SOLIDAIRES Douanes a constaté qu'il manquait 3 annexes à la fiche d'impact (*en particulier la liste des Équipements de Protection Individuelle – EPI*). Le président a répondu que la DG n'avait rien envoyé de plus que la fiche d'impact ce qui traduit le sérieux avec lequel cette mission est traitée !!
- ◆ Aux remarques des OS relatives aux problématiques logistiques de contrôle et aux évolutions potentielles de trafic sur Dijon, Delle ou Morteau par exemple, le DI et DR de Franche-Comté ont balayé l'argument d'un revers de la main, estimant d'une part que l'opérateur contrôlé devait faire le nécessaire et que rien n'indiquait une possible évolution des trafics !
- ◆ SOLIDAIRES Douanes a demandé à ce que des fiches contenant les procédures à suivre en cas d'importation de ce type soit rédigée et diffusée aux services.

#### **Vote contre unanime.**

*Explications de vote : SOLIDAIRES Douanes a voté contre car cette nouvelle mission provient du dépeçage de la DGCCRF et sera réalisée à effectif constant même si les flux augmentent.*

#### **Points pour information**

### **I - Déploiement du logiciel Gestion du Temps Agent (GTA)**

GTA va être déployé le 01/11 dans la DI. Les agents devront intégrer leurs absences directement dans l'appli-catif (*CA, CMO, ODOD, télétravail..*). Les agents pourront découvrir l'application lors de 4 sessions les 03, 05, 07 et 08/11. Des pas à pas sont également disponibles dans Aladin.

#### **Remarques de Solidaires**

- ◆ Nous avons souligné qu'écrêter des heures faites au-delà de 12 pourrait être illégal et constituer du travail dissimulé. Sans encourager ce phénomène, nous constatons que les heures supplémentaires sont majoritairement faites dans l'intérêt du service en raison de manque d'effectifs.

... / ...

## II - Étude interrégionale sur le fret express

Mme CAZAL-CATANIER a présenté en séance l'étude commandée par la DI précédente.

Le fret express relève des axes stratégiques et rejoint les idées mises en avant par la Douane à savoir le contrôle de la marchandise et la frontière. Les flux ont explosé depuis plusieurs années dont ceux, illicites. La Douane est la seule administration à pouvoir appréhender de manière globale ces flux.

Un seul service dans la DI travaillait sur ce type de flux en dédouanement (*le BP de Besançon*). Les BSI, et quelques services CO, dans le cadre de l'article 66 du CDN, interviennent post-dédouanement dans les centres postaux et en entrepôts de fret express.

À la demande des OS, le DR de Bourgogne a précisé quelques éléments :

- aucune volonté de créer des cellules fret au sein des bureaux pour le moment,
- l'idée est de réfléchir sur l'utilisation des informations collectées, en obtenir davantage en amont et d'aller peut-être plus à l'intérieur du territoire pour poursuivre les investigations notamment sur les destinataires récurrents,
- l'objectif est de dresser une cartographie des centres postaux et de leur sensibilité,
- l'objectif à terme serait de s'intéresser aux flux intracommunautaires,
- une fois le ciblage effectué, les objectifs sont distribués aux BSI.

### Remarques de Solidaires

- ◆ Si SOLIDAIRES Douanes ne peut que se féliciter d'une hausse et d'une amélioration des contrôles sur ce vecteur se pose toutefois la question de savoir quelles seront à terme les conséquences de cette étude pour les services ? La perte de la TVA va-t-elle amener la Douane à transférer une partie des effectifs du dédouanement vers des cellules de fret construites ad hoc ?
- ◆ Par ailleurs nous avons exprimé notre interrogation sur les fonctionnements à trouver avec la Poste et les expressistes, ainsi que sur les données dont disposera la douane avec la réforme du dédouanement prévue et rappelé certaines problématiques (*procédures lourdes à mettre en œuvre notamment*).

### Questions diverses

1/ Nous avons demandé si le dispositif du **Forfait Mobilité Durable**, qui valorise le covoiturage à raison de 200 € pour les personnes pour 100 jours télétravaillés par an, était maintenu en l'état et si l'on pouvait espérer voir un jour la Douane intégrer le dispositif régional du **ticket mobilité** ?

Le DI a indiqué qu'il allait se renseigner.

2/ Nous sommes intervenus sur la question de l'approvisionnement en **carburant pour les agents SURV** qui ne peuvent être mis en télétravail. Nous avons indiqué que si les difficultés demeuraient pourquoi ne pourraient-ils pas être mis en AEA car cela allait créer une inégalité entre CO et SU ?

Le président du CT a répondu « *qu'ils n'avaient qu'à covoiturer* » (*faisant référence au Forfait de Mobilité Durable certainement*) avant d'ajouter que les AEA étaient inenvisageables.

Parmi les autres questions posées, il nous a été répondu concernant le **télétravail de 3 jours** (*hors motif médical*) que la DI le refusait pour des raisons de principe : on ne peut pas remplacer le travail en présentiel par le télétravail.

Une discussion s'est aussi engagée sur le **local social de la BSE de Pontarlier** à La Ferrière situé dans un bâtiment qui nécessitera de gros travaux de rénovation. Au sujet de la **densification de la DR du Centre-Val de Loire**, le président a indiqué que le transfert impliquait l'abandon du site amianté de Fleury qui sera remis aux Domaines. La salle de formation, les TSI et la division intégreront le bâtiment de la DR.

Comme lors de chaque CTSD, SOLIDAIRES Douanes est revenue sur le **sous-effectif et les vacances d'emplois** (*au regard des besoins*) qui frappent des services CO et SU de la DI.

*Le CT est reconvoqué le 27/10 pour revoter sur les points concernant la BSI d'Orléans et la mission DGCCRF. Sans surprise et avec très certainement des documents inchangés par rapport à la 1<sup>re</sup> convocation le vote de SOLIDAIRES Douanes restera inchangé.*

# Comité Technique Local du 27/10

## La BSI d'Orléans retirée des mutations !

Ce CTL était reconvoqué suite au vote négatif unanime des OS le 20/10 sur les ponts soumis à vote : l'installation de la BSI d'Orléans et le transfert de la mission DGCCRF au bureau de Pontarlier.

### 1/ Analyse d'impact de la création de la BSI d'Orléans

Le contrat de location des modulaires (pour le site provisoire de Fleury) ne pouvant être disjoint du chantier du futur site d'implantation de Saint-Jean de Braye il faut tout recommencer. La DG a mis 10 jours pour confirmer cet aspect juridique ! C'est le SIEP-BIMO (architecte du Ministère) qui va désormais devoir tout gérer (chantier et modulaires) ce qui retarde de plusieurs mois l'ouverture de la BSI.

**Par conséquent, la résidence d'Orléans est retirée du TAM 2022-2 et ne sera repropo-  
sée qu'au second mouvement en 2023.**

Le projet sera présenté en 2023 devant le Comité Social d'Administration de Dijon et la Formation Spécialisée dite de Service au niveau de la DR du Centre-Val de Loire.

La DI confirme que la date de septembre 2023 pour une installation reste envisageable (sans certitude absolue cependant).

SOLIDAIRES Douanes s'est fait confirmer que si 9 agents ne peuvent être mutés via le TAM 2023, il sera fait appel à des Paris Spécial et des sorties d'école afin de disposer des 9 effectifs prévus dès le départ.

La DI a donc retiré ce point du CTSD.



Une surprise (très) salée pour les agents!!

### 2/ Analyse de la reprise des missions de contrôle import de la DGCCRF par le bureau de Pontarlier

Le président du CTSD a précisé quelques éléments suite à la réunion du 20/10 :

- les opérateurs auront jusqu'au 01/06/2023 pour faire agréer un IST afin que les contrôles y soient effectués en cas de besoin.
- la DI fera former les agents confrontés à cette nouvelle mission (cf. notre compte-rendu du CT du 20/10) si besoin.
- un opérateur pourra, s'il le souhaite en 2023, choisir un bureau autre que Pontarlier (frontière ou intérieur) pour y faire réaliser ses opérations de vérification des fruits et légumes soumis à norme de commercialisation ainsi que des matériaux au contact des denrées alimentaires.
- si un bureau venait à connaître de manière pérenne ce type de trafic avec une surcharge de travail constatée, la DI demanderait des Paris Spécial puis des effectifs pour y faire face.

#### **Vote contre unanime.**

Explications de vote : SOLIDAIRES Douanes a voté contre car cette nouvelle mission provient du dépeçage de la DGCCRF et sera réalisée à effectif constant même si les flux augmentent.

### 3/ Questions diverses

SOLIDAIRES Douanes est revenu sur la question des **masques** alors que l'épidémie de covid progresse à nouveau.

Le Pôle Moyens et Ressources de la DI a confirmé que les services devront faire remonter leurs besoins lors de la prochaine enquête semestrielle afin de reconstituer leurs stocks, si nécessaire.

La DI reste favorable à une dotation individuelle des stocks de masques tant en CO qu'en SU.

# GTA débarque !

Au 01/11, GTA (ou Gestion du Temps Agent) débarque dans notre belle DI. Ou plutôt sur les ordinateurs des AG-CO. Au menu, maintien du papier pour certains, passage au tout informatique pour d'autres, inégalités de traitement CO-SU ou encore suppression illégale d'heures.

Ne parlons pas de la charge de travail pour la FRHL que cela a engendré, un service qui était déjà accaparé par les élections professionnelles et Masse à venir...

Les agents devront désormais intégrer leurs absences (CA, CMO, télétravail...) dans GTA. Pour les services avec badgeuse, toute heure supérieure à 12 en fin de mois sera automatiquement écrêtée en début de mois suivant (ce qui revient à faire travailler les agents « au noir » puisque ne pouvant plus prendre leurs récupérations ce qui est donc illégal). Pour ceux qui en sont dépourvus, la saisie dans GTA sera accompagnée du maintien d'une cote papier pour calculer les heures. Les avantages cumulés de l'informatique et du papier diront certains...

Au final un système moins facile à gérer pour certains agents, des inégalités CO-SU (Mathieu n'écrétant pas les heures) et un suivi plus lourd pour l'encadrement des services. Et surtout la fin d'une souplesse qui avait permis à des services, en sous-effectifs, de tourner à peu près correctement. La DG annonce pourtant « un système ne pouvant entraîner de régressions par rapport à l'existant ». Chiche !

## L'article 60 inconstitutionnel



C'est une véritable déflagration qui a retenti le 22/09 lorsque le Conseil Constitutionnel a indiqué à la Douane que le recours à l'article 60 était remis en cause ; celui-ci sera jugé anticonstitutionnel en septembre 2023 ; un délai pour sa réécriture étant cependant accordé jusqu'à cette date.

Une remise en cause surprenante ? Non si la DG avait suivi correctement ce dossier.

Il y a quelques mois les visites à corps avaient été interdites au motif, déjà, d'être attentatoire aux libertés individuelles (**arrêt Cour de**

**Cassation 26/01/2022, faisant suite à une affaire de 2017 où un individu a été fouillé à corps en retenue douanière après une palpation des vêtements qui avaient permis de découvrir une forte somme d'argent, la Cour avait estimé que la fouille à corps ne se justifiait pas**). Il paraissait donc évident que l'article 60 était dans le collimateur du juge car considéré comme un pouvoir exorbitant contraire aux normes actuelles du droit. La DG ne peut donc feindre l'étonnement.

Cette décision, d'un point de vue douanier, est par contre une catastrophe amplifiée par l'impréparation de la DG à répondre à un enjeu majeur (une fois de plus...). L'encadrement supérieur soi-disant là pour aider et soutenir a failli.

Maintenant il reste moins d'un an à Montreuil pour sauver les meubles en espérant que l'on dépasse l'idée avancée le 19/10 par la DG, et soutenue par certaines OS, qui serait d'appuyer le gouvernement pour légiférer par ordonnance sur le sujet (avec en prime les articles 61 et 64 semble-t-il). Avec cette solution la Douane serait-elle seulement associée à la réécriture de l'article ?

Mais, contrairement à ce que certains avocats ou procureurs avancent, l'article 60 reste toujours valable et ne sera déclaré anticonstitutionnel qu'en octobre 2023.

Ce GT bi-directionnel, présidé par les 2 DG, FIP et DGDDI, devait permettre d'en savoir un peu plus sur les Transferts des Missions Fiscales (TMF) : dates, méthodologie... Malgré l'accord social signé le 04/04 (sauf par SOLIDAIRES Douanes) aucune annonce faite en séance n'a été de nature à rassurer tant la Douane que les Finances Publiques !!

Au cours de ce GT plusieurs annonces ont été faites :

## 1/ Le contrôle de la TICPE reste à la DGDDI

Si le transfert définitif semblait être acquis depuis longtemps, les documents de travail laissaient planer un doute avec l'évocation d'un maintien « à titre transitoire » de la TICPE en Douane. Il s'est avéré que le caractère transitoire était erroné et que le maintien définitif était en fait la solution retenue (*on se rappelle que le rapport Gardette, qui avait lancé le mouvement de transfert, n'avait jamais envisagé celui de la TICPE contrairement à ce qu'O. Dussopt avait annoncé aux sénateurs*).

2 taxes associées à la TICPE (*la Taxe Spéciale de Consommation - TSC – et la Taxe Incitative Relative à l'Utilisation d'Énergies Renouvelables dans le Transport – TIRUET*) restent elles aussi dans le giron de la Douane.

## 2/ Les amendes douanières transactionnelles restent recouvrées par la DGDDI

C'est la seconde annonce du GT : le recouvrement des amendes transactionnelles restera traité par la DGDDI. Cela représente 90 % des 60 000 amendes douanières traitées chaque année.

Parallèlement à cela, 80 % du montant des amendes collectés par la Douane vont être transférés à la DGFIP ; seuls resteront 20 % à la DGDDI !!

Pour la DGFIP c'est le « jackpot », en particulier la trésorerie amendes de Paris : elle récupère dès le 01/04/2023, demain donc, le recouvrement d'une grosse partie du contentieux :

- sans abondement d'emploi,
- ni formation, ni application informatique dédiée, puisque seul un suivi papier est prévu à ce stade.

## 3/ La Douane perd le contrôle de 80 % des taxes transférées et 100 % de leur recouvrement

En conservant la TICPE, la TSC et la TIRUET, la Douane conserve le réseau des bureaux spécialisés (*et les emplois qui y sont rattachés*) comme Donges, Rouen Énergie ou encore Port-la-Nouvelle. Outre la perte du remboursement de la TICPE (*situé à Metz, énième fois restructuré*), la Douane perd l'assiette, le contrôle et la gestion de nombreuses taxes :

- BNA et TGAP (*déjà transférées il y a 3 ans à la DGFIP*),
- DAFN (*Droit Annule de Francisation des Navires*),
- TVA pétrole,
- TSVR,
- les 3 TIC (*TICGN, TICC et TICFE*).
- Pour les CI, la TSC, la TIRUET et la TICPE seul le recouvrement reste en Douane ; assiette et gestion partent à la DGFIP.

Cela signifie que les 15 transferts actés dès 2018 ne sont pas remis en cause, aucune analyse des transferts déjà opérés n'a été faite (*BNA, TGAP*) de manière à connaître si des pertes de recettes ont été constatées (*on sait pourtant qu'il y en a eu avec les BNA*).

L'autre souci demeure la séparation du contrôle avec la gestion, l'assiette et le recouvrement pour certaines taxes. On pourrait imaginer que la DG décide de mettre fin à ce système binaire et de transférer en totalité les taxes encore détenues par la Douane à la DGFIP.

... / ...

#### **4/ Pour la DGDDI : -700 emplois, pour la DGFIP : 0 emploi et formation**

Ce sont donc près de 700 emplois et presque 81 Mds € qui sont perdus pour la Douane !!

MAIS le diable se nichant dans les détails, la Directrice Générale a ajouté un élément à la réflexion : « *Des transferts sont prévus en 2023 ; ce n'est pas corrélé à l'impact dans les services. C'est un transfert pour connaître la trajectoire à organiser. [...] on sera dans un transfert budgétaire et pas de services* ».

Les 700 suppressions d'emplois douaniers (*dont 290 d'ici 2024*) votées précédemment sont maintenues. Il n'y aura aucune modification de la loi de finances concernant les postes supprimés. Les 290 emplois supprimés d'ici 2024 n'étant plus forcément retirés des bureaux chargés de la TICPE, de la TSC et de la TIRUET), ils seront donc pris ailleurs. Vraisemblablement dans la branche OPCO-AG (*au sein des pôles dédouanement ?*) voire dans les fonctions support !

Pour la DGFIP le constat n'est guère plus reluisant.

En effet, SOLIDAIRES est intervenu de manière récurrente sur les conditions d'accueil de ces taxes au sein de la DGFIP :

- formation : aucune réponse !
- emplois dédiés : renvoi à plus tard (réponse : « *on essaie d'évaluer [...] la charge que ça représente en Douanes et ce que ça représentera à la DGFIP* ») !
- applications : il est urgent d'attendre

L'objectif était ailleurs : il s'agissait de tenir un GT alibi affirmant aux politiques que tout va bien ! Au-delà d'une méthode Coué insistant sur l'absence de problèmes que les TMF vont fatalement générer, cette désinvolture vis-à-vis des personnels et des recettes de l'État est l'illustration d'un dogmatisme qui consiste à transférer les taxes coûte que coûte et quoi que cela coûtera au budget de l'État. Jérôme Fournel l'a avoué en tout début de séance : « *L'idée est de présenter les choses avant que le PLF soit adopté en Conseil des ministres et que la procédure législative s'enclenche.* »

Les pertes de recettes signalées par SOLIDAIRES Douanes depuis le transfert des BNA et de la TGAP sont niées. Nous attendons avec impatience les données officielles qui invalideraient notre analyse ! Tout comme la transmission du rapport de l'inspection générale des Finances (IGF) qui se fait attendre depuis des mois... Sans doute les remarques mettant en doute les raisons même de ces TMF contenues dans le rapport expliquent-elles sa non-parution jusqu'à ce jour.

**Au final ce GT a bien apporté la preuve que l'accord du 04/04 entérine bien les TMF et qu'en dépit des remarques des uns et des autres celui-ci n'apporte aucune garantie aux personnels sur leur avenir.**

**L'analyse de SOLIDAIRES Douanes qui était de ne pas signer cet accord s'en trouve confortée.**

## MOTS FLÉCHÉS n°83

PANS DE BOIS JALOUSIE ORIENTALE	LANGUE D'OC	SOIGNÉE OUTIL DE PAVAGE	ENTRÉE DE L'ÉGLISE NORME THERMIQUE	CONDITION MATÉRIAU DE CONSTRUCTION	ARCHITECTE DE "BERCY" CONJONCTION
PETITS PALAIS À LA CAMPAGNE	FORME DE VOUTE ÉCRIVAINS D'OPÉRETTE	NAUFRAGÉE GRAND MAÎTRE JEDI	PRIX IMPOSE	ÉQUERRE CUIVRE AU LABO	POSSE-DAMES
DISPOSA ÉDIFICE RELIGIEUX			PRÉPOSITION TELLE L'ATLANTIDE	VIEUX DO PARESSEUX	
ARROSE FLORENCE VIEUX		GRADE AU JUDO GRADINS	ANCIEN FAIT VIBRER L'INSTRUMENT	ASSISTE LE MAÎTRE D'OUVRAGE AFRICAINES	
SERT UN COU VILLA À TIVOLI			CAPITALE DE L'UKRAINE DÉCHIFFRÉ	ACCORD DE LONDRES	MATÉRIAU DE CONSTRUCTION
		THERMES À PARIS		TOIT DU MONDE	
TOUR D'ITALIE	ÉTAT AMÉRICAIN VICTOIRE D'EMPIRE		GRAND CONTINENT	LÉGENDE DU NEPAL TRÈS COURT	
VOLCAN ITALIEN CHÂTEAU DE DIANE			POUDRE D'ÉCORE CÉSIMUM AU LABO	BROME AU LABO SI À ROME	
		SOIGNER LES DÉTAILS			
VILLE D'ITALIE AU PATRIMOINE MONDIAL				LIEU À VISITER	

## GRILLES DE SUDOKUS n°83

Grille facile

		2	1		9			5
6	1	5			4			8
3			8	5		4		
		9					3	2
		4				1		
8	7					5		
		8		4	1			7
	4		7			2	9	6
7			9		3	8		

Grille moyenne

5	7			8		4		
8	1	3	4		9		6	
	2				6	7		
						8	9	
			3	2				
4	1							
	4	6				5		
6		7		5	9	4	3	
	2		4			7	6	

Grille difficile

				3			7	6
		9			2	4	1	
			9					2
7			3	6				
		2			1			
			1	4			7	
8					1			
	4	3	5			7		
5	6			9				

Grille diabolique

	5			9					1
		8		5	1				
2		9							3
					6				4
	6	4				1	7		
1			9						
	3					5		7	
				4	8		3		
7				6					4

**une Douane en surchauffe  
et qui navigue à vue.  
où va-t-on ? (p 7-11)**



**Les élections  
approchent (p 5-6) ...**

**... l'Assemblée Générale  
de Solidaires Douanes  
aussi (p 4)**

## AGENDA

- **06/10** : AG Solidaires Franche-Comté.
- **06/10** : CAPN recours inspecteurs.
- **20/10** : date de dépôt des listes pour les élections professionnelles.
- **26/10** : CAPN non titularisation contrôleurs.

\* \* \* \*

## SOMMAIRE

- *L'édito* (p 2)
- *Les brèves* (p 3)
- *AG section SOLIDAIRES 06/10* (p 4)
- *GT DI Élections professionnelles 2022 28/09* (p 5-6)
- *Compte-rendu du Comité Technique Réseau 06/07* (p 7-8)
- *GT National Masse Programmation immobilière 2023 du 22/09* (p 9-11)
- *Solution des mots fléchés & des sudokus* (p 12)

## **Article 60, la Douane ne répond pas !!**

On ne peut pas dire que le fond de l'air soit particulièrement serein ces derniers temps en Douane. Après le LabAura (*dont on attend toujours les retours*), le dossier du Transfert des Missions Fiscales, voici que s'ouvre un nouveau front : l'article 60 « retoqué » par le Conseil Constitutionnel.

Ce dossier met en exergue un élément récurrent dans de nombreux dossiers à consonance juridique : la DG s'avère incapable d'anticiper les évolutions ou de sécuriser les procédures dans un contexte de judiciarisation croissante. Elle réagit a posteriori ; après bien souvent des déconvenues judiciaires.

L'affaire de l'article 60 rappelle un constat fait par de nombreux observateurs : le recrutement par la DG de jeunes inspecteurs tout frais émoulus de l'école mais sans expérience du terrain, de contractuels venus prendre un grade combiné à une fuite de gens maîtrisant les dossiers ne permet pas d'assurer un suivi pointu des dossiers et la défense de notre administration (*et accessoirement du travail réalisé par les collègues sur le terrain*).

Comme lors DE l'arrivée des avocats dans les procédures, on se retrouve dans un entre-deux qui oblige à « bricoler » en urgence. Et tout ça à cause d'un avocat, plutôt bon, qui a obtenu du Conseil Constitutionnel la remise en cause d'un des fondements des pouvoirs de contrôle douaniers. Et sans que la Douane ne fasse entendre correctement sa voix.

La DG promet qu'elle va veiller à la réécriture de l'article et que tout va bien se passer (*même si la période transitoire va être compliquée reconnaît-elle*). Comme (*trop*) souvent en fait.

Bonne lecture à vous.

**La Pelle à Chnis est une publication de la section SOLIDAIRES Douanes de Franche-Comté**

Pour nous joindre : @ : [solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr](mailto:solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr)

Secrétaire de section : **M. Renaud GOYATTON** (Tél. : 09.70.27.66.92 - [renaud.goyatton@solidaires-douanes.org](mailto:renaud.goyatton@solidaires-douanes.org))

Secrétaire-adjoint : **M. Thierry STUCKLÉ** (Tél. : 06.08.54.16.26 - [thierry.stuckle@douane.finances.gouv.fr](mailto:thierry.stuckle@douane.finances.gouv.fr))

## NOUS SUIVRE



[www.solidaires-douanes.org](http://www.solidaires-douanes.org)



[Solidaires Douanes DI Dijon](https://www.facebook.com/SolidairesDouanesDI)



[@SolidDI Dijon](https://twitter.com/SolidDI_Dijon)



[www.instagram.com/sddijon](https://www.instagram.com/sddijon)



<https://t.me/SDDijon21>

## Sobriété énergétique... vraiment ?



Dans la division Franche-Comté frontière, les 4 réunions annuelles se font en alternance dans un des services situés en frontière. Cela permet ainsi de rencontrer ses homologues des autres services.

Pour septembre, cap sur Les Rousses. Depuis Delle, cela représentera une balade de près de 6 heures aller-retour. En ces temps de sobriété énergétique exigée, la visioconférence n'aurait-elle pas été plus appropriée ?

## Un réel progrès pour les agents



Quand des décisions de l'administration vont dans le bon sens, il faut le dire.

La récente décision de la DI de doter les agents à la Ferrière de traducteurs va faciliter leur travail quotidien. Selon les options choisies (*audio ou vidéo*), ce sont entre 27 et 61 langues qui sont disponibles. Espérons que cette expérimentation s'avérera concluante et pourra être étendue à d'autres services SU et CO de l'interrégion.

## Le fait du prince continue

### Dialogue social



Sans doute la continuité de ce que l'administration appelle le « dialogue social » : désormais, les Fiches De Signalement (*FDS*) que les agents rédigent ne feront plus l'objet d'une analyse conjointe administration et

syndicats.

Seule l'administration le fera dorénavant (*pour rappel, elles sont rédigés par un ou plusieurs agents qui souhaitent signaler des faits de violence, d'agressions verbales commis à leur rencontre et des conditions de travail dégradées*).

**MAIS**, comme auparavant, il faudra juste que les agents mettent les syndicats dans la boucle. Ce sera ensuite à ceux-ci de défendre les agents et leurs revendications soit en audience bilatérale, soit au sein du CTSD ou du futur Comité Social d'Administration (*CSA – fusion des CTSD-CHSCT*).

## Nouvelle saison ATSCAF

Qui dit rentrée scolaire dit renouvellement des licences et donc de celle de l'ATSCAF. Sur <https://adherent.atscaf.fr/index.php>, vous pourrez soit renouveler votre cotisation soit directement adhérer.

En 2022, cela vous en coûtera 22€ et 10€ pour un enfant de + de 16 ans. Les chèques sont à envoyer à Gaëtan GACHOD :

CFP Trésorerie de Morteau BP 89  
6, rue Charles Brugger  
25503 Morteau Cedex

## Nouvelle grille des B

Contraint de revaloriser la catégorie C, l'État a bricolé une pseudo-nouvelle grille pour la catégorie B. Celle-ci est en droite ligne de l'accord Parcours Professionnel Carrière et Rémunération, dit PPCR : elle a vocation à bloquer les collègues dans le corps.

Par ailleurs, outre le fait de faire reculer d'un échelon de nombreux agents, voire de prolonger le délai avant de pouvoir postuler à un exa pro, les gains financiers obtenus font face à une réalité : l'inflation estimée à 5,8 % en août annihile en moins d'un an la hausse accordée...

## Don du sang

Petit rappel concernant la réglementation applicable aux dons du sang, de plasma et de plaquettes.

Chaque agent a droit à 4 Autorisations Spéciales d'Absence (*ASA*) d'une demi-journée chacune (*soit 4h*).

### Réglementation :

- DA du 11 octobre 1961.
- art. D 1221-2 du code de la Santé Publique.

# Rendez-vous de la section



## Assemblée Générale

**Jeudi 6 octobre 2022**

**à partir de 9h00**

au Relais de Franche-Comté  
rue Charles Schmitt BP 33 25800 Valdahon

**Venez nombreux pour échanger, discuter**

- *sur les élections professionnelles et la Masse*
- *sur les missions, l'organisation des services,*
- *sur les mutations, les promotions, l'évaluation,*
  - *sur les conditions de travail...*
  - *et poser vos questions*

Cette réunion est **ouverte à l'ensemble des collègues**

*Toute personne (syndiquée ou non à SOLIDAIRES ou non syndiquée)  
est la bienvenue !*

Le bénéfice d'une autorisation d'absence pour y participer est de droit.

*Le repas de midi sera pris sur place.*



Syndicat SOLIDAIRES Douanes - section de Franche-Comté  
@ : [solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr](mailto:solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr)

Pensez bien à déposer votre demande de participation au moins 3 jours avant et à confirmer votre venue (+ participation au repas) à :

[solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr](mailto:solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr) ou  
[renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr](mailto:renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr)

# GT Di Élections 2022 du 28/09

**A** moins d'un mois du dépôt des listes (fixé au 20/10) la DI a, comme cela était demandé, organisé le 28/09 un GT spécial élections professionnelles.

Étaient présents pour l'administration : MM. BELTRAN (DI) et PATE (chef FRHL), Mmes REMORIQUE et BERRA (FRHL).

Côté syndicats siégeaient en présentiel : CFDT, CFTC, CGT, SOLIDAIRES et USD/FO. Siégeaient aussi en distanciel des représentants CFDT, USD/FO et UNSA.

Cette réunion avait pour but de présenter le dispositif de vote qui va être mis en œuvre lors des élections professionnelles des 1er-8 décembre 2022. **Il ne doit pas être confondu avec celui qui sera utilisé pour les élections Masse.**

En propos liminaires le DI a rappelé que 2 sessions de tests avaient été menées au début de l'été et que cela avait permis d'en tirer de précieux enseignements.

Une réunion nationale DG-OS se tiendra le 10/10.

## Références juridiques

- NA cadre spécial élections RH1 n°657 du 04/08/2022 (la note se compose de 6 fiches et de 14 annexes présentant les modèles de candidature...).
- Arrêté 22/04/2022 portant création des CSA à Bercy.
- Arrêté 22/04/2022 portant création et organisation des CAPN.

## Interlocuteurs :

- ◆ SG Bercy relayé par RH1 et au niveau local les FRHL.
- ◆ 1 balf a été mise en place : [evote-dijon@douane.finances.gouv.fr](mailto:evote-dijon@douane.finances.gouv.fr) (envoi à cette adresse des questions qui seront mutualisées à toutes les OS).

## Travail des OS :

- ◆ elles intègrent (via des personnes habilitées auprès de la FRHL) dans un logiciel les listes de candidats et les professions de foi.
- ◆ elles doivent communiquer à la FRHL via [evote-dijon@douane.finances.gouv.fr](mailto:evote-dijon@douane.finances.gouv.fr) la liste des candidats, les fiches de candidatures, la profession de foi et le

logo.

- ◆ les OS garderont les documents originaux.

## Dispositif :

Les élections de 2018 avaient déjà été réalisées sous forme électronique. Elles se tiendront du 1er décembre 7h au 8 décembre 16h (même dates et horaires pour les élections Masse).

C'est la société Voxaly (rachetée par Docapost ... organisatrice des élections en 2018!!) qui sera le prestataire.

RGPD oblige à plusieurs strates pour sécuriser les élections :

- 1) avant le 16/11, chaque agent recevra sur mercure un message contenant un identifiant, un mot de passe temporaire.
- 2) il devra se connecter à l'ENSAP pour télécharger sa carte d'électeur qui contient un lien vers le site de vote électronique ou SVE (en alternative il pourra utiliser France Connect pour pré-remplir son identifiant).
- 3) il devra cliquer sur le lien qui le dirigera vers le SVE. Là il saisira son identifiant, son mot de passe temporaire ce qui lui permettra de créer un mot de passe définitif.
- 4) l'agent est identifié sur son espace de vote personnel et avant le 01/12 il peut consulter les lites de candidats ou les professions de foi.
- 5) à compter du 01/12 7h il peut voter : pour ce faire, il se rend sur le SVE, s'identifie (identifiant et mot de passe) et clique sur la vignette « Je vote ». Un code d'identification lui est alors envoyé sur mercure (et sur son smartphone s'il le souhaite).
- 6) l'agent le saisit pour pouvoir accéder aux différents scrutins et voter.
- 7) s'il ne peut voter à la totalité des scrutins en une seule fois, l'agent doit se reconnecter et recommencer le processus à partir du point 5) pour obtenir un nouveau code d'identification.
- 8) en cas de souci, un système d'aide aux utilisateurs sera accessible depuis le SVE.

... / ...

### **Instances :**

Le Comité Social d'Administration (CSA) sera mis en place à compter du 01/01/2023. La liste devra être composée de 16 noms (*DI avec moins de 700 agents et plus de 500*), avec une clé de parité de 7F/9H ou 6F/10H.

Issu de la fusion CT/CHSCT il sera complété par une Formation Spécialisée (FS). À Dijon siègera donc le CSA Local (CSAL) complété par une FS. Cette FS gèrera les sujets d'ordre stratégique + les services de la DI et de la RI.

Au niveau de chacune de nos 3 DR, une FS dite de « service » sera constituée avec des agents travaillant dans son périmètre et s'occupera des sujets locaux (*problèmes d'agents, soucis bâtimentaires...*).

Ces FS de service seront composées de 8 Titulaires et 8 Suppléants chacune. Chaque OS aura le même nombre de sièges qu'à la FS CSA (*qui dépend du résultat au CSA*). Un agent pourra siéger au CSA, à la FS CSA et à la FS de sa DR.

3 CAPN sont instituées (*C, B et A*) avec une CCPN pour les contractuels.

### **Bureaux de vote :**

Un Bureau de Vote Électronique Centralisateur (BVEC) sera installé à la DG et s'occupera des scru-

tins CSA-EPA Masse, CAPN, CSA Ministériel et CSA Réseau.

Un Bureau de Vote Électronique Autonome (BVEA) sera mis en place salle Citeaux pour gérer le CSAL. Une interrogation demeure sur la date du dépouillement : 08/12 après 16h ou 09/12 au matin.

### **Calendrier :**

- ◆ les listes doivent être déposées avant le 20/10 17h dernier délai.
- ◆ si elles peuvent être déposées avant cela permettra à la FRHL de les fiabiliser au fil de l'eau.
- ◆ chaque OS désignera un délégué de liste + 1 suppléant pour faire le lien avec la FRHL et assister au scellement et dépouillement des urnes.
- ◆ Une formation, sans doute en visioconférence, sera organisée pour les délégués et l'administration fin octobre/début novembre.
- ◆ l'affichage dans les services des listes électorales et du corps électoral devra être fait le 31/10 au plus tard.
- ◆ les agents pourront se rajouter, après contact avec la FRHL jusqu'au 08/11. Les contestations se feront jusqu'au 14/11.
- ◆ si le taux de participation s'avérait trop faible, un mail de relance aux CS, CSDS et CDU sera faite le 06/12.

■

# Comité Technique de Réseau du 06/07

Le 06/07 s'est tenu un Comité Technique de Réseau (un Comité Technique Douane), le premier depuis le mouvement du 10/03 et la signature de l'accord social du 04/04.

La DG, toujours prompte à faire croire que le dialogue social fonctionne encore en Douane a décidé que désormais les points d'actualité (*qu'elle décide*) seraient traités via une fiche informative souvent communiquée après la séance... Pratique pour en débattre !!

## I- Arrêté de restructurations

Parmi les 2 points soumis à vote se trouvait celui portant sur l'arrêté reprenant les services restructurés dans le cadre du Transfert des Missions Fiscales (TMF).

Pour rappel, l'inscription dans cet arrêté permet aux agents restructurés de bénéficier des mesures d'accompagnement prévues (*priorité pour la mutation, prime de restructuration...*). Pour la DI, 2 services (Vesoul et Nevers) ont été inscrits sur cet arrêté.

En signant l'accord du 04/04, on pouvait penser que les OS signataires avaient obtenu la garantie que l'hémorragie des suppressions serait stoppée. Raté !

C'est même tout l'inverse qui se produit avec près de 76 services concernés (*contre 32 estimés au 25/05!!*). Tout ça pour 40€/mois en 2023 et quelques promotions en plus ; laissées au bon vouloir de l'administration désormais seule décisionnaire en terme de promotions.

Cela conforte bien la position que SOLIDAIRES Douanes, conformément au mandat donné par ses adhérents, avait adoptée et qui avait été de ne pas signer cet accord qui ne donnait aucune garantie aux agents.

**Vote abstention** (CFDT/CFTC et USD/FO) – **contre** (CGT – SOLIDAIRES Douanes et UNSA).

Validation définitive de ce point puisqu'il n'y a pas eu de vote CONTRE unanime. Il est donc clos. Le pré-impact du TMF ne sera pas rediscuté dans le cadre d'une reconvoquection du CTR.

Lors des discussions, SOLIDAIRES Douanes avaient demandé, en vain, plusieurs éléments :

- un bilan des transferts déjà engagés : RIEN !
- un bilan sur les emplois 2019 et 2020 de ces trans-

ferts de missions : RIEN !

- une étude sur les postes service par service des effectifs concernés par les TMF : RIEN (*après relance de notre organisation, une communication de la DG pourrait être fait en septembre*)!

- demande de communication du rapport de l'Inspection Générale des Finances (IGF) et qui semblait critique sur les TMF : RIEN ! Tout au plus un rapport conjoint DGFIP-DGDDI pourrait être communiqué ultérieurement...

## II- Formation initiale des inspecteurs

Un arrêté modifiant la formation des inspecteurs va prochainement paraître.

Problème, il introduit une grosse disparité entre les catégories C/B et A : en effet les inspecteurs n'ont besoin que de la moyenne générale pour valider leur stage alors que les autres agents doivent obtenir la moyenne à chaque matière pour valider celui-ci.

**Vote contre** (CFDT/CFTC - CGT et SOLIDAIRES Douanes) – **abstention** (UNSA) et **pour** (USD/FO).

Validation définitive de ce point puisqu'il n'y a pas eu de vote CONTRE unanime. Il est donc clos.

La DG a indiqué que l'alignement des scolarités C, B et A sera effectif dès 2024.

## III- Autres points d'information

### 1/ Résultats de l'Observatoire interne

On pourra regretter que disposant d'un institut de sondage en son sein, Bercy préfère faire appel au cabinet Ipsos pour réaliser ce sondage interne.

Alors que l'usage immodéré et dispendieux des cabinets de conseil est dénoncé, ce choix du gardien des finances apparaît pour le moins surprenant.

Le bilan que l'on peut dresser de cet Observatoire 2021 est conforme à ce que les OS dénoncent depuis des années : même si l'appartenance au Ministère reste une source de fierté, elle ne compense en aucun cas la perte de sens au travail, le poids des réformes et des suppressions sans fin.

... / ...

La DG a annoncé un cycle de négociations pour la

La perte des heures cumulées au-delà des 12h régle-

branche Surveillance (5 ans sans GT dédié cela commence à faire un tantinet longuet), des discussions sur le télétravail, les discriminations ou encore les Lignes Directrices de Gestion (sachant qu'elle a toutes les cartes en main, on voit mal ce que la DG pourrait discuter qui ne soit pas une nouvelle régression).

## 2/ Gestion du Temps Agent (GTA)



Pour rappel, ce système a vocation à devenir le nouveau Mathieu CO. Les agents devront intégrer leurs absences (CA, CM, absences syndicales...) dans Sirhius via GTA.

**Toute heure supérieure au plafond prévu de 12h sera automatiquement écrêtée mensuellement.** Dans les BSE, le total des heures acquises par les agents peut se monter à 60 pour 40 en BSI sans que le système Mathieu ne bloque

Outre l'harmonisation contrainte des régimes horaires des services CO (avec la fin de la souplesse obtenue par certaines structures au cours des années), c'est le fonctionnement même de services exsangues par des années de suppressions d'effectifs qui risque d'être remis en cause.

En effet la souplesse horaire a permis à de nombreux bureaux de fonctionner, certes parfois de manière dégradée, tout en remplissant les missions de service public leur incombant.

mentaires constituera en fait du travail non rémunéré ce qui est illégal. Et ce sera tout bénéfice au final pour l'administration. Le respect des horaires adaptés selon les services survivra-t-il comme le prétend la DG ?

Le calendrier de déploiement retenu sera le suivant :

- ⇒ Juillet : Auvergne Rhône-Alpes et Bretagne/Pays de Loire,
- ⇒ Août : DNGCD,
- ⇒ Octobre : Hauts de France, La Réunion, Occitanie, Antilles Guyane et Normandie.
- ⇒ Novembre : Île de France, **Bourgogne Franche-Comté Centre-Val de Loire**, Polynésie, Nouvelle Calédonie, Mayotte.
- ⇒ Décembre : DNRFP, PACA Corse, CID, DNRED, DIPA.

Les agents seront formés en amont (espérons que cela ne se fera pas au dernier moment car début septembre aucune note d'explication ou réglementaire n'était encore parvenue aux services).

## 3/ Situation des CRPC

La DG aurait-elle été trop vite en besogne ? Les expérimentations menées en DINA et dans le Grand Est ne déboucheraient pas, selon Montreuil, par une inter régionalisation et une spécialisation des CRPC.

Elles demeureront donc bien au niveau des DR même si certaines ont, de par leur positionnement une spécialisation naturelle (portuaire ou aéroportuaire par exemple).

# Masse : programmation immobilière 2023

Le 22/09 s'est tenu un Groupe de Travail National consacré à la Programmation Immobilière 2023. Même si depuis cette année la Masse a une Programmation Immobilière pluriannuelle Cadre (PIC) qui s'étend jusqu'en 2024, des ajustements doivent être réalisés chaque année afin de tenir compte de l'évolution des travaux ou des coûts des travaux.

## En introduction

Étaient présents côté administration : Mmes MARIN (Directrice de l'EPA) et DUFFULER (Directrice-adjointe), des rédacteurs travaillant au Service Central (SC) : cellule marchés...

Côté parité syndicale siégeaient l'alliance CFDT-CFTC, la CGT, SOLIDAIRES Douanes, l'UNSA et l'USD-FO.

En propos introductifs, Mme MARIN a indiqué qu'un nouveau Directeur devrait être nommé à la tête de la sous-direction FIN (il est aussi le vice-président de l'EPA Masse).

Mme MARIN devrait prendre la tête du bureau RH3 au mois de novembre sous réserve de publication de l'arrêté de nomination.

## I- La Programmation Immobilière 2022

Un bilan a été fait des 8 premiers mois de l'année écoulée. En dépit d'un contexte a priori peu favorable près de 80 % des Autorisations d'Engagement (AE = crédits prévus pour financer une action précise) ont été engagées ce qui très satisfaisant.

Il est à noter qu'en 2022, on gère également « les queues de comètes » selon Mme MARIN. Les retards accumulés dans les PI antérieures sont en voie d'être entièrement résorbés.

Si les travaux sont prévus sur plusieurs années, il faut garder à l'esprit que les budgets restent annuels (environ 4M€ sont prévus annuellement pour les tra-

voux entre 2022 et 2024). Le SC note avec satisfaction que les travaux engagés à l'année N sont réglés également à l'année N ce qui n'était pas le cas dans les PI antérieures à 2021.

### **Les remarques de Solidaires**

- SOLIDAIRES s'est félicitée que les travaux aient pu être en grande partie réalisés compte-tenu du contexte et a aussi souligné l'évolution positive que constitue le paiement des travaux la même année que la livraison des chantiers.

## II- La Programmation Immobilière 2023

### **A – PI 2022-2024 : éléments de contexte**

Ce GT avait pour but d'étudier la tranche 2023 de la PIC 2022-2024.

Dès 2021 la PIC a été construite sur 3 ans afin de donner une visibilité sur les travaux à venir au SC, aux Services Territoriaux (ST) et aux locataires. Elle avait aussi pour but de mieux prévoir les dépenses à effectuer, les investissements à prévoir et assurer un suivi plus fin des travaux.

Compte-tenu de la crise internationale actuelle et des répercussions de celle-ci dans de très nombreux domaines (énergétique, allongement des délais de

livraison des chantiers, hausse des coûts des matériaux...), cette seconde tranche de la PIC a connu de nombreux bouleversements.

### **B – PI 2023**

L'EPA continue d'appliquer la classification suivante pour les travaux :

- en premier les travaux urgents,
- puis les travaux liés au clôt-couvert,
- ensuite le respect des normes,
- et enfin les travaux liés au confort des locataires.

Pour les travaux visant à une plus grande sobriété

... / ...

énergétique, si l'EPA ne peut évidemment pas avoir une vue immédiate sur les économies réalisées, le SC applique une règle simple : **si au bout de 10-20 ans on ne peut obtenir de réelles économies, les travaux ne seront pas faits.**

Pour 2023, au report de chantiers à des dates ultérieures (2024, 2025 voire 2026), se sont ajoutées un certain nombre d'opérations urgentes mais imprévues pour presque 1M€ (changement de chaudières, séparation des canalisations eaux de pluie/eaux usées...).

Les faire faire a contraint le SC à modifier, parfois profondément, les planifications initiales de travaux de certains ST (Lille ou Dijon par exemple).

### Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES est intervenue sur le côté décourageant de cette PI. Les modifications apportées, certes sous la contrainte, remettent en cause les bénéfices espérés en 2021.

Mme MARIN a répondu que ces reports ne signifient en aucune façon que ces travaux sont abandonnés. En planifiant une PIC sur 3 ans, le travail réalisé en amont a permis de faire un état des lieux très précis du parc et d'identifier les besoins. Si le contexte actuel contraint le SC à étaler la PI jusqu'en 2026 les chantiers concernés seront réalisés. SOLIDAIRES Douanes l'espère aussi.

Sur les inquiétudes exprimées par notre organisation au sujet des financements post 2024 des travaux, Mme MARIN a rappelé que le recours à la trésorerie de l'EPA est voulu et assumé : conserver trop d'argent en caisse serait perçu comme la preuve que l'Établissement n'a besoin d'aucune subvention ; voire

pire.

L'EPA avait également anticipé des hausses de prix pour certains chantiers voire surestimé certaines dépenses pour ne pas se retrouver bloqué au moment de payer les entreprises faute de crédits suffisants.

La situation actuelle n'ayant pas vocation à perdurer (*en tout cas espérons-le*) cela pourrait donner des marges budgétaires à l'EPA en cas de retour à la normale et donc permettre de réattribuer des fonds à certaines tranches de travaux gelés.

- En réponse à SOLIDAIRES et aux autres OS qui faisaient remarquer la situation des ST de Lille et de Dijon touchés par des annulations et/ou reports de travaux importants, Mme MARIN a indiqué que le système antérieur d'attribuer à chaque ST des travaux était révolu.

**Désormais c'est le SC qui gère les opérations au niveau national et des ST peuvent certaines années n'avoir que peu ou pas de travaux de rénovation d'attribués.**

Précision complémentaire, selon les ST, le nombre d'opérations de rénovation est modulé à la baisse ou à la hausse (selon le nombre d'agents dans le ST, leur capacité à gérer des travaux...).

- SOLIDAIRES a fait remarquer que ce système, s'il prenait en compte la technicité nécessaire pour gérer une PI, **reléguait désormais les CTM au rang de simple chambre d'enregistrement** ; leur capacité de proposition devenant désormais très limitée. **Mme MARIN a confirmé cette nouvelle évolution.**

### III- Le Fond d'Amélioration des Conditions de Vie

Suite à l'accord du 04/04, un Fond d'Amélioration des Conditions de Vie (FACV) a été mis en place. 500 000€ seront attribués annuellement entre 2022 et 2024 à des projets de rénovation améliorant directement les conditions de vie des locataires.

En 2022 il a fallu procéder en urgence et c'est le SC qui a attribué les fonds afin de consommer l'enveloppe prévue. En 2023, les projets éligibles seront

discutés au sein d'une instance réunissant administration et OS signataires de l'accord.

Ce fond a été utilisé en 2022 pour la rénovation des chambres meublées occupées à Tremblay II. Par ailleurs il a été décidé par le SC que désormais celles-ci devraient être dotées des équipements repris sur une liste pré-établie (*meuble de salle de bains standardisé, machine à laver...*).

... / ...

## Evolution des travaux pour la DI de Dijon (2022-2026)

			PIC 2022-2024			Projections		
Cité	Libellé opération	Montant	2022	2023	2024	2025	2026	Obs.
Auxerre	Isolation planchers	16 000€	<del>16 000€</del>		16 000€			Opération décalée
<b>Total</b>		<b>16 000€</b>			<b>16 000€</b>			
Dijon	Réfection de la toiture	125 000€	<del>217 000€</del>	30 000€	95 000€			Scission de l'opération en 2
Dijon	Isolation façades-planchers / remplacement des menuiseries extérieures	476 000€				100 000€	376 000€	
<b>Total</b>		<b>601 000€</b>		<b>30 000€</b>	<b>95 000€</b>	<b>100 000€</b>	<b>376 000€</b>	
Pontarlier	Remplacement de la VMC	55 000€			55 000€			
Pontarlier	Mise en séparatif des réseaux horizontaux dans PC	15 000€	15 000€					
<b>Total</b>		<b>70 000€</b>	<b>15 000€</b>		<b>55 000€</b>			
Les Rousses	Remplacement de la VMC	30 000€		30 000€				
Les Rousses	Réfection des parties communes	45 000€			45 000€			Proposé au FACV
<b>Total</b>		<b>30 000€</b>						
Morteau	Réfection façades / remplacement menuiseries extérieures et gardes-corps / isolation combles et planchers / remplacement portes de garage	280 000€	95 000€	185 000€				L'état du bâtiment ne nécessite pas de travaux actuellement
Morteau	Réfection des parties communes	60 000€						Proposé au FACV
<b>Total</b>								
Total PIC 2022-2024			241 000€			100 000€	376 000€	

## SOLUTIONS DE MOTS FLÉCHÉS n°81

	C		P		S		A		M		D
S	E	D	U	N	O	I	S		O	D	E
	R	E	B	E	L	L	I	O	N		P
A	V	C		V	E		E	S	T	E	R
	E	R	R	E	U	R		O	R	N	E
K	L	E	E		R	H	O	N	E		S
	A	P	U	R	E	E		S	U	E	S
U	S	I	N	E		S	E		X	V	I
		T	I	R	E	U	S	E		I	F
T	H	U	R		G	S	T	A	A	D	
	A	D	A	G	E		R	U	S	E	E
F	R	E	I	N	E	R	A		C	E	T
	P		E	O		O	N	C	E		H
H	O	R	N	U	S	S		O	T	E	E
	N	E	T		A	I	G	R	E	U	R

## SOLUTIONS GRILLES DE SUDOKUS n°81

Grille facile

3	5	6	1	2	9	4	7	8
2	8	7	3	4	5	6	1	9
1	9	4	8	6	7	5	2	3
4	3	9	2	5	1	7	8	6
7	1	8	4	3	6	9	5	2
6	2	5	7	9	8	1	3	4
8	7	3	9	1	4	2	6	5
5	4	2	6	7	3	8	9	1
9	6	1	5	8	2	3	4	7

Grille moyenne

9	4	5	1	7	3	6	8	2
7	2	8	6	4	5	1	9	3
3	6	1	2	8	9	4	7	5
1	9	3	4	5	7	2	6	8
4	5	2	8	6	1	9	3	7
8	7	6	3	9	2	5	1	4
5	8	9	7	2	6	3	4	1
2	3	7	9	1	4	8	5	6
6	1	4	5	3	8	7	2	9

Grille difficile

5	8	4	7	3	2	9	1	6
7	2	9	1	6	5	3	4	8
1	3	6	8	4	9	2	7	5
8	7	1	3	2	4	6	5	9
4	9	3	6	5	8	1	2	7
6	5	2	9	7	1	4	8	3
2	6	7	5	1	3	8	9	4
9	1	5	4	8	6	7	3	2
3	4	8	2	9	7	5	6	1

Grille diabolique

9	4	6	1	3	2	8	5	7
8	7	1	5	9	4	6	3	2
3	2	5	7	6	8	4	9	1
7	1	3	6	5	9	2	4	8
2	5	9	8	4	1	7	6	3
4	6	8	2	7	3	9	1	5
5	3	4	9	2	7	1	8	6
1	9	7	3	8	6	5	2	4
6	8	2	4	1	5	3	7	9

Grille facile

9	6	4	5	2	1	3	7	8
7	1	2	3	8	6	9	4	5
8	5	3	7	4	9	2	1	6
5	7	8	1	3	4	6	2	9
3	4	9	6	7	2	8	5	1
6	2	1	9	5	8	4	3	7
2	3	7	8	9	5	1	6	4
4	8	6	2	1	7	5	9	3
1	9	5	4	6	3	7	8	2

Grille moyenne

9	3	2	5	6	7	1	8	4
5	6	8	4	1	3	2	9	7
7	4	1	9	2	8	5	6	3
1	5	7	6	4	9	3	2	8
8	9	3	7	5	2	6	4	1
6	2	4	8	3	1	7	5	9
2	7	5	1	9	4	8	3	6
3	1	9	2	8	6	4	7	5
4	8	6	3	7	5	9	1	2

Grille difficile

4	9	8	1	7	2	6	3	5
5	6	1	9	8	3	7	2	4
7	2	3	6	5	4	9	8	1
6	4	2	8	1	9	5	7	3
3	8	5	2	4	7	1	9	6
9	1	7	5	3	6	2	4	8
2	5	9	3	6	8	4	1	7
1	3	4	7	9	5	8	6	2
8	7	6	4	2	1	3	5	9

Grille diabolique

1	6	8	5	2	4	9	3	7
5	2	7	3	9	6	4	8	1
4	3	9	1	8	7	2	5	6
7	5	1	2	3	8	6	9	4
6	8	4	9	7	5	3	1	2
2	9	3	4	6	1	5	7	8
8	4	5	6	1	3	7	2	9
9	1	6	7	5	2	8	4	3
3	7	2	8	4	9	1	6	5

**Dossier élections 1er-8  
décembre 2022**  
Renseignements, infos et  
premiers constats (p 6-9)



**Commission Masse 04/07 :  
report et annulation de  
travaux (p 10-13)**



**L'avenir du médecin  
de prévention dans  
le Doubs (p 13-14)**

## AGENDA

- **22/09** : GT Masse Programmation immobilière 2023.
- **29/09** : visio-permanence Solidaires Franche-Comté 15h-18.

\* \* \* \*

## SOMMAIRE

- *L'édito* (p 2)
- *Les brèves* (p 3)
- *Visio-permanence 29/09* (p 4)
- *AG SOLIDAIRES 06/10* (p 5)
- *Dossier spécial élections* (p 6-9)
- *CR de la Commission Masse du 04/07* (p 10-13)
- *CR du CHSCT du 05/07* (p 13-14)
- *Grille et solution de mots fléchés et solutions & sudokus* (p 15-16)

## *Au feu !!*



**N**on seulement la maison Douane brûle, mais, cela n'aura échappé à personne à moins de vivre au fond d'une grotte sans électricité depuis 2 mois, la nature elle aussi est en flammes.

Des instructions de la DG viennent d'ailleurs de parvenir aux chefs de service leur enjoignant de laisser toute facilité aux pompiers volontaires pour venir en aide aux colonnes des hommes du feu qui combattent les brasiers. On ne peut s'empêcher de se dire qu'une fois de plus le service public prouve son absolue nécessité.

Mais ces incendies causés par une sécheresse exceptionnelle ne doivent pas masquer la cause de tout cela : un libéralisme sauvage qui considère la planète comme une mine à exploiter, avec des lieux de production délocalisés à l'autre bout de la planète et des marchandises ramenées en bateau à travers les océans, polluant encore un peu plus les écosystèmes...

Et tout ça pour qu'une minorité continue de s'enrichir de manière éhontée et puisse arroser ses pelouses de golf tandis que les services publics (*santé, éducation...*) se meurent et que la population subit des restrictions d'eau ou se retrouve contrainte d'être ravitaillée par camion-citerne.

Il devient évident, même pour le moins révolutionnaire des citoyens que ce système nous mène à la catastrophe et que le temps des actes concrets doit arriver pour limiter les conséquences de nos activités. Sous peine d'avoir sous peu bien plus que des feux de forêt à gérer.

Bonne lecture à vous.

**La Pelle à Chnis est une publication de la section SOLIDAIRES Douanes de Franche-Comté**

Pour nous joindre : @ : [solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr](mailto:solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr)

Secrétaire de section : **M. Renaud GOYATTON** (Tél. : 09.70.27.66.92 - [renaud.goyatton@solidaires-douanes.org](mailto:renaud.goyatton@solidaires-douanes.org))

Secrétaire-adjoint : **M. Thierry STUCKLÉ** (Tél. : 06.08.54.16.26 - [thierry.stuckle@douane.finances.gouv.fr](mailto:thierry.stuckle@douane.finances.gouv.fr))

## NOUS SUIVRE



[www.solidaires-douanes.org](http://www.solidaires-douanes.org)



[Solidaires Douanes DI Dijon](https://www.facebook.com/SolidairesDouanesDIJON)



[@SolidDI Dijon](https://twitter.com/SolidDI_Dijon)



[www.instagram.com/sddijon](https://www.instagram.com/sddijon)



<https://t.me/SDDijon21>

## Tickets restaurant : fin des 38€



À défaut de la fin de l'épidémie, le 01/07 marque la fin des tickets restaurant à 38 €. En effet à cette date, ceux-ci sont revenus à leur taux pré-covid soit 19 €. En espérant que les restaurateurs ou commerçants qui rechignaient à accepter les TR au taux de 38 € accepteront plus facilement le taux de 19 €...

## Delt@-V débarque en frontière



La version de Delt@ destinée aux voyageurs se prénomme désormais DeltaDeclare. Elle est là pour fluidifier le passage en douane (toujours le grand fantasme administratif)...

Elle entre en fonction cet été (fin juillet) mais uniquement en tant que simulateur pour les voyageurs souhaitant connaître le montant des droits et taxes qu'ils auront à acquitter à leur entrée sur le territoire. L'interface « agent » sera disponible plus tard. Les agents devront de toute façon toujours calculer les droits et taxes des produits importés et ne pas se fier à la simulation.

Au final quel sera le gain réel pour les personnels ?

## Des génies on vous dit...



Après une attente de presque 40 ans, La Ferrière dispose, enfin, d'un auvent permettant de réaliser des contrôles à l'abri.

Encore faut-il que les véhicules ne soient pas trop gros, pas plus qu'un petit camion de livraison, sinon ils ne peuvent rentrer dans l'emplacement prévu pour tant à cet effet... En cause des poteaux incurvés vers l'intérieur qui entraînent une perte de place (cf. photo).

Le cabinet d'architecte Blondeau, qui n'a évidemment pas oublié d'apposer une plaque rappelant sa « réussite », n'a visiblement pas bien compris l'utilité pour les collègues d'un espace de contrôle doté de poteaux droits. Une conception « art déco » qui annihile une partie de l'intérêt d'avoir une aire de contrôle dédiée.

## LDG ou carrières Lentement Dégradées

Alors que les catégories C et B voient se réduire la possibilité d'être promu au grade, c'est au tour de la catégorie A de subir les conséquences des Lignes Directrices de Gestion (LDG).

Alors que tout dépend désormais du Conseil de Direction Restreint (ou CDR) avant la décision rendue par la DG, que ce soit en C, B ou A, il devient évident que l'administration profite à plein de l'absence des syndicats en CAP pour promouvoir selon son bon plaisir voire pour faire appel à des candidatures extérieures sur des postes sur lesquels candidataient pourtant des collègues !!

Avec des perspectives de carrière réduites, un dégel ne couvrant pas les pertes subies, les transferts des missions fiscales et maintenant des évolutions de carrières bloquées, comment veut-on que les personnels restent motivés ?

## Voitures hybrides : quel gain ?

Les BS de Franche-Comté ont été dotées de véhicules hybrides. Soit. Surfons sur la « vague verte ».

On peut s'interroger sur le fait d'utiliser des véhicules hybrides sur autoroutes sachant que seule l'énergie thermique sera utile mais que le poids des batteries entraînera une hausse de la consommation de carburant... Un peu contradictoire avec une note de la DG, non communiquée aux personnels, qui prévoyait de diminuer les distances de contrôles à cause du coût du carburant.

Surtout ces achats interrogent lorsque l'on sait que pendant longtemps, certains véhicules de maître-chien étaient dépourvus de climatisation. Un tantinet gênant avec les chaleurs que nous connaissons depuis 2 ans.

# Rendez-vous de la section



## Permanence syndicale de SOLIDAIRES DOUANES

**Vous avez besoin d'informations, de conseils  
ou juste d'échanger entre collègues ?  
C'est ouvert à tous, AG-CD et su !!**

**Le 29 septembre 2022  
de 15h à 18h**

<https://meet.jit.si/PermanenceSolidairesDouanes>



**Pour nous joindre :**  
@ : [@solidaires-franche-comte](https://twitter.com/solidaires-franche-comte)  
[douane.finances.gouv.fr](mailto:douane.finances.gouv.fr)



**Pour nous suivre :**

-  [Solidaires Douanes DI Dijon](#)
-  [@SolidDI Dijon](#)
-  [www.instagram.com/sddijon](https://www.instagram.com/sddijon)
-  <https://t.me/SDDijon21>



# **Assemblée Générale**

**Jeudi 6 octobre 2022**

**à partir de 9h00**

**au Relais de Franche-Comté  
rue Charles Schmitt BP 33 25800 Valdahon**

**Venez nombreux pour échanger, discuter**

- *sur les élections professionnelles et la Masse*
- *sur les missions, l'organisation des services,*
- *sur les mutations, les promotions, l'évaluation,*
  - *sur les conditions de travail...*
  - *et poser vos questions*

**Cette réunion est ouverte à l'ensemble des collègues**

*Toute personne (syndiquée ou non à SOLIDAIRES ou non syndiquée)  
est la bienvenue !*

**Le bénéfice d'une autorisation d'absence pour y participer est de droit.**

***Le repas de midi sera pris sur place.***



Syndicat SOLIDAIRES Douanes - section de Franche-Comté  
@ : [solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr](mailto:solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr)

## i - Des élections pour quoi faire ?

**Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022 auront lieu les élections professionnelles** ainsi que celles de la Masse. C'est à cette occasion que seront renouvelés les mandats de vos représentants au niveau local (*Masse et Comité Social d'Administration - CSA*) et national (*Masse et CSA Ministériel et Douane, CAP Nationale et CCPN*).

Vous désignerez pour les 4 prochaines années celles et ceux qui vous représenteront face à l'administration. Ces élus seront désignés parmi les syndicats qui présenteront des listes aux élections. Au quotidien, ils sont là pour renseigner, vous conseiller et vous aider en cas de besoin.

C'est donc un droit dont vous disposez en tant que douanier et un moyen de faire entendre votre voix en choisissant un syndicat parmi tous ceux qui existent actuellement en Douane.

Pour rappel les organisations syndicales suivantes sont représentées en Douane :

- 1/ **SOLIDAIRES Douanes**,
- 2/ la **CGT**,
- 3/ l'alliance **CFDT/CFTC** (*si l'accord électoral de 2018 est prolongé sinon elles feront campagne seules*),
- 4/ l'**UNSA**,
- 5/ 2 syndicats de cadres (*l'USD/FO et la CGC ; cette dernière est en alliance électorale depuis 2018 avec l'UNSA*).

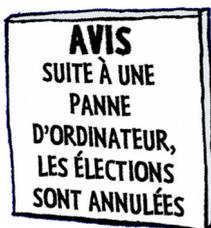
Les syndicats n'ont de poids vis-à-vis de l'administration que s'ils sont élus par une majorité de douaniers. C'est un élément pris en compte par la hiérarchie lors des échanges. Cela donne un poids en réunion mais aussi lors de la défense de cas individuels ou collectifs (*conditions de travail, la carrière au sens large...*).

Pour rappel, depuis 2010, **un syndicat qui réalise moins de 10 % des voix** lors d'une élection **n'est plus considéré comme représentatif** et ne peut donc plus participer aux réunions avec l'administration ou encore lancer un mouvement social sous son nom. En gros il disparaît.

Quel que soit le sentiment que l'on puisse avoir pour les syndicats, ils restent le moyen le plus efficace dont disposent les agents ; sachant qu'ils ne sont ni une assurance multirisque ni une protection absolue (*même si certains le prétendent ou affichent les services qu'ils offrent, moyennant une adhésion en contrepartie*).

## ii - Des élections sous forme de vote électronique

Déjà expérimenté lors des élections professionnelles de 2018, le **vote électronique** sera généralisé aux 2 scrutins de décembre : la Masse et élections professionnelles (*CSA et CAPN*).



Pour voter, l'agent n'aura pas besoin de carte Cybèle ou d'un ordinateur professionnel. Le **vote sera possible à partir de n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone**. Afin que le vote soit sécurisé, et compte-tenu du Règlement Général de la Protection des Données (*RGPD*), **chaque votant disposera de 3 codes** à saisir pour pouvoir voter à chaque élection (*la Masse et les élections professionnelles ont été confiées à 2 prestataires privés ce qui représente 3 codes pour chaque scrutin soit 6 au total*).

Les 3 codes pour la Masse seront les suivants (*3 codes similaires devraient être fournis pour les élections professionnelles - (CSA et CAPN)*) :

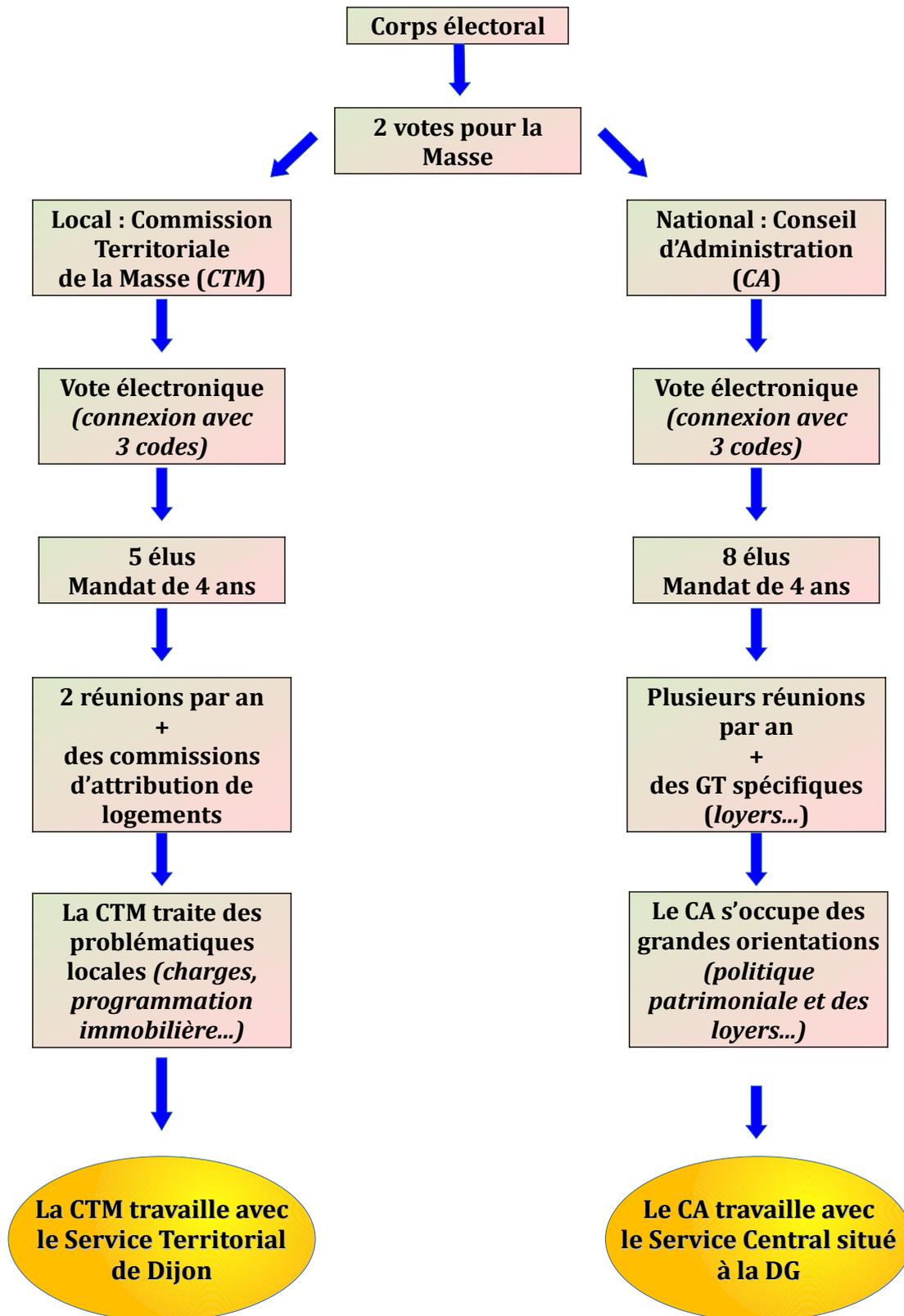
- un **identifiant de connexion** (*envoyé par voie postale aux agents*),
- une donnée de connexion permettant d'identifier les agents et constituée des **5 derniers chiffres du n° d'IBAN du compte de l'agent sur lequel est versé son salaire**,
- un **mot de passe personnel** qui sera envoyé à l'agent sur sa messagerie professionnelle.

Le dépouillement aura lieu le 08/12 pour tous les scrutins locaux et nationaux au siège de la DI et les résultats proclamés dans la foulée.

... / ...

# ÉLECTIONS 2022

## iii - Les élections Masse (Dijon et nationales)



... / ...

## Résultats Masse DI Dijon 2017

**Commission Territoriale de la Masse : inscrits : 668 – votants : 581 – bulletins blancs/nuls : 37 – exprimés : 544.**

CGT : 142 voix – SOLIDAIRES Douanes : 139 voix - USD/FO : 97 – CFDT/CFTC : 95 voix – UNSA : 71 voix. 1 siège attribué par syndicat.

**Conseil d'Administration : inscrits : 668 – votants : 581 – bulletins blancs/nuls : 40 – exprimés : 541.**

SOLIDAIRES Douanes : 142 voix – CGT : 138 voix – CFDT/CFTC : 91 voix – USD/FO : 79 voix – UNSA : 77 voix. Au plan national la CGT, l'alliance CFDT/CFTC et l'USD/FO ont obtenu 2 sièges ; SOLIDAIRES Douanes et l'UNSA : 1.

## IV – Les élections au Comité Social d'Administration

Ce scrutin représente la (très) grande nouveauté de ces élections.

Décidé sous le 1er mandat Macron, ce nouvel organisme est censé simplifier et fluidifier le dialogue social. Il permet surtout de supprimer 2 instances, le **Comité Technique (CT)** et le **Comité Hygiène et Sécurité Conditions de Travail (CHSCT)**, fusionnées en une seule : le **Comité Social d'Administration**. C'est le pendant public du Comité Social d'Entreprise (CSE).

Petite gourmandise gouvernementale, elle supprime l'instance où seuls les syndicats votaient à savoir le CHSCT.

Le CSA va se décliner sur 3 niveaux :

- le niveau local (*Dijon*) et remplacera le CTSD DI et les CHSCT départementaux.
- le niveau douanier (*Paris*) avec le CSA Douane qui remplacera le CT Réseau.
- le niveau ministériel (*Bercy*) avec le CSA Ministériel qui remplacera le CT et le CHSCT Ministériels.

Comme il doit reprendre une partie des compétences du CHSCT, le **CSA sera doté d'une Formation dite Spécialisée (FS) avec un budget lui permettant de prendre en charge les domaines relevant des conditions de travail**. Comme pour le CT, le président de l'instance disposera d'une voix prépondérante en cas d'égalité, ce qui rend de facto caduc le principe de parité.

## Résultats CT DI Dijon 2017

**Comité Technique Local : inscrits : 654 – votants : 548 – bulletins blancs/nuls : 35 – exprimés : 513.**

CGT : 128 voix – SOLIDAIRES : 125 voix – CFDT/CFTC : 90 voix – USD/FO : 89 - UNSA : 81 voix. Soit pour la CGT, SOLIDAIRES Douanes et l'alliance CFDT/CFTC : 2 sièges et pour l'UNSA et l'USD/FO : 1 siège.

À cela s'ajoute **un poste** au sein de la délégation SOLIDAIRES Finances **au CHSCT 25** qui est compétent pour la totalité de la DR de Besançon en ce qui concerne la Douane.

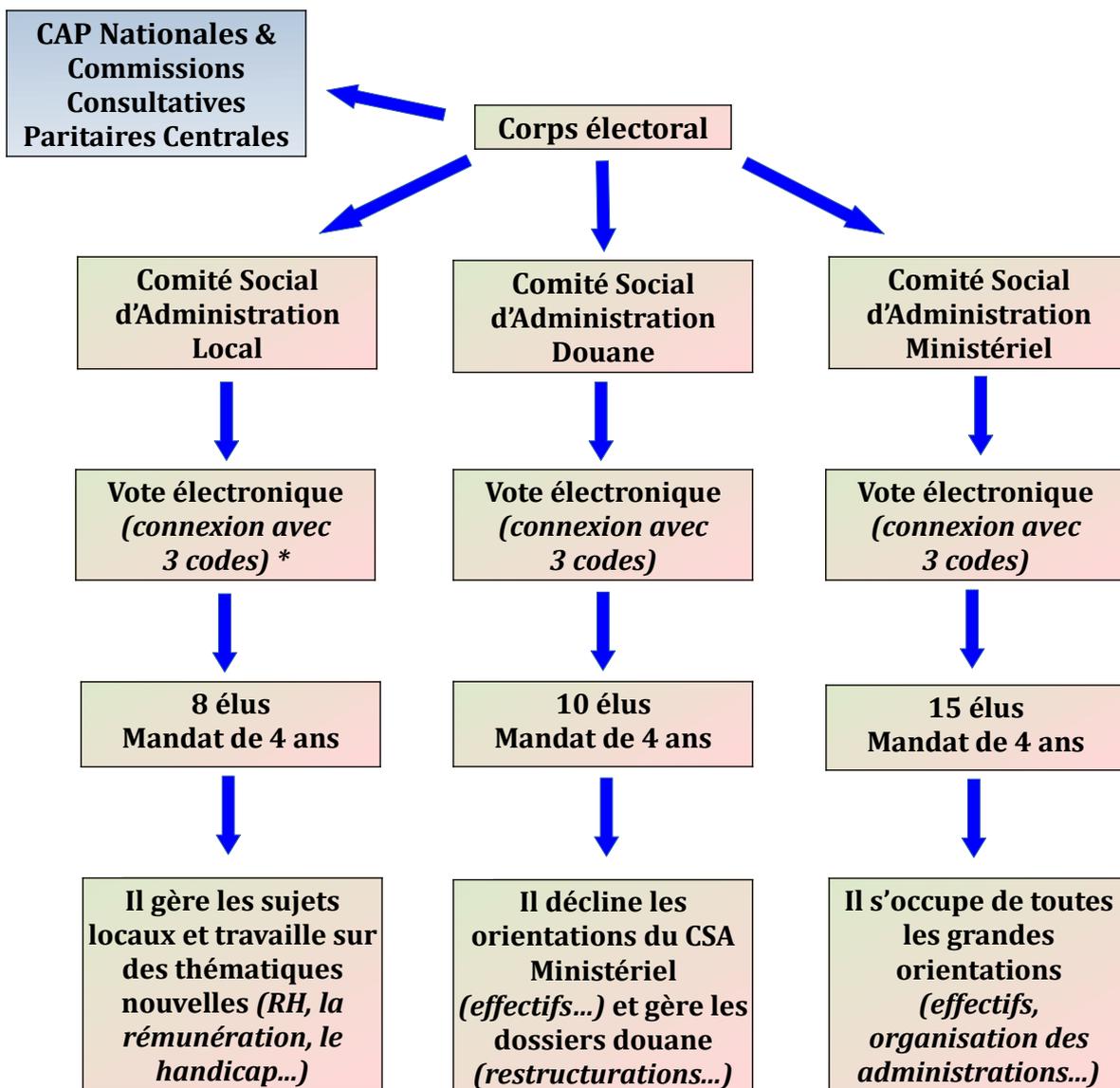
## V – Les élections en CAPN et CCPC

Même si la Loi de Transformation de la Fonction Publique d'août 2019 a fait disparaître les CAP Locales et considérablement réduit le rôle des CAPN (*refus de titularisation, de télétravail*), chacun pourra voter pour celle correspondant à son grade.

Les Commissions Consultatives Paritaires Centrales qui gèrent les contractuels seront elles aussi renouvelées.

... / ...

# ÉLECTIONS 2022



Ce petit dossier est une première présentation de la manière dont se dérouleront les élections de cette fin d'année. Nous reviendrons régulièrement vers vous afin de vous tenir au courant des évolutions

Une question ? Une demande de renseignement ? Une seule adresse :  
[solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr](mailto:solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr)

\* Ces 3 codes, différents de ceux pour la Masse, permettent de voter aux 3 scrutins CSA + pour la CAPN/CCPN de son grade.

# Commission Masse du 04/07

La Commission Territoriale de la Masse (CTM) de Dijon s'est réunie le 04/07 à Besançon avec certains des responsables de cités.

Étaient présents pour la parité administrative :

MM. BELTRAN (*Délégué territorial de la CTM et DI*), LIGIOT (*DR Besançon*) et SOLLIEZ (*divisionnaire Franche-Comté frontière*) ainsi que Mmes VERCRUYSSSEN (*cheffe PMR Dijon*) et MAGNAT (*SG Besançon*). Mme BAUDRY et MM. CHERKAOUI MALKI et GENOUD (*Service Territorial – ST*) assistaient également à la réunion.

Étaient présents pour la parité syndicale :

- CFDT/CFTC : Mme CHIFFRE (T<sup>1</sup>),
- CGT : M. BILLARD (T),
- SOLIDAIRES Douanes : M. GOYATTON (T),
- UNSA : M. PLUTA (T),

- USD-FO : M. CHABOD (T).

Assistait également en visioconférence Mme SIMONI, représentant la Semcoda, l'Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) de la Masse.

La candidature comme secrétaire-adjoint de séance de M. CHABOD (USD-FO) a été retenue.

SOLIDAIRES Douanes a ensuite lu une déclaration préalable.

En réponse aux questions de SOLIDAIRES Douanes, le délégué territorial a indiqué que de la lisibilité devait être donnée au collègue de Delle afin qu'il puisse organiser son départ de la cité.

Concernant un possible remboursement de ses frais, ce départ faisant suite à une décision de l'administration, le Service Central va être consulté.

## I – Approbation du PV du 07/12/2021

**Vote unanime pour.**

## II – Point sur la Programmation Immobilière (PI) et les travaux en cours

La programmation immobilière est devenue pluriannuelle à compter de cette année (2022-2024). De 2018 à 2020, alors que les PI étaient annuelles, Dijon n'a pas eu d'AMO et 3 années de travaux ont donc été perdues.

Actuellement Dijon se retrouve donc à devoir gérer des travaux issus des PI 2018-2020 ainsi que de la nouvelle Programmation Immobilière Cadre 2022-2024. Pour compliquer le tout, la crise actuelle sur les matières premières et les délais de livraison rallongés compliquent encore davantage la situation.

Cité	Nombre de logements	Libellé des travaux	2022	2023	2024
Auxerre	16	Isolation des planchers		16 000€	
Dijon	15	Réfection des toits terrasse, isolation des façades, remplacements des menuiseries extérieures, isolation des planchers	217 000€	376 000€	
Les Rousses	10	Changement VMC		30 000€	
		Réfection des communs			45 000€
Morteau	9	Réfection des façades, remplacement des menuiseries extérieures et gardes corps, isolation des planchers et combles, remplacement des portes de garages			95 000€ + 185 000€

... / ...

<sup>1</sup> T = Titulaire.

Morteau	9	Réfection des parties communes			60 000€
Pontarlier	24	Changement VMC			55 000€
		Mise en séparatif des réseaux horizontaux dans les parties communes	15 000€		
<b>Total par année</b>			232 000€	422 000€	440 000€
<b>Total PIC Dijon (2022-2024)</b>			<b>1 094 000€</b>		

### Situation des travaux par cité

#### ➤ cité d'Auxerre

Au titre de la PI 2018, les pièces humides devaient être refaites dans les 16 appartements mais le désamiantage avec mise en place d'un sas, non prévu au départ, a renchéri le coût du chantier initial de 150 000€ (300 000€ au départ). La rénovation des pièces humides est finalement annulée. Elles devront être refaites au coup par coup par le ST de Dijon dès lors qu'un logement sera rénové. Les travaux de la toiture (PI 2021) et la rénovation des planchers (PI 2023) sont, eux, maintenus.

Selon l'AMO, fin 2022 les travaux sur la toiture et la réfection complète de 2 logements devraient être achevés (seuls ces 2 appartements seront désamiantés au final).

#### ➤ cité de Dijon

Au titre des PI 2020, toit et fenêtres, et 2022, façades et planchers, des travaux devaient être faits. Le diagnostic de la toiture est encore attendu et à cause de cela aucune opération de rénovation n'a été lancée. Pour l'AMO, rien ne se fera avant la fin 2022 et toutes ces opérations sont donc repoussées à 2023.

#### ➤ cité des Rousses

La PI 2018 prévoyait la mise en sécurité des cages d'escalier, celle de 2019 la rénovation des façades auxquelles s'ajouteront en 2023 le remplacement de la VMC et en 2024 la réfection des parties communes. L'isolation des façades vient d'être terminée et ce chantier devrait être achevé avant la fin 2022 avec la partie désenfumage. Le seul souci vient du fait que l'entreprise n'a pas posé le modèle d'isolant prévu mais celui posé en remplacement est conforme aux normes en vigueur. Une notification sera quand même faite par l'AMO à la société.

#### ➤ cité de Morteau

Pour 2022-2024 étaient prévus divers travaux mais la hausse brutale du coût des matériaux et des appels d'offre (+15 %) ainsi que l'allongement des délais de livraison ont décidé le Service Central à surseoir aux travaux qui sont repoussés à 2024 ; l'état de la cité étant jugé suffisamment bon pour supporter ce report.

#### ➤ cité de Pontarlier

En 2021 étaient prévus la rénovation de la toiture, en 2022 la mise en séparatif des réseaux horizontaux et le remplacement de la VMC en 2024. L'AMO attend la réponse de la ville sur la mise en séparatif des réseaux.

**Vote unanime pour** la PI actualisée.

### **Les remarques de Solidaires**

- Cette PI a subi des évolutions contraintes dues à la situation économique actuelle mais aussi dues à des événements indépendants de la volonté de la Douane ou de l'AMO (ce qui arrive fréquemment dans le domaine bâtimentaire).
- Le point le plus embêtant est le report en 2024 des travaux dans la cité de Morteau ce qui la condamne presque à faire partie de la prochaine PI pluriannuelle (2025-2027) à un moment où la capacité d'investissement de l'Établissement aura commencé à décroître.
- Concernant Morteau un appel est lancé pour trouver un nouveau responsable de cité car l'actuel titulaire du poste, retraité des douanes, est parti. Avis donc aux volontaires !!

... / ...

## Travaux financés par le fond pour l'amélioration des conditions de vie des locataires

Ce fond est un des éléments de l'accord social signé le 04/04 dernier par les syndicats (*moins SOLIDAIRES Douanes*). Les travaux financés doivent être visibles des locataires (*parties communes par exemple*). 500 000€ sont attribués chaque année entre 2022 et 2025. Ils doivent être consommés dans l'année.

Les projets sont présentés par les ST et le Service Central fait un tri jusqu'à consommer l'enveloppe des 500 000€. 3 projets vont être présentés par le ST de Dijon :

- ◆ **la sécurisation de la cité de Dijon** (*mise en place d'une clôture en partie sur le terrain de Grand Dijon Habitat ; la Masse sera en charge de son entretien*) + changement des interphones.
- ◆ **réfection des parties communes de Pontarlier**, installation de vannes thermostatiques et marquage du parking.
- ◆ **cité d'Auxerre** : reprise de l'enrobé du parking et amélioration de l'éclairage. Compte-tenu du coût important de ce chantier (107 000€) il a peu de chance d'être retenu cette année mais sera de toute façon représenté l'année prochaine.

## II - Point sur la Programmation Immobilière (PI) et les travaux en cours

Cité	Type	Travaux réalisés	Montant	Obs.
Les Rousses	T4	Réno. complète	26 907,78 €	Travaux réalisés , logement occupé
	T4	Réno SdB	3 205,94 €	Travaux réalisés dans logement occupé
	T5	Réno. plafonds + murs cuisine	1 410,60 €	Travaux réalisés dans logement occupé
	T2	Réno. complète	20 741,59 €	Travaux réalisés
Pontarlier	-	Rénovation électrique	8 738,40 €	Travaux réalisés
	T3	Réno. des pièces sèches	11 725,93 €	Travaux réalisés, logement occupé
Morteau	T5	Rénovation partielle ( <i>électricité et plomberie</i> )	24 488,09 €	Travaux réalisés et logement occupé
	T5	Rénovation complète SdB	8 756,70 €	Travaux réalisés dans logement occupé

Travaux à prévoir/à faire				
Cité	Type	Travaux prévus	Montant	Obs.
Auxerre	-	Réno. pièces sèches de plusieurs logements + pièces humides	Non chiffré à ce jour	<b>Travaux pas réalisables sur 2022</b>
Dijon	T5	Rénovation complète	25 933,15 €	Travaux réalisés cet été
	T4	Finalisation de la rénovation	Non chiffré à ce jour	<b>Travaux pas réalisables sur 2022</b>
	T4	Rénovations murs + plafond	En attente des devis	<b>Travaux pas réalisables sur 2022</b>
Pontarlier	T3	Rénovation complète pièces sèches + électricité	Non chiffré à ce jour	<b>Travaux pas réalisables sur 2022</b>
Les Rousses	T4	Réno. partielle ( <i>SdB, WC, entrée, couloirs, sols + plafond cuisine</i> )	Devis encore manquants	Travaux réalisés cet été si devis complets
	T4	Réno. complète du logement (+ <i>électricité et plomberie</i> )	44 000,00 €	<b>Travaux pas réalisables sur 2022</b>
	T1	Réno. complète du logement (+ <i>électricité et plomberie</i> )	Devis encore manquants	Travaux réalisés cet été si devis complets

... / ...

## IV – Taux d’occupation des cités

Si on enlève la cité de Delle qui va être remise prochainement aux Domaines, le taux d’occupation des cités du ST de Dijon est de 82 % (72,36 % en incluant Delle) pour 5 cités (Auxerre, Dijon, Les Rousses, Morteau et Pontarlier) et 1 appartement à Fleury-les-Aubrais (DR du Centre-Val de Loire).

## V – Candidature d’un responsable de casernement

Cette candidature pour la cité d’Auxerre vise à remplacer l’actuel titulaire parti en retraite. Merci à ce collègue pour sa candidature.

**Vote unanime pour.**

## VI – Situations individuelles

Ont été évoquées les situations des locataires débiteurs. Sur les 5 cas évoqués, 4 avaient déjà régularisé leur situation avant la tenue de la CTM. Quant au 5ème, sa dette d’1,13 € n’avait été accompagnée d’aucun commentaire particulier de l’Agence Centrale Comptable...

**SOLIDAIRES Douanes** était représenté par **Renaud GOYATTON**. *N’hésitez pas à le contacter pour toute demande de renseignement.*



# CHSCT 25 du 05/07

Siégeaient les Directeurs de la DGFiP (et son adjoint), de la DRDDI, l’adjoint au DR de l’INSEE, les Assistants de Prévention (AP) DDFiP et DGDDI, l’Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) ainsi que le Médecin de Prévention (MP), le Dr PERRIER.

Côté organisations syndicales, les fédérations Solidaires Finances (2 sièges), FO Finances (1 siège), CGT Finances (1 siège) et CFDT Finances (1 siège) participaient à la réunion.

### I- Document des risques professionnels DDFiP

Il s’agit d’une nouvelle mouture de ce document ; à ne pas confondre avec le Document Unique d’Évaluation des Risques Professionnels (DUERP). Ce document, fait en collaboration par le Dr PERRIER et l’AP DDFiP, liste les risques que peuvent rencontrer dans leur travail certains des personnels travaillant sur les sites de la DD-FiP du Doubs (produits chimiques, Risques Psycho-Sociaux - RPS...) et les solutions qui sont mises en œuvre pour en limiter les conséquences ou les supprimer complètement (formations, aménagement des postes de travail...). Ce sont les agents les plus exposés à ces divers risques qui sont repris dans ce document soit 84 au 01/01/2022.

#### Intervention de Solidaires Finances

Parmi les risques retenus pour certains de ces personnels figurent les RPS causés par des restructurations. À la question posée par Solidaires Finances sur les solutions apportées à ce risque, le Dr PERRIER a indiqué qu’il pouvait arriver qu’il n’y ait aucune solution face à un risque identifié !!

Parmi les points évoqués figurait aussi le **protocole évènement grave** : inconnu en douane mais visiblement mis en place à Bercy dès 2012, il prévoit ce que le chef de service (DR pour la DGDDI) doit faire et quels services contacter en cas d’attentat par exemple (SAMU, cellule soutien psychologique). La note de 2012 a été communiquée suite à la réunion aux membres du CHSCT. Elle est en cours de remise à jour.

... / ...

## II- Rapport d'Activité Annuelle du Médecin de Prévention

Ce rapport d'activité couvre la période 2020-2021. Cela s'est ressenti sur l'activité du MP qui a principalement consacré son temps à faire du « tracing » (*retrouver les cas contacts qu'un malade atteint par la covid a pu avoir les jours précédents la déclaration du virus*).

Elle s'occupe de 822 agents relevant de 3 administrations (*DGFiP, INSEE et DGCCRF*) dans le Doubs dont 131 agents relevant d'une visite quinquennale ou encore 150 exposés à des risques professionnels avérés. Elle a assuré 440 visites médicales pendant cette période dont, par exemple, 17 visites concernaient des aménagements de postes (*DGFiP et INSEE*), 132 ont été suivies de préconisations à l'administration (*100 ont débouché sur du télétravail principalement à la DGFiP ou sur le recours à des matériels spécifiques tels que des fauteuils adaptés, des souris ergonomiques, des éclairages adaptés ou du matériel pour des agents mal voyants*).

### Intervention de Solidaires Finances

Le Dr PERRIER ne s'occupe à 80 % que des agents de l'INSEE, de la DGFiP et de la DGCCRF. La Douane n'a toujours aucun MP alors que les besoins sont énormes. Certains agents de la Surveillance n'ont pas eu de visite médicale depuis 5 ans, même chose pour les agents CO soumis à une Visite Médicale Spéciale, les agents reconnus RQTH ou en reprise d'activité. Cette absence de visite médicale met en jeu la responsabilité de l'employeur en cas d'accident ou de développement d'une maladie professionnelle.

SOLIDAIRES Finances a donc remis le sujet sur le tapis en lui demandant si, à court terme, la Douane aurait un MT et si après son départ en retraite fin 2023 les agents Finances du Doubs auraient toujours accès au MT.

Elle a annoncé qu'une solution pourrait peut-être être trouvée d'ici l'année prochaine et qu'en plus un infirmier/une infirmière viendrait compléter le dispositif. Il/elle serait apte à réaliser des visites médicales en remplacement du MP surtout axées sur des conseils pour arrêter de fumer par exemple (!!).

## III- Situation sanitaire

Au 05/07, on comptait 37 décès en France dont 2 dans la région Grand Est. Un vaccin non ARN est disponible mais pas pour les rappels. À la DDFiP 25, de 3 cas en mai on est passé à 20 en juin et déjà 9 cas ont été enregistrés au 05/07. Le recensement hebdomadaire est de nouveau remis en route. Pour la DGDDI il y avait 8 cas en juin et le recensement hebdomadaire n'est pas d'actualité. À l'INSEE, 3 cas ont été enregistrés depuis début juillet.

## IV- Présentation des propositions de dépenses INSEE, DGDDI et DGFiP

Sur un budget de plus de 107 642€ en début d'année, il restait encore un disponible de près de 41 205€ au 05/07. Outre les devis DDFiP, la Douane a présenté en séance ses propres devis :

- un diagnostic pollution au point frontière de Col France et qui avait demandé par le CHSCT a été proposé au vote : **vote pour à l'unanimité.**
- des stores pour un bureau de Pontarlier ont également fait l'objet d'une demande de financement : **vote pour à l'unanimité.**
- sur recommandation de l'ISST, des chaises pour les vestiaires des BS ont été commandées car plus hygiéniques en cas de vêtements humides posés dessus : **vote pour à l'unanimité.**

La prochaine réunion du CHSCT 25 est fixée au 11/10.

**Renaud GOYATTON** siégeait pour SOLIDAIRES Douanes au sein de la délégation **SOLIDAIRES Finances**. Pour toute demande de renseignement complémentaire, n'hésitez pas à le contacter.

■

## GRILLE DE MOTS FLÉCHÉS

SAUCISSE SUISSE HABITE À SION		PROMOTION DÉCLIN		CANTON PLAQUE DE NEIGE		CONTINENT PRONOM PERSONNEL		AU BORD DU LAC LÉMAN		ABATTU
↳		▼		▼		▼		↳		
RÉVOLTE ATTAQUE CÉRÉBRALE								▼		ADVERBE
↳			CALE D'USINAGE JOINDRAIENT			ALLER AU TRIBUNAL FACTEUR SANG				▼
MÉPRISE PEINTRE NÉ À BERNE			▼				DÉCORÉ			
↳				TRAVERGE LE LÉMAN TRANSPORT PARISIEN						CREUSÉE
ACQUITTÉE LIEU DE TRAVAIL							FAIS UN EFFORT ENTRE TERRE ET MER			▼
↳					PRONOM RÉFLÉCHI MER GRECQUE		MAUVAIS NUMERO POUR UN LOUIS LIQUIDE			
AFFLUENT DU RHIN	POMPE À BIÈRE GRAPPIN								CONIFÈRE ERMITE	
↳	▼			STATION DE SKI BOVIDE AFRICAIN						SOLVANT
PROVERBE RALENTIRA				▼		ROUBLARDE COLORE				▼
↳								DEMONS- TRATIF INSTRUMENT À VENT		
JEU DE PALETS		FLEUVE ESPAGNOL DANS LA GAMME			POIDS EN OR POSSESSIF					ROULÉ
↳		▼			▼					▼
RÉSEAU FAMILIER				AMERTUME			RETIRÉE			

## GRILLES DE SUDOKUS

Grille facile

3	6	1						8
2	7	3	4	5				
	9		8	6		5		3
	9						8	6
6	2					1		
8	3		1	4			6	
			6	7	3	8		1
9				2	3			7

Grille moyenne

	4			7		6	8	2
								9
		1	2		9	4		
1				5		2		
	5	2	8		1	9	3	
		6		9				4
		9	7		6	3		
	3							
6	1	4		3				2

Grille difficile

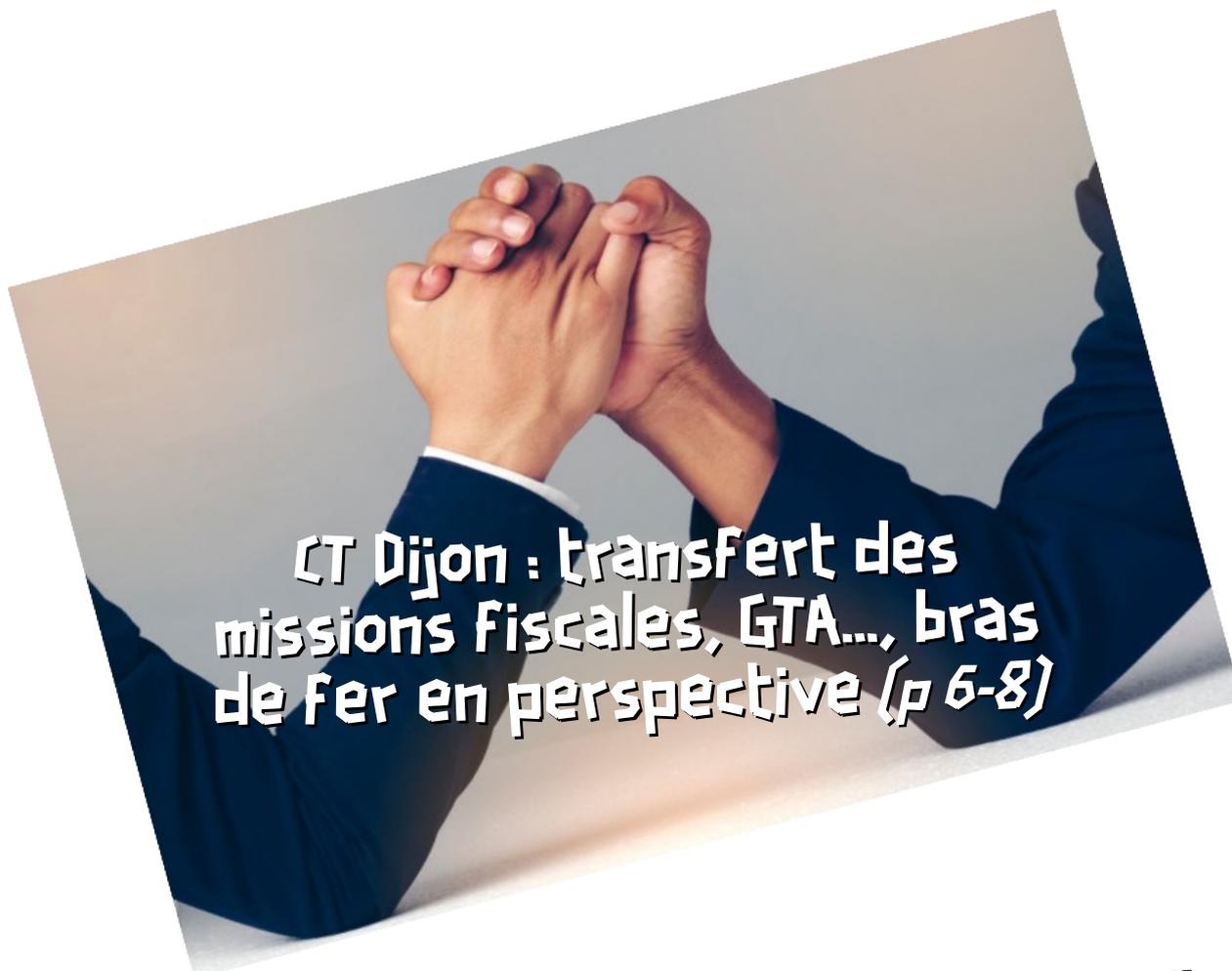
	8		7	3				6
				6			4	
1						2		5
					4			
	9	3		5		1	2	
				9				
2	7							4
	1			8				
3				9	7			6

Grille diabolique

			1	2			5	
8		1		9		6		
				6			9	
			6					8
		9		4		7		
4					3			
	3			2				
		7		8		5		4
	8		4	5				

## SOLUTIONS MOTS FLÉCHÉS n°80

	B		P		M		G		R		A
V	I	N	I	F	I	C	A	T	I	O	N
	O	E	N	O	L	O	G	I	E		A
A	L	C	O	O	L	S		A	S	T	I
	O		T	T	E		A	R	L	E	S
A	G	E			S	O	L	E	I	L	
	I	T	A	L	I	E			N		M
	Q	U	I		M	I	T	I	G	E	E
C	U	V	E		E	L	A	N		T	R
	E	A	U	X			S	A	O	U	L
			X	E	R	E	S		R	I	O
S	E	C		N	A		E	V	E		T
	A	R	B	O	I	S		O	G	M	
T	R	U	A	N	D	E	R		O	S	A
	L	S	D		E	P	E	R	N	A	Y



**CT Dijon : transfert des missions fiscales, GTA..., bras de fer en perspective (p 6-8)**

**GT National Masse : nouvelles orientations confirmées (p 9-10)**



## AGENDA

- **04/07** : Commission Territoriale de la Masse Dijon.
- **05/07** : réunion du CHSCT 25.
- **06/07** : Comité Technique Douane.

\* \* \* \*

## SOMMAIRE

- *L'édito* (p 2)
- *Les brèves* (p 3)
- *CR du CDAS du 14/04* (p 4-5)
- *CR du Comité Technique de Dijon du 14/06* (p 6-8)
- *CR GT Masse Politique patrimoniale 21/06* (p 9-10)
- *CR du GT Local Masse élections 29/06* (p 11)
- *Grille de mots fléchés et solutions des sudokus* (p 12)

## 3,5 % de dégel mais ensuite... ?



Ça y est, le dégel a finalement eu lieu. Le Ministre a annoncé une hausse du point d'indice pour 2022 de 3,5 % <sup>1</sup>.

Mis à part une très légère hausse en 2016 et 2017 (deux fois 0,6%), c'est la fin d'un très long gel qui dure depuis 2010. Il est vrai qu'après la

prime royale de 40€ généreusement octroyée par Bercy en reconnaissance de l'investissement des agents, l'État ne pouvait faire moins...

Si cela a permis à l'État d'économiser des milliards d'euros pendant des années, ce gel a entraîné des pertes salariales pour les fonctionnaires de près de 22,6 %. Avec l'inflation et les hausses diverses (carburant, énergie...) ce dégel limité, même s'il a le mérite d'exister, ne couvrira pas les pertes subies.

Il pourrait par contre se révéler être un piège pour les personnels car le gouvernement ne cache pas sa volonté de revoir rapidement les systèmes de rémunérations et de carrière au sein de la Fonction Publique. Rien n'est jamais gratuit !!

Avec on s'en doute déjà l'idée d'individualiser au maximum la rémunération en se fondant sur le mérite ; notion fondée sur des critères toujours aussi vagues mais déterminés par l'employeur et qui se traduit toujours par de nombreuses désillusions pour les agents.

Bonne lecture à vous.

<sup>1</sup> La valeur du point d'indice au 30/06 est de 4,68€.

**La Pelle à Chnis est une publication de la section SOLIDAIRES Douanes de Franche-Comté**

Pour nous joindre : @ : [solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr](mailto:solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr)

Secrétaire de section : **M. Renaud GOYATTON** (Tél. : 09.70.27.66.92 – [renaud.goyatton@solidaires-douanes.org](mailto:renaud.goyatton@solidaires-douanes.org))

Secrétaire-adjoint : **M. Thierry STUCKLÉ** (Tél. : 06.08.54.16.26 - [thierry.stuckle@douane.finances.gouv.fr](mailto:thierry.stuckle@douane.finances.gouv.fr))

## NOUS SUIVRE



[www.solidaires-douanes.org](http://www.solidaires-douanes.org)



@SolidDI Dijon



[Solidaires Douanes DI Dijon](https://www.facebook.com/SolidairesDouanesDI)



[www.instagram.com/sddijon](https://www.instagram.com/sddijon)



<https://t.me/SDDijon21>

## LabAura : précision sur les 20-5h

Dans le numéro de mai était évoqué à propos du LabAura l'expérimentation menée sur la DI de Lyon concernant les 20-5h.

Compte-tenu des conséquences physiologiques des 20-5h sur le corps humain, la DI a accepté que les BS ne fassent que des 20-5h sans services immédiatement avant et après le temps de l'expérimentation du LabAura (soit jusqu'au 31/08/2022). Comme les agents perdent des heures puisque ne faisant pas d'autre service ; celles du 20-5h sont doublées pour compenser cette perte d'heures. À la fin de l'expérimentation, DI et DG décideront si oui ou non les 20-5h sont maintenus et à quelles conditions.

## Fraude fiscale : la prise de conscience ?



1,25 Mds d'euros. C'est le montant de l'amende que McDonald's a été condamné à verser au titre du « plaider coupable » (*formule qui évite à l'entreprise concernée un procès public mais fait qu'elle admet avoir commis une infraction – ici de la fraude fiscale*).

Amende maxi best of pour McDo !!

Elle est estimée en moyenne entre 80 et 100 Mds € annuels pour la France par SOLIDAIRES Finances Publiques. Ces ressources, si elles étaient récupérées permettraient à l'État par exemple de dégeler le point d'indice ou mettre des moyens dans l'hôpital public...

## GTA débarque !



Le braquage des côtes commence!!

Petite bombe en vue pour les cotes OPCO !! Au 01/10/2022 l'application Gestion Temps Agent ou GTA débarque dans les services. Au dire même du DI, ce sera la fin de la souplesse qui avait permis jusqu'à présent de faire tourner un certain nombre de bureaux limité en effectifs.

Sigle homonyme du célèbre jeu vidéo (*Grand Theft Auto – GTA ou Grand Vol d'Auto*), il annonce surtout le braquage (*écrêtage en langage administratif*) des heures créditées par l'agent supérieures à 12. Des heures qui ont été gagnées par l'agent au travail. Génial pour motiver les troupes !!

## Guide SOLIDAIRES Douanes des grilles indiciaires

SOLIDAIRES Douanes avait publié il y a quelques semaines de cela un guide sur les rémunérations de la catégorie C à A+.

À l'occasion de l'annonce du dégel pour 2022 du point d'indice, SOLIDAIRES Douanes vient de publier son revendicatif concernant les grilles indiciaires.

Après une présentation des grilles actuellement en vigueur, SOLIDAIRES présentera dans un second temps ses propositions d'évolution des grilles selon un système plus juste pour les catégories C, B et A en début de carrière.

## La Douane mauvais payeur ?

Petite mésaventure arrivée récemment sur un des bâtiments de la DNGCD : les marins n'avaient plus accès à internet. Un peu gênant lorsque l'on connaît notre dépendance en la matière.

Autant les fois précédentes, car ce n'est pas la première fois que cela se produit, l'abonnement n'était pas calibré correctement et avait donc été révisé à la hausse, autant cette fois-ci la cause serait tout autre.

Il semblerait en effet que la Douane aurait tout simplement oublié de payer la facture !! Une situation similaire à celle vécue par un des PGC il y a quelques années bloqué à quai car la Douane n'avait pas de quoi payer le kérozène... #desambitionspasdemoyens

# Compte-rendu du CDAS 14/04

Cette séance s'est ouverte avec l'accueil du nouveau Président du CDAS 25 M. LIGIOT.

## I- Actions 2021 du Comité d'Actions Locales

La totalité du budget 2021 a été dépensée (soit 33 182 €) :

- psychologue : peu de rendez-vous pris à la différence des plateformes d'écoute mise en place pendant la pandémie.
- retraités : 1416 personnes concernées. Pas d'action depuis 2 ans.
- arbre de Noël : franc succès avec près de 500 participants. Il sera reconduit cette année le 07/12/2022 avec la photobox (coût total 20 868 €).
- sorties parcs d'attraction Nigloland et PAL : le CAL remboursait à l'agent une partie du billet qu'il avait acheté (coût total 629 €).
- autres actions : carte avantage jeunes (2 030 € pour 290 cartes à 7 € l'unité), les bons cadeaux de Noël (5 200 € pour les 15-17 ans + 1 300 € pour les 12-15 ans), la sortie de Noël de Kaysersberg (1 251 €).

M. LIGIOT A évoqué le projet de réorganisation de l'action sociale. Prochainement sera créé un échelon régional pour pouvoir notamment bénéficier de tarifs plus avantageux au détriment de la perte de la maîtrise du pilotage de l'action sociale dans le Doubs. Tout devrait être effectif au second semestre 2022.

Dijon pilotera l'action sociale dans le 25 ; le CAL conservera peut-être encore la gestion de l'Arbre de Noël. Si Mme CLERC part en retraite, ses tâches (restauration...) seront amenées à être reprises par d'autres délégués.

Il devrait rester une déléguée par département, sans certitude. Pour le président du CAL l'action sociale de proximité perd de son sens.

## II- Actions 2022 du Comité d'Actions Locales

Un certain nombre d'actions sont d'ors et déjà planifiées pour 2022 :

- ◆ psychologue : chaque agent peut bénéficier de 3 séances gratuites auprès de la psychologue sur demande de l'assistante sociale, Mme DUBOZ, ou du médecin du travail.

- ◆ retraités : une sortie est programmée pour juin avec une participation de 35 € ; le CDAS prenant en charge près de 3 000 €.
- ◆ arbre de Noël : le budget de près de 21 000 € est maintenu.
- ◆ carte avantage jeunes : ce point a fait l'objet d'un débat. En 2021 le budget accordé à cette action qui rencontre un franc succès était de 2 030 €. Il avait été envisagé de reconduire cette action cette année encore. Cependant, au vu du budget restant, la question de maintenir ou non cette action a été posée. Sa suppression permettrait de dégager des crédits pour organiser une sortie destinée aux agents et leur famille.

Une réunion aura lieu en juin dans le but d'arrêter un choix sur la décision à prendre à ce sujet. Budget estimé pour cette année : 2 000 €.

## III- Questions diverses

- ◆ actions du Fond d'Initiatives Locales (FIL)

De nombreuses propositions ont été évoquées :

- coupons sport à destination de personnes disposant d'une licence de sport. La solution du « Pass Sport » a été évoquée ;
- participation financière pour un achat informatique ;
- carte ouverture à la culture (« Pass Culture ») ou Carte Avantages Jeunes ;
- harcèlement scolaire / moral : des conférences pourraient être organisées avec intervention de la gendarmerie, ou du théâtre avec participation d'adolescents. Mettre en avant le courage de signaler, avec éventuellement la participation d'un psychologue ;
- panier bio découverte en lien avec des producteurs locaux ;
- aide à la parentalité : conseiller en matière d'allaitement... ;
- massages assis habillés ;
- projet théâtre à destination de la jeunesse (adolescents) : promouvoir l'épanouissement, la confiance en soi par l'aisance verbale, gestuelle, devant un public ;
- a été aussi évoqué le problème d'addictions aux écrans.

À la suite de ces nombreuses propositions, le prési-

... / ...

dent conseille de réaliser des propositions qui peuvent toucher de nombreuses personnes, et qui tendent à "égayer" le quotidien.

- ◆ restauration

Mme CLERC rappelle que les agents qui n'utilisent plus leur carte de restauration de la CCI sont appelés à la restituer. Le nombre de carte étant limité, ces dernières pourront être redistribuées aux nouveaux agents.

À Montbéliard, la convention a été mise en place avec difficulté fin décembre 2021. Mme CLERC a dû faire face au mécontentement de certains agents qui ne disposaient pas encore de cartes début janvier pour pouvoir s'y rendre. La situation a cependant été rapidement rétablie, et depuis, ce site fonctionne bien.

Service du CGF (*Centre de Gestion Financière - DD-FiP*) : la demande de matériel ne peut être accordée, car il ne s'agit pas d'un coin repas agréé. L'action sociale ne peut financer ce type de dépense.

- ◆ Arrivée d'une infirmière au 17 rue de la Préfecture – Besançon :

La discussion est en cours. Il a été confirmé qu'un local est disponible qui devrait permettre son arrivée prochaine.

- ◆ Communication des informations de la SRIAS :

Auparavant, Mme BUGNET (*désormais retraitée*) réceptionnait ces informations puis les redistribuait à l'ensemble des agents. Depuis, la communication n'est plus aussi efficace et bien souvent les agents sont avertis trop tard d'actions jugées très intéressantes, générant beaucoup de frustration.

- ◆ Cartes cadeaux 2020 : cartes non utilisées.

E-Cado carte restituera prochainement la somme des cartes cadeaux non utilisées. La dépense initiale s'élevait à 1919 530 €. La restitution serait de 1 050 € (*soit 5,37 %*).

Clôture de la séance à 16h45.

■

# Comité Technique Dijon 14/06

## Avant-propos

Ce CTSD était présidé par M. BELTRAN (DI), accompagné de MM. NOURIAN (*adjoint au DI*), PATE (*chef du pôle FRHL, ex-GRH*), Mme PAINEAU (FRHL), Mme DENIS (*DR Centre-Val de Loire*) et MM. CUGNETTI et LIGIOT (*DR Bourgogne et Franche-Comté*).

Côté parité syndicale siégeaient l'alliance CFDT/CFTC, la CGT, SOLIDAIRES Douanes, l'UNSA et l'USD-FO.

Le secrétariat était assuré par Mme PAINEAU et le secrétariat-adjoint par la CGT.

## I – Vote des PV des 17 et 24/03/2022

**Vote abstention** : SOLIDAIRES Douanes et UNSA, **pas de participation au vote** : CFDT/CFTC, CGT et USD/FO.

Ces CT portaient sur les effectifs 2022. Les évolutions sont reprises dans le tableau ci-dessous par DR.

DR Bourgogne	-1 ( <i>Viticulture Dijon</i> ), +2 (1 CRPC + 1 BSI Dijon) soit <b>143</b> ETPT pour la DR
DR Centre-Val de Loire	-5 ( <i>Tours</i> ), +3 (1 BSI Bourges, 1 BSI Tours et 1 Châteauroux) soit <b>167</b> ETPT pour la DR
DR Franche-Comté	+2 (BP Besançon et BSE Morteau) soit <b>247</b> ETPT pour la DR
DI/RI	-1 ( <i>RI</i> ) soit <b>56</b> ETPT pour DI/RI

## II – Analyse des transferts de fiscalités sur les structures de l'interrégion

Le DI a exposé la nouvelle démarche de la DG. Le but serait d'envisager la situation non pas en termes de services mais d'agents de façon à proposer dès que possible des garanties d'accompagnement.

Sont définis comme services impactés pour 2023-2024 :

- le bureau de Tours,
- la Recette Interrégionale.

À la demande de SOLIDAIRES Douanes, il est confirmé que sur le principe ce sont bien ces deux résidences qui sont restructurées et non un service en particulier au sein de celles-ci.

Aucun calendrier précis, aucun détail sur les modalités des matières transférées (*maintien d'une partie de la RI après 2024 ?*) ou aucun chiffre du nombre d'agents impactés n'ont été communiqués en séance !

Une fiche d'impact plus précise sera réalisée ultérieurement... Il a été confirmé aux OS que le périmètre des transferts serait de nouveau en discussion ; a minima pour revoir le calendrier des transferts notamment pour la TICPE et le recouvrement des amendes mais le Président du CTSD ne dispose pas d'autres informations à ce stade.

Le Président du CT a proposé en séance d'ajouter les bureaux de Vesoul et de Nevers aux résidences impactées qui seront proposées au prochain arrêté de restructuration, arguant que cela offrira aux agents l'accès aux mesures d'accompagnement social.

D'après MM. BELTRAN et PATE (*chef de la FRHL*), l'inscription de ces résidences aux arrêtés n'implique pas de fait la fermeture de la résidence. **Il indique avoir recueilli leur accord.** La réponse à la question de l'obligation de partir liée à la publication de l'arrêté n'est pas claire du tout et le doute reste permis.

SOLIDAIRES Douanes a demandé à ce que les acteurs sociaux et de prévention soient associés à l'accompagnement des agents, soit en intégrant la cellule d'accompagnement, soit via des points d'informations réguliers ce que le Président a confirmé prévoir. De même SOLIDAIRES Douanes souhaite que hiérarchie intermédiaire et représentants des personnels soient informés suite à la survenance de telles problématiques ces derniers mois.

M. PATE a précisé que lorsqu'il n'y a pas de réponse, c'est souvent parce que la cellule est elle-même en attente d'informations de la part de la DG car les restructurations implique une harmonisation nationale. Concernant la cellule d'accompagnement les acteurs de prévention pourraient l'intégrer.

Concernant la Recette Interrégionale, SOLIDAIRES Douanes est intervenu sur le terme « socle de compétences perenne » contenu dans les documents de travail.

... / ...

Le DI a tenté d'expliquer ce terme en indiquant qu'il supposait que la DGFIP ne « savait pas faire », citant les exemples des warrants viticoles, des garanties et de la gestion des liquidités (*paiement, recouvrement*). Des réponses vagues mais rien de précis sur le fond ! La question reste posée : que restera-t-il à la RI après 2024 ?

**Vote contre** : SOLIDAIRES – CGT - CFDT/CFDT et UNSA, **abstention** : USD/FO.

SOLIDAIRES a voté contre la liste des services impactés car opposée aux restructurations. Les résidences de Vesoul et de Nevers n'étant pas citées à l'ordre du jour, aucun contact n'a pu être pris auprès des collègues concernés afin de connaître leurs desiderata.

De plus la question reste posée des conséquences de cet ajout en terme d'obligation de départ sous délai contraint pour les collègues.

### III – Bilan des mesures d'accompagnement des agents de Tours

Il a été rappelé l'organisation des entretiens avec 9 agents (*dont les 3 qualifiés de prioritaires*), la possibilité de rencontrer la psychologue dans un cadre individuel ou collectif, les échanges avec la DGFIP et notamment la réussite de la journée porte ouverte. Il a enfin été confirmé officiellement que les restructurations concernaient bien la résidence de Tours et non un service précis.

Les départs « naturels » (*mutations, réussites à un concours...*) impacteront les postes à rendre au titre des effectifs, ce qui limite les contraintes imposées aux agents qualifiés de prioritaires. Certains agents pourront finalement rester sur la résidence de Tours et les collègues qui ont candidaté à la DGFIP devraient connaître leur affectation dans le mois avec une prise de poste en septembre prochain.

SOLIDAIRES Douanes souligne que les « solutions » trouvées pour ces derniers ne sont dues qu'aux départs naturels d'autres agents et non à des solutions proposées par l'administration. Concernant la baisse de rémunération, SOLIDAIRES Douanes a demandé à ce que cela soit porté à la connaissance de la DG pour que des solutions puissent être apportées aux agents.

Les OS se sont interrogées sur les contacts pris auprès de la DGFIP pour les agents de la RI. MM. BELTRAN et PATE ont rappelé qu'il y avait une procédure nationale et qu'à ce stade, la RI n'était pas encore reprise dans un arrêté de restructuration. Il n'y

a donc pas encore d'échanges avec la DGFIP.

Pour les futures restructurations (*RI, Nevers, Vesoul et le bureau de Tours*), SOLIDAIRES Douanes espère de la visibilité et de la transparence dans les échanges avec la DGFIP, dans la façon de choisir des « agents prioritaires », des garanties écrites pour les agents, des garanties sur la formation à la DGFIP (*les informations qui filtrent de la DGFIP induisent des inquiétudes légitimes*) et de la visibilité sur les possibilités offertes en Douane.

### IV – Déploiement du module Gestion Temps Agent (GTA)

Il s'agit d'un système effectuant la gestion des horaires : leur suivi pour les agents avec un régime d'horaires variables (*suivi en lien avec la pointeuse*), le suivi des congés et des absences et la gestion des CET. Au niveau du télétravail, la demande est validée VH et est gérée par GTA. La bascule se fera au 01/10/2022 pour tous les AG-CO de la DI.

Cet outil va générer des contraintes certaines, **ren-dant plus complexe la gestion des services** (*1 jour maximum de récupération par mois et écrêtage systématique au-delà de 12 h par mois*). À notre connaissance, il n'est pas adapté aux agents en régime d'horaires fixe. Ceux-ci ont des régimes horaires inférieurs aux horaires d'ouverture du bureau ce qui génère donc presque automatiquement du temps à récupérer.

Se pose aussi la question **des heures faites en plus notamment dans les services en sous-effectifs**, dans l'intérêt du service public. Que dire également des heures réalisées lors des contrôles en entreprise ?

**SOLIDAIRES Douanes a demandé** sur un plan technique et sur un plan réglementaire (*quitte à faire évoluer les textes*) **le maintien des facilités existantes, en parallèle de SIRHIUS. À défaut, la souplesse indispensable à la bonne gestion d'un service, risquerait de pâtir de ce nouveau système et de démotiver encore plus les agents.**

Cet outil va générer une lourdeur de gestion supplémentaire pour les chefs de bureaux et des services déjà sollicités sur d'autres thématiques.

Le Président du CTSD a confirmé qu'il souhaite de la souplesse y compris pour les managers et qu'il va relayer cette demande. SOLIDAIRES Douanes a plaidé pour l'officialisation d'un système parallèle à GTA pour tous les cas où cela s'avère nécessaire mais que cela soit officiel.

... / ...

## V – Questions diverses

### 1/ BSI d'Orléans

Sous réserve de la parution du décret ministériel (*toujours rien de paru !!*), l'ouverture au tableau se ferait en fin d'année pour des premières arrivées au 01/03/2023.

Le site de St-Jean de Braye (*aire urbaine d'Orléans*) a été retenu, le bail signé et le financement validé par la DG. Une solution « mixte » entre les actuels bureaux de la Division et une installation d'Algeco devrait se mettre en place jusqu'en fin d'année 2023 (*en espérant que cela ne dure pas car en Douane l'Algeco a vocation à devenir permanent...*). L'Inspecteur Hygiène et Sécurité sera associé à cette mise en place.

### 2/ Fusion CI/Viti à Tours

Afin de permettre une plus grande flexibilité pour le reclassement des agent(e)s, le DI a indiqué qu'une réflexion serait menée.

En fait si on se réfère au CTSD du 27/05/2021, le bureau de Tours est composé de 3 pôles (*douane, CI viticulture et Énergie*). Juridiquement cette fusion existe mais dans les faits, CI et Viti sont séparées.

À notre sens, la mise en œuvre de cette fusion permettrait d'anticiper et de former petit à petit les agents restructurés à la matière viticulture.

### 3/ Contrôles systématiques des vols Schengen à l'aéroport de Tours

Bien que le DI ait été surpris de cette demande préfectorale, le DI n'a aucune marge de manœuvre. Toutefois « la Cour de Justice Européenne s'est émue de la situation » (*sic!!*).

### 4/ Évocation des sous-effectifs et de la souffrance au travail

Comme toutes les OS, le Président a constaté en effet le manque d'attractivité de certaines résidences dans la DI et confirmé à regret qu'il ne sera pas possible d'avoir le renfort de Paris Spéciaux.

SOLIDAIRES Douanes déplore cette situation et le fait que la douane demande toujours plus aux agents, le manque d'anticipation face aux évolutions réglementaires (*par exemple sur le DAU ou en CI*) et la charge de travail que cela induit à des services déjà en sous-effectifs.

On peut ajouter à cela des expérimentations (*Pôles de Gestion des Procédures/supervision/PAE ou spécialisation des SRE...*) qui font naître des inquiétudes légitimes chez les agents aggravées par un manque de visibilité sur l'avenir de la douane.

En réponse, le Président du CT a indiqué que ces expérimentations concernaient d'autres régions et précise avoir pris connaissance très récemment des évolutions évoquées.



### GTA, le nouveau Mathieu CO ?

Même s'il est encore trop tôt pour donner un avis sur ce que sera GTA, plusieurs éléments de réflexion entrent déjà en ligne de compte :

- les agents rentreront leurs demandes d'absence (*CA, CM, absences syndicales, ODOD...*) directement dans l'appli et le gestionnaire local (*le chef de service*) validera les demandes. Celui-ci, comme indiqué dans les documents du CTSD, devrait pouvoir gérer 90 % des situations rencontrées.
- les agents ne pourront avoir plus de 12h d'avance à disposition. Toute minute au-delà sera automatiquement écartée (*supprimée*) en début de mois suivant.
- c'est clairement la fin d'une gestion souple dans les services qui permettait de faire face au sous-effectif. Cela se faisait à la satisfaction de tout le monde (*administration, agents, chefs de service et usagers*).

D'où cette question : pourquoi ne pas avoir copié le système de gestion RH de la SURV, Mathieu, qui fonctionne bien et qui, entre autre fonctionnalité, prévoit un volant d'heures d'avance (*40 en BSI et 60 en BSE*) apportant de la souplesse à la cote de service ? De plus, Mathieu n'écarte pas les heures automatiquement mais signale au responsable les agents qui dépassent les quotas. Certes, ce dernier point serait dérogeant aux règles de l'ARTT mais serait au moins conforme à la réalité vécue par les services. Car à force de rigidifier les cotes, cela va finir par « coincer ». Ce qui justifierait de futures fermetures ?

# Masse : politique patrimoniale 21/06

Ce GT faisait suite à celui organisé sur la même thématique le 17/05 dernier.

Le dossier fourni comportait plusieurs documents :

- un relevé de conclusions du GT du 17/05 dont le contenu était à valider,
- une fiche technique présentant le Supplément de Loyer de Solidarité (SLS),
- une information concernant 2 simplifications tarifaires proposées par la Direction,
- une présentation de la situation de 3 cités domaniales proposées à la remise aux Domaines.

## I- Validation du relevé de conclusions du 17/05

Un plan de communication a été validé (*positionnement de l'onglet Masse sous celui de la RH, les déplacements du Service Central en province seront mieux mis en avant sur Aladin et un numéro spécial de Douanes Infos sera publié à l'automne*).

Concernant les élections, un calendrier commun avec RH1 a été rédigé et une présentation a été faite lors du GT élections professionnelles du 21/06/2022.

Une enquête à destination des locataires et des non locataires va être envoyée à la rentrée. Les liens avec la RH (*correspondantes sociales*) vont être renforcés. Un cahier des charges va être rédigé avec l'aide d'un mandataire afin que les Services Territoriaux agissent de la même manière pour rénover les appartements.

Un protocole vétusté a été aussi adopté afin qu'en cas de dégradations d'un appartement par un locataire, sa caution puisse être engagée pour payer les réparations.

### Les remarques de SOLIDAIRES

- SOLIDAIRES a demandé à ce que le numéro Douane Infos consacré à la Masse n'oublie pas le SC qui, aux côtés des ST, œuvre au bon fonctionnement de l'Établissement.
- Concernant l'enquête adressée aux locataires et non locataires, il faudra être attentif à la période à laquelle elle sera envoyée car elle risque de percuter le lancement des campagnes pour les élections Masse et professionnelles de décembre prochain.

## II- Débat sur la question du handicap

2 situations individuelles relevant de cette thématique ont été portées à la connaissance du SC. Cela pose la question de la place que ce sujet doit occuper en terme d'aménagement de nos cités.

Au-delà de la volonté réelle de tous les participants à ce GT de faire avancer la question, plusieurs paramètres doivent être pris en compte :

- le principe d'égalité (*traiter tout le monde de la manière la plus juste possible ce qui impose de ne pas se limiter à la gestion au cas par cas mais au contraire d'avoir une réflexion globale sur ce que l'on peut faire*).
- des choix, y compris budgétaires, devront être faits car toutes les situations ne pourront être satisfaites (*beaucoup de vieilles cités ne peuvent être aménagées, des aménagements adaptés représentent un investissement certain...*).
- si des investissements sont réalisés, les sommes ainsi dégagées ne seront pas affectées à d'autres travaux de la Programmation Immobilière.

Les budgets disponibles ne sont malheureusement pas suffisants pour régler cette problématique et montre bien tout le chemin qu'il reste à parcourir. Le SC va saisir le réseau des correspondantes sociales (Corso) et ST afin de savoir si d'autres situations seraient en attente. Ces dossiers devront alors passer devant la CTM territorialement compétente qui rendra un avis étayé et transmettra au SC un dossier complet (*avec devis*).

Les sommes pourraient être prises sur l'enveloppe de 500 000€ disponibles cette année issues de l'accord social du 04/04. SOLIDAIRES a d'ailleurs proposé qu'un GT spécifique sur cette thématique ait lieu afin de poursuivre la réflexion.

## III- La politique de réservation

Les différents types de convention de réservation avaient été présentés dans notre compte-rendu du GT du 17/05 dernier (*accessible à cette adresse : <http://solidaires-douanes.org/Masse-GT-Politique-patrimoniale>*).

Un point sur le partenariat récemment signé avec CDC Habitat (*le successeur de la SNI*) a été fait et une

... / ...

présentation du dispositif ouvert aux agents et aux démarches qu'ils auront à faire pour postuler pour un logement réalisée en séance.

Testé en PACA pendant 2 ans et plus récemment sur Lyon, ce dispositif est désormais national suite à la signature d'une convention il y a quelques jours par la Masse avec CDC Habitat. Les douaniers, identifiés comme clients prioritaires grâce à leur adresse professionnelle (*ils passeront devant tous les demandeurs lambda*), auront accès à des logements aux loyers inférieurs de 15 % à ceux du marché.

Si le plafond de ressources est plus élevé que pour les autres conventions (*ce seront des agents avec des revenus plus importants que ceux qui constituent le cœur de cible de la Masse*), CDC Habitat offre une possibilité de logement supplémentaire aux agents dans des zones de tension immobilière.

#### IV- L'harmonisation des loyers

Le SC a proposé 2 mesures afin de corriger des injustices flagrantes qui demeurent depuis plusieurs années :

- **le dispositif de récupération sur travaux** : système suspendu à compter du 01/01/2017.

Il consistait, à chaque changement de locataire d'une cité qui venait de subir au cours des 6 dernières années des travaux représentant au moins 6500€ de travaux par logement, le paiement d'un surloyer de 20 %. De cette manière la Masse récupérait une partie des fonds engagés.

77 locataires étaient encore concernés dans 6 ST. À compter du 01/01/2023 ce système étant abandonné, ces locataires bénéficieront d'une baisse de leur loyer correspondant à ce fameux jusqu'alors supporté.

Cependant certains d'entre eux, localisés sur un ST, n'auront aucun changement au niveau de leur loyer car ils se trouvent qu'ils payent déjà moins que les nouveaux entrants à surface égale !!

Par contre tous ces locataires se verront appliquer l'IRL au 01/01/2023 comme le prévoit la loi.

- **Les chambres meublées** : le SC a constaté que certains loyers étaient plus hauts que d'autres dans la même zone géographique.

Le SC va donc tester, pendant une période, la baisse des loyers de ces chambres de manière à voir si cela a une incidence sur le taux de remplissage des cités concernées (*sans compter leur rééquipement car « certaines ne donnent pas envie d'être louées »*).

#### V- Situation de 4 bâtiments domaniaux

- **l'ancienne gendarmerie de Port Saint Louis** : bâtiment acheté pour créer une hypothétique cité, elle est devenue inutile suite aux rénovations de la cité de Port Saint Louis du Rhône. Ce bâtiment va être vendu.

L'EPA va s'adresser à la Direction Immobilière de l'État (DIE) pour le vendre. Celle-ci en échange s'octroiera 15 % du prix de la vente mais s'occupera de toutes les formalités.

- **les cités de Delle, Leymen et Saint Avold** : délaissées par les agents (*restent 1 actif à Delle et 3 retraités à Saint Avold*), elles représentent un poids financier en termes d'entretien, de charges annuelles et de travaux à effectuer sous peine de voir la responsabilité de l'EPA engagée en cas d'accident.

Si les CTM de Dijon et Metz ont rendu un avis, la cité de Leymen n'a fait l'objet d'aucun vote à l'heure actuelle.

#### VI- Situation de bâtiments domaniaux

Dans le cadre du plan de résilience, près de 7 projets d'une valeur totale de près de 177 000€ ont été sélectionnés par Bercy. Ces projets ont tous en commun le thème des économies d'énergie (*vannes thermostatiques, chauffe-eaux solaires...*). La décision devrait intervenir d'ici peu.

Les comptes-rendus des 2 Groupes de Travail consacrés à la Politique Patrimoniale de l'Établissement sont à retrouver à cette adresse sur le site de SOLIDAIRES Douanes : <http://solidaires-douanes.org/Masse-GT-Politique-patrimoniale>.

■

# GT Local Masse élections 29/06

Les élus Masse ont été réunis par le délégué territorial, M. BELTRAN, à Dijon pour discuter des modalités locales d'organisation des élections Masse de décembre 2022.

Étaient présents pour la parité administrative :

MM. BELTRAN (Délégué territorial) et NOURIAN (adjoint au DI), Mme VERCRUYSEN (cheffe PMR), M. REVEILLON (pôle immobilier PMR).

Mme BAUDRY et M. CHERKAOUI MALKI (Service Territorial – ST) assistaient également à la réunion.

Étaient présents côté syndicats : la CFDT, la CGT, SOLIDAIRES Douanes, l'UNSA et l'USD-FO.

Les documents de travail avaient été envoyés par le ST. Ils reprenaient ceux présentés au niveau national lors du GT Élections du 24/05.

Le vote est prévu pour se dérouler sous forme électronique du 1<sup>er</sup> au 8 décembre. Il n'y aura pas de second tour ; il faudra donc au moins 50 % de votants.

Les listes devront être déposées avant le 20/09 et chaque organisation syndicale devra disposer d'un délégué de liste ainsi que d'un suppléant pour servir d'intermédiaire avec la DI.

Le dossier de candidature que chaque OS devra envoyer devra comporter les informations suivantes :

- la liste des candidats (+ les déclarations de candidature datées et signées ; la liste doit être composée de candidats en nombre pair),
- la profession de foi éventuelle (2 pages maximum au format pdf),
- le logo du syndicat,
- les coordonnées du délégué de liste et de son suppléant.

Toute demande de renseignements devra être envoyée à l'adresse mise en place par le SC : [elections-masse2022@douane.finances.gouv.fr](mailto:elections-masse2022@douane.finances.gouv.fr).

Chaque électeur recevra un mode d'emploi pour voter sur le site de Néovote.

Pour voter, il devra saisir 3 codes (un identifiant, un mot de passe et les 5 derniers chiffres du code IBAN du RIB du compte sur lequel il reçoit son salaire). Pour cause de RGPD, ni Néovote, ni l'administration ne connaîtront la totalité des codes.

Une procédure de tests à blanc est en cours de réalisation sur la DI. E. Reveillon en a fait une présentation en séance.

Le dépouillement sera réalisé au Bureau de Vote Électronique Centralisateur (BVEC) situé rue de Montreuil à Paris (à la DG). Il gérera les 14 CTM et le Conseil d'Administration. Il n'y aura donc aucun dépouillement à Dijon pour la Masse. Désignation des élus, taux de participation et rédaction des PV seront centralisés au BVEC et réalisés de manière automatique.

Il sera possible d'assister au dépouillement en direct depuis la salle Montmartre à la DR de Bourgogne.

Concernant la publicité autour des élections, la DI va rédiger une note qu'elle enverra aux agents fin août avant de la renvoyer de nouveau fin septembre. Une note sera également envoyée aux chefs de service.

**SOLIDAIRES Douanes** était représentée par **Renaud GOYATTON**. N'hésitez pas à le contacter pour toute demande de renseignements.

# GRILLE MOTS FLÉCHÉS

C  
o  
i  
n  
d  
é  
t  
e  
n  
t  
e

SANS PESTICIDES FABRICATION DU VIN	CÉPAGE NOIR, BLANC OU GRIS ...PLUS ULTRA	L'ANNÉE DU VIN SPORT POPULAIRE	BONNE BLAGUE ILE DE LA MER ÉGÉE	VIN D'ALSACE FLEUR DE TAHITI	PRÉNOM FÉMININ
SCIENCE DU VIN VINS DISTILLÉS					SEMBLABLE
				VIN ITALIEN ALUMINIUM AU LABO	
POIDS DES ANS	À LA FIN, ÇA EN JETTE PASSA À LA VAPEUR		VILLE DE CAMARGUE AU MILIEU DU CYCLONE		
		ANCÊTRES	BON POUR LA VIGNE		CÉPAGE DE BORDEAUX
PREMIER PRODUCTEUR DE VIN AU MONDE				COMPRIMÉ	ARCHIVES DE LA TÉLÉ
PRONOM RELATIF LE VIN Y FERMENTE			NUANCÉE		
			CERVIDÉ GAZ RARE		PETIT TOUR ÉTAT AMÉRICAIN VITICOLE
PERDUES À LA NAISSANCE			FIGÉ	A ABUSÉ DU VIN	
PEU SUCRÉ, POUR UN VIN	ENTREPRISE AGRICOLE OU VITICOLE	VIN ANDALOU GRANDS EN BOUTEILLES			J.O. 2016 SANS DOUBLAGE
		CAPRICE ENFANTIN FRAPPE		PREMIÈRE DAME PIÈCE DE CHARRUE	MUTUELLE AGRICOLE
VIN DU JURA ARNAQUER				INTERDITS EN VIN BIO DANS LA GAMME	VIN DE CHAMPAGNE
					PRIT UN RISQUE
DROGUE DU HIPPIE			CAPITALE DU CHAMPAGNE		

## Solutions des grilles de sudokus

Grille facile

Grille moyenne

Grille difficile

Grille diabolique

4	2	7	8	3	6	5	1	9
3	9	5	1	7	2	4	6	8
1	8	6	9	5	4	7	2	3
6	3	8	5	1	9	2	4	7
9	1	4	3	2	7	6	8	5
5	7	2	4	6	8	9	3	1
8	5	9	2	4	3	1	7	6
7	4	3	6	9	1	8	5	2
2	6	1	7	8	5	3	9	4

6	9	3	4	7	5	8	1	2
7	8	1	2	9	6	5	3	4
4	5	2	3	1	8	9	6	7
5	3	7	8	2	4	6	9	1
8	1	6	7	5	9	4	2	3
9	2	4	1	6	3	7	8	5
3	7	9	5	8	1	2	4	6
1	6	5	9	4	2	3	7	8
2	4	8	6	3	7	1	5	9

6	1	3	7	2	4	9	5	8
5	7	4	1	9	8	6	2	3
8	2	9	5	6	3	7	1	4
1	4	6	3	8	5	2	7	9
9	3	8	2	7	6	1	4	5
7	5	2	9	4	1	8	3	6
3	6	7	8	5	2	4	9	1
2	8	1	4	3	9	5	6	7
4	9	5	6	1	7	3	8	2

4	9	2	1	6	3	7	5	8
1	8	7	2	5	9	6	3	4
5	6	3	4	7	8	9	2	1
8	5	9	6	3	7	4	1	2
2	1	6	5	9	4	8	7	3
7	3	4	8	1	2	5	6	9
9	4	1	7	2	5	3	8	6
6	7	8	3	4	1	2	9	5
3	2	5	9	8	6	1	4	7

**Grilles C et B : une situation ubuesque** (p 4-5)



**Le LabAura arrive en Franche-Comté** (p 6-7)



**Masse : GT politique immobilière et élections 2022** (p 9-13)



## AGENDA

- **08/06** : CAPN cat. A recours entretiens professionnels.
- **14/06** : Comité Technique Dijon.
- **23/06** : CAPN cat. C non titularisations.
- **30/06** : CAPN cat. C recours entretiens professionnels.

\* \* \* \*

## SOMMAIRE

- *L'édito* (p 2)
- *Les brèves* (p 3)
- *Laberration des grilles en catégories C et B* (p 4-5)
- *Le LabAura déjà en application en Franche-Comté* (p 6-7)
- *Visio-permanence Solidaires* (p 8)
- *GT Masse : politique immobilière locative et domaniale* (p 9-11)
- *GT Masse spécial élections décembre 2022* (p 12-13)
- *Dernier GT à Bercy sur l'accord télé-travail* (p 14-15)
- *Solutions des mots fléchés et des sudokus* (p 16)

## *LabAura et poudre de perlinpinpin*



Le LabAura était initialement une expérimentation menée dans la DI d'Auvergne-Rhône-Alpes et qui visait, entre autre, à modifier les horaires ainsi que les méthodes de travail des unités SURV.

Des expérimentations sont actuellement menées avant de voir la DI faire un retour d'expérience et de mettre en application ce qui aura été jugé le plus pertinent.

Sans se tromper on peut déjà dire que l'unique objectif de ce LabAura est d'accroître les résultats contentieux sans pour autant remettre en cause le sous-effectif chronique de nombreuses BS (à un moment où la DG demande un accroissement du nombre de A+ de près de 14 % et une suppression de 14 % de la catégorie C).

Le problème est qu'en Douane expérimentation rime très souvent avec application (*pour rappel la concentration des RR n'était qu'une expérimentation!!*). Si pour le moment des contreparties ont été accordées aux agents, sous pression des OS, dans le cadre du LabAura rien ne dit que celles-ci seront encore de mise si les mesures sont adoptées.

Par ailleurs l'encadrement aura beau multiplier les vacances, changer les horaires de travail ou inventer de nouveaux types de contrôles, ils devront prendre en compte le fait que les agents ne peuvent se dédoubler et que le Code du travail impose des plages de repos. Éléments que le LabAura se garde bien de prendre en compte.

Bonne lecture à vous.

**La Pelle à Chnis est une publication de la section SOLIDAIRES Douanes de Franche-Comté**

Pour nous joindre : @ : [solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr](mailto:solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr)

Secrétaire de section : **M. Renaud GOYATTON** (Tél. : 09.70.27.66.92 – [renaud.goyatton@gmail.fr](mailto:renaud.goyatton@gmail.fr))

Secrétaire-adjoint : **M. Thierry STUCKLÉ** (Tél. : 06.08.54.16.26 – [thierry.stuckle@douane.finances.gouv.fr](mailto:thierry.stuckle@douane.finances.gouv.fr))

### NOUS SUIVRE



[www.solidaires-douanes.org](http://www.solidaires-douanes.org)



@SolidDI Dijon



[Solidaires Douanes DI Dijon](https://www.facebook.com/SolidairesDouanesDIJON)



[www.instagram.com/sddijon](https://www.instagram.com/sddijon)



<https://t.me/SDDijon21>

## La DR adopte Bercy vert



La DR de Franche-Comté poursuit son éco-attitude. Désormais il ne sera plus fait appel à des sociétés d'entretien des espaces verts mais à des bovins ou des caprins. Cela garantira un service équivalent à un coût moindre.

Le SRE et la BSI ont déjà inauguré ce nouveau type de contrat au grand bonheur des 4 génisses qui s'étaient échappées d'un champ voisin !!



## Promotion ou éjection ?



Il n'est pas dans nos habitudes à SOLIDAIRES de fêter le départ d'un chef de service mais on fera une exception avec l'ex-CSDS de Delle.

Son départ va changer la vie des agents qui ont eu à la supporter depuis plusieurs années. SOLIDAIRES, comme la CGT ou d'autres OS, ont dénoncé à plusieurs reprises ses agissements et son management toxique à la hiérarchie qui a préféré ne voir que ses résultats contentieux.

## Injustices & LDG Promotions



Les Lignes Directrices de Gestion (LDG) Promotions issues de la Loi de Transformation de la Fonction Publique d'août 2019 provoquent déjà des inégalités entre agents. Tout se fait selon le bon vouloir du monarque ce qui contraint les agents à entrer dans une logique de performance sans fin sous peine de ne plus être proposé par la hiérarchie pour une éventuelle promotion.

Lors de la négociation de l'accord social, SOLIDAIRES avait tenté, en vain, de faire abolir cette règle et de remettre la règle de l'ancienneté au centre du jeu.

Face à cette situation, SOLIDAIRES propose donc une pétition en ligne à faire circuler de manière à mettre la DG face à ses responsabilités : <https://www.mesopinions.com/petition/social/promotions-arbitraires-douanes-anciennete-transparence/178188>.

## Un glissement qui pose question

Le 23/06 aura lieu à Besançon une rencontre sportive organisée par la Police Nationale. Elle regroupera toutes les forces de sécurité. Aux côtés des gendarmes, policiers... on retrouvera les douaniers.

Si ce genre de rencontre peut permettre de nouer des contacts utiles, elle pose de nouveau la question de l'assimilation des SURV aux forces de sécurité.

Si la SURV exerce des contrôles qui s'apparentent à ceux de la gendarmerie et consorts, elle reste une administration fiscale rattachée à Bercy. La course à la performance qui agite la DR ne doit pas faire oublier ce « détail » à la hiérarchie.

## Dégel du point d'indice

C'est l'une des promesses de l'ancien président peu de temps avant les élections : le dégel du point d'indice. (Con)gelé depuis 2010 avant une brève hausse en 2017, la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires est abyssale (-22,6 % depuis 2010).

Le nouveau Ministre de la Fonction Publique s'il est nommé a promis un dégel au cours de l'été.

Les syndicats seront-ils conviés aux discussions ? Le dégel sera-t-il permanent ? Il serait temps que le gouvernement se préoccupe de cette question au moment où les inégalités salariales nées de la hausse du SMIC créent de réelles distorsions entre agents.

# Grilles ACP2/C2, une situation ubuesque



Afin d'éviter tout malentendu, les éléments repris dans cet article **ne sont en aucun cas une attaque dirigée contre nos collègues ACP2**. Il s'agit de dénoncer une situation que la Fonction Publique laisse pourrir depuis des années en dépit des (nombreuses) relances syndicales, dont Solidaires, sur le sujet.

Ces infographies ont été faites par un collègue (*merci à lui*) afin d'illustrer les écarts actuels de salaires entre un agent Agent de Constatation Principal de 2ème classe et un Contrôleur de 2ème classe (*il faut prendre en compte le fait des primes SURV, SRB \* par exemple, qui peuvent légèrement accroître les différences CO-SU*).

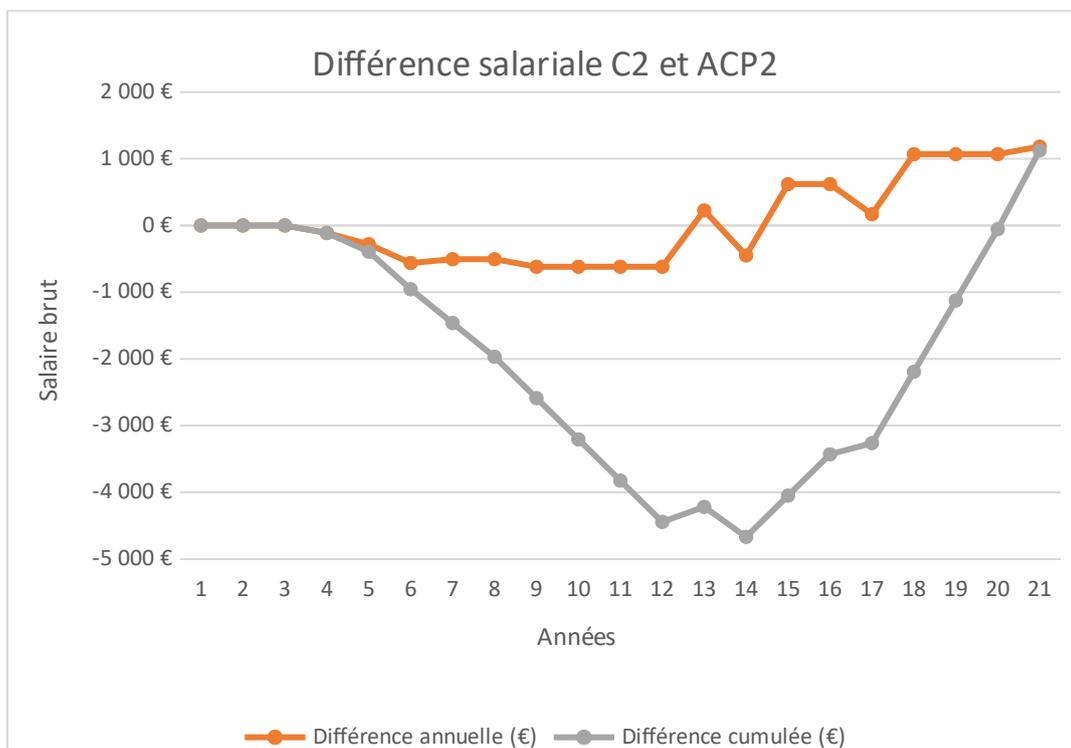
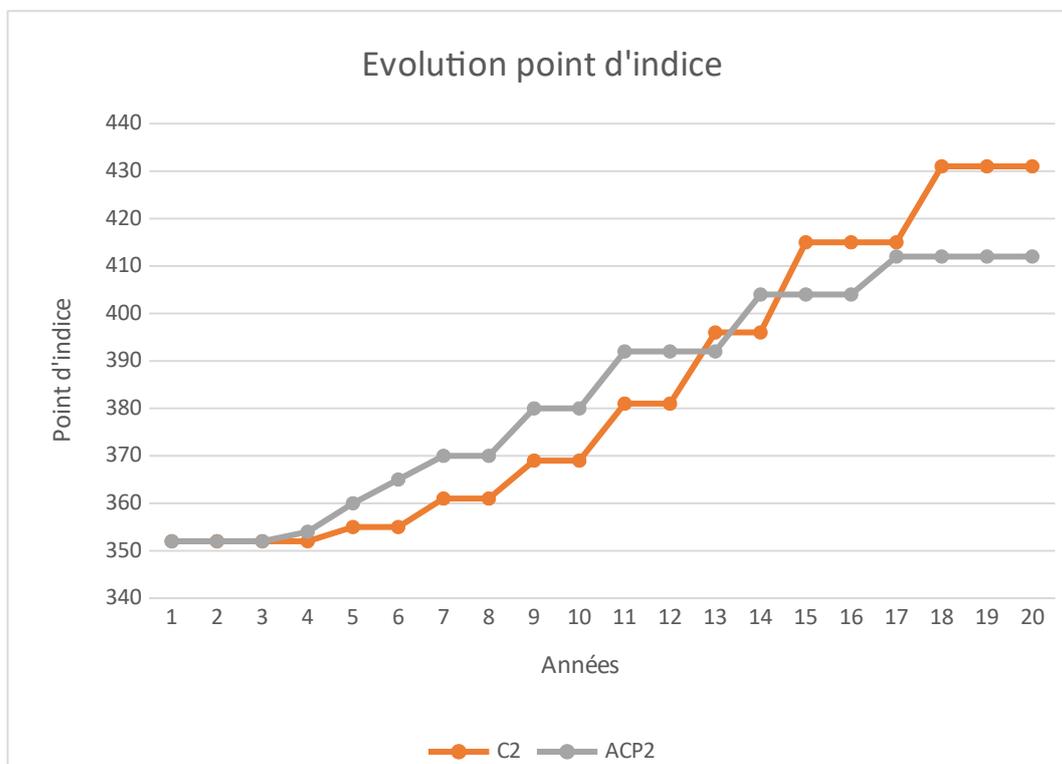
Les ACP2 verront leur traitement revalorisé suite à la hausse du SMIC : dans la Fonction Publique Étatique, les salaires des agents de la catégorie C doivent légalement être au-dessus du niveau du SMIC. Or cela n'a pas été le cas pour les C2, C1... qui eux n'ont eu aucune revalorisation. Ce qui a eu pour effet d'accroître encore plus les écarts entre les 2 grades.

SRB : (Supplément Rendement Brigade) est la prime perçue par les agents pour les heures de nuit effectuées.

C2				ACP2			Différence annuelle (€)	Différence cumulée (€)
Années	Échelon	Indice majoré	Salaires brut annuel (€)	Échelon	Indice majoré	Salaires brut annuel (€)		
1	1	352	19 794	1	352	19 794	0	0
2	1	352	19 794	2	352	19 794	0	0
3	2	352	19 794	3	352	19 794	0	0
4	2	352	19 794	4	354	19 906	-112	-112
5	3	355	19 962	5	360	20 244	-281	-394
6	3	355	19 962	6	365	20 525	-562	-956
7	4	361	20 300	7	370	20 806	-506	-1 462
8	4	361	20 300	7	370	20 806	-506	-1 968
9	5	369	20 750	8	380	31 368	-619	-2 587
10	5	369	20 750	8	380	21 368	-619	-3 205
11	6	381	21 424	9	392	22 043	-619	-3 824
12	6	381	21 424	9	392	22 043	-619	-4 442
13	7	396	22 268	9	392	22 043	225	-4 217
14	7	396	22 268	10	404	22 718	-450	-4 667
15	8	415	23 336	10	404	22 718	619	-4 049
16	8	415	23 336	10	404	22 718	619	-3 430
17	8	415	23 336	11	412	23 168	169	-3 261
18	9	431	24 236	11	412	23 168	1 068	-2 193
19	9	431	24 236	11	412	23 168	1 068	-1 125
21	9	431	24 236	11	412	23 168	1 068	-56
21	10	441	24 798	12	420	23 618	1 181	1 125

Le point d'indice brut est de 4,68602€.

... / ...



13 ans pour que l'indice d'un C2 repasse devant celui d'un ACP2 !!

La situation est due au refus de l'État de revaloriser les salaires des fonctionnaires et de ne procéder qu'à des saupoudrages sur une seule catégorie. Des années de gel du point d'indice ont par ailleurs aggravé la situation (*il est gelé depuis 2010, exception faite en 2017 avec 0,6 % de hausse, ce qui représente **une perte de 22,6 % soit 400€ par salaire !!***).

SOLIDAIRES Douanes continuera de se battre pour que le point d'indice soit dégelé et que les grilles soient revues pour qu'il n'y ait plus ces inégalités entre grades.

# un LabFranche-Comté à marche forcée

Débutées en catimini en Auvergne-Rhône-Alpes les "expérimentations" du LabAura sont maintenant appliquées en Franche-comté !

Nous vous avons déjà parlé de ces "réflexions de modernisation" matérialisés en octobre 2021 par la DG en un pavé intitulé de manière guerrière "La démarche Stratégique de la Douane". Ces transformations en profondeur très inquiétantes sur le devenir de notre administration et qui concernent tout autant les AG-CO que les SURV sont désormais en marche en Franche-Comté pour la SURV !

- Opérations vides de sens et préparées à la va vite !

Les BSI Besançon et Montbéliard se sont retrouvées deux jours avant le 1<sup>er</sup> tour de l'élection présidentielle pour "expérimenter" au débotté une mission de contrôle urbain sur des points non référencés au beau milieu de Planoise. Ce qui démontre que pour la hiérarchie, lorsqu'il s'agit de faire une opération de communication Préfecture-Police-Douanes, il n'y a plus aucune considération ni en matière de validation de DTR ni sur la sécurité des agents.

Les agents de Montbéliard ayant eu ordre de venir travailler sur Besançon, il était normal qu'un renvoi d'ascenseur soit organisée sur leur terrain. Les agents de Besançon iront prochainement leur prêteront main-forte pour, cette fois, découvrir ensemble le monde merveilleux du contrôle douanier urbain dans le quartier de La Petite Hollande.

- Nouveau management Douanier : mépris mais avec le sourire

Que ce soit en terme d'effectifs ou de budget on connaît tous le fameux adage "*faire toujours plus avec toujours moins*". Désormais, du fait des nouvelles techniques de communication du type "Nudge" <sup>1</sup> vous entendrez plutôt : "*Je sais que vous êtes en sous-effectif mais je sais aussi pouvoir compter sur vous parce que vous avez les capacités à faire plus malgré ces grandes difficultés*" ou "*ne vous inquiétez pas ce n'est qu'une expérimentation et votre expertise du terrain nous est indispensable à sa bonne réalisation*".

C'est alors uniquement la volonté de "bien faire", que "ça tourne", de "ne pas causer de problème" qui permettra à l'agent de supporter la surcharge voir parfois l'inacceptable ; de prendre un peu plus chaque jour sur soi les conséquences de l'incurie décidée en haut de chaîne hiérarchique. Jusqu'à quand ?

Validation de cote de service par un divisionnaire, remarques hiérarchiques méprisantes voir humiliantes qualifiables d'harcèlement professionnel (art. L152-1 code du travail), évaluation individuelle au doigt mouillé en l'air de résultats pourtant obtenus qu'en équipe, flexibilité toujours plus grande d'horaires déjà atypiques, augmentation du travail de nuit. Voilà les nouvelles méthode de management en cours en Franche-comté ! Jusqu'où iront-elles? Dépôt de plainte ? Incident ? Accident ? Burn-out ?

Nous disons STOP !

Les douaniers ne sont pas des machines qui aurait besoin d'un pilote ! Ce sont des femmes et des hommes qui aiment leur métier et ont droit à des ordres respectueux et assumés par une hiérarchie responsable !

... / ...

<sup>1</sup> Nudge : en anglais « coup de coude » ou « coup de pouce ». C'est un terme de com' américain, une technique développée depuis 2008 par le prix Nobel d'économie 2017 Richard Thaler et issue de l'économie comportementale, qui se propose de nous influencer dans notre propre intérêt.

- Expérimentation des livraisons postales surveillées, VD...

La BSI de Besançon, entre autre, a commencé à expérimenter les livraisons surveillées postales (LSP) depuis une note DR datée du 09/05 qui évoquait des "opportunité pour les services...", un "investissement croissant sur vecteur postal et la criminalité locale..." Cette volonté d'accroître et banaliser un acte aussi technique et dangereux qu'est la livraison postale surveillée est un signal très inquiétant (*faut-il rappeler qu'une d'elle a déjà coûté la vie à un douanier appartenant à un service, la DOD, pourtant formé et entraîné pour ce type d'opération ?*).

Il est très probable que, comme toujours, faute d'effectifs et de temps il n'y aura pas d'enquête périphérique méticuleuse pour sécuriser l'intervention (*combien de personne habitent à l'intérieur? Sont-elles recherchées? Armées... ?*).



Alors comme il ne s'agit que "d'expérimentation" il n'y aurait pas de question à se poser sur les moyens mis en œuvre par la hiérarchie, Or celle-ci est responsable devant la loi de la formation et de la sécurité des agents pour que le travail soit fait sans mise en danger inconsidérée.

De ces exemples, il est visiblement acté que les agents des Douanes sont en train de devenir les marionnettes des ambitions de leur hiérarchie. Nous ne sommes qu'au départ de la course à celle ou celui qui aura la meilleure idée pour noyer les services de sa direction, bien qu'en sous-effectif chronique, sous de nouvelles missions improvisés toujours plus énergivores et dangereuses pour leurs agents.

Remontez-nous vos difficultés, vos besoins, vos envies, vos idées de la Douane que VOUS voulez. Sans actions pour installer un rapport de force vous n'obtiendrez rien d'autre que des mauvais coups ! **MOBILISEZ-VOUS !** Vivez-vous cette situation ? Si la réponse est oui vous pouvez nous contactez (@ : [section-franche-comte@douane.finances.gouv.fr](mailto:section-franche-comte@douane.finances.gouv.fr)).

En attendant de vous lire et vous écouter dans les services, on continuera d'analyser ce "LabAuRA" ...

Le LabAuRA est en phase de test jusqu'au mois 31 août en Auvergne-Rhône-Alpes. À cette date, un bilan sera fait et les méthodes de travail qui seront jugées pertinentes seront retenues par l'administration.

Les 20h-5h évoqués en Franche-Comté y sont déjà testés. Avec l'accord du DI, les agents de la DI font des « nuits sèches » (*aucun service avant ou immédiatement après celui programmé de 20h à 5h afin de tenir compte de la pénibilité des horaires et des conséquences pour la santé*) et ceux-ci doublent leurs heures de travail au titre de la compensation pour les services non faits avant et immédiatement après afin que les agents ne perdent pas d'heures alors qu'ils sont au travail.

À compter du 1<sup>er</sup> septembre rien n'empêchera cependant l'administration de retenir ces horaires de travail sans compensation horaire !!

Que ce soit les horaires atypiques ou encore les quantités de stupéfiants permettant de déclencher une LSP (*20g de drogues dures ou 120g pour celles douces*), on voit bien que la concurrence avec la police et la gendarmerie fait rage, chaque administration cherchant à afficher les meilleurs prises. Une course à l'échalote décidée par des cadres n'étant pas ou plus sur le terrain. Quels seront les résultats au final pour les agents de terrain alors que sous-effectifs chroniques et restructurations font rage ?



# Permanence syndicale de SOLIDAIRES DOUANES

**Vous avez besoin d'informations, de conseils  
ou juste de parler ?  
C'est ouvert à tous les collègues AG-CO et su !!**

**Le 30 juin 2022  
de 15h à 17h**

<https://meet.jit.si/PermanenceSolidairesDouanes>

**Pour nous joindre :**  
**@ [solidaires-franche-comte@](#)  
[douane.finances.gouv.fr](mailto:douane.finances.gouv.fr)**



**Pour nous suivre :**

-  [Solidaires Douanes DI Dijon](#)
-  [@SolidDI Dijon](#)
-  [www.instagram.com/sddijon](https://www.instagram.com/sddijon)
-  <https://t.me/SDDijon21>

# GT Masse 17/05 : politique patrimoniale

Sous la présidence de M. BOLARD, s'est tenu le 17/05 un Groupe de Travail consacré à la Politique patrimoniale de l'EPA Masse.

Étaient présents pour l'EPA Masse : M. BOLARD (*vice-président de l'EPA*), Mme MARIN (*directrice de l'Établissement*) ainsi que des rédacteurs travaillant au Service Central (SC) de l'EPA.

Siégeaient pour les syndicats l'alliance CFDT-CFTC, la CGT, SOLIDAIRES, l'UNSA et l'USD-FO.

## Avant-propos

Cette thématique, déjà esquissée lors de réunions précédentes, fait partie des 4 axes que la nouvelle direction de l'Établissement, en accord avec la Directrice Générale (*et présidente de l'EPA Masse*) avait souhaité mettre en place à savoir la vérification des comptes, la Programmation Immobilière pluriannuelle, la définition d'une nouvelle politique des loyers et donc la politique patrimoniale.

Toutes les options qui sont envisagées par l'EPA ont été mises sur la table tant au niveau des documents de travail que lors des débats. Cette thématique fera l'objet d'une seconde consultation des élus au Conseil d'Administration.

Le dossier était composé de 5 documents thématiques accompagnées d'annexes :

- l'état du parc au 31/12/2021,
- parc locatif : conventions de réservation, suivi et bilan des expérimentations,
- données budgétaires,
- éléments d'analyse juridiques,
- propositions et orientations.

## I- L'état du parc

Quelques données concernant l'EPA Masse :

- il compte 2 999 logements, chambres meublées incluses (*2135 logements domaniaux – dont 125 chambres – et 864 logements – dont 102 chambres – dans le locatif*).
- ces logements sont répartis sur plus de 200 sites (*88 cités domaniales et 105 cités locatives*).
- les cités domaniales sont quasi-exclusivement situées en province (*87/88*) alors que l'Île-de-France concentre les deux-tiers des logements locatifs (*ce mode existant malgré tout en PACA par exemple*).

Les remises de cités domaniales aux Domaines pour qu'elles soient vendues se poursuivent. Certaines étaient vides depuis des années avant leur remise ; les coûts de leur entretien sont intégralement supportés par l'Établissement.

Depuis 2016, ce sont près de **9 cités** qui ont été cédées aux Domaines pour être vendues. 4 autres sont en attente d'être vendues et 3 autres vont l'être prochainement.

### Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES a regretté que parmi les informations communiquées aux élus, il n'ait pas été joint un graphique montrant l'évolution des parcs domaniaux (*-300 logements sur 7 ans*) et locatifs sur les 10 dernières années.  
Mme MARIN a indiqué qu'elle ne souhaitait pas que l'Établissement affiche une volumétrie de logements cédés ou rendus alors qu'une partie était inoccupée.
- L'absence de cartographie des services douaniers pose des soucis pour déterminer les choix stratégiques patrimoniaux de la Masse.

... / ...

## II- Les conventions de réservation

Les conventions de réservations sont passées entre le SC et un bailleur social. Celui-ci, en échange d'une somme versée par appartement – de 10 000 à 89 000€ - met celui-ci à disposition de la Masse pour qu'elle puisse y loger ses locataires.

Jusqu'à présent 2 types de conventions étaient utilisées par la Masse :

➤ la convention avec « droit de suite » : le départ d'un locataire Masse doit être remplacé très rapidement par un autre pour que la Masse puisse continuer à bénéficier du logement.

➤ la convention « en droit unique » : le SC réserve un certain nombre d'appartements et lorsque le locataire quitte son logement, celui-ci est rendu au bailleur qui le réattribue à ses propres locataires.

➤ une troisième vient de voir le jour en PACA : la convention « partenariale ». Les douaniers bénéficient d'un accès prioritaire aux offres de logements du bailleur et obtenir un appartement pour un loyer inférieur de 15 % à celui du marché.

En signant ces conventions dans des zones dépourvues de cités domaniales, la Masse poursuit 3 objectifs :

- adapter au mieux l'offre à la demande,
- améliorer la qualité de cette offre par rapport aux attentes et aux demandes des agents,
- préserver les intérêts financiers de la Masse en raison du moindre coût qu'elles représentent.

Les raisons de ne pas renouveler à l'identique les conventions locatives parisiennes, en Normandie et en PACA a fait chuter le nombre

de logements en province de 190 à 33 ; une partie des logements n'était plus occupée ou n'attirait plus de locataire.

Ce changement de stratégie de l'EPA a fait l'objet de débats prolongés entre le SC et les syndicats dont SOLIDAIRES Douanes (*cf. ci-après*).

Outre des renouvellements partiels pour les conventions locatives, le SC a décidé en Île-de-France d'investir dans des programmes locatifs neufs et ce pour 3 raisons :

- offrir une meilleure répartition géographique par rapport aux services douaniers,
- pouvoir disposer de logements répondant aux dernières normes en matière d'économies d'énergie.
- L'avantage de pouvoir disposer très rapidement de produits neufs.

### Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES a indiqué que le SC avait changé de stratégie en cours de route car en 2019-2020 il n'avait été question que d'un renouvellement en l'état des conventions. L'arrivée d'une nouvelle Directrice (*Mme MARIN*) avait changé la donne ; celle-ci décidant au final de ne pas renouveler en l'état les conventions.

Pour elle, c'était le fruit d'une réflexion issue des négociations avec les bailleurs entre novembre 2020 et décembre 2021.

- Pour SOLIDAIRES on assiste très clairement à une évolution du type de logement que la Masse souhaite pouvoir offrir aux futurs locataires : moins de logements mais répartis différemment en utilisant de nouveaux types de conventions, en complément des cités domaniales.

## III- Les données budgétaires

	2019	2020	2021	2022
Recettes totales	11,7 M€	11,5 M€	12,34 M€	11,5 M€
Dépenses totales	11,6 M€	12 M€	13,8 M€	17 M€
Investissement	2,8 M€	2,4 M€	4,4 M€	6,7 M€
Fonctionnement	8,7 M€	9,5 M€	9,2 M€	10,2 M€
<b>Différentiel (Recettes-Dépenses)</b>	<b>+ 0,1 M€</b>	<b>- 0,5 M€</b>	<b>- 1,4 M€</b>	<b>- 5,5 M€</b>

... / ...

Au-delà des chiffres qui mettent en exergue les investissements réalisés par l'EPA dans les cités, le budget de l'Établissement est marqué par la mise en place depuis cette année de la Programmation Immobilière Cadre (PIC) 2022-2024. Elle offre à tout le monde une visibilité sur les travaux qui vont être réalisés dans les cités domaniales.

#### IV- Les pistes de réflexion

Des axes sont déjà bien avancés en terme de réflexion :

- le SC a mis en place un plan de communication (*plus de présence en une d'Aladin, un onglet Masse clairement identifié sera mis en place sur Aladin, Douane infos spécial Masse sera édité d'ici la fin de l'année...*).
- une enquête auprès des locataires et des non locataires va être réalisée (*le SC s'est chargé de la rédiger*).
- le SC souhaite que la filière RH puisse mieux échanger avec le SC sur les stagiaires, qu'une présentation soit faite dans les écoles...
- un protocole vétusté va être mis en place afin de donner à tous les Services Territoriaux – ST – le même outil pour faire payer les réparations et dégâts aux locataires indéclicats.

D'autres ont été évoqués lors de précédentes discussions comme la prise en compte du critère de confort dans l'entretien du parc (*un cahier des charges pour la rénovation des logements commun va être édité*). Pour les conventions locatives arrivant à échéance des choix devront être faits (nombre de logements, localisation géographique...).

Le critère d'occupation des cités domaniales va être remis en avant à cause des coûts d'entretien élevés supportés par le SC pour des cités peu ou plus occupées.

Des axes d'évolution sont par contre déjà mis en œuvre depuis cette année : rénovation des appartements, pièces humides y compris lorsque ceux-ci sont vides et rénovation de chambres meublées, en particulier en Île-de-France, compte-tenu de leur ancienneté.

#### Que retenir de ce premier GT ?

Pour SOLIDAIRES, les documents présentés à l'occasion de ce GT étaient un bon pied à l'étrier pour un sujet qui devrait sans doute déborder sur la future mandature. Il faut admettre que toutes les options envisagées par le SC ont été mises sur la table (*ce qui n'était pas forcément le cas sous les précédents directeurs d'Établissement*).

Il est par contre évident que la direction de l'Établissement ne va pas renouveler les futures conventions à l'identique en terme de nombre de logements et souhaite faire évoluer l'offre avec pour objectif d'offrir davantage de confort, de proximité aux futurs locataires et répondre ainsi à leurs attentes et leurs demandes (*on pense aux sites parisiens mais on peut y ajouter la province*).

En matière d'offre de logements aux douaniers, SOLIDAIRES réaffirme son attachement à la conservation d'un patrimoine domanial valorisé par des investissements ambitieux et continus. SOLIDAIRES a appuyé la proposition de disposer de nouvelles cités domaniales par la prise de nouvelles conventions d'utilisation.

Cependant, dans les secteurs géographiques où l'offre domaniale est inexistante, il est nécessaire de développer des dispositifs alternatifs de mise à disposition de logements en marge du système historique de la réservation en droit de suite sur 15 ans qui montre ses limites.

L'EPA doit aussi prendre en compte les évolutions sociologiques de ses futurs locataires. Avec le changement de génération c'est aussi toute une idée de la Masse symbolisée par les cités en province et les conventions locatives en Île-de-France dans de grands ensembles qui est en train de changer.

# GT Masse 24/05 : élections 2022

Sous la présidence de M. BOLARD (*vice-président de l'EPA Masse*) et de Mmes MARIN (*Directrice de l'Établissement*) et DUFFULER (*adjoindte à la Directrice*), s'est tenu le 24/05 un Groupe de Travail consacré aux élections. Était aussi présente la rédactrice en charge du suivi des élections.

Un représentant de la société Néovote qui sera chargée d'organiser le scrutin électoral a participé à la première partie du GT.

Siégeaient pour les syndicats l'alliance CFDT-CFTC, la CGT, SOLIDAIRES, l'UNSA et l'USD-FO.

## Avant-propos

Initialement ces élections auraient dû se tenir en 2021 mais avec l'arrivée du Comité Social d'Administration (CSA – fusion des CT et CHSCT) il avait été décidé de surseoir à celles-ci et de les reporter en 2022 en prolongeant de 14 mois le mandat des actuels élus.

Ces élections se dérouleront en parallèle des élections professionnelles (CSA et CAPN) et comme pour celles-ci, elle se tiendront sous forme électronique. Un premier GT, boycotté pour cause de conflit social, aurait dû se tenir le 11/02/2022.

## I- Démonstration de la plateforme Néovote

Un représentant de la société Néovote a fait en séance une démonstration du fonctionnement de la plateforme sur laquelle les agents devront voter. Cette plateforme ne vaudra que pour les élections à la Masse ce qui signifie que pour les élections professionnelles CSA-CAPN, une autre plateforme sera utilisée ; chaque élection ayant fait l'objet d'un contrat séparé.

Pour se connecter à la plateforme de vote chaque agent devra rentrer 3 identifiants ou codes (*Règlement Général sur la Protection des Données – RGPD oblige*) :

- un identifiant de connexion (*envoyé par voie postale aux agents*),
- une donnée de connexion permettant d'identifier les agents et constituée des 5 derniers chiffres du n° d'IBAN du compte de l'agent sur lequel est versé son salaire,
- un mot de passe personnel qui sera envoyé à l'agent sur sa boîte aux lettres professionnelle.

Les codes seront identiques pour tous les scrutins Masse (*Conseil d'Administration, Commissions Territoriales de la Masse et CSA*) mais pas pour les élections professionnelles qui se feront sur une autre plateforme et avec un autre prestataire.

Seul l'agent aura connaissance des 3 codes le concernant. S'il perd son identifiant ou si le courrier n'arrive pas, il aura la possibilité d'en générer un nouveau.

Depuis son espace, l'agent aura accès aux listes déposées pour chaque scrutin et pourra valider son vote.

Un module explicatif détaillant les différentes étapes du vote sera accessible aux votants quelques jours avant le scrutin ainsi qu'un mode d'emploi. La Masse communiquera elle aussi sur le sujet via Aladin de même que les DI.

Néovote mettra à disposition des agents une assistance téléphonique 24h/24 et 7 jours/7.

... / ...

## II- Informations générales sur les élections

Le Service Central a donné quelques informations complémentaires concernant le vote qui se déroulera aux mêmes dates que les élections professionnelles soit du 1er au 8 décembre 2022.

Chaque DI devra organiser un GT spécial élections avant le 30/06 (29/06 pour la DI de Dijon). Une phase de test avec des agents volontaires sera réalisée courant juin.

Le vote se fera via internet et ne nécessitera donc pas la carte Cybèle. Les agents en service, en présentiel, en CA ou en télétravail pourront voter sans souci. Tous les supports ont été pris en compte : ordinateur fixe & portable, smartphones et tablettes.

À la différence des élections professionnelles il n'y aura **pas d'obligation de respecter un pourcentage de candidats par genre**.

Les listes pour le CA Masse ou les CTM pourront ne pas être complètes mais les candidats devront être par nombre paire afin de respecter le principe du duo titulaire et suppléant. **Elles devront être déposées pour le 20/09/2022 dernier délai.**

Les agents appartenant à des Services à Compétences Nationale tels que la DNGCD ou la DNRED seront inclus dans les collèges électoraux des DI dans lesquels sont situés leurs services ou antennes.

Les **collèges électoraux seront déterminés au 03/10/2022**. Il n'y aura qu'un seul bureau de vote centralisateur au Service Central pendant les élections.

Celui-ci sera composé de représentants des alliances et organisations syndicales participant aux scrutins à raison d'un délégué de liste (+ 1 suppléant) par alliance ou syndicat.

Lors du dépouillement, une visioconférence sera organisée de manière à ce que les élus en CTM et les Services Territoriaux puissent assister aux opérations.

Ceux-ci, issus soient du CA soit des CTM, seront chargés de faire le lien avec les candidats de leur organisation en CTM. Le Service Central déterminera le nombre de délégués de liste du BVEC en septembre prochain.

### Élections pour la Masse (Conseil d'Administration Et Commissions Territoriales)



**du 1<sup>er</sup> au 08/12/2022**



**Vote électronique**



**3 codes par agent**



**3 scrutins (CA-CTM  
& CSA)**

Une nouvelle séance de négociation s'est tenue à Bercy le 13 avril dans le but d'aboutir à un éventuel accord avec les Fédérations sur la mise en place du télétravail (TT).

## I- Principes généraux de l'accord ministériel

- La question des jours bloqués (*jours de la semaine où le télétravail ne sera pas autorisé*) est incluse. Dans le cadre de la préservation d'un collectif de travail, le sujet est entendable. Toutefois, justement dans l'idée de favoriser ledit collectif, tout ceci doit être discuté et réglé en concertation au niveau du service. Cela ne doit pas relever d'un diktat du chef de ce dernier.
- L'autorisation de télétravail est donnée sans limite de temps. Ceci pose le problème de Sirhius, qui n'a pas été conçu en fonction du nouveau décret relatif au télétravail. En effet, à titre d'exemple, le système demande (*à l'inverse de ce que prévoit le texte*) le dépôt d'une demande annuelle. Or la demande reste valable tant que l'agent ou l'administration ne la révoque pas.
- Le principe de la réversibilité du télétravail est consacré (*elle est en fait prévue dans le texte*). Solidaires Finances demande à ce que celle-ci se fasse dans les meilleures conditions possibles. Il est inenvisageable qu'un ex-télétravailleur se retrouve sans bureau à son retour... L'administration indique que les agents en situation particulière (*avec une définition générique pour prévoir toutes les situations comme le handicap*) fassent l'objet d'un suivi lui-aussi particulier dans le cadre du télétravail.
- Le droit à la déconnexion est consacré. SOLIDAIRES Finances a demandé à ce que le respect de ce dernier soit placé sous la surveillance des organisations syndicales.
- Plus globalement, dans toutes les étapes et tous les aspects du télétravail depuis la demande d'autorisation jusqu'à la mise en œuvre concrète, SOLIDAIRES Finances exige que l'agent puisse avoir, à tout moment, recours aux organisations syndicales, afin que ces dernières puissent l'assister. C'est là tout simplement le signe d'un dialogue social concret.
- Au niveau de l'autorisation, il est prévu qu'un silence de deux mois équivaut à un rejet de la demande. Les textes réglementaires le permettent. Toutefois, le Ministère exige qu'une réponse écrite expliquant le rejet soit apportée à l'agent dans un délai d'un mois.

## II- Le télétravail au quotidien

SOLIDAIRES Finances demande qu'il soit affirmé que l'exercice des missions puisse se faire dans les mêmes conditions entre le travail en présentiel et le télétravail. Bien évidemment, cela ne signifie pas qu'elles sont strictement identiques, ce qui ne pourrait être le cas entre un bureau professionnel et un domicile privé (*on imagine assez peu le photocopieur réseau coincé entre le placard et la porte d'entrée de votre logement*). Mais cela signifie concrètement que le télétravail n'est pas une version dégradée des conditions de travail en présentiel.

Pour SOLIDAIRES Finances il n'est pas audible de s'entendre dire que, comme l'agent ne dispose pas du matériel, aucun télétravail ne peut être mis en place. Certes, il faut du temps pour disposer de tous les équipements. C'est une réponse entendable mais cela ne peut servir de prétexte (*fallacieux*) pour bloquer les demandes de télétravail.

Nous avons noté que Bercy proposera une solution de téléphonie. A notre sens, le plus souple, est que cette dernière soit au choix de l'agent. Serait-il fou d'imaginer une sorte de forfait concernant les équipements, qui comprendrait, en premier lieu, écran, clavier, souris et fauteuil, mais également les consommables... ? À notre sens non car les impressions peuvent rapidement devenir un sujet de crispation entre télétravailleurs et personnels en présentiel.

... / ...

Le Ministère n'est pas apparu très emballé surtout sur la question de l'équipement et plus globalement sur le forfait.

Par contre, il y a un engagement assez fort de la part de Bercy : dès lors qu'un équipement est fourni sur prescription médicale, ce dernier sera « doublé » à domicile.

Pour Solidaires Finances (*et c'est la proposition qui a été portée en séance*), tout ceci doit partir d'un recensement et d'une expression des besoins plutôt que de plaquer une « réalité d'office », qui peut-être conviendra à X, mais que Y jugera complètement malvenue voire inutile. Dès que ces besoins auront été déterminés et arbitrés, il faut impérativement que le Ministère s'engage à les satisfaire.

Pour SOLIDAIRES Finances il faudra aller plus loin que le seul doublement des matériels prescrits. La question des outils informatiques et autres systèmes informatiques va également se poser. Il est clair, sur ce point, qu'un certain nombre de choses doivent être améliorées (*cf. les consommables par exemple*).

### Fonds d'accompagnement

**B**ercy met une enveloppe de 3 M€ dans la balance. Si les organisations syndicales signent majoritairement l'accord, l'argent est versé. Dans le cas contraire, l'administration remballé sa mise.

Ce fond serait mis en œuvre dès 2022 et devrait servir à des politiques de mise en œuvre du télétravail. L'accord éventuel allant au-delà de 2022, pour SOLIDAIRES Finances, il serait cohérent d'envisager que cette enveloppe soit reconduite par la suite, sachant que tous les outils, de quelque nature que ce soit, ne seront pas tous déployés dès 2022.

Le Secrétariat Général (SG) s'est engagé à permettre la reconduction de ce budget sans pour autant l'inscrire dans l'accord...



### III- Autres points

- **Formation** : des formations spécifiques seront dispensées aux agents et aux encadrants (*outils informatiques, encadrement des équipes...*).
- **Prévention des risques** : télétravail = travail donc un accident de service ou de trajet doit pouvoir être reconnu sans difficulté par l'administration sans que le juge ait à s'en préoccuper.
- **Référent télétravail** : au niveau local (*DI en douane ?*) ils seront désignés pour une quotité d'emploi d'au moins 20 %. Cela est prévu dès le départ par le décret. Quel sera sa position par rapport à la hiérarchie ?
- **Recours au tiers-lieux** : c'est un endroit qui n'est pas le bureau ni le domicile privé de l'agent. Si on pense aux services de Bercy en premier lieu, le SG pense que les agents choisiront massivement leur domicile privé. Afin d'éviter cela SOLIDAIRES Finances propose d'arrêter les restructurations incessantes !!
- **Égalité pro, dialogue social et droit syndical** : seul le temps permettra de juger si les engagements de Bercy seront respectés mais le télétravail va être de toute façon un changement puissant et structurant en particulier pour ces 3 sujets.

**C  
o  
i  
n  
d  
é  
t  
e  
n  
t  
e**

**SOLUTIONS MOTS FLÉCHÉS**

	P		A		F		E	
C	A	S	Q	U	E	T	T	E
	N	E	U	T	R	E		R
V	O	M	I		O	N	A	N
	R		L	I	E	S		E
B	A	H	I	A		I	O	
	M	A	N	G	R	O	V	E
L	A	W		O		N	I	S
		A	S		O	S	E	S
B	A	I	K	A	L		D	O
	B		I		E	T	O	N
D	A	R	F	O	U	R		N
	T	U	F		M	I	R	E

**Grilles de sudokus**

Grille facile

	2			6	5	9		
3					4	8		
	6			4		2		
	3	8		1		2	4	
9			3		7			5
	7	2		6		9	3	
	5		2			1		
7		3						2
2		1	7					9

Grille moyenne

		3			5			
	8			9				4
		2	3			9	6	
5	3		8			6		
	1		7	5	9		2	
		4			3		8	5
	7	9			1	2		
1				4			7	
			6			1		

Grille difficile

6		3	7					
5			1		8	6		
	2			6			1	
		6	3	8				
		8				1		
				4	1	8		
	6			5			9	
		1	4		9			7
					7	3		2

Grille diabolique

	9		1		3		5	
		7			9			
		3	4					1
	5	9					4	
	1							7
		4					5	6
9						5	3	
			3				2	
	2		9		6			4

**Accord sur le Transfert  
des missions Fiscales :  
POUR SOLIDAIRES c'est non !**



**Et on vous dit pourquoi (p 4-6)**



MINISTÈRE  
DE LA TRANSFORMATION  
ET DE LA FONCTION  
PUBLIQUES

**Evolution des règles de  
cumul d'activité (p 10)**



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE

**GT Bercy Télétravail :  
l'immobilier au coeur du  
débat (p 10)**

## AGENDA

- **17/05** : GT Masse Politique patrimoniale.
- **18/05** : CAPN recours entretiens professionnels C2.

\* \* \* \*

## SOMMAIRE

- *L'édito* (p 2)
- *Les brèves* (p 3)
- *Pourquoi SOLIDAIRES n'a pas signé l'accord sur le Transfert des Missions Fiscales* (p 4-8)
- *Du côté de la Fonction Publique et de Bercy* (p 9-10-11)
- *Solutions des mots fléchés et des sudokus* (p 12)

## **SOLIDAIRES DIT NON !**

**L**e 04/04/2022 a marqué la fin d'un mouvement social en douane mené par une intersyndicale unie pendant presque dix-huit mois.

Pendant dix-huit mois, hommes politiques, acteurs économiques et médias ont été sensibilisés aux conséquences financières et humaines du transfert des missions fiscales (TMF).

Cette lutte pour la défense de nos missions a culminé avec la journée du 10 mars et qui a contraint la DG à ouvrir des négociations avec l'intersyndicale. A l'issue d'un marathon de discussions de 4 GT en quelques jours un projet d'accord a été soumis pour signature aux syndicats.

Présenté comme une grande victoire, cet accord ne contient que des miettes en termes de rémunérations, de conditions de travail ou de promotions très éloignées de ce que l'intersyndicale défendait comme socle de négociation. Seule SOLIDAIRES Douanes, après consultation de ses sections, a refusé de signer cet accord.

La DG estime s'être extirpée de ce conflit social à moindre coût en mettant fin à l'intersyndicale. Même non signataire, SOLIDAIRES Douanes continuera de défendre nos missions et nos collègues.

Une obole ne nous fera renier ni nos principes, ni nos valeurs !!

Bonne lecture à vous.

**La Pelle à Chnis est une publication de la section SOLIDAIRES Douanes de Franche-Comté**

Pour nous joindre : @ : [solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr](mailto:solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr)

Secrétaire de section : **M. Renaud GOYATTON** (Tél. : 09.70.27.66.92 – [renaud.goyatton@gmail.fr](mailto:renaud.goyatton@gmail.fr))

Secrétaire-adjoint : **M. Thierry STUCKLÉ** (Tél. : 06.08.54.16.26 - [thierry.stuckle@douane.finances.gouv.fr](mailto:thierry.stuckle@douane.finances.gouv.fr))

### NOUS SUIVRE



[www.solidaires-douanes.org](http://www.solidaires-douanes.org)



@SolidDI Dijon



[Solidaires Douanes DI Dijon](https://www.facebook.com/SolidairesDouanesDI)



[www.instagram.com/sddijon](https://www.instagram.com/sddijon)



<https://t.me/SDDijon21>

## Bercy vraiment vert ?

Le 05/04, une note Pôle Moyens et Ressources (PMR, ex-PLI) indiquait, entre autres, la conduite à tenir en voiture afin de limiter la consommation de carburant. Vu le contexte de l'époque cela était compréhensible.

Cette volonté louable de faire des économies se trouve battue en brèche lorsque, sous réserve du label « Bercy vert », on décide de doter les BS de véhicules hybrides. Était-ce réellement utile pour des BSI intervenant sur autoroutes ; le surpoids des batteries entraînant une sur-consommation ? Quid du coût d'installation des bornes de rechargement, des factures électriques, du recyclage des batteries usagées.. ?

## La Douane veille...



Le 08/04 les BSI de Besançon et Montbéliard et la police se sont livrées à un contrôle en plein jour à Planoise. Annoncée à la Une d'Aladin, cela ressemblait surtout à une opération de com' avant les élections

car les saisies ont été (très) maigres : quelques grammes de stupés... et les points de deals laissés tranquilles.

Si cela devait se reproduire, cela posera la question des effectifs (*Besançon est la plus petite BS, hors motards, de la DR*), des équipements et de la formation. Sacro-saints indicateurs à remplir ou pas !!

## AG MGEFI et Mutuelle 2022

L'été est souvent la période des AG des instances régionales d'action sociale et autres (MGEFI, Mutuelle et ODOD).



Celle de la MGEFI aura lieu le 17/05 à la CCI du Doubs (46, avenue Villarceau 25000 Besançon). Un café de bienvenue sera offert à partir de 8h30 et pour conclure un repas sera offert aux participants.



L'AG Locale de la Mutuelle des Douanes se tiendra le 31/05 à partir de 9h au CIS (3, avenue des Montboucons 25000 Besançon). Elle sera l'occasion de procéder au renouvellement du Comité régional pour lequel 5 collègues (actifs et retraités) se sont portés candidats.

Toujours le 31/05, à 14h, aura lieu l'AG de l'ODOD qui fera un bilan des actions menées en 2021 en Franche-Comté.

## Individualisation de la performance et évaluation

Ce que l'administration appellera très certainement l'« émulation » entre collègues, nous la qualifierons de mise en concurrence.

Dans un certain nombre de CREP, on voit ici et là (re)fleurir des données chiffrées concernant les résultats contentieux obtenus par agent.

Dans certains cas, des moyennes par agent ont été faites par l'encadrement et opposées aux agents considérés comme n'étant pas assez performants.

Est-ce un moyen de commencer à préparer les esprits à la modulation des rémunérations annoncée par la Ministre A. de Montchalin ?

## Titres-restaurant à 38€

La possibilité d'utiliser à concurrence de 38€ les titres-restaurant, dans les lieux de restauration par exemple, a été prolongée jusqu'au 30 juin 2022.

Reste le souci que certaines enseignes ou restaurants refusent désormais le recours à la carte Apetiz sous des prétextes variés comme le non-renouvellement de la convention avec l'organisme gestionnaire.



# ACCORD DU 04/04 : POURQUOI SOLIDAIRES A DIT NON

L'intégralité des documents sur la lutte contre le Transfert des Missions Fiscales peut être retrouvée sur le site de SOLIDAIRES Douanes à l'adresse suivante : <http://solidaires-douanes.org/destination-missions-fiscales>.

Vous y trouverez aussi le dossier analytique très complet fait SOLIDAIRES qui retrace l'historique des discussions, les thématiques et points soumis à négociation, les positions de l'intersyndicale, ce qui a été obtenu... et ce qui ne l'a pas été ([http://solidaires-douanes.org/IMG/pdf/2022.04\\_accord\\_tmf\\_pourquoi\\_solidaires\\_ne\\_signe\\_pas.pdf?](http://solidaires-douanes.org/IMG/pdf/2022.04_accord_tmf_pourquoi_solidaires_ne_signe_pas.pdf?)).

## I- Quelques éléments de contexte

### A- Un transfert planifié sous R. Gintz...

Si le Transfert des Missions Fiscales (TMF) n'a pas été un sujet au début du dernier quinquennat, la fin de mandat de R. GINTZ a été marquée par le transfert des « petites taxes » qui, soi-disant, coûtaient plus cher qu'elles ne rapportaient (*Boissons Non Alcooliques – BNA - ...*).

C'était un signe avant-coureur que la DG avait tenté de minimiser arguant qu'aucun autre transfert n'était à l'ordre du jour (*cf. séance GT Métier 20/10/2020*).

### B- ... et exécuté sous I. Braun Lemaire

Tout a changé lors de la prise de fonction de la nouvelle Directrice Générale, I. BRAUN LEMAIRE qui,

questionné sur des rumeurs naissantes de transferts d'autres taxes à la DGFIP par les syndicats, dont SOLIDAIRES Douanes, avait fermement démenti qu'une telle réforme allait être mise en œuvre.

Son mensonge a été révélé lors de la publication du Projet de Loi de Finances (PLF) 2022. Mensonge (*que nous qualifierons de trahison*) amplifié par le fait que lors de prise de fonction elle avait indiqué en audience avec certains syndicats qu'elle ne souhaitait pas venir à la DGDDI (*elle visait la DGFIP*). Elle était favorable à une telle réforme visant à créer un pôle fiscal et un réseau comptable uniques au sein de Bercy.

Pour elle, seul l'accompagnement des collègues restructurés pouvait faire l'objet de discussions..

## II- L'intersyndicale se met en place

Face à cette réforme idéologique qui n'a pour seul et unique but que de détruire des services (*la Douane ne percevra plus en 2024 que 4 Mds€ au lieu des 80-85 actuels*), une intersyndicale va se mettre en place et combattre pendant de longs mois ce projet mortifère et s'employer à le combattre en utilisant plusieurs leviers.

### A- Saisine des acteurs extérieurs

L'intersyndicale a donc démarché le personnel politique au niveau local et national (*députés, sénateurs, maires, présidents de région*) en leur démontrant l'inanité d'une telle réforme. Leurs réponses ont validé les réflexions de l'intersyndicale.

Ce fut cependant insuffisant face à la majorité présidentielle qui a validé les Lois de Finances 2021 et 2022.

### B- Actions vis-à-vis de la DG

L'intersyndicale, mandatée par les collègues, a décidé de continuer à discuter avec la DG pour trouver des solutions de reclassement dans le cadre de la Loi de Transformation Publique (LTFP) qui est désormais le seul cadre valide pour les restructurés.

About d'un an de négociations (*via des GT*) il a été annoncé aux syndicats que l'accompagnement n'irait pas au-delà de ce que la Fonction Publique prévoit :

... / ...

- accompagnement RH : application stricte de la LTFP,
- formation professionnelle : quelques jours accordés pour changer complètement de métier pour certains,
- cartographie des services : une demande récurrente depuis 2014 qui ne serait satisfaite que d'ici fin 2022,
- nouvelles missions (*e-commerce*) : un leurre complet ; la DG n'ayant faite aucune proposition en ce sens.

### *C- Rupture du dialogue social*

En sus de cette conclusion négative de discussions, se sont combinées de nouvelles réformes. À commencer à la rentrée 2021 par celle du laboratoire

Surveillance en Auvergne-Rhône-Alpes et ailleurs (LabAuRA), malgré l'engagement de la DG de ne pas engager de nouvelles réformes.

C'est pourquoi l'intersyndicale douanière a acté à l'automne 2021 la rupture du dialogue social.

Depuis, au tournant de l'année 2021-2022, s'est invité aussi le sujet du renforcement de la mission migratoire garde-frontières, aux dépens de la lutte contre la fraude douanière.

Actions en régions, envahissements de comités techniques... Cette séquence a été consacrée par la mobilisation massive des douaniers le 10/03/2022 avec plus d'un million d'agents devant le ministère à Bercy et 30% de grévistes sur le territoire.



.../...

## 1°) Communiqué : 1 accord, 6 arnaques !

### A) Des « négociations » conquises de haute lutte

Pendant des mois, l'intersyndicale Douanes (CFDT/CFTC-CGT-SOLIDAIRES Douanes-USD/FO & UNSA/CGC) a lutté contre le projet de transfert des missions fiscales (TMF). Un projet qui consacre l'abandon de la quasi-totalité de la fiscalité douanière à la Direction générale des Finances publiques (DGFIP), 10 taxes sur 11 transférées, sans compter une 11ème transférée aux Affaires Maritimes.

Cette opposition a connu son apogée le 10 mars :

- avec une moyenne de 30% de grévistes (avec des pointes à 75% dans le Grand Est),
- et la mobilisation de près de 1500 douaniers devant le ministère des Finances à Bercy.

Suite à cela, un dernier cycle de négociations fut initié, sur instruction du ministère, durant la 2ème quinzaine de mars avec la Directrice générale. Il importait pour Bercy que la DG lâche du lest auprès de l'intersyndicale unie depuis près de 2 ans... afin d'éviter une poursuite de la mobilisation des personnels, pouvant faire tache d'huile !

### B) L'évaporation des revendications... et les 6 arnaques !

L'intersyndicale abordait donc les négociations en position de force. Pourtant très rapidement, la discussion a été biaisée par une nette modération des exigences syndicales :

- Exit les exigences sur les missions et la cartographie, renvoyées à une « concertation » ultérieure !
- Exit les fortes revendications sur la rémunération, passant de 300€ initialement à 40€ à l'arrivée (*et encore en 2 versements de 20 € chacun répartis sur 2 ans*) !!
- Exit la nécessité d'abroger les lignes directrices de gestion en matière de promotions pour revenir à une ligne claire de reconnaissance de l'ancienneté !!!
- Exit de meilleures conditions de travail, la fin de l'austérité budgétaire et de la politique du chiffre étant sacrifiées sur l'autel d'un fond temporaire de quelques millions d'euros !!!!
- Exit la conquête de nouveaux droits pour la retraite, renvoyée à plus tard au niveau Fonction publique !!!!!
- Exit la séparation sans ambiguïté de ces discussions avec le TMF !!!!!

### C) Un accord moins disant, avalisant des reculs

De fait, à l'issue des 4 réunions de « négociations » (16- 22- 25 et 29/03), la copie finale de l'accord est très en-deçà des revendications, des attentes des personnels et des moyens à la disposition du ministère.

Souvenons-nous de l'éclosion sur la période du scandale des cabinets de conseil, sur lesquels seule SOLIDAIRES s'est exprimé ! Cela prouve que de l'argent il y en a, qu'il peut y avoir des financements exceptionnels, y compris non provisionnés dans les lois de finances.

**Le 10/03/2022, ras-le-bol des collègues exigeant des moyens Face à tous ces manques, après une consultation transparente de l'ensemble de nos mandants, c'est-à-dire de toutes les personnes membres de SOLIDAIRES, il est décidé collectivement, à l'unanimité des sections de refuser la caution d'un tel document, en y apposant encore moins notre signature.**

... / ...

## 2°) Comparatif entre les revendications intersyndicales et les mesures finales

Revendications intersyndicales initiales	Mesures finales dans l'accord du 04/04/2022
CONTRE le Transfert/abandon des missions fiscales (TMF), chantier qui fera perdre 700 emplois à minima d'ici 2024, et des dizaines de milliards d'euros dans les caisses de l'État et des collectivités locales.	<p style="text-align: center;"><b>NÉANT</b> <b>Revendications non satisfaites</b></p>
CONTRE la destruction de milliers de postes ces dernières années, la mise sur la sellette des missions supports, et le dépérissement de la DGDDI dans plusieurs dizaines de départements.	
CONTRE le laboratoire Surveillance en Auvergne-Rhône-Alpes (LabAuRA), expérimentation unilatérale attaquant les conditions de travail des personnels, notamment par la remise en cause des cotes de service, de la gestion des infracteurs et des règles de sécurité.	
CONTRE la loi de transformation de la Fonction publique (LTFP) et les Lignes directrices de gestion (LDG) mutations et promotion instaurant opacité dans la gestion des personnels.	
CONTRE la diminution des ratios promus-promouvables (« <i>propro</i> ») intra (TA ACP1...) et inter-catégoriels (C en B et B en A).	<p><b>Revendication non satisfaite</b> - promotions inter-catégorielles en hausse seulement en 2022, - promotions intra-catégorielles inchangées par rapport aux décisions de la Fonction publique de juillet 2021 ; sauf légèrement pour les IR3 et IR2).</p>
CONTRE la non reconnaissance de la technicité et des pertes de niveau de vie ( <i>gel du point d'indice quasi-ininterrompu depuis 2010</i> ).	<p style="text-align: center;"><b>NÉANT</b> <b>Revendications non satisfaites</b></p>
CONTRE la politique de performance, aux indicateurs coupes des réalités	
CONTRE le Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2022-2025, document creux recyclant les engagements obtenus de haute lutte lors de la mobilisation des personnels au printemps 2019.	
CONTRE la perte du regard statistique sur les déclaration d'échanges de biens intra-communautaires (DEB).	
POUR des recrutements massifs et indispensables de personnels.	<p style="text-align: center;"><b>Revendications non satisfaites</b></p>
POUR un renforcement du maillage territorial des services.	
POUR des déroulements de carrière transparents, respectueux de l'ancienneté et sans barrière.	<p><b>Revendication non satisfaite</b> (maintien des Lignes Directrices de Gestion)</p>
POUR une réelle revalorisation indemnitaire, avec <b>un abondement de 300€ nets/mois pour tous</b> ( <i>pertes causées par le gel du point d'indice depuis 2010 : -400€/agent soit 22,5 % de pouvoir d'achat !!</i> ).	<p><b>Revendication non satisfaite</b> (+20 € nets a partir de mai 2022 et +20 € nets en janvier 2023)</p>
POUR un service public douanier, socialement et écologiquement utile.	<p style="text-align: center;"><b>NÉANT</b> <b>Revendications non satisfaites</b></p>
POUR une formation initiale et continue de haut niveau.	
POUR une action sociale de haut niveau.	
POUR une amélioration des conditions de travail, tenant compte des remarques et revendications des personnels	<p style="text-align: center;"><b>Enveloppe de 3 M€ recyclant le budget CHSCT</b></p>
POUR le respect des droits en matière de gestion des personnels (dépôt de congés, autorisations d'absence, etc)	<p style="text-align: center;"><b>NÉANT</b> <b>Revendications non satisfaites</b></p>
POUR le respect des engagements de 2019 sur la bonification/compensation retraite.	<p><b>Revendications non satisfaites</b> (renvoi à des discussions ultérieures)</p>
POUR la création d'un système de compensation relatif a la pénibilité des agents sédentaires.	



Action de SOLIDAIRES Douanes le 04/04/2022 devant la DG lors de notre refus de signer l'accord post mouvement du 10/03.

# DU CÔTÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE

## Evolution du cumul d'activité

Les dispositions qui s'appliquaient jusqu'à lors ont été modifiées par l'ordonnance n°2021-1574 du 24/11/2021. Une note RH1 (n°304 du 13/04) est venue préciser le cumul d'activité.

S'il occupe un emploi à temps plein il lui est toujours interdit de le cumuler avec une ou plusieurs activités dans le privé (*création ou reprise d'une activité, participation aux instances d'une société à but lucratif...*). Mais une dérogation existe pour la création d'œuvres artistiques ou pour des activités exercées à titre accessoire.

Pour cette dernière elle ne doit pas le mettre en porte-à-faux avec la déontologie et peut se faire soit uniquement sous le statut de micro-entrepreneur soit de salarié ou micro-entrepreneur.

L'agent souhaitant exercer une activité annexe devra fournir à l'administration un dossier complet et être le plus précis possible dans sa demande (*le bureau RH1 délivre l'autorisation d'exercer l'activité avec ou sans restrictions*). Il devra par ailleurs indiquer s'il souhaite exercer cette activité de manière pérenne ou pendant une période limitée dans le temps.

L'agent pourra également, sous réserve de prendre un temps partiel, cumuler son emploi avec la création ou la reprise d'une entreprise. Sa demande devra être formulée au moins 3 mois avant le début de l'activité envisagée.

\* \* \* \* \*

# DU CÔTÉ DE BERCY

## GT Télétravail (11/03) : suppression de m<sup>2</sup> à prévoir !

Le 11/03 se tenait la 3ème séance de discussions concernant le télétravail au sein du Ministère avec comme thématiques le rôle des futures instances, l'impact du télétravail et l'immobilier (*pour rappel, la DGDDI a voulu aller plus vite que la musique en entérinant son propre accord avant de savoir ce que Bercy allait inclure dans le sien sachant que si celui ministériel accorde est mieux -disant, la DG devra mettre à jour l'accord douanier*).

### **I- Le rôle des instances**

Aujourd'hui le CT et le CHSCT sont compétents mais à compter du 01/01/2023 ce seront le CSA et la Formation Spécialisée qui prendront le relais. Chaque direction du ministère (DGFIP, DGDDI...) gèrera cette thématique mais pourrait permettre au niveau local (DI) d'en débattre avec le risque d'avoir des systèmes différents entre DI. Car des cadres « aventuriers » ou « punitifs » sévissent et la pandémie a permis d'en repérer quelques uns. Comment cela se passerait-il en cas de négociations locales ?

### **II- L'impact du télétravail**

Bercy proposerait d'utiliser un fonds doté de 3M€ pour des actions de formation professionnelle sur le télétravail. Plutôt que des webinaires, Solidaires Finances préférerait du présentiel. Évidemment des indicateurs de suivi, une boîte à outils et une charte sont annoncés sans plus de précisions.

L'accompagnement des encadrants apparaît comme devant être une priorité (*à ce niveau la DI de Dijon apparaît comme novatrice*).

... / ...

### **III- Égalité professionnelle et exercice du droit syndical**

Concernant l'égalité pro femmes/hommes nous n'avons pas encore assez de recul pour pouvoir juger de cet aspect du télétravail mais il ne faudra pas que ce nouveau mode de travail entraîne une dégradation en termes d'égalité pro.

L'accord à Bercy consacre les RMIS faites par visioconférence dans un ressort territorial encore à définir (DR ? DI?). Néanmoins Bercy va consulter la DGAFP.

### **IV- Immobilier**

Avec des mots choisis (une « réflexion sur l'utilisation des locaux », dans un souci « d'optimiser les surfaces »...), le Secrétariat général avance à peine masqué : il nous prépare à une grande évolution en termes de locaux à disposition des agents. L'argument avancé (*fort discutable*) est de dire qu'un agent en télétravail n'occupe pas un bureau fixe.

On voit arriver là un joli train d'économies et une politique de réduction et de transformation des locaux (exemple : diminution des bureaux tels que nous les connaissons à ce jour et mise en place de locaux collaboratifs ou communs – cf. les tiers lieux). Nous assistons déjà à cette orientation dans des projets actuels concernant des cités administratives. Par ailleurs l'administration feint d'oublier que le télétravail est réversible et qu'il faudra bien un bureau à l'agent de retour de télétravail.

Le télétravail ne doit pas être le prétexte à casser le lien entre l'agent et son environnement de travail en termes de bureau, ni à introduire des différenciations qui risquent d'influer négativement sur le collectif de travail. C'est une ligne rouge que Solidaires Finances n'acceptera pas.

Les comptes-rendus des précédents GT ministériels (20/01 et 18/02) sont accessibles à cette adresse : <http://www.solidairesfinances.fr/index.php>.

\* \* \* \* \*

## **Compte-rendu du Comité Nationale d'Action Sociale (31/03/2022)**

Cette séance du CNAS, la dernière du quinquennat, a d'abord été l'occasion pour SOLIDAIRES Finances, de dresser un bilan peu reluisant de cette mandature : forte diminution des budgets, destruction du réseau des délégations d'action sociale, vente des résidences EPAF, recours systématisé à des consultants extérieurs... Là où Bercy voit modernisation, SOLIDAIRES Finances voit destruction de l'Action Sociale.

On notera que le PV du dernier CNAS ne sera signé que vers l'été, soit plus d'un et demi après que la réunion ait eu lieu...

### **I- Le rapport d'activité des associations ATSCAF, CSMF et Places des Arts**

Les rapports d'activités 2021 de l'ATSCAF fédérale, de la Place des Arts et du Club Sportif du Ministère des Finances (CSMF) ont été présentés en séance.

Toutes ont été impactées par la crise sanitaire qui a fait chuter le nombre des adhésions et a provoqué l'annulation de nombreuses activités et manifestations. Si l'ATSCAF est bien connue au sein du MEFR et au-delà, la Place des Arts et le CSMF ont bien du mal à se faire connaître au-delà de l'Île-de-France, voire de Bercy, où elles sont implantées géographiquement. Pourtant, une partie de leurs activités peut intéresser des agentes et des agents du ministère sur tout le territoire, comme les offres numériques de musique, de livres et de vidéos pour la Place des Arts.

**SOLIDAIRES Finances a rappelé son opposition à la création d'une fédération faitière qui regrouperait l'ensemble des associations réservées ou non aux agents de Bercy.**

... / ...

## **II- Protocole d'accompagnement des agents de la FiP**

Sous cette longue formulation de présentation, ce protocole signé le 01/04 entre le Secrétariat général et la DGFIP doit permettre un accompagnement des agents de la DGFIP concernés par des réorganisations les obligeant à muter et à déménager.

Cet accompagnement passe aussi par un dispositif spécifique d'accès à des prestations d'aide à la propriété et de prêts immobiliers proposés par l'ALPAF, même si les agents en ont déjà bénéficié, et le bénéficie d'une aide à la première installation normalement réservée aux agents nouvellement arrivés ou suite à une promotion.

Déjà soumis lors du CNAS du 15/12/2021 la nouvelle présentation apporte 2 différences notables. La première est que la date d'effet rétroactif a été avancée du 01/09 au 01/01/2021. C'est mieux mais moins bien que ce que revendiquait Solidaires Finances : revenir au début de la phase du Nouveau Réseau de Proximité (NRP) soit à 2019 a minima. La seconde différence est le spectre des réformes ouvrant droit à ce dispositif. Alors que seul le NRP était évoqué jusqu'à présent, le protocole est bien plus large en parlant de « transformations de la DGFIP », administration qui a l'habitude de cumuler les réformes. C'est ce qui a été confirmé en séance aux représentants de SOLIDAIRES Finances.

## **III- Restauration des agents de la DGCCRF dans les Directions Départementales Interministérielles**

Le transfert de crédits au Ministère de l'Intérieur en 2021 n'a pas résolu le problème de la restauration pour les agents en DDI : non-signature des conventions pour les Restaurants Inter-Administrations (RIA) comme dans le Jura sans parler des suppressions unilatérales des titres-restaurant par les Secrétariats Généraux Communs Départementaux (*secrétariats gérant plusieurs administrations au niveau départemental*).

SOLIDAIRES Finances exige que les agents aient accès à de vraies possibilité de restauration en dépit des différences de culture concernant la restauration entre le MEFR et la Place Beauvau.

## **IV- Les actions locales d'action sociales**

**Mesures financières exceptionnelles** : un point a été fait suite aux annulations d'arbres de Noël 2021, parfois à la dernière minute. Le montant global des crédits perdus s'élève à 79 800€. Un abondement a été fait pour 2022 et de nouvelles actions ont été décidées ou vont l'être en CDAS. Ces crédits seront pris sur la réserve constituée au niveau national.

**Modalités d'un nouvel appel à projets pour le Fonds d'Innovation Locale (FIL)** : doté d'une enveloppe maximale de 100 000€, le FIL a été lancé en 2019 à titre expérimental pour permettre de financer ou cofinancer des prestations dites innovantes. 21 dossiers ont été retenus, sur des thématiques diverses comme l'aide aux aidants, aux parents d'adolescents, l'aide aux personnes en difficulté, les conseils pour une alimentation saine et équilibrée, la cohésion de groupe ou la mise à disposition de vélos électriques sur le lieu de travail.

Un point de bilan a été fait lors du CNAS du 15/12/2021 et la conclusion avait été faite de renouveler l'expérience par un nouvel appel à projets lancé en 2022 avec une enveloppe budgétaire similaire mais dans des conditions renouvelées afin d'inclure la totalité des régions et de mieux associer l'ensemble des CDAS.

**Pour Solidaires Finances, qui avait demandé son renouvellement, l'expérience est intéressante. Néanmoins, la fédération s'interroge sur la pérennité de ces actions au sein des crédits d'action locale.**

**Pour SOLIDAIRES Finances  
L'action Sociale n'est pas un luxe, c'est une nécessité !**

# MOTS FLÉCHÉS

U  
n  
p  
e  
u  
d  
e  
d  
é  
t  
e  
n  
t  
e

VUE D'EN HAUT PARE-SOLEIL		BUSQUÉ DESCEND DE NOÉ		ENTRE ÉCOSSE ET ISLANDE A SA CLÉ		AGENT DE LIAISON PRESSIONS		FLEUVE D'IRLANDE
↘		▼		▼		▼		▼
pH 7 REVOYÉ	▶						JETA SA SEMENCE À TERRE	
↘				TRAITRE AU THÉÂTRE			↘	
VILLE DU BRÉSIL		FONDS DE BOUTEILLES ILE PACIFIQUE	▶				VILLE DES ASTURIES	
↘		▼			VIEILLE VACHE	▶		AFFLUENT DE LA SEINE
MARAIS SALÉ FUT BANQUIER DE LOUIS XV	▶							▼
↘			DÉRIVEUR		VILLE DE SERBIE ACIDE SULFURIQUE	▶		
GRAND LAC	MANILLON RENVERSE	▶		SUCRES	▶			
↘	▼					BAS DE GAMME SÉLECTION	▶	
RÉGION DU SOUDAN		COURS PRIMAIRE	▼	ANTI- CHAMBRE DE CAMBRIDGE	▶			
↘		▼						
TRAVERTIN	▶			VISÉE	▶			



**Nouvelles  
de la  
Fonction  
Publique  
p 9-10**

## AGENDA

- **01/04** : CT Ministériel consacré aux élections professionnelles du 08/12/2022.
- **06/04** : CAPC cat. B recours télétravail.

\* \* \* \*

## SOMMAIRE

- *L'édito* (p 2)
- *Les brèves* (p 3)
- *Un 10 mars de lutte* (p 4-6)
- *Travailler tue aussi* (p 7-8)
- *Côté Fonction Publique* (p 9-10)
- *Boycott du Conseil d'Administration de la Masse du 30/03* (p 11)
- *Solutions des mots fléchés et des sudokus* (p 12)

## **MERCI !**

Ce fut un magnifique 10 mars de lutte. Du monde sur le parvis de Bercy (*presqu'un millier d'agents présents*) et du monde en grève. Des taux de grève importants (*DR de Mulhouse avec 73 % de grévistes, DI de Dijon avec un taux de presque 39%*) Des agents venus de toute la France en bus et en train. Des AG, des CO et des SU, syndiqués, non syndiqués et une intersyndicale complète et unie dans la dénonciation des conditions de travail, la destruction des services et des missions.

Un beau succès reconnu par le Ministère lui-même qui s'est empressé de rediriger les négociations sur la Direction Générale.

Alors maintenant, et même si on aurait pu espérer qu'un mouvement plus dur dans la durée s'installe afin d'instaurer un rapport de force avec la DG, surtout en cette période pré-électorale, que va-t-il se passer ?

Une série de discussions a été lancée et on espère que l'intersyndicale restera unie, saura se battre pour les missions, la cartographie et les moyens, et ne cédera pas pour une prime de 40 €, quelques postes de LA/TA et de belles promesses.

En tout cas, durant cette journée, les tours de parole ont révélé les crises qui traversent une profession dont les membres insistent sur l'utilité pour le bien commun.

Sauront-ils être entendus par une DG qui jusqu'à présent, a fait peu de cas des revendications de ses personnels ? Pour le futur de notre administration et de nos missions, cela serait hautement souhaitable.

Bonne lecture à vous.

**La Pelle à Chnis est une publication de la section SOLIDAIRES Douanes de Franche-Comté**

Pour nous joindre : @ : [solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr](mailto:solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr)

Secrétaire de section : **M. Renaud GOYATTON** (Tél. : 09.70.27.66.92 – [renaud.goyatton@gmail.fr](mailto:renaud.goyatton@gmail.fr))

Secrétaire-adjoint : **M. Thierry STUCKLÉ** (Tél. : 06.08.54.16.26 - [thierry.stuckle@douane.finances.gouv.fr](mailto:thierry.stuckle@douane.finances.gouv.fr))

## NOUS SUIVRE



[www.solidaires-douanes.org](http://www.solidaires-douanes.org)



[Solidaires Douanes DI Dijon](https://www.facebook.com/SolidairesDouanesDIJON)



[@SolidDI Dijon](https://twitter.com/SolidDI_Dijon)



[www.instagram.com/sddijon](https://www.instagram.com/sddijon)



<https://t.me/SDDijon21>

## Réfugiés et « prunés »

La petite fabrique de

**L'INHUMAIN**

Face au drame ukrainien on pourrait penser que la Douane, face à l'arrivée de réfugiés chassés de chez eux, ferait preuve d'humanité et oublierait ses sacro-saints indicateurs. Raté !!

Contrôlée par des agents, une famille s'est vue infligée un MOD doublé d'une amende sur ordre du directeur en contradiction avec ce que souhaitait faire les collègues. On imagine l'image de notre administration dans les médias si cela s'était su.

## Évaluation 2022

La campagne d'évaluation 2022 bat son plein. Bons points, remarques sur les objectifs non atteints, le « toujours plus avec toujours moins »... fleurissent.

SOLIDAIRES Douanes insiste sur le fait de bien préparer son entretien en amont de manière à ne pas être pris au dépourvu ou si des éléments sont oubliés (*de bonne foi*) par l'évaluateur (*cf. le guide de l'évaluation 2022 : <http://solidaires-douanes.org/Guide-evaluation>*). En cas de besoin vous pouvez solliciter les représentants SOLIDAIRES. En cas de désaccord(s) profond(s), vous n'êtes pas obligés de signer votre évaluation.

## Élections professionnelles 2022



Heureusement que c'était un test!! La Douane avait décidé que des DI, dont celle de Dijon, testeraient le protocole de vote qui va être mis en œuvre en décembre prochain pour les élections professionnelles.

On repassera car il a été ajourné ; la société n'ayant pu mener le vote en ligne à son terme (*dysfonctionnement technique de la plateforme de vote...*).

## Dégel du point d'indice

Le 15/03, la Ministre de la Fonction Publique a annoncé que le gouvernement allait dégeler le point d'indice avant l'été, après avoir dit en novembre 2021 qu'il ne le ferait pas...

Mais à quelles conditions ? Les voici : dégel après discussions avec Bercy, pas de négociations avec les syndicats. C'est pas gagné ! Pour rappel, pour compenser les pertes du fait du gel depuis 2010 (*exception faite de 2017*) il faudrait une hausse du point de près de 22,5 %.

## Convoi humanitaire en Ukraine

En complément de ce que des associations font, l'Union Solidaires organise, en compagnie d'autres syndicats, un convoi à destination de l'Ukraine.

Les sommes récoltées serviront à acheter des biens aux personnes déplacées en Ukraine mais uniquement selon leurs besoins. Il n'y a pour le moment aucune collecte de produits.

L'association « Convoi syndical » héberge les dons (virement sur la Banque Postale sur le compte n°2796496A020) mais un Chèque à l'ordre de Convoi Syndical peut aussi être envoyé à **Solidaires 31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris.**

## Changement de style

Un nouveau DR a débarqué en Franche-Comté. Le moins que l'on puisse dire est que la manière de manager par rapport à son prédécesseur diffère franchement.

Petit exemple parmi d'autres : pour les célébrations du 8 mai (qui se tiendront le 9, un lundi) l'ensemble des chefs de service, d'unité et CSDS sont fortement invités à être présents à la DR pour commémorer les douaniers tombés au champ d'honneur.

Le genre d'invitation qui ne peut pas se refuser..

# UN 10 MARS DE LUTTE



Après presque 6 mois de boycott de toute instance de dialogue social par l'intersyndicale unie (*Comités Techniques locaux et nationaux, réunions Masse, CAPN...*), une grande journée de mobilisation a finalement été fixée au 10 mars 2022.

Cette date n'a pas été choisie au hasard car elle se trouvait un mois avant le premier tour de l'élection présidentielle, l'occasion rêvée de remettre la Douane sur le devant de la scène et ainsi faire avancer les revendications de l'intersyndicale.

Les mots d'ordre de l'intersyndicale pour ce mouvement étaient clairs : les missions (*et accessoirement rappeler notre entière opposition aux transferts des missions fiscales*), les moyens humains et matériels qui y seront consacrés et la cartographie des services qui les exerceront. À cela s'ajoutait bien évidemment la demande mainte fois réitérée du dégel du point d'indice.

Pour SOLIDAIRES Douanes, cette journée du 10 mars était le début d'un mouvement qui devait mettre sous pression nos interlocuteurs. C'était indispensable de notre point de vue car le rapport de force est la seule chose qui permette de faire bouger les lignes.

Si le nombre de bus affrétés pour l'occasion s'est révélé moins important que lors des derniers mouvements sur Paris, il a cependant permis d'amener sur le parvis de Bercy plusieurs centaines de collègues de province, syndiqués et non syndiqués mélangés. En comptant nos collègues parisiens déjà présents, cela représentait presque un millier de manifestants battant le pavé devant le Ministère des Finances.

L'efficacité de ce nombre a cependant été démultiplié, aux dires même du Ministère, par les taux de grévistes enregistrés dans les différents services douaniers. Que l'on juge plutôt : près de 73 % sur la DR de Mulhouse ou encore près de 30 % sur la DI de Dijon dont 46 % en Bourgogne ou plus de 45 % dans la DR du Centre (32 % sur celle de Besançon).

La surprise de Bercy et de la DG apparaît... étonnante compte-tenu de l'état des services et des unités :

démotivation, sous-effectifs devenus communs et chroniques, culture du chiffre et du résultat, gel du point d'indice, taux de promotion à des niveaux historiquement bas, Lignes Directrices de Gestion permettant l'opacité pour l'administration, fatigue de l'encadrement intermédiaire CO et SU exposés en première ligne...

À ces éléments de fond s'ajoute bien évidemment l'actualité douanière récente : le Transfert de Missions Fiscales (*11 taxes transférées pour 10 d'entre elles aux Finances Publiques et la dernière aux Affaires Maritimes*). Entre 700 et 1000 personnes seront concernés par ces transferts subis. On peut y ajouter le LabAura qui annonce une refonte des méthodes de travail de la SURV. Certes, certaines mesures étaient déjà appliquées (*saisonnalité de la cote par exemple*) mais d'autres annoncent des lendemains moins riants (*la possibilité de faire prolonger les services selon l'inspiration de l'encadrement*) voire des disparités entre BSI et BSE.

Certes, tout le monde n'en souffre pas mais tout le monde est touché.

Un élément sans doute qui a aussi pesé dans la balance est l'absence de réels échanges dans le cadre du dialogue dit social. Des réunions d'une demi-journée où les avancées sont celles que la DG décide seule avant la réunion, octroyant de minimes concessions. Voire pas de réunion comme le report du GT SURV depuis presque 4 ans désormais !!

Tous ces éléments ont donc fait su 10 mars une franche réussite. Il s'agit désormais de réussir les négociations (*cf. ci-après*).

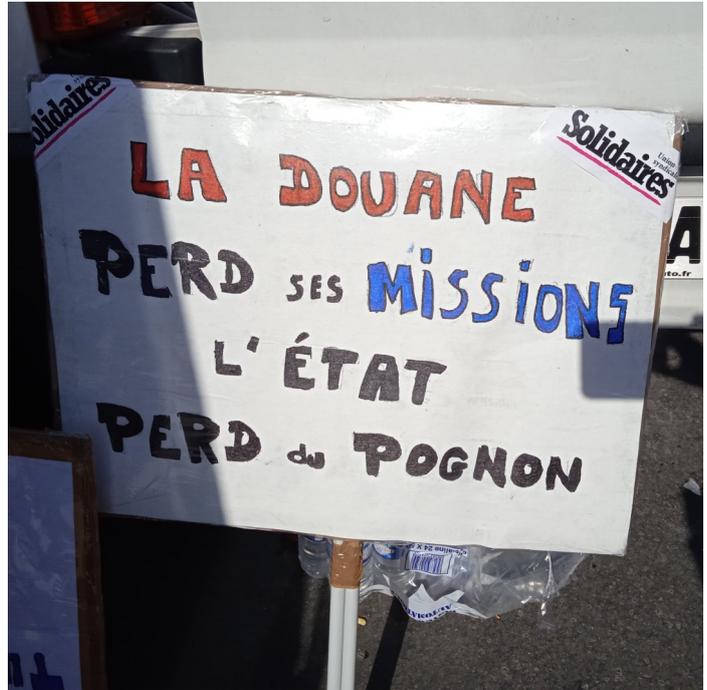
Par contre il est noter que plusieurs syndicats (*UNSA et USD/FO en tête*) ne souhaitaient tout simplement pas aller au-delà de cette journée du 10 mars et entrer dans un vrai rapport de force avec la DG. L'idée était de retourner rapidement assister aux réunions institutionnelles.

SOLIDAIRES Douanes estimait pour sa part nécessaire de maintenir la pression et de ne pas se cantonner à une seule journée.

Espérons que l'on ait pas à le regretter.

... / ...





## ET MAINTENANT ?

C'est la grande question !!

Suite à la mobilisation réussie du 10 mars, le Ministère a convenu que cette journée avait été une franche réussite. La Direction Générale a donc été priée de lancer un cycle de discussions avec les syndicats. Les OS ont souhaité s'inscrire dans ce processus en mettant en avant les principales revendications du mouvement du 10 mars : les missions, les moyens et la cartographie des services.

Ces discussions devront se tenir sous le cadre de la négociation collective (issue du privé). Cette négociation collective impose en premier lieu aux syndicats la signature d'un accord de méthode. Celui-ci va définir le cadre de la négociation (*composition des délégations, thèmes de la négociation, nombres de réunions...*).

3 réunions sont prévues (*les 16-22 et 25/03*) avant une dernière (*le 29/03*) normalement consacrée à la signature de l'accord.



Petit souci dès le début de la négociation, la **DG a imposé que la confidentialité des débats soit respectée** c'est-à-dire que les délégations n'auront pas le droit de communiquer, y compris en interne, sur le contenu des débats et encore moins de l'évoquer aux personnels...

Cela pose évidemment de gros soucis de démocratie car les élus des personnels, les représentent à travers un mandat. Avec cette cause de clause de confidentialité cela n'est plus possible. Suite à négociation avec la DG, celle-ci a quand même accepté que les adhérents puissent être consultés via les instances internes de chaque syndicat.

La jurisprudence tirée des négociations collectives du privé n'est pas très claire sur le côté « confidentiel » des échanges. Si elles relèvent du Comité Social d'Entreprise, les discussions y sont obligatoirement confidentielles. En-dehors, c'est le code du travail qui s'applique (*art. L 2142-5*) et les règles sont plutôt floues.

Ces négociations vont donc être les premières appliquant les principes du privé dans la sphère publique ; déclinaison de la Loi Travail de 2016 et de celle de la Transformation de la Fonction Publique de 2019. Qu'en ressortira-t-il ?

# TRAVAILLER TUE AUSSI

Si l'expérimentation LabAURA a secoué la sphère douanière ces derniers mois (*entre autres actualités réjouissantes...*), le sujet mérite que l'on y revienne un peu.

Durant cette admirable expérience il a été notamment demandé aux brigades de France et de Navarre de choisir un ou plusieurs thèmes parmi ceux proposés, pour les mettre en pratique et les tester.

Le travail de nuit et les horaires décalés sont un axe que notre bienveillante hiérarchie souhaite voir largement étendu, car, on le sait très bien là-haut : « Ça passe la nuit ! ». Et oui, les trafics de toutes sortes ne sont pas diurnes, ils sont beaux et biens aux mains de fanatiques noctambules ou pire de vampires se cachant d'un soleil tueur !

Mais partons tout de même de cette hypothèse farfelue et ne reposant sur rien et oui ; chers collègues travaillons tous la nuit, main dans la main pour nous diriger vers un avenir radieux !!

Radieux dites vous ? Pas si sûr, car ; et c'est là que je voulais en venir ; l'administration dans sa réflexion de haut registre n'aurait-elle pas oublié un petit quelque chose ? Quoi donc me direz vous ? La santé, le bien-être des agents ... ? Allons bon, le travail c'est la santé non ?



Et bien figurez vous que pas tout à fait. D'après [une étude](#) réalisée par des chercheurs des universités Stanford et Harvard, le travail tue.

Les chercheurs de Stanford et d'Harvard ont établi <sup>1</sup> que l'un des facteurs influant le plus l'espérance de vie n'est pas la fortune personnelle, les origines sociales, ou le lieu de vie, mais **le stress éprouvé dans la sphère professionnelle**. Les horaires de travail décalés, le chômage, les licenciements, ou un environnement de travail hostile et stressant peuvent ainsi contribuer à diminuer la durée de vie de certains salariés **jusqu'à 33 ans**.

En outre, travailler pendant une longue période en horaires décalés accélère le vieillissement cognitif, selon une étude franco-britannique. Alors que le travail de nuit est déjà suspecté de jouer un rôle dans divers problèmes de santé comme les ulcères, les maladies cardiovasculaires et certains cancers, des chercheurs ont entrepris d'étudier son impact sur les capacités cognitives (*mémoire, attention, vitesse de réaction...*).

Pendant dix ans, ils ont suivi 3000 salariés du sud de la France, âgés de 32 à 62 ans au début de l'étude, travaillant dans tous les secteurs de production et dont la moitié avaient travaillé en horaires décalés pendant au moins 50 jours au cours de l'année.

L'étude publiée dans la revue médicale *Occupational and Environmental Medicine* a permis de montrer que ceux qui avaient eu un travail posté pendant dix ans ou plus, présentaient un déclin cognitif - processus naturel chez toute personne vieillissante - nettement plus rapide que les autres.

Selon Jean-Claude Marquié, un chercheur du CNRS à Toulouse qui a coordonné l'étude, la baisse des scores obtenus équivaut à **"un vieillissement cognitif de 6,5 ans"**, une baisse "qui n'est pas négligeable" mais qui demande encore à être confirmée par d'autres études. "On savait déjà qu'il y avait des effets à court terme, mais on ne savait pas si ceux-ci se maintenaient pendant longtemps", explique-t-il.

L'étude a permis de montrer que l'impact négatif sur les capacités cognitives persistait pendant au moins cinq ans après l'arrêt du travail posté et qu'il existait une "grande variabilité" selon les individus.

... / ...

Parmi les solutions préconisées pour limiter ces effets, le chercheur a cité une "surveillance médicale personnalisée", ainsi qu'une meilleure organisation du travail permettant de favoriser les "horaires les plus favorables au sommeil".

"Il vaut mieux par exemple démarrer à 6 heures du matin plutôt qu'à 4 heures" relève-t-il.

Le travail posté de nuit (avec des alternances irrégulières de périodes de travail jour-nuit) a notam



ment été classé cancérigène "probable" en 2007 par le Centre international de recherche sur le cancer (IARC), l'agence de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour le cancer, en raison de son effet perturbant sur le rythme biologique.

Une étude suédoise publiée en 2011 a pour sa part montré que le travail de nuit doublait le risque de sclérose en plaques chez les jeunes tandis qu'une étude française publiée l'année suivante a fait état d'un risque accru de cancer du sein d'environ 30% chez les femmes travaillant de nuit.

Conclusion (attendue) des chercheurs: pour préserver l'espérance de vie des travailleurs, il faut leur proposer des conditions de travail qui préservent davantage leur santé, avec moins d'horaires décalés, une meilleure couverture santé, moins de précarité.

<sup>1</sup> Etude de J. Goh & J. Pfeffer *Workplace stressors & health outcomes : health policy for the workplace* éditeur Behavioral Sciences & Policy 2015.



# DU CÔTÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE

## La médiation débarque

Une des dernières conséquences de la Loi de Transformation de la Fonction Publique a débarqué dans le Landerneau : la médiation (*décret n°2022-443 du 25/03/2022*). Le but annoncé est de désengorger les Tribunaux Administratifs qui seraient submergés de recours d'agents mécontents. Voire.

Pour le moment mis en œuvre à l'Éducation Nationale et à Pôle Emploi, elle a vocation à être étendue aux autres secteurs des 3 Fonctions Publiques (*Étatique, Hospitalière et Territoriale*).

Elle devra être mise en œuvre de manière obligatoire avant toute saisine du Tribunal Administratif dans un certain nombre de cas (*refus de mise en disponibilité ou de détachement, refus de congés non rémunérés, décisions administratives individuelles défavorables suite à un avancement de grade ou un changement de corps..*). À noter qu'en cas de recours hiérarchique, la médiation imputera les délais de saisine...

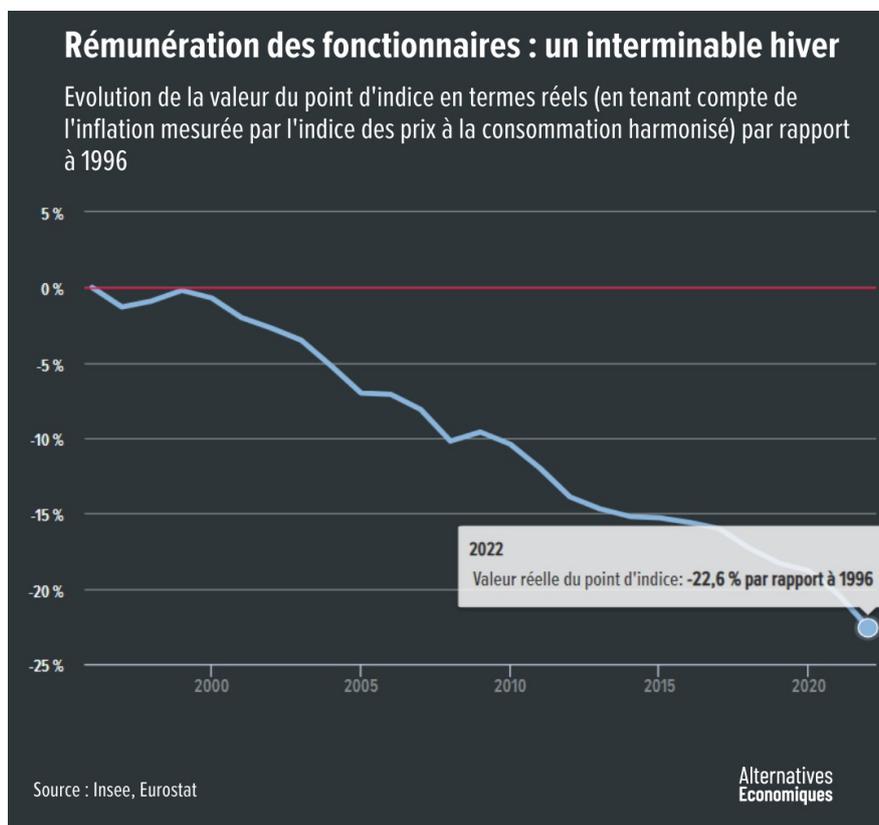
On le voit, cela sera un moyen commode de décourager les agents de faire un recours en les laissant seuls face à l'employeur ; à moins qu'ils ne recourent à un représentant syndical.

\* \* \* \* \*

## Le dégel du point d'indice

L'arlésienne depuis 2010. En l'annonçant par surprise le 15/03, la Ministre avait sans doute une idée en tête. En tout cas si certains avaient fondé des espoirs sur un quelconque dégel rapide, ils vont déchanter tant ce dégel dépend de nombreuses conditions.

En effet il faudra une discussion avec Bercy pour voir ce qu'il sera budgétairement possible de faire, tout se décidera au plus tôt au cours de l'été et les syndicats ne seront pas associés au processus. Et il faudra en plus que la majorité actuelle soit réélue et décide d'appliquer cette idée ministérielle...



## La rémunération au mérite de retour ?

Après l'annonce par la Ministre le 15/03 d'une possible revalorisation du point d'indice en 2022, une contrepartie semble se dessiner suite à la parution du rapport Peny et Simonpoli (*respectivement DRH à la Caisse et Dépôt et fondateur de l'association Dialogues<sup>1</sup>*). Sur la base de ce rapport ([https://www.transformation.gouv.fr/files/presse/Rapport\\_Restitution\\_perspectives\\_salariales.pdf](https://www.transformation.gouv.fr/files/presse/Rapport_Restitution_perspectives_salariales.pdf)), la Ministre souhaiterait ouvrir des négociations courant 2022.

Ce rapport fait un bilan de la politique salariale et s'articule autour de 4 thèmes :

- l'attractivité de la Fonction Publique,
- l'égalité professionnelle femmes-hommes,
- les carrières et les rémunérations,
- la question des contractuels.

Pour les auteurs du rapport, la localisation géographique, les conditions de travail, la concurrence exercée par le privé sur le même type d'emploi et surtout la rémunération sont des facteurs-clés sur l'attractivité de la Fonction Publique. Pour ce dernier point, comme cela avait été mis en avant au moment du Parcours Professionnel Carrières et Rémunération (PPCR – non signé par SOLIDAIRES, la CGT et FO) ou avec le Régime Indemnitaire de Fonctions Sujétions, de l'Expertise et de l'Expérience Professionnelle (RIFSEEP non appliqué en Douane où toutes les primes de l'agent seraient regroupées en une seule avec une part fixe ; le Complément Indemnitaire Annuel ou CIA) il faut simplifier carrières et grilles indiciaires !!

Sur ce dernier point, la Ministre a même évoqué rapidement la fin des 3 corps (C, B et A). En aurait-elle trop dit ?

Quant aux contractuels, comme l'a rappelé la SDRH DGDDI (Mme Ployart), la Loi de Transformation de la Fonction Publique est un signal que la formation va être désormais minorée au profit de l'embauche de contractuels.

Parmi les solutions évoquées pour remédier aux problèmes, carences et manques constatés, le rapport propose différentes pistes (*certaines sont rock'n roll et risquent de faire saigner quelques paires d'yeux*) :

- introduire des facteurs de différenciation entre métiers (*si concurrence du privé, métiers avec compétences particulières, métiers en tension...*),
- valorisation des agents souhaitant travailler dans des zones ayant du mal à fidéliser les fonctionnaires (*donc pour les agents en zone sans souci particulier on imagine la progression salariale...*),
- proposition de créer une marque (*ce n'est pas une blague!!*) « choisir le service public »...
- pour l'égalité femmes/hommes on favoriserait la mixité des viviers de recrutement et de passer d'une logique de moyens à celle de résultats !!
- il serait prévu un abondement de la rémunération afin de reconnaître l'implication des agents d'un même service (*on y croit très fort!!*),
- pour les contractuels, le rapport propose d'aller « vers des dispositifs apportant plus de garanties et de possibilités de parcours aux contractuels, en tenant compte de la diversité des profils » (*un titulaire et un contractuel auraient la même rémunération*),
- pour les contractuels les plus précaires, un système de contrat multi-employeur pourrait être mis en place (*quelques heures par ci, d'autres par là avec un taux horaire peut-être inférieur au SMIC...*),
- intégrer dans les grilles salariales des indices différents des fonctions exercées,
- diviser la rémunération en une part fixe (*en gros notre traitement indiciaire actuel + les primes liées à la mission et les responsabilités exercées*) et une part variable dépendant des résultats et de l'engagement professionnel... Seule cette dernière part assurerait une évolution salariale. Comme dans le privé.

**Il est donc vital de se mobiliser pour obtenir une revalorisation du point d'indice !!**

<sup>1</sup> <https://dialogues.asso.fr>. Sur son site cette association créée en 2003 mentionne qu'elle a la « conviction que beaucoup de responsables d'entreprise comme de syndicalistes ont la volonté d'un dialogue social innovant leur permettant de bâtir des relations sociales de qualité et à la hauteur des enjeux nouveaux. Persuadés que leurs initiatives allaient dans le bon sens, nous avons souhaité, à notre manière, favoriser ce mouvement »...

# Boycott du CA Masse du 30 mars



## Conseil d'administration de l'EPA Masse des douanes du 30 mars 2022

Madame la Présidente,

Depuis le 10 mars dernier, **date d'une mobilisation historique à Bercy des agents des douanes**, une phase de négociation a été engagée avec les organisations syndicales en vue d'un accord qui pourrait voir sa concrétisation le 4 avril prochain.

Dans le cadre de ce projet d'accord, les organisations syndicales ont pu débattre de plusieurs thèmes et soumettre leurs propositions sur le volet indemnitaire, celui relatif au cadre de vie ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail et au déroulement de carrière, tout comme pour un meilleur accompagnement des agents restructurés ou encore pour une prise en compte des spécificités de la retraite active en surveillance (SU). En plus de ces volets, l'intersyndicale douanière a également souhaité inclure, dans les négociations à venir, d'autres sujets tels que ceux relatifs à la cartographie des services et aux missions ou encore la pénibilité en opérations commerciales (CO) et le sujet spécifique de l'Etablissement public administratif (EPA) Masse.

En effet, ainsi que nous le rappelions dans notre déclaration intersyndicale commune à l'ouverture du conseil d'administration du 15 mars dernier : **« sans douaniers, pas de Masse des douanes »**. Aujourd'hui, alors que la phase de négociation est close, **on peut reconnaître une avancée importante** qui pourrait bénéficier à l'établissement et donc aux agents des douanes : **l'engagement pris par vous, madame la Présidente, du doublement de la subvention versée à la masse des douanes**, subvention qui s'élèverait alors à la somme d'un million d'euros au lieu des 500 000 euros, montant inchangé depuis de trop longues années.

Aussi, **dans l'attente de la tenue de votre engagement** et parce que nous, élus au conseil d'administration de l'EPA masse, sommes avant tout des représentants des douaniers et défenseurs de leurs conditions de vie et de travail, nous vous informons, madame la Présidente, que **nous ne participerons pas à ce Conseil d'administration (C.A.) convoqué pour toutes les raisons évoquées.**

Enfin nous souhaiterions attirer votre attention et celle du service central, sur les graves incidents qui se sont passés cette nuit sur le parking de la cité de Tremblay 2 où plus de 6 voitures de locataires ont été incendiées. Nos collègues ne doivent pas faire les frais des violences urbaines qui secouent depuis quelques jours le département de la Seine-Saint-Denis, ce n'est pas acceptable ! Ainsi nous vous demandons de prendre des mesures immédiates de sécurisation et d'accompagnement de nos collègues locataires.

*Les élus au conseil d'administration de l'EPA Masse*

## SOLUTION DES MOTS FLÉCHÉS

U  
n  
p  
e  
u  
d  
e  
d  
é  
t  
e  
n  
t  
e

	D		A		B		M		L
R	E	T	R	A	I	T	E		I
	F	E	T	E		I	N	D	E
F	I	N	I	R	A		E	R	S
	L	O	F	E		A	R	A	S
B	E	N	I		E	T		P	E
		S	C	E	L	L	E	E	
O	B		E	C	L	A	T	A	I
	A	N		R	E	S		U	R
B	L	O	C	U	S		A	X	E

### Solutions du numéro 76

Grille facile

2	7	3	6	1	8	4	9	5
9	8	5	4	3	2	1	6	7
4	6	1	5	7	9	8	2	3
5	2	7	9	4	1	3	8	6
3	1	9	8	6	7	2	5	4
6	4	8	3	2	5	9	7	1
7	5	2	1	9	3	6	4	8
1	9	4	7	8	6	5	3	2
8	3	6	2	5	4	7	1	9

Grille moyenne

4	5	6	3	1	2	9	7	8
2	9	8	5	4	7	1	6	3
1	3	7	6	9	8	2	4	5
3	8	2	1	7	9	4	5	6
6	7	9	4	3	5	8	1	2
5	4	1	2	8	6	7	3	9
9	1	5	8	6	4	3	2	7
7	2	4	9	5	3	6	8	1
8	6	3	7	2	1	5	9	4

Grille difficile

2	8	1	9	5	7	3	6	4
7	3	4	2	6	8	9	1	5
6	9	5	3	1	4	2	7	8
1	5	9	7	4	3	6	8	2
4	6	8	5	2	1	7	9	3
3	7	2	6	8	9	5	4	1
5	1	7	8	9	2	4	3	6
8	2	3	4	7	6	1	5	9
9	4	6	1	3	5	8	2	7

Grille diabolique

3	8	1	2	9	4	6	7	5
5	4	6	1	8	7	3	9	2
7	2	9	5	3	6	4	8	1
9	5	2	3	7	8	1	6	4
8	1	4	9	6	2	5	3	7
6	3	7	4	5	1	9	2	8
4	7	3	8	1	9	2	5	6
1	6	5	7	2	3	8	4	9
2	9	8	6	4	5	7	1	3

## SPÉCIAL MOBILISATION 10 MARS À PARIS



AGENDA

- **10/03** : Mouvement à Paris.
- **15/03** : Conseil d'Administration de la Masse.

\* \* \* \*

SOMMAIRE

- *L'édito* (p 2)
- *Les brèves* (p 3)
- *Tract de SOLIDAIRES suite à la visite du DGA le 17/02 à Dijon* (p 4)
- *Consultation des agents par l'inter-syndicale : les résultats* (p 5-6)
- *Appel intersyndical mobilisation du 10/03* (p 7-8)
- *Alerte rouge : suppression de 482 emplois en 2022* (p 9-11)
- *Douane détournée et brisée : garde-frontières et LCF* (p 12-13)
- *LabAura et axes stratégiques* (p 14)
- *Mots fléchés & solutions/grilles de sudokus* (p 15)
- *Affiche pour le 10/03 à Paris* (p 16)

## Le 10 mars de la colère

Quoi encore une grève ?? Moi je ne la ferai pas, je ne suis pas concerné, j'ai un salaire, je ne suis pas malheureux. Et c'est pour quoi cette fois-ci ? Le dégel du point d'indice ? Les mutations ? Les emplois ? Les missions ? Un peu de tout ça et bien plus à la fois.

Le mouvement du 10 mars n'est pas corporatiste (*AG-CO* ou *SU*), lié aux restructurations (*mon emploi est supprimé ou non*) ou encore fondé sur des revendications salariales. Il est bien plus que cela.

Le mouvement du 10 mars est l'idée même que nous nous faisons de la Douane, de son rôle en termes économiques, fiscaux ou de protection de nos concitoyens. Il est ce que nous défendons face à des politiques qui sciemment, petit à petit sapent, au nom du libre-échange, tous ses fondements : son rôle, ses missions, les règles RH qui s'appliquent à ses personnels, leurs carrières.

C'est contre toute ces évolutions que le 10 mars il faut que les douaniers se fassent entendre en étant en grève et en manifestation à Paris. Parce que l'encadrement supérieur doit entendre la colère venant de la base, l'opposition à cette évolution libérale.

Il serait bien naïf de croire qu'il suffira d'une seul mouvement d'ampleur pour que tout cela cesse et que la Douane retrouve des couleurs. Mais la défense de nos missions, de notre utilité sociale passe par le 10 mars. Pour dire que nous ne sommes pas prêts à tout accepter : les transferts des missions fiscales, les destructions d'emplois, le « fait du prince » lors des mutations ou des promotions, l'alignement sur le privé lorsque les cadres sup' eux vont pouvoir aller d'administration en administration sans avoir à se soucier des conditions de ces mobilités.

Le 10 mars c'est aussi le moyen de rappeler que sans le professionnalisme des douaniers de terrain *AG-CO* et *SU*, il n'y a plus de Douane.

Le 10 mars, tous ensemble, montrons-leur que c'est nous qui détenons les clés de la Douane du futur.

Bon 10 mars et bonne lecture à vous.

**NOUS JOINDRE**

Secrétaire de section

**M. Renaud GOYATTON**

Tél. : 09 70 27 66 92

[renaud.goyatton@gmail.fr](mailto:renaud.goyatton@gmail.fr)

Secrétaire-adjoint de section

**M. Thierry STUCKLÉ**

Tél. : 06 08 54 16 26

[thierry.stuckle@douane.finances.gouv.fr](mailto:thierry.stuckle@douane.finances.gouv.fr)@ : [solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr](mailto:solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr)

Directeur de la publication

**M. Renaud GOYATTON****NOUS SUIVRE**[www.solidaires-douanes.org](http://www.solidaires-douanes.org)[Solidaires Douanes DI Dijon](https://www.facebook.com/SolidairesDouanesDIJON)

@SolidDI Dijon

[www.instagram.com/sddijon](https://www.instagram.com/sddijon)



Ce programme permet d'obtenir des données sur le trafic des sociétés (*import, export*). Un outil bien pratique par exemple pour les services faisant de l'action économique (*Cellule Conseil aux Entreprises...*).

Pour des raisons de confidentialité des données, il avait été décidé de couper brutalement l'accès à ce téléservice. Devant les conséquences d'une telle mesure, il a été finalement rétabli mais ne sera plus mis à jour. Pratique pour travailler...

### Delta Voyageurs débarque



*Dédouaner c'est tout un métier...*

Cette application pour smartphone devrait faire prochainement son apparition en frontière et permettre à des usagers de faire leurs propres déclarations en ligne (*voire, à terme, de faire un dédouanement de véhicule ou les formalités d'un déménagement*).

SOLIDAIRES espère que les agents des BSE seront formés car vers qui les usagers ne connaissant rien à la Douane se tourneront-ils au moment de télédéclarer ?

### Service Après-Vente



Le 17/02, le DG adjoint s'est rendu à Dijon comme lui et la Directrice Générale le font depuis plusieurs semaines à Paris et en province. Comme par hasard dans la foulée de la signature du contrat de projets 2022-2025. Simple hasard ?

On peut donc sans grand risque affirmer que des éléments de langage ont été communiqués aux DR/DI afin de mieux « vendre » le futur radieux de la Douane aux agents et aux syndicats.

### Un pas en avant, deux pas en arrière

Début 2021, la DG a omis de mettre à jour la taxe (*dite TIM*) sur les machines-outils. Les bureaux ont donc dû faire payer des sommes se montant parfois à 20€ voire moins aux opérateurs. Des dizaines d'heures pour récupérer de la petite monnaie.

Récemment la DG vient de décider la suspension du recouvrement de la taxe !! On dit merci qui pour le boulot fait pour rien ? Le temps perdu ? Y-a-t-il encore un capitaine à la DG pour tenir la barre et tenir le cap ? On a de (très) gros doutes.

### La valeur n'attend pas le nombre de contrôles

Visiblement la DG semble avoir quelques difficultés à faire appliquer les consignes de Bruxelles en matière de contrôles. En particulier ceux concernant la valeur.

En effet depuis 2012 la DG, selon Bruxelles, n'a fait aucun effort réel pour lutter contre les minorations de valeur chinoises sur les importations de textiles et de chaussures.

La hiérarchie douanière aurait-elle été gagnée par le libéralisme ambiant au détriment de ses obligations européennes ?

### Cybèle ce Rossignol

La Douane prend son envol et va bientôt voir débarquer la nouvelle carte d'agent ministériel plus sécurisée et à usages multiples.

Elle devrait permettre l'ouverture de sessions sécurisées sur Aladin mais aussi l'accès aux bâtiments sécurisés du Ministère si besoin est. Les cartes seraient valables 2 ou 3 ans et des cartes temporaires seraient disponibles en cas de perte ou d'oubli.

Problème, il n'y aurait aucune garantie à ce stade que l'agent ayant perdu sa carte ne fasse pas l'objet d'un blâme. Par ailleurs la signature des conditions générales ressemblerait fortement à une forme de contrat passé entre la société et l'agent...

## Visite du DG adjoint à Dijon

Pour la venue du DG adjoint le 17/02 à Dijon, SOLIDAIRES Douanes et la CGT avaient préparé un petit comité d'accueil.



En signe de protestation contre les transferts de missions fiscales, le LabAura... il lui a été remis une déclaration commune SOLIDAIRES Douanes-CGT ainsi que les plaquettes présentant les axes stratégiques 2022-2025.



# TOUTES ET TOUS LE 10 MARS À PARIS

# Bilan de la consultation des agents par l'intersyndicale



**DOUANE**



## Mobilisation nationale du jeudi 10 mars 2022 Adresse de l'intersyndicale aux douanières et douaniers

L'intersyndicale n'avait pas réuni tous les douaniers depuis la dernière manifestation nationale organisée à Clermont-Ferrand en mars 2017.

Depuis le conflit de 2019, la corporation affronte mépris, restructurations, suppressions d'emplois et de missions, fin du paritarisme, déni de dialogue, interruption de négociation par le Ministre et avenir incertain...

### La coupe est pleine !!!

L'intersyndicale rencontre les élus locaux et nationaux, alerte la presse, sensibilise les acteurs qui ont besoin de notre présence partout sur le territoire.

Si cela ne suffit pas, ce sont tous les douaniers unis qui vont le faire !

C'est ce qu'il ressort de la consultation unitaire opérée durant le mois de janvier par l'outil de sondage. En à peine 4 semaines, près de 2500 collègues ont répondu, et le constat est sans appel :

Questions posées via l'outil de sondage de l'intersyndicale	Pourcentage de réponses		
	Oui	Non	Pas concerné
Les réformes incessantes, l'instabilité dans notre administration sont-elles pour vous une source d'inquiétude pour l'avenir ?	94,5%	5,5%	néant
Constatez-vous une dégradation dans l'exercice de vos missions ?	86,4%	13,6%	néant
Êtes-vous en situation de souffrance à votre poste de travail ?	41%	59%	néant
Votre poste est-il concerné par l'annonce du transfert des missions fiscales ?	46,7% (en totalité : 12% + partiellement : 34,7%)	53,3%	néant
L'annonce du transfert des missions fiscales est-elle une source de stress ou d'anxiété dans votre rapport au travail ?	63,8%	36,2%	néant
L'encadrement de proximité est-il suffisamment informé sur les conséquences de ces annonces ?	14,8%	57,9%	27,3%
Vous sentez-vous suffisamment informé(e) par votre direction sur les conséquences de ces annonces pour votre activité professionnelle présente ou à venir ?	8,3%	76,8%	14,9%
Envisagez-vous dès à présent de changer de poste en raison de l'annonce du transfert des missions fiscales ?	54,9%	17,7%	27,4%
Vous sentez-vous suffisamment informé(e) par les organisations syndicales sur la question du transfert des missions fiscales ?	78%	22%	néant
Seriez-vous prêts à suivre un appel à la grève porté par les organisations syndicales sur le sujet de la sauvegarde des missions douanières et le renforcement des moyens et des effectifs ?	76,7%	23,3%	néant
Seriez-vous prêts à vous mobiliser au niveau national pour un grand rassemblement douanier ?	72,9%	27,1%	néant
Seriez-vous prêts à vous mobiliser localement lors des réunions institutionnelles avec la Direction ?	61,4%	38,6%	néant

Cette manifestation nationale sera l'occasion de montrer aux dirigeants et parlementaires, aux candidats à l'élection présidentielle, comme cela s'est déjà produit, que nous n'entendons pas brader nos effectifs, nos droits, nos missions, nos brigades et bureaux, que nous entendons obtenir la reconnaissance salariale qui nous est due.

### **Ainsi, le préavis de l'intersyndicale reprend les exigences suivantes :**

- CONTRE le Transfert/abandon des missions fiscales (TMF), chantier qui fera perdre 700 emplois à minima d'ici 2024, et des dizaines de milliards d'euros dans les caisses de l'État et des collectivités locales.
- CONTRE la destruction de milliers de postes ces dernières années, la mise sur la sellette des missions supports, et le déperissement de la DGDDI dans plusieurs dizaines de départements.
- CONTRE le laboratoire Surveillance en Auvergne-Rhône-Alpes (Lab AuRA), expérimentation unilatérale attaquant les conditions de travail des personnels, notamment par la remise en cause des cotes de service, de la gestion des infracteurs et des règles de sécurité.
- CONTRE la loi de transformation de la Fonction publique (LTFP) et les Lignes directrices de gestion (LDG) *mutations* et *promotions* instaurant opacité dans la gestion des personnels.
- CONTRE la diminution des ratios promus-promouvables (« pro-pro) intra et inter-catégoriels.
- CONTRE la non reconnaissance de la technicité et des pertes de niveau de vie.
- CONTRE la politique de performance, aux indicateurs coupés des réalités.
- CONTRE le Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2022-2025, document creux recyclant les engagements obtenus de haute lutte lors de la mobilisation des personnels au printemps 2019.
- CONTRE la perte du regard statistique sur les échanges de biens intra-communautaires (DEB).
  
- POUR des recrutements massifs et indispensables de personnels.
- POUR un renforcement du maillage territorial des services.
- POUR des déroulements de carrière transparents, respectueux de l'ancienneté et sans barrière.
- POUR une réelle revalorisation indemnitaire, avec un abondement de 300 € nets/mois pour tous.
- POUR un service public douanier, socialement et écologiquement utile, garant de la sécurité des biens et des personnes.
- POUR une formation initiale et continue de haut niveau.
- POUR une action sociale de haut niveau.
- POUR une amélioration des conditions de travail, tenant compte des remarques et revendications des personnels.
- POUR le respect des droits en matière de gestion des personnels (dépôt de congés, autorisations d'absence, etc).
- POUR le respect des engagements de 2019 sur la bonification/compensation retraite.
- POUR la création d'un système de compensation relatif à la pénibilité des agents sédentaires.

**Il est temps pour nous toutes et tous,  
rassemblés, déterminés à se faire entendre,  
de nous retrouver à Paris le 10 mars prochain.**

Partout sur le territoire l'organisation se met en place pour le déplacement. N'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants locaux pour en connaître les modalités.

La corporation a toujours su se rassembler pour défendre et renforcer le service public douanier, nous serons toutes et tous au rendez-vous !

Paris, le mercredi 2 février 2022  
L'intersyndicale CFDT-CFTC - CGT - USD-FO - SOLIDAIRES - UNSA-CGC

# Appel intersyndical local pour le 10/03



## Transferts de missions fiscales, axes stratégiques, LabAura, contrat de projets 2022-2025

Autant d'expressions, d'acronymes synonymes de pertes de missions et d'emplois, de fermetures de services (*Tours énergie, Nevers, Vesoul ou encore la fusion des BSI de Chalon et Dijon toujours d'actualité*), de pertes sèches de recettes fiscales pour un État qui en a bien besoin !

Perte de **11 des 14 taxes** perçues jusque-là par la Douane avec l'aval de la DG

Fermeture des RI en 2024 : **plus de fonction comptable**

Rapprochement PAF/SURV pour les **contrôles migratoires** en frontière : quid de la LCF ?

Jackpot pour la DG en 2022 : **-482 emplois** dans la Loi de Finances !!

Emploi des termes « digitalisation des frontières », « protection » pour mieux restructurer encore

**Gel du point d'indice** depuis 10 ans !!

**LDG, promotions en chute libre et dépendant du bon vouloir du Prince**, arnaque aux examens (*CP 2020*), etc., la liste est encore longue !!!

Les reclassements promis aux collègues restructurés aux Finances Publiques se révèlent être une duperie, tout comme les Bourses d'Emplois Publics, sans parler des pertes financières pour les collègues concernés.

Depuis plus d'un an, l'Intersyndicale nationale, unie, s'oppose à ces funestes projets.

Face au refus de la DG de proposer un réel plan d'accompagnement social, à l'absence d'un vrai dialogue social, l'intersyndicale a lancé un boycott total des instances de discussion (*GT, CTSD, Masse...*).

## TROP C'EST TROP !!

A l'appel de l'intersyndicale nationale (CFDT/CFTC-CGT-SOLIDAIRES-USD/FO-UNSA/CGC) CFDT-CFTC-CGT et SOLIDAIRES appelle l'ensemble des agents de l'interrégion, AG-CO et SU, à converger sur

**Paris le 10 mars prochain** pour une grande journée de mobilisation nationale.

Un préavis de grève est déposé pour cette journée

**FAISONS-NOUS ENTENDRE PUISQUE NOS « TÊTES PENSANTES »  
DOUANIÈRES REFUSENT DE NOUS ÉCOUTER !!**

Un bus partira de Pontarlier et fera des arrêts à Besançon (*Valentin*), Beaune (*Saint-Nicolas*) et Auxerre (*Joigny-Migennes*).

Chaque syndicat rassemblera la liste des personnes souhaitant se rendre à Paris et la transmettra ensuite à Magali Groussot jusqu'au 28/02, délai de rigueur ([magali.groussot@douane.finances.gouv.fr](mailto:magali.groussot@douane.finances.gouv.fr)).

CGT : Magali Groussot [magali.groussot@douane.finances.gouv.fr](mailto:magali.groussot@douane.finances.gouv.fr) / Christophe Billard [christophe.billard@douane.finances.gouv.fr](mailto:christophe.billard@douane.finances.gouv.fr)

CFDT : [catherine.rochelandet@douane.finances.gouv.fr](mailto:catherine.rochelandet@douane.finances.gouv.fr)

CFTC : Florence Lassus [florence.lassus@douane.finances.gouv.fr](mailto:florence.lassus@douane.finances.gouv.fr)

SOLIDAIRES : Renaud Goyatton [renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr](mailto:renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr) / Agnès Marceaux : [agnes.marceaux@douane.finances.gouv.fr](mailto:agnes.marceaux@douane.finances.gouv.fr)

USD-FO : Frédéric Soujaeff [frederic.soujaeff@douane.finances.gouv.fr](mailto:frederic.soujaeff@douane.finances.gouv.fr) / Franck Chabod [franck.chabod@douane.finances.gouv.fr](mailto:franck.chabod@douane.finances.gouv.fr)

**Le 10 mars tous en grève  
Faisons entendre  
notre voix à Paris  
#10MarsParis**

# Alerte rouge : - 482 postes demandés par la DG entre 2021 et 2022 !

## Les masques tombent : pertes massives en C... et jackpot pour les A+!

En 2022, le service public douanier ressemble encore davantage à une armée mexicaine. Ainsi, la « haute » administration de la D.G.D.D.I. demande :

- une hausse de 12,5% des effectifs de la catégorie A+ (*inspecteurs principaux et directeurs*),
- en même temps qu'une baisse de 12,5% des effectifs de la catégorie C !

Cat.	Plafonds d'emplois					Évolution 2021-2022 (autorisés 2021-demandés 2022)		
	Rappel 2020		2021		2022 demandé	Emplois		Coût/prix (coût global moyen chargé HCAS - hors compte d'affectation spéciale)
	demandé	autorisé	demandé	autorisé		Nbre	% <sup>age</sup>	
<b>A+</b>	309	308	297	<b>293</b>	<b>330</b>	<b>+37</b>	<b>+12,63%</b>	<b>+ 4 078 991 €</b> (37 x 110243 €)
<b>A</b>	3 983	3 966	3 929	<b>3 882</b>	<b>3 974</b>	+92	+2,37%	<b>+ 5 425 056 €</b> (92 x 58 968 €)
<b>B</b>	7 317	7 285	7 114	<b>7 023</b>	<b>7 341</b>	+318	+4,53%	<b>+ 13 498 782 €</b> (318 x 42 449 €)
<b>C</b>	5 819	5 793	5 831	<b>5 767</b>	<b>5 044</b>	<b>-723</b>	<b>-12,54%</b>	<b>- 26 231 163 €</b> (276 x 36 281 €)
<b>Total</b>	17 428	17 352	17 171	<b>16 965</b>	<b>16 689</b>	<b>-276</b>	<b>-1,63%</b>	<b>-3 228 334 €</b>

## Missions : une Douane en recul pour toutes ses actions, en SU et CO !

Actions : tout le monde est atteint en Surveillance (SU) et Opérations Commerciales (CO) :

- les brigades de surveillance intérieure (BSI), la DNRED, le SEJF et les services régionaux d'enquête (SRE) avec - 232 postes (action n°1) ;
- les brigades frontières et garde-côtes avec -282 postes (action n°3), du fait notamment de la montée en charge de l'agence communautaire Frontex ;
- les services CO de l'action économique et du e-commerce avec -140 postes (action n°4) !

Fiscalité douanière : la hausse des effectifs laisse perplexe surtout en cette période de Transfert/abandon des Missions Fiscales (TMF)! En effet, si la « haute » administration :

- bloque de nombreux collègues sur leurs postes, cela signifie que la DG les contraint à rester jusqu'au transfert pour faire fonctionner les services. Les Bourses de l'emploi en Douane sont donc des leurres !
- ment a contrario au législateur en poursuivant les suppressions de postes engagées depuis 2019, c'est rien de moins qu'un viol de la Constitution !

## Explosion du nombre de A+ !

De son côté, l'encadrement supérieur voit ses effectifs augmenter (action n°6) pour mener en force les contre-réformes... Y compris contre les cadres de proximité rétifs au dépérissement du service public douanier !

Action	Plafonds demandés			Évol. 2021-2022	
	Rappel 2020	2021	2022	Nombre	% <sup>age</sup>
Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière ( <i>BSI, DNRED, SEJF et SRE</i> )	7 450	7 555	7 323	<b>-232</b>	-3,07%
Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen ( <i>brigades frontières et garde-côtes</i> )	1 775	1 702	1 420	<b>-282</b>	<b>-16,57%</b>
Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement ( <i>services opérations commerciales</i> )	3 280	3 148	3 018	<b>-140</b>	-4,13%

... / ...

Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	1 708	1 562	1 678	+116	+7,43%
Soutien des services opérationnels ( <i>encadrement supérieur, personnels A+</i> )	3 215	3 204	3 250	<b>+48</b>	+1,44%
Soutien au réseau des débitants de tabac	0	0	0	néant	=
<b>Total</b>	<b>17 428</b>	<b>17 171</b>	<b>16 689</b>	<b>-482</b>	<b>-2,81%</b>

### **Formation-soutien : l'externalisation en marche forcée !**

C'est peut-être là où nos inquiétudes et notre colère sont les plus fortes. Les attaques menées ici dans la gestion métier des personnels sont multiples (formation, conditions de travail). Ces attaques percutent l'idée même d'une DGDDI administration publique de plein exercice.

*Ministériation et inter-ministériation ? SOLIDAIRES Douanes y voit surtout la matérialisation des externalisations, privatisations et contractualisations à venir. C'est la concrétisation crue de la loi de transformation de la Fonction publique du 06/08/2019 (L.T.F.P., dite « loi Dussopt »).*

### **Formation professionnelle (FP) : l'hécatombe (-60%) !**

- La formation initiale et continue, déjà attaquée lors de la fermeture de l'École nationale des Douanes de Rouen (END), va perdre 60% de ses effectifs !
- Le réseau des services régionaux de FP est sur la sellette.

Sans compter le millier d'emplois complémentaire nécessaire à une réelle formation continue.

### **Conditions de travail : la fin programmée (-86%) !**

Exit le réseau des assistants de prévention (AP), des conseillers de prévention (CP) et autres référents Bien-être au travail (BEAT). Demain, il ne restera manifestement plus qu'un A+ par Direction interrégionale pour gérer l'interface avec des prestataires extérieurs.

### **Pilotage : ce n'est guère mieux (-55%) !**

Un concept vanté pourtant ad nauseam pendant des années par la « haute » administration ! Il s'agissait alors de faire oublier les contre-réformes à l'œuvre en divertissant (*au sens fort du terme, c'est-à-dire faire diversion*) par des prospectives et autres axes stratégiques.

Là encore, la réalité nue est que les services dédiés vont être démantelés. À commencer par les cellules de gestion des Bourses de l'emploi. C'est la fin d'un enfumage de la DG.

Effectifs gestionnaires	Plafonds demandés			Évolution 2021-2022	
	Rappel 2020	2021	2022	Nombre	% <sup>age</sup>
<b>administrant et gérant</b> ( <i>les carrières, paye, recrutements, instances de représentation du personnel</i> )	294	283	359	<b>+76</b>	<b>+26,86%</b>
<b>organisant la formation</b> ( <i>initiale et continue, préparation des reclassements et reconversions</i> )	106	95	38	<b>-57</b>	<b>-60%</b>
<b>consacrés aux conditions de travail</b> ( <i>action sociale, handicap, hygiène et sécurité, gestion de la médecine de prévention</i> )	78	80	11	<b>-69</b>	<b>-86,25%</b>
<b>consacrés au pilotage et à la politique des compétences</b> ( <i>budget, appui RH, emplois – dont bourses de l'emploi...</i> )	43	49	22	<b>-27</b>	<b>-55,10%</b>
<b>Total effectifs gestionnaires</b>	<b>521</b>	<b>508</b>	<b>430</b>	<b>-78</b>	<b>-15,35%</b>

... / ...

## Accompagnement : les personnels maintenus... la tête sous l'eau !

L'accompagnement des (contre-)réformes : minable. Car la DG ne s'arrête pas en (si mauvais) chemin :

- Aucune marge de manoeuvre statutaire, tout se faisant au niveau Fonction publique depuis le protocole *Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)*.
- Une nette baisse du budget indemnitaire, sans tenir compte depuis plusieurs décennies de :
  - la perte de niveau de vie des agents,
  - de leurs efforts,
  - et de leur technicité acquise dans leurs fonctions.

Mesures catégorielles		Coûts			Évolution 2021-2022	
		Rappel 2020	2021	2022	En euros	% <sup>age</sup>
Statutaires	Mise en œuvre protocole PPCR	2 170 282 €	746 271 €	0 € (néant)	-746 271 €	-100%
	Sous-total mesures statutaires	2 170 282 €	746 271 €	0 € (néant)	-746 271 €	-100%
Indemnitaires	Chefs de services comptables en Surveillance (CSC SU)	85 378 €	22 711 €	0 € (néant)	-22 711 €	-100%
	Protocole d'accord du 17/05/2019 (suite mobilisation)	12 111 339 €	843 099 € +843 099 €	843 099 €	-843 099€	-50%
	(Contre-)Réforme du réseau comptable (fin des recettes régionales)	12 499 €	0 €	0 €	0 €	=
	Extension rémunération au « mérite »	0 €	0 €	110 000 €	+100 000 €	+100 %
	Refonte de la prime d'encadrement	0 €	0 €	400 000 €	+ 400 000 €	+100 %
	Sous-total mesures indemnitaires	12 209 216 €	1 708 909 €	1 353 099 €	-355 810 €	-20,82%
<b>Total mesures « d'accompagnement »</b>		<b>14 379 498 €</b>	<b>2 455 180 €</b>	<b>1 353 099 €</b>	<b>-1 102 081 €</b>	<b>-44,89 %</b>

**Il n'y a donc rien à attendre de la Directrice Générale à part du mépris, à l'image de son 1<sup>er</sup> message adressé aux agents plus d'un mois après sa prise de fonctions voilà 2 ans.**

La Douane est attaquée dans son ensemble, en catimini, par des autorités dogmatiques n'ayant ni parole, ni sens du service public : bien au contraire ! **SOLIDAIRES appelle donc à la mobilisation de la Communauté douanière dans son ensemble pour dégager ces politiques !**

# **Douane détournée et brisée !**

## **Garde-frontières = moins de LCF**



**R**attrapé par un bilan négatif sur la sécurité, le Gouvernement annonce une loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI) qui dégradera davantage le contrôle des capitaux et marchandises aux frontières, déjà très fragilisé.

Parmi diverses promesses du président sortant, il s'agit de « doubler les effectifs sur le terrain d'ici à 2030 ». Pour y parvenir, ni grand plan de recrutement, ni abondement d'effectifs. Non, il s'agira d'une réallocation des moyens de l'État existants, comme M. Sarkozy en son temps. En d'autres termes, un immense jeu du bonneteau.

### **Privatisation de missions de Police...**

D'abord, le Gouvernement planifie des externalisations / privatisations de missions, permettant de redéployer 3500 postes de policiers et gendarmes.

### **Quand le secteur public rétrécit... le secteur privé en profite !**

Ainsi, plusieurs missions régaliennes seront confiées à des sociétés privées :

- la garde des bâtiments publics,
- le transfert des détenus,
- la police des audiences judiciaires.

Le but de ces sociétés privées étant lucratif, le coût pour la collectivité de ces externalisations sera supérieur à celui de l'embauche de fonctionnaires d'État.

### **... Et abandon de missions de Douanes !**

Ensuite, le Gouvernement planifie un abandon de missions, permettant de redéployer 3500 policiers garde-frontières de la Direction centrale de la Police aux frontières (DCPAF 12000 agents actuellement)

vers la Direction Centrale de la Sécurité Publique (DCSP).

### **Davantage de missions « garde-frontières » migratoires et de contrôle des personnes...**

Ainsi, la mission de garde-frontières, au sens migratoire du terme, serait confiée à la Direction générale des Douanes et Droits indirects et à ses 8000 agents de la Surveillance :

- sans effectifs supplémentaires dédiés ;
- alors qu'en même temps la Directrice générale demande ;
- 500 emplois à la DGDDI entre 2021 et 2022 (voir annexe n°1 au verso) !

### **... c'est moins de contrôle des capitaux et marchandises !**

En d'autres termes, les douaniers de la branche Surveillance vont devoir assumer une mission supplémentaire, définie comme prioritaire par le Gouvernement, avec des effectifs en diminution !

### **En résumé : un jeu de bonneteau et une arnaque de la population**

Afin de permettre la réallocation d'effectifs de policiers depuis la PAF vers le réseau intérieur des commissariats, la Douane est appelée à combler le vide pour le contrôle migratoire. Cela signifie que la lutte contre la fraude douanière, cœur historique du travail des douaniers, va être abandonné.

Et c'est la Direction générale elle-même qui l'affirme : « **La mission de contrôle migratoire ne peut pas s'exercer simultanément à la mission lutte contre la fraude douanière [...]. Les ressources ne sont pas mutualisables sur une même unité de temps** » ! Qui contrôlera les marchandises de contrebande ? Ainsi que les contrefaçons, par exemple sur les guirlandes électriques et les jouets ?

Mécaniquement et logiquement personne ; la Répression des Fraudes n'ayant plus les effectifs pour prendre le relais de la Douane. SOLIDAIRES Douanes alerte le grand public sur cette dégradation du service à la population, aussi bien par la moindre perception d'amendes douanières à même de financer le service public que par la libre-circulation de marchandises vérolées ! Les risques sanitaires, économiques ou de dangers sont colossaux.

... / ...

## Bleu budgétaire 2022

Actions : **tout le monde est atteint** en Surveillance (SU) et Opérations Commerciales (CO) :

- les brigades de surveillance intérieure, la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières, le Service d'enquêtes judiciaires des Finances et les services régionaux d'enquête avec -232 postes (*action n°1*);
- les brigades frontières et garde-côtes avec - 282 postes (*action n°3*), du fait notamment de la montée en charge de l'agence communautaire Frontex ;
- les services CO de l'action économique et du e-commerce avec -140 postes (*action n°4*).

Action	Plafonds demandés			Évol. 2021-2022	
	Rappel 2020	2021	2022	Nbre	% <sup>age</sup>
Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière ( <i>BSI, DNRED, SEJF et SRE</i> )	7 450	7 555	7 323	<b>-232</b>	-3,07%
Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen ( <i>brigades frontières et garde-côtes</i> )	1 775	1 702	1 420	<b>-282</b>	<b>-16,57%</b>
Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement ( <i>services opérations commerciales</i> )	3 280	3 148	3 018	<b>-140</b>	-4,13%
Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	1 708	1 562	1 678	+116	+7,43%
Soutien des services opérationnels ( <i>encadrement supérieur, personnels A*</i> )	3 215	3 204	3 250	<b>+48</b>	+1,44%
Soutien au réseau des débitants de tabac	0	0	0	néant	=
<b>Total</b>	<b>17 428</b>	<b>17 171</b>	<b>16 689</b>	<b>-482</b>	<b>-2,81%</b>

### Approfondir l'harmonisation des méthodes de travail et de contrôles

L'Union européenne promouvant des méthodes de travail et de contrôle similaires pour les administrations garde-frontières, une collaboration forte s'est déjà instaurée avec le ministère de l'intérieur. Elle pourra être renforcée notamment par la création d'équipes mixtes chargées de l'analyse de risque migratoire, d'un réseau de référents douaniers locaux miroirs des référents zonaux de la PAF, de process métiers communs et de parcours de formation mutualisés.

#### Stabiliser les implantations douanières dans les PPF

La mission de contrôle migratoire ne peut pas s'exercer simultanément à la mission lutte contre la fraude douanière. Sur les PPF tenus de façon continue, chaque mission intervient à un moment différent du parcours voyageurs et obéit à un cadre juridique propre. Les ressources ne sont pas mutualisables sur une même unité de temps. Sur les PPF ouverts sur préavis, la mission de contrôle migratoire fige une partie de la capacité opérationnelle de la brigade et déporte les ressources affectées à la mission de lutte contre les trafics avec des organisations de service à revoir dans des délais de 24 à 48 heures généralement.

#### Stabiliser les implantations douanières dans les PPF

La mission de contrôle migratoire ne peut pas s'exercer simultanément à la mission lutte contre la fraude douanière. Sur les PPF tenus de façon continue, chaque mission intervient à un moment différent du parcours voyageurs et obéit à un cadre juridique propre. Les ressources ne sont pas mutualisables sur une même unité de temps. Sur les

### GAINS ATTENDUS

#### Pour l'État :

- le positionnement affirmé et enrichi de la douane sur les PPF aériens, maritimes et terrestres permet une gestion intégrée des frontières, dans une logique de rationalisation de la présence des services de l'État et d'optimisation des compétences, des pouvoirs et du positionnement de la douane

#### Pour les agents :

- la mise en place d'un axe stratégique sur le contrôle migratoire est une reconnaissance du travail réalisé par les agents depuis plusieurs années en tant que garde-frontières. L'attention portée aux conditions d'évolution vers le nouveau cadre d'exercice doit conforter leur engagement et leur optimisme
- les nouveaux SI européens constituent un équipement informatique adapté aux missions. D'un point de vue pratique, ils seront intégrés dans la récente application CTF, qui a remplacé Covadis, et offre aux agents une meilleure ergonomie et plus de fiabilité

# LabAura : la SURV dans le viseur



À un degré moindre que les AG-CO, la SURV va elle aussi être touchée par la vague de réformes en cours.

Suite à une lettre de mission de la DG datée du 16/07/2021, la DI de Lyon a été désignée pour mener une réflexion sur les méthodes de travail et l'avenir de la SURV.

Sans associer les agents aux réflexions, seuls les CSDS, CSDS-A et CDU étaient conviés dans ces groupes de travail, l'administration les a fait plancher sur 12 thématiques validées par Montreuil telles que le renseignement, la souplesse et l'adaptabilité des ordres de service, le soutien juridique et contentieux, l'assouplissement de certaines règles de sécurité ou encore la complémentarité des BSI. Les agents ont eu « la joie » de découvrir ce que l'encadrement leur réservait.

Si plusieurs de ces mesures ne sont en rien novatrices (*la saisonnalité de la cote par exemple*) et si certaines, devant le tollé que cette démarche a provoqué, ont par la suite été ajournées (*l'adaptabilité des ordres de service = pouvoir faire prolonger des services à volonté*) elles ont été décidées sans que les agents n'y soient associés. De plus, elles risquent de créer une distinction entre BSI et BSE car certaines mesures désignent spécifiquement les premières comme destinataires de ces mesures.

À ces nouvelles mesures, annonciatrices d'une remise en cause de certaines méthodes de travail et manières de fonctionner, il faut aussi ajouter le fait que les nouveaux axes stratégiques amorce un virage avec l'annonce du renforcement du contrôle migratoire.

\* \* \* \* \*

## Les axes stratégiques : un futur radieux ?



Selon la Directrice Générale, la Douane doit devenir **l'administration de la frontière et de la marchandise** (*lutte contre les trafics, contrôle de la chaîne logistique, accompagner les entreprises...*).

C'est ce qui ressort entre autre des axes stratégiques repris dans le contrat de projets 2022-2025 signé fin 2021 par la Directrice Générale et O. Dussopt. Dans celui-ci, l'État garanti les moyens humains et matériels de la Douane pendant 4 ans.

Outre que ce document rappelle certaines évidences que SOLIDAIRES Douanes martèle depuis des années (*la Douane recentrée sur son métier de contrôle de la marchandise*), il convient d'être prudent par rapport à ces annonces. En effet, un contrat similaire signé aux Finances Publiques et qui sanctuarisait les suppressions d'emplois a été remis en cause soi-disant sous la contrainte de la pandémie de covid. Par ailleurs des échéances électorales vont avoir lieu prochainement ce qui jette un trouble sur la valeur de l'engagement pris par une équipe sur le départ.

Si on analyse plus finement ces axes on peut également s'interroger sur certains aspects mis en avant par la DG :

- renforcement des moyens aéronavals (*vedettes et hélicoptères pour la DNGCD*) au moment où la coopération avec Frontex va être renforcée : le prélude à une future intégration au sein de l'agence européenne ?
- le e-commerce : alors que la déclaration H7 ne comporte quasiment aucune information utile pour faire de la LCF, que peut-on espérer contrôler au sein des entrepôts sachant que cette mission requerra des services et des effectifs positionnés à proximité des grandes plateformes ?
- les effectifs sont garantis alors que beaucoup de services et d'unités souffrent déjà de sous-effectif. Cela revient à promettre aux personnels le sous-effectif ... mais sans garantie que cela ne s'aggrave pas !!

On se retrouve donc au final avec de jolies plaquettes (qui par ailleurs ont dû coûter leur pesant d'euros) vantant de vagues promesses !!

MANIF DU 14/07 AUX FLAM- BEAUX	FEU DU 14/07 FIXATIONS	VÉLO VENTILE	CONDUIRE TITANE	JOIE DIGNÉ DU 14/07	
				HISSÉS LE 14/07	
AMBIANCE DU 14/07 TERMINERA			PAYS D'ASIE		
			LENTILLES JEU DE CARTES		
VIRE DE BORD CONSCRÉ			PERRO- QUETS APRÈS VOUS		
		CONJON- TION PRESQUE BLANC		SAINTE DE BIGORRE CONJON- TION	
FLEUVE RUSSE	CLOSE CLÔTURE LA JOURNÉE				COLÈRE
	POUFFAI THÉÂTRE JAPONAIS				
12 MOIS EMBARGO		DÉMON- STRATIF		EN CHALDÉE	
			DIRECTION		

### Solutions du numéro 75

Grille facile

7	9	4	5	2	8	3	6	1
3	8	5	6	4	1	2	9	7
2	1	6	9	3	7	8	5	4
9	6	3	7	5	2	1	4	8
8	4	1	3	6	9	5	7	2
5	2	7	1	8	4	6	3	9
4	3	9	8	1	6	7	2	5
1	5	2	4	7	3	9	8	6
6	7	8	2	9	5	4	1	3

Grille moyenne

2	5	9	6	8	3	1	4	7
6	4	7	9	1	5	8	2	3
8	3	1	2	4	7	6	5	9
9	7	8	3	6	4	5	1	2
5	1	3	8	9	2	4	7	6
4	2	6	7	5	1	9	3	8
7	9	5	4	3	8	2	6	1
1	8	2	5	7	6	3	9	4
3	6	4	1	2	9	7	8	5

Grille difficile

9	4	8	2	3	6	5	1	7
1	7	2	5	4	8	3	9	6
6	3	5	7	9	1	4	2	8
8	5	1	3	2	9	7	6	4
3	6	9	1	7	4	2	8	5
7	2	4	6	8	5	9	3	1
2	8	3	4	6	7	1	5	9
4	1	6	9	5	3	8	7	2
5	9	7	8	1	2	6	4	3

Grille diabolique

8	5	2	6	3	7	9	4	1
3	4	1	8	2	9	7	6	5
9	6	7	1	5	4	8	3	2
7	3	6	5	8	2	1	9	4
4	2	9	3	7	1	6	5	8
5	1	8	9	4	6	2	7	3
6	8	4	7	1	3	5	2	9
1	9	3	2	6	5	4	8	7
2	7	5	4	9	8	3	1	6

### Sudokus numéro 76

Grille facile

		3			8			5	
			4	3				7	
4	6		5	7				2	3
	2	7	9	4					
	1							5	
			2	5	9	7			
7	5			9	3		4	8	
1				8	6				
8			2			7			

Grille moyenne

				1		9			
		8		4	7				3
1		7	6			2			
		2			9		5		
6									2
	4		2			7			
		5			4	3	7		
7			9	5		6			
		3		2					

Grille difficile

	8			5	7				
			2				1	5	
6	9	5					7		
				4		6	8		
4								3	
	7	2		8					
	1					4	3	6	
8	2				6				
				1	3			2	

Grille diabolique

	8				4				
						3	9		
		9			6	4		1	
9	5		3		8				
8								7	
			4		1		2	8	
4		3	8			2			
	6	5							
			6					1	

**Solidaires**  
**DOUANES**

# TOUS LES DOUANIERS **EN GRÈVE** LE JEUDI 10 MARS

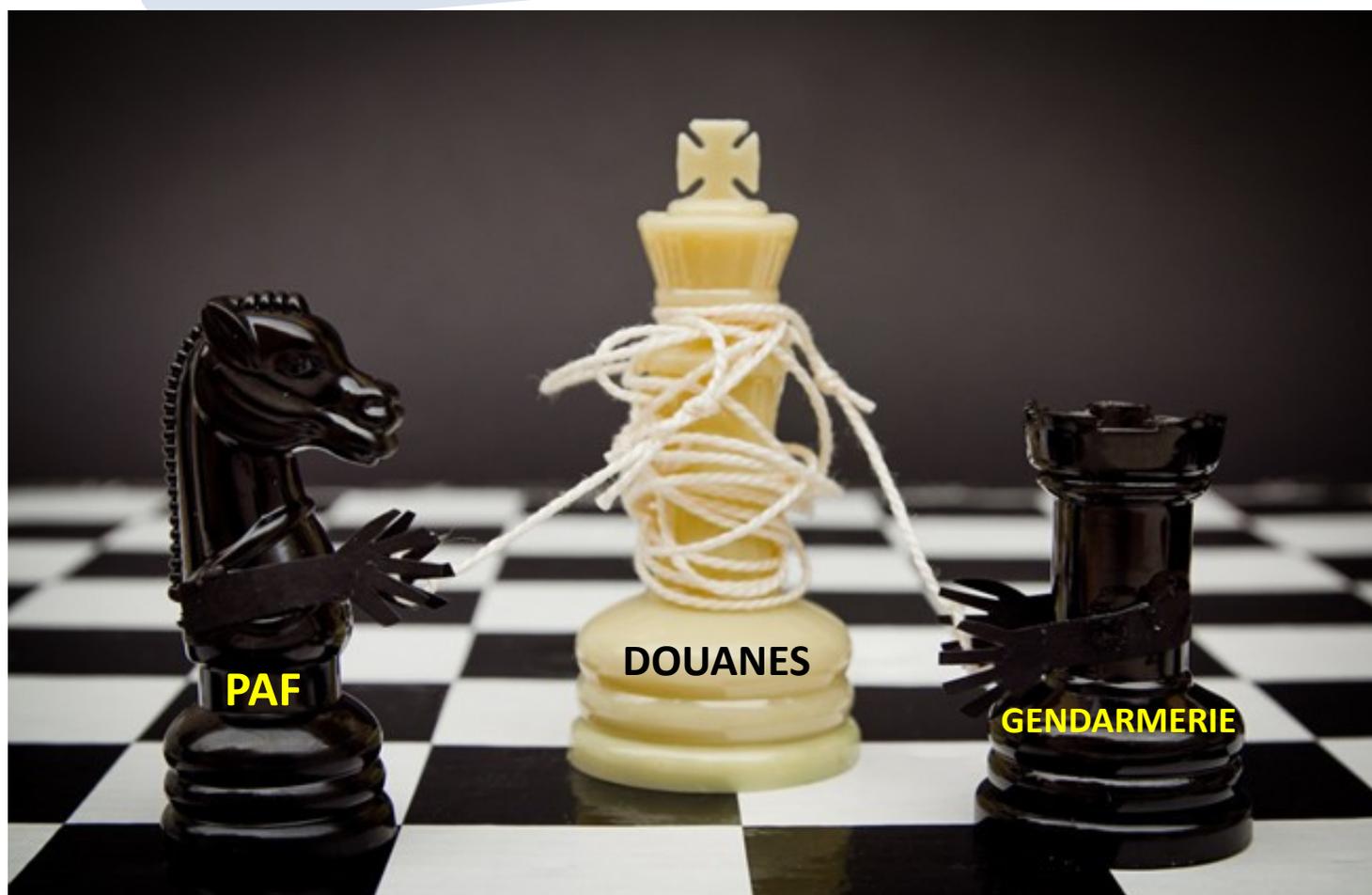
## POUR :

- UNE RÉELLE REVALORISATION INDEMNITAIRE,  
*300 € NETS/MOIS POUR TOUS*
- DES RECRUTEMENTS MASSIFS DE PERSONNELS
- UN RENFORCEMENT DU MAILLAGE TERRITORIAL DES SERVICES
- LE RESPECT DES ENGAGEMENTS  
*BONIFICATION/COMPENSATION RETRAITE*

## CONTRE :

- LA NON RECONNAISSANCE DE LA TECHNICITÉ
- LA BAISSSE DU NIVEAU DE VIE
- LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
*ET LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION*
- LE TRANSFERT ET L'ABANDON DES MISSIONS FISCALES  
*CHANTIER QUI FERA PERDRE 700 EMPLOIS À MINIMA D'ICI 2024*

Gendarmerie, PAF : OPA hostile sur les compétences de la Douane (p 7-8)



A Paris le 10/03 pour se faire entendre (p 6)

AGENDA

- **15/02** : Commission Préparatoire au Conseil d'Administration Masse.
- **16/02** : Comité Technique Douane.

\* \* \* \*

SOMMAIRE

- *L'édito* (p 2)
- *Les brèves* (p 3)
- *Réunion mesures sanitaires DI-syndicats du 06/01* (p 4-5)
- *Appel pour le 10/03* (p 6)
- *Gendarmerie : OPA sur les pouvoirs de la Douane ?* (p 7-8)
- *Télétravail : début des négociations à Bercy* (p 9-10)
- *L'encadrement supérieur douanier va-t-il disparaître ?* (p 11)
- *Solutions/grilles de sudokus* (p 12)

NOUS JOINDRE

Secrétaire de section

**M. Renaud GOYATTON**

Tél. : 09 70 27 66 92

[renaud.goyatton@gmail.fr](mailto:renaud.goyatton@gmail.fr)

Secrétaire-adjoint de section

**M. Thierry STUCKLÉ**[thierry.stuckle@douane.finances.gouv.fr](mailto:thierry.stuckle@douane.finances.gouv.fr)@ : [solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr](mailto:solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr)

Directeur de la publication

**M. Renaud GOYATTON**NOUS SUIVRE[www.solidaires-douanes.org](http://www.solidaires-douanes.org)[Solidaires Douanes DI Dijon](https://www.facebook.com/SolidairesDouanesDI)[@SolidDI\\_Dijon](https://twitter.com/SolidDI_Dijon)[www.instagram.com/sddijon](https://www.instagram.com/sddijon)

## Une année à enjeux

La période des vœux, passage contraint de chaque début d'année, étant passée, nous pouvons désormais nous projeter plus en avant et voir ce qui nous attend en 2022. Elle va être rythmée par une série d'événements dont plusieurs vont avoir une incidence directe sur notre futur et nos conditions de travail.

Le premier va être la poursuite du **transfert des missions fiscales** à la DGFIP. Même si un récent rapport de l'Inspection Générale des Finances a conclu que les gains obtenus par ces transferts à l'horizon 2024 seront nuls (*preuve qu'il ne s'agit que d'une décision purement idéologique*), il faut qu'un vaste mouvement des personnels, avec en point d'orgue la journée d'action du 10/03, se mette en place afin de donner à l'intersyndicale les moyens de peser face à la DG. Et si possible la fasse reculer les pyromanes que sont la DG et le gouvernement.

Autres nuages à l'horizon : les **axes stratégiques** et son pendant SURV, le **LabAura**. Si certaines des mesures envisagées ne sont pas une nouveauté, loin de là (*la saisonnalité de la côte par exemple*), d'autres sont de nature à modifier le fonctionnement de la branche SURV voire les rapports entre BS selon les points mis en œuvre dans les DI.

Autre point d'inquiétude, les **suppressions** à venir **d'effectifs** dans toutes les branches, demandées par la DG elle-même dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2022 : -482 par rapport à 2021, en SURV, dans l'action éco et l'e-commerce pourtant cités parmi les axes stratégiques (*l'action éco devra aussi digérer la suppression abrupte d'Astrinet en début d'année*) sans parler dans la remise en cause de la formation professionnelle douanière. Le recours aux contractuels va devenir la norme selon la sous-direction RH ; possibilité offerte par la Loi de Transformation de la Fonction Publique.

Cette année se terminera avec les **élections professionnelles** le **08/12/2022**, le moment de « respirations démocratique » selon l'adage. Quel que soit votre choix (*même si on préférerait un vote pour SOLIDAIRES DOUANES*), vous exprimer sera un élément important car, en dépit de leurs défauts ou des tares qui leurs ont attribuées, les organisations syndicales restent pour le moment le meilleur moyen pour les agents de se faire entendre et d'être défendus dans le contexte actuel. Avec 7 syndicats ou alliance électorale le choix de vote sera large. Faites donc entendre votre voix à cette occasion.

Bonne lecture à vous.

**L'intersyndicale vous a consulté**

oui  
nide  
iou

**D**urant le mois de janvier, l'intersyndicale a proposé aux agents de s'exprimer sur l'actualité douanière, principalement le transfert des missions fiscales, à travers un sondage.

Les quelques 2500 réponses obtenues font apparaître un constat sans appel : à près de 95 % l'instabilité actuelle de la DGDDI est mise en avant et la dégradation des conditions de travail est dénoncée par près de 87 % des sondés. Sur les modes d'action le constat est là aussi très net : près de 77 % plébiscitent la grève annoncée du 10/03 et 73 % se déplaceraient à Paris pour la faire.

**La formation en Douane condamnée ?**

**L**oin d'être une provocation, cette affirmation fait suite à une réunion à la DG où, interrogée par les représentants SOLIDAIRES, la nouvelle sous-directrice RH, Mme PLOYART, a annoncé que le recrutement de contractuels, permis par la Loi de Transformation de la Fonction Publique, allait désormais primer sur la formation en interne...

**Des cadres en promenade**

**V**isiblement la covid ne touche pas les cadres sup' dans la DI. En pleine pandémie, que ce soit en Bourgogne ou en Franche-Comté ceux-ci viennent faire la tournée des services. Pour se présenter et « vendre » le contrat 2022-2025 ? Vu la période et les contraintes sanitaires, est-ce réellement la priorité ?

**Des fonctionnaires au bord de la rupture**

**L**e rapport 2021 de la DGAFP sur la Fonction Publique est paru (<https://www.fonction-publique-gouv.fr/rapport-annuel-sur-letat-de-la-fonction-publique-edition-2021>). Parmi tous les chiffres il est un particulièrement éclairant sur l'état de

la Fonction Publique en France : celui concernant les ruptures conventionnelles.

Ce dispositif, vu comme un outil permettant à l'État de se débarrasser de ses fonctionnaires, voit les agents voulant changer de cadre professionnel s'en emparer à leur profit. 428 ruptures conventionnelles avaient été signées en 2020, elles se montaient déjà à 1100 pour la seule période janvier-juillet 2021 !! Sans réelle surprise c'est l'Éducation Nationale qui reste le premier pourvoyeur de ruptures conventionnelles (61,5 % du total en 2021).

**Des équipes étanches pour les missions contraintes ?**

**A**lors que la pandémie continue de battre des records, Bercy envisage de créer des équipes étanches permettant de continuer à assurer les missions contraintes (recouvrement à la DGFIP et PPF en Douane).

*Et comment désigne-t-on et isole-t-on du reste des BS les douaniers choisis ? Visiblement la réflexion de Bercy ne va pas jusque là... Étonnant ?*

**Fin de partie pour Astrinet**

*Quand l'administration arrête tout*

**D**écidément la Douane a l'art et la manière de ne pas communiquer. Est-ce conscient ou pas ? Mystère.

*Suite au transfert à la DGFIP du contrôle de la TVA, le service Astrinet n'est plus accessible aux services douaniers. Une vague note traitant de la réforme de la statistique est bien parue dans l'application Courrier en décembre dernier, sans plus.*

*Cela s'avère un tantinet gênant par exemple pour des services tels que les SRE, les PAE (Cellules Conseils aux Entreprises, Services d'Audits) désignés comme fers de lance de l'action économique et de l'accompagnement des sociétés. D'une simple déconnexion, on les a privés d'un de leurs principaux outils de travail.*

*Cela démontre, si besoin est, qu'en dépit de tous ses beaux discours, la DG n'est là que pour démanteler les services, assurer le transfert des missions fiscales (avec les « gains d'emplois » qui vont avec bien entendu) et accessoirement obtenir son poste de DGFIP !!*

# Réunion mesures sanitaires DI-OS

## Audioconférence 6 janvier

Cette réunion sur la situation sanitaire s'est faite exceptionnellement sous forme d'audioconférence.

Étaient présents pour l'administration : MM. LACHAUX (DI par intérim), CUGNETTI (DR Dijon), GROCHOWICKI (chef du PAE, représentant la DR Centre-Val de Loire) et LIGIOT (DR Besançon), Mme LEFOULON MAYMARD (RI), M. PATE (chef FRHL).

Étaient présents pour les syndicats : CFDT, CGT, SOLIDAIRES Douanes, UNSA et USD-FO.

### I – La situation sanitaire dans la DI

Ce point était illustré par un document retraçant les chiffres marquants de la pandémie dans la DI au 06/01/2022 (depuis, les chiffres se sont encore dégradés). Même si la situation reste encore sous contrôle, on constate une hausse des cas positifs et contacts parmi les personnels.

En cumulant les recensements depuis la réunion du 13/12, on note **28** cas positifs en plus. Ces cas faisant suite aux fêtes de fin d'année, la sphère privée serait en cause.

En chiffres cumulés du 26/10/2020 jusqu'au 06/01/2022, la DI indique que **76** collègues ont été contaminés (32 en AG-CO et 44 en SU). Sur les 612 agents de la DI cela fait **12 % des agents contaminés**. La hausse des cas est désormais plus forte en AG-CO qu'en SU alors qu'en décembre c'était l'inverse.

Concernant les **ASA covid** : depuis le 09/12/2021, 4 ont été accordées pour garde d'enfants et 10 l'ont été en SU puisque les agents ne peuvent télétravailler. Reste un cas d'ASA accordée pour une personne vulnérable.

Les **ASA septaine** connaissent une légère hausse depuis le 09/12/2021 (19 entre le 04/11 et le 09/12 mais 23 entre le 16/12 et le 06/01). Le 06/01, 7 septaines ont été recensées (2 en SU et 5 en AG-CO sur les DR de Besançon et de Dijon).

### II – Équipements de protection et nettoyage

#### 1/ les masques

La gestion se fait toujours entre le Pôle Moyens et Ressources (PMR, ex-PLI) de la DI et les SG. Chaque DR et la DI dispose de son propre stock.

Suite à des remontées de SOLIDAIRES, une dotation de masques a été faite à la DRCVL qui rencontrait des problèmes avec son stock (taille des masques non adaptés issus des dotations préfectorales).

Le stock reste stable, la DI possède au 06/01/2022 :

- 196 000 masques chirurgicaux,
- 14 000 masques FFP2,
- environ 15 000 masques en tissu.

Il n'y a aucune changement dans la doctrine d'emploi des masques. Les FFP2 sont réservés aux SU et limités à certaines situations (comme les contrôles en milieu fermé, les fouilles à corps...).

#### 2/ les produits de nettoyage et le ménage

Le PMR et les SG des DR suivent les besoins des services en Gel hydro-alcoolique, spray, lingettes... Un recensement a eu lieu en décembre pour connaître les besoins des services. Les commandes passées à cette occasion serviront pour le second semestre 2022 ; le premier étant couvert par les stocks disponibles.

#### 3/ le ménage

Les réunions entre la DI, les DR et les titulaires des contrats de nettoyage se poursuivent.

Les prestations dites « covid » (nettoyage des points contact : poignées de porte, interrupteurs) sont de nouveau réalisées 2 fois par semaine depuis le 03/01 compte-tenu de la progression de la contamination. 8 désinfections de locaux ont été réalisées depuis décembre 2021. La réactivité des prestataires est soulignée.

#### 4/ matériel informatique et formations

La DI nous avait informé avoir pris l'initiative d'accroître le nombre de salle de visioconférence dans chaque DR (sites éloignés communs CO-SU sous réserve de bâtiment disponible). Vu la situation sanitaire ce projet est mis en attente.

Les agents CO ont tous été dotés de PC portables et peuvent donc bénéficier immédiatement du télétravail (8 agents SU télétravaillent).

... / ...

#### 1/ mobilisation de la RH et renforcement du Télétravail

Dès le 29/12/2021, avec l'annonce du passage à 3 jours de télétravail/semaine, la FRHL (ex-GRH DI) a défini le mode opératoire dans Sirhius pour y intégrer les demandes de télétravail.

Des réunions se sont tenues avec les DR et les chefs de pôles à la DI (FRHL, RI...) afin d'anticiper la mise en œuvre de la note NA RH4 du 05/01 sur le télétravail. Le télétravail à 3 jours/semaine doit être mis en œuvre pour 3 semaines.

Il faut par contre que les structures aient une taille qui le permette et que le télétravail n'entraîne pas une désorganisation du service ou une rupture dans la continuité du service public.

Cela signifie le maintien des **cotes de service hebdomadaires**. Près de 55 % des agents AG-CO télétravaillent. Les demandes saisies dans Sirhius, comptent du poids à venir grandissant de ce logiciel, doivent l'être correctement. Si la moyenne de jours télétravaillés était au 13/12 de 1,7 jour/semaine, ce nombre a presque doublé depuis.

#### Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES considère que le télétravail ne doit pas être imposé mais choisi par les agents (*certaines ne veulent pas télétravailler*). Mais il faut rester dans la mesure et ne pas être dogmatique sous peine de désorganiser les services.
- Si la hausse des cas se poursuit au-delà de janvier et que le télétravail est massivement déployé, il faudra sans doute songer à diminuer les missions, par exemple, dans les bureaux frontière voire à accepter une discontinuité dans le service public. Le DR de Besançon a confirmé partager notre point de vue.
- SOLIDAIRES est aussi intervenue sur la question des indicateurs (*déjà abordée par la CGT*) et de l'évaluation.

Il faudra au moment des évaluations que soit prise en compte la période traversée et ce que cela a eu comme conséquence en termes de contentieux et de résultats tant pour les AG-CO que pour la SU.

M. LACHAUX a indiqué que la situation sanitaire serait bien évidemment prise en compte pour 2021. Aux agents d'être très attentifs à

leur compte-rendu d'évaluation professionnel.

#### 2/ port du masque, formations, concours, vaccination et médecin de prévention

Le **port du masque** dans les locaux administratifs ou dans les véhicules, dès 2 agents (*sans compter l'aération et le nettoyage*), est obligatoire de même qu'en cas de bureaux partagés.

Les **repas** dans les locaux sociaux ne doivent pas dépasser les jauges autorisées. La prise des repas au poste de travail est autorisée. Pas de moments de convivialité pendant les 3 prochaines semaines.

Les **séances de TPCI** sont aussi suspendues. L'administration réfléchit à reconstituer en SU des **équipes fixes**, et étanches des autres personnels afin de pouvoir continuer à assurer les missions contraintes (*immigration...*). Visiblement le manque d'effectifs dans les BS posent souci et l'encadrement ne semble pas « emballé » par cette idée.

Les **formations en école** se feront le plus possible en distanciel. Pas de changement par contre pour le calendrier des **concours** qui ne subit pour le moment aucune modification.

Concernant la **vaccination**, les chefs de service, d'unité et CSDS devront accorder des ASA pour les agents souhaitant se faire vacciner, pour faire vacciner leurs enfants et en cas d'apparition de symptômes. Elles doivent être accordées en « bonne intelligence » c'est-à-dire proportionnelles avec le lieu de vaccination (*dans un même ville la demi-journée ne posera pas de souci*).

#### 3/ gestion des cas positifs et contact

2 situations sont à distinguer (*cf. Flash SG Bercy du 05/01/2022*) :

- personnes disposant d'un schéma vaccinal complet **testées positives** : isolement pour une durée de 7 jours. L'isolement sera levé au bout de 5 jours en cas de test antigénique ou PCR négatif. Si elles sont **cas contact** : pas d'isolement mais 3 tests en une semaine. Les auto-tests seront délivrés gratuitement en pharmacie.

- personnes avec un schéma vaccinal incomplet **testées positives** : isolement pour 10 jours qui sera levé au bout de 7 jours en cas de test antigénique ou PCR négatif **ET** sans signes cliniques d'infection depuis 48 heures. Si elles sont **cas contacts** : isolement 7 jours puis obtention d'un test antigénique ou PCR négatif à l'issue de cette période pour pouvoir sortir d'isolement.

# *Pour un 10 mars de la colère*

## *Appel de l'intersyndicale douane*



### **Le 10 mars, grande mobilisation des Douaniers**

Isabelle Braun Lemaire n'a pas su nous défendre devant le ministre Dussopt. Elle est disqualifiée. Le ministre, dans le plus grand mépris, ferme la porte à toute négociation sur la mise en place d'une mesure indemnitaire pérenne suite au transfert de nos missions fiscales.

### **La rupture du dialogue social avec la Direction Générale est consommée.**

**La vengeance du duo Darmanin / Dussopt suite au printemps douanier de 2019 :**

- Transfert des missions fiscales et perte sèche de 700 emplois.
- Les services support sur la sellette.
- La Surveillance sous laboratoire pour regrouper les unités et bouleverser les cotes de service.
- Menace sur les répartitions contentieuses.
- Nos mutations et promotions saccagées par les Lignes Directrices de Gestion.
- Aucune revalorisation du point d'indice sur le quinquennat.
- Injustices sur la bonification retraite non corrigée.

### **Après**

Le Beauvau de la Sécurité...  
... Le Ségur de la Santé...  
**... Le Que-dalle de la Douane.**

**Nous vous appelons dès à présent à faire du 10 mars une grande journée de mobilisation, et à vous associer aux initiatives locales que nous allons proposer.**

Ultime marque de mépris, la prime de Noël 2021, annoncée à grand renfort de courrier à tous les agents, probablement annulée ! Encore une promesse non tenue par nos dirigeants qui portent la trahison en bandoulière.

L'intersyndicale DGDDI : CFDT-CFTC – CGT – USD-FO – SOLIDAIRES – UNSA-CGC

# OPA ou coopération sur les missions douanières ?

Après le LabAura, les suppressions d'emplois à venir dans la Loi de Finances 2022 (cf. le tract de SOLIDAIRES Douanes sur les bleus budgétaires : <http://solidaires-douanes.org/PLF>), la SURV voit poindre à l'horizon de nouveaux nuages ; cette fois-ci en provenance de la Gendarmerie et de la DCPAF.

## Une réflexion déjà bien avancée

Le Centre de Recherche de l'École des Officiers de la Gendarmerie Nationale (CREOGN) publie une lettre mensuelle complétée de notes thématiques. Celle de décembre 2021 consultable à cette adresse : <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/crgn/publications/les-notes-du-creogn/pour-une-police-administrative-offensive> et intitulée *Pour une police administrative offensive* suggère ni plus ni moins qu'un partage du « pouvoir de fouille » entre la Douane et la Gendarmerie.

L'auteur de la note explique que l'évolution de l'État oblige à repenser les missions dévolues à la Gendarmerie. Il faut selon lui une « police administrative offensive » qui, dotée du pouvoir de visite des douaniers, serait plus à même de lutter contre la criminalité. Pour lui cette évolution ne poserait aucun souci car la Gendarmerie a déjà assuré par le passé des missions similaires (*en Polynésie Française par exemple*).

Toujours selon l'auteur, la disparition des frontières en Europe et l'apparition des gardes-frontières plaident pour que des corps dotés des compétences regroupant à la fois celles de la Gendarmerie et des douanes (*pour le droit de visite – fouilles à corps, visite des véhicules, navires...*) prennent en charge la lutte contre la criminalité transfrontalière ou les atteintes aux biens et aux personnes ; à l'image de ce que font nos voisins helvètes par exemple.

Bien entendu seuls les pouvoirs de visite et de saisie des marchandises sont dans la ligne de mire. La Gendarmerie n'aurait aucune vocation à traiter la partie fiscale des affaires ainsi réalisées. Ce serait le rôle de la Douane puisqu'il s'agit de son cœur de métier. Mais il est bien fait un lien direct entre la criminalité, adossée à des flux de marchandises illicites, et ces pouvoirs douaniers dont la gendarmerie pourrait être dotée.

Si des gendarmes, officiers de police administrative, pouvaient effectuer des fouilles à corps ou des visites de manière aléatoire, en complément de ce que fait la Douane actuellement, cela permettrait de démultiplier le nombre de contrôles (*et donc de contentieux*).

La Guardia Civil espagnole devrait être le modèle vers lequel la France doit tendre à terme : une force de police administrative, composée de militaires, répartie sur tout le territoire et dotée du droit de visite. Parmi les éléments cités pour appuyer la démonstration il est rappelé que les ports de plaisance et les aérodromes secondaires sont tous situés en « zone gendarmerie », leur importance en tant que frontières physiques est primordiale et la retenue douanière ne serait qu'une simple garde à vue.

Cela signifie que pour l'auteur du texte il tombe presque sous le sens que la Gendarmerie doit être dotée de cette compétence supplémentaire ; secondant la Douane dans sa lutte contre les flux illicites.

Seconder la Douane, vraiment ?

## Une simple coopération ?

On le voit depuis plusieurs années, la Douane n'est plus seule sur le créneau des marchandises illicites (*stups en tête*). C'est même devenu l'embouteillage entre douaniers, policiers, gendarmes et désormais l'armée. Pour cette dernière on peut se demander si mobiliser des frégates de la Marine Nationale dans l'Océan Indien ou les Antilles pour chasser des voiliers convoyant des cocaïne ou cannabis relève réellement de leurs missions.

... / ...

Ces saisies entraînent une concurrence accrue entre Ministères (*Intérieur et Défense*) rendus « accros » par la publicité qu'elles génèrent dans l'opinion (« *la guerre contre la drogue* »).

C'est peut-être aussi à l'aune de la rivalité entre Police et Gendarmerie qu'il faut aussi voir la parution de cette note. Rattachée à l'Intérieur, la Gendarmerie ne l'a jamais accepté et obtenir un pouvoir dont ne disposerait pas la Police serait un moyen de rééquilibrer le rapport de force entre les 2 institutions.

En dépit des assurances prodiguées, il est bien évident que si une telle chose devait se produire, cela aurait de lourdes conséquences pour la SURV.

Si, au départ, une simple coopération est entendable, que pèseront à court terme les effectifs douaniers face à leurs homologues gendarmes (8 000 contre 130 000, *réservistes inclus*) ? Le risque d'appropriation pure et simple des compétences ou d'englober les SURV dans cette future structure dédiée à la lutte contre la criminalité, sous le contrôle de la Gendarmerie, existe. Un peu ce que la gendarmerie a elle-même subi en étant rattachée pour emploi à Beauvau. Avaler un plus petit, exactement ce que certains à Bercy envisageait de faire subir à la DGCCRF en la fusionnant pour partie avec les OPCO.

Un risque serait aussi que les douaniers ne deviennent que des supplétifs des gendarmes, uniquement chargés appelés pour régler la partie fiscale des contentieux réalisés par les gendarmes.

Si cette « menace » plane au-dessus de la SURV, une autre, plus insidieuse car encouragée par l'encadrement supérieur douanier, se profile également à l'horizon.

## La DCPAF entre dans la danse !!

La Direction Centrale de la police de l'Air et des Frontières (DCPAF) voudrait réaffirmer sa prédominance sur le contrôle aux frontières. Et ce, alors que les axes stratégiques tant vantés par la Directrice Générale plaçaient la DGDDI comme « administration référente » sur la frontière. Visiblement la DCPAF n'a pas dû recevoir un exemplaire du contrat 2022-2025...

Là on va encore plus loin qu'avec la Gendarmerie puisque le Directeur de la PAF, à l'occasion d'une réunion courant janvier avec des représentants syndicaux, a évoqué le fait que PAF et Douane allaient harmoniser leurs méthodes de travail à la frontière.

Lorsqu'une administration est référente, cela signifie normalement que ce sont ses méthodes de travail et ses missions qui priment sur le reste ; les autres corps de l'État devant s'adapter. Ici cela ne semble pas être le cas. Avec l'annonce de la digitalisation de la frontière, le contrôle aléatoire de la marchandise ne sera plus à terme une priorité, remplacé par les contrôles migratoires qui ne sont pas à l'origine une compétence de base de la Douane mais une mission récupérée suite au départ de la PAF de nombreux points frontière (*elle reste évidemment compétente, et c'est logique, pour contrôler les personnes qui accompagnent les marchandises*).

Élément troublant, c'est la Directrice Générale qui a entamé les discussions avec la Place Beauvau. Certaines mauvaises langues (*forcément*) mais qui semblent assez bien informées, indiquent que celle-ci, en quête d'un nouveau poste plus prestigieux pourrait, si les Finances Publiques lui échappaient, tenter de se recaser au Ministère de l'Intérieur. Avec dans sa valise une « coopération » Douane-PAF sur les contrôles migratoires ?



# Télétravail en négociation à Bercy

## Paris 20 janvier



Alors que l'accord sur le télétravail s'applique déjà en Douane, il faut savoir qu'il n'existe qu'un accord au niveau Fonction Publique et rien au niveau de Bercy.

Des négociations se sont donc ouvertes entre Bercy et les Fédérations aux Finances afin de décliner celui de la Fonction Publique (on parle du télétravail classique hors période exceptionnelle covid).

### I- Pourquoi une négociation ?

Cette négociation est prévue par la Loi de Transformation de la Fonction Publique (décret n°2021-904 relatif aux modalités de la négociation et de la conclusion des accords collectifs dans la Fonction Publique complété par l'ordonnance n°2021-174).

Un texte ne peut que préciser les dispositions d'un accord de portée plus générale et/ou comporter des dispositions plus favorables aux agents. Il ne peut être plus restrictif (ce qui ferait qu'il n'y aurait strictement aucun intérêt à le signer ...).

Le protocole Fonction Publique constituera donc le cadre dans lequel on devra s'inscrire et si possible l'améliorer encore (sauf si Bercy n'a pas envie qu'on le signe ...). De même, le texte ministériel s'imposera aux éventuelles dispositions arrêtées par les directions générales.

Le Ministère se donne jusqu'au mois de mars pour aboutir. À notre sens, ce délai est trop court. L'idée n'est pas de se lancer dans des débats sans fin, surtout sur un sujet où les attentes sont fortes. Pour être applicable, l'accord devra être paraphé par un nombre d'organisation représentant la majorité des personnels.

### II- Les éléments de négociation pour Solidaires Finances

La Fédération Solidaires Finances (1ère du Ministère) a mis en avant les points suivants dans ses interventions :

- le **périmètre de l'accord** qui exclu les agents relevant non plus de Bercy mais de l'interministérialité.
- le **montant des frais alloués** aux télétravailleurs

(2,50€/jour télétravaillé sous réserve de 100 jours/an minimum) ; la hausse des coûts de l'énergie rendant ce point particulièrement sensible.

Concernant ceux-ci Solidaires Finances continue de réclamer leur déplafonnement.

- l'**égalité femmes/hommes** pourrait être également posée sur le même mode que le temps partiel l'avait fait lors de sa mise en place.

Par ailleurs le télétravail ne peut être décorrélé de deux autres points :

- la **question du temps de travail**,
- l'**implantation des services**.

Il ne peut également pas justifier une réduction drastique du nombre de services et/ou de leur taille. La tentation sera évidemment grande pour certains d'y céder... À titre d'exemple, a été cité le cas où dans une future implantation on considère qu'il ne faut pas compter chaque agent comme présent à 100 % dans le service, mais occupant le site à 0,60%.

A été aussi abordée la question des prestations sociales au sens large. Il est par exemple inenvisageable que l'administration utilise l'excuse du télétravail pour réduire l'offre dans la restauration.

Si les **collectifs de travail** doivent être préservés à tout prix, Solidaires Finances a redit son opposition à toute forme de **flicage** des télétravailleurs. La pandémie a démontré à l'envie que la notion de confiance était à géométrie (très) variable.

En conclusion Solidaires Finances a indiqué qu'elle attendait de voir ce que l'administration allait mettre comme éléments de négociation dans la balance, ce qui témoignerait de sa volonté réelle de parvenir à un accord avec les organisations syndicales.

... / ...

## Que retenir de cette première séance de discussions ?

Le Ministère semble pour le moins investi sur le sujet mais ce dernier est tout simplement incontournable et il correspond aux aspirations d'une part importante des agents. Par ailleurs, on devine qu'un accord majoritaire ne serait pas pour déplaire du côté du ministère qui pourrait ainsi se poser en champion du dialogue social et donc de valider un des points de la Loi de Transformation de la Fonction Publique.

Dans un souci de franchise (*qui n'est pas toujours de rigueur ...*) le Secrétariat Général admet, qu'à terme, cette évolution aura une incidence sur les choix immobiliers de l'État. Ce n'est pas vraiment une surprise. Mais il s'agira là d'un incontestable point de vigilance.

Cela a déjà été évoqué lors de cette première séance, mais il faudra revenir en profondeur sur le point suivant : celui de la résistance idéologique (*voire psychologique?*) dans une partie de l'encadrement qui semble tétanisée à l'idée de ne plus avoir ses troupes physiquement sous la main. Il est tout aussi évident que ce nouveau mode d'organisation pose la question de la préservation des collectifs de travail et des relations entre les agents, que ces dernier.e.s soient en télétravail ou non.

Pour Solidaires Finances, l'idée d'un accord n'est pas de noircir du papier, que tout le monde s'empresera de ranger dans l'armoire, mais de travailler à un cadre le plus porteur pour toutes et tous. Il s'agit de ne pas carillonner sur de pseudos-avancées qui n'en seraient pas au fond. Ceci permet aux organisations syndicales de rappeler, de manière fallacieuse pour le coup, leur utilité.

L'idée à notre sens est de coller au plus près aux intérêts des agents tout en préservant le fonctionnement des services. Toutefois, c'est avant tout ce que le Ministère mettra en termes de contenu concret qui justifiera d'apposer (*ou non*) notre paraphe au bas de ce document, dont la construction (que nous espérons commune) a été lancée.

Bercy étant truffé de gens intelligents, nous ne doutons pas que ce « challenge » est parfaitement identifié de l'autre côté de la table. Reste à voir si on en tire les (*bonnes*) conséquences. Et compte tenu de notre poids électoral, nous poussons l'outrecuidance, jusqu'à rappeler que Solidaires (*et la CGT*) sont, jusqu'à nouvel ordre, incontournables dans la sphère Finances. A bon entendeur ...

# Encadrement supérieur : la fin de l'entre-soi ?



En novembre 2021 le Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'État (CSFPE) a entériné l'ordonnance n°2021-702 du 03/03/2021 prévoyant la fin de 17 grands corps de l'État au profit d'un unique dénommé « Administrateurs de l'État ». Inspection Générale des Finances (*corps d'origine du président*), Préfectorale ou encore Affaires Étrangères par exemple disparaissent à compter du 01/01/2023.

À compter de cette date, les administrateurs pourront enchaîner les postes d'administration en administration (*préfectures, hôpitaux, douanes, affaires étrangères...*) et ainsi dérouler leur carrière. Pour nos administrateurs douaniers, ceux-ci devront faire un choix entre carrière interne et externe. Les IP actuellement en fonction peuvent d'ors et déjà faire une croix sur les emplois de DI ou DR.

Désormais les administrateurs seront nommés par le pouvoir, évalués à différents moments de leur carrière et ne seront donc plus issus des administrations qu'ils vont diriger. On pourrait y voir une évolution positive et la fin de certaines impunités dont de nombreux cadres sup' douaniers ont pu bénéficier ou jouissent à l'heure actuelle. Sauf qu'à SOLIDAIRES Douanes nous sommes beaucoup moins optimistes.

La DGDDI, compte-tenu de sa faible taille, ne pourra pas négocier un quota d'administrateurs issus de ses rangs (*la DGFIP devrait peut-être pouvoir y arriver*). On en voit les conséquences à la DG ou à la DNRED d'avoir de plus en plus de non douaniers aux manettes. Cet apport extérieur a-t-il bonifié la Douane ? La réponse est non. Ces « extérieurs » ne connaissent que peu ou pas du tout les thématiques douanières qu'ils sont pourtant censés défendre (*cf. le « brillant » passage de l'ancien SDRH issu de la RATP, M. DESCRIMES-FAVRAUD, viré au bout de sa période d'essai de 6 mois par la DG avant de se recaser à France Télévision...*).

On nous vante que la capacité de prendre des risques va être accrue et la compétence se répandre dans les diverses administrations. La encore on peut répondre par la négative car des cadres compétents il en existait dans chaque administration (*encore heureux!*) et que confrontés à la nécessité de ne pas traîner de casseroles on peut déjà imaginer que ces administrateurs feront tout pour qu'il n'y ait pas de vagues. Quitte à enterrer les dossiers compromettants. Comme à l'heure actuelle.

## Un vent de révolte soufflerait-il ?

L'Inspection Générale des Finances (IGF) vient de produire un rapport « sanglant » concernant les transferts des missions fiscales. Selon ce rapport les gains obtenus à l'horizon 2024 équivaldront à ... 0. La preuve que cette décision dont notre Directrice Générale se plaît à rappeler qu'elle en est à l'origine depuis son passage au Secrétariat Général de Bercy n'est que purement idéologique et que transférer 11 taxes à une administration qui a perdu près de 35000 emplois en moins de 15 ans relève de la simple idéologie.

Consultée par le Rapporteur au Budget lors de la rédaction de la Loi de Finances 2022, la DGFIP a admis elle-même que ces transferts occasionneront des pertes pour le budget de l'État. Un transfert quoi qu'il en coûte !!

Au moment où les bleus budgétaires de la Loi de Finances 2022 (*cf. notre tract : <http://solidaires-douanes.org/PLF>*) révèlent que la DG veut diminuer la catégorie C de 14,5 % et faire augmenter celle des A+ de 12,5 % on se rend bien compte que la défense des missions et des personnels n'est pas une priorité de tout ce beau monde qui accepte sa privatisation en échange de postes grassement rémunérés.

Bienvenue dans le mercenariat administratif 3.0 !!



Le 9 février sortira au cinéma le film « *Enquête au cœur d'un scandale d'État* » de Thierry de Peretti avec entre autre Roschdy Zem et Vincent Lindon.

Enquête sur un scandale d'État s'inspire du livre *Trafic d'État* écrit par le journaliste Emmanuel Fansten et l'ancien informateur de l'Office des Stups, Hubert Avoine (évoqué dans *la Pelle à Chnis n°71 été 2021*).

**Synopsis :**

Octobre 2015. Les douanes françaises saisissent sept tonnes de cannabis en plein cœur de la capitale. Le jour même, un ancien infiltré des stups, Hubert Antoine, contacte Stéphane Vilner, jeune journaliste à Libération.

Il prétend pouvoir démontrer l'existence d'un trafic d'État dirigé par Jacques Billard, un haut gradé de la police française. D'abord méfiant, Stéphane finit par plonger dans une enquête qui le mènera jusqu'aux recoins les plus sombres de la République.

**Solutions du numéro 74**

**Grille facile**

3	5	6	2	1	7	4	9	8
9	2	1	4	8	5	3	7	6
8	4	7	9	3	6	2	1	5
6	8	3	7	5	4	9	2	1
2	1	5	3	9	8	6	4	7
4	7	9	6	2	1	8	5	3
5	6	2	8	7	9	1	3	4
7	9	4	1	6	3	5	8	2
1	3	8	5	4	2	7	6	9

**Grille moyenne**

4	7	3	5	1	2	8	6	9
1	5	9	6	8	3	7	2	4
2	8	6	4	7	9	3	1	5
9	6	5	7	3	4	2	8	1
7	2	8	1	9	5	4	3	6
3	1	4	8	2	6	9	5	7
6	4	7	3	5	8	1	9	2
8	9	1	2	6	7	5	4	3
5	3	2	9	4	1	6	7	8

**Grille difficile**

9	4	1	8	7	3	2	5	6
5	3	8	6	9	2	7	1	4
2	6	7	4	5	1	9	3	8
3	9	5	2	8	7	4	6	1
8	2	6	1	3	4	5	7	9
7	1	4	9	6	5	3	8	2
4	8	3	7	1	9	6	2	5
6	5	9	3	2	8	1	4	7
1	7	2	5	4	6	8	9	3

**Grille diabolique**

8	6	2	7	4	5	3	9	1
7	4	9	2	1	3	8	6	5
5	3	1	8	6	9	7	4	2
3	9	5	4	7	8	1	2	6
6	1	7	3	9	2	4	5	8
4	2	8	6	5	1	9	3	7
9	8	3	5	2	7	6	1	4
2	7	4	1	3	6	5	8	9
1	5	6	9	8	4	2	7	3

**Sudokus numéro 75**

**Grille facile**

9								1
3		6	4		2	9		
	1	9		7	8			
9	6			2				8
	4	1		6		5	7	
5			1				3	9
		9	8		6		2	
	5	2		7	3			6
6								1

**Grille moyenne**

		9		8				
			9	1	5			3
	3				6	5		
		8					1	2
5		3			4		6	
4	2				9			
	9	5					6	
1			5	7	6			
				2		7		

**Grille difficile**

9			2					7
1	7						9	
		5				4		
8	5				9			
	6		1	7	4		8	
			6				3	1
		3				1		
	1						7	2
5					2			3

**Grille diabolique**

8		2	6		7			
				2		7		
		7			4		3	
	3		5					9
4								8
	1				6		7	
	8		7			5		
		3		6				
			4		8	3		6